



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Apr 5748.86



Harvard College Library

FROM THE REQUEST OF

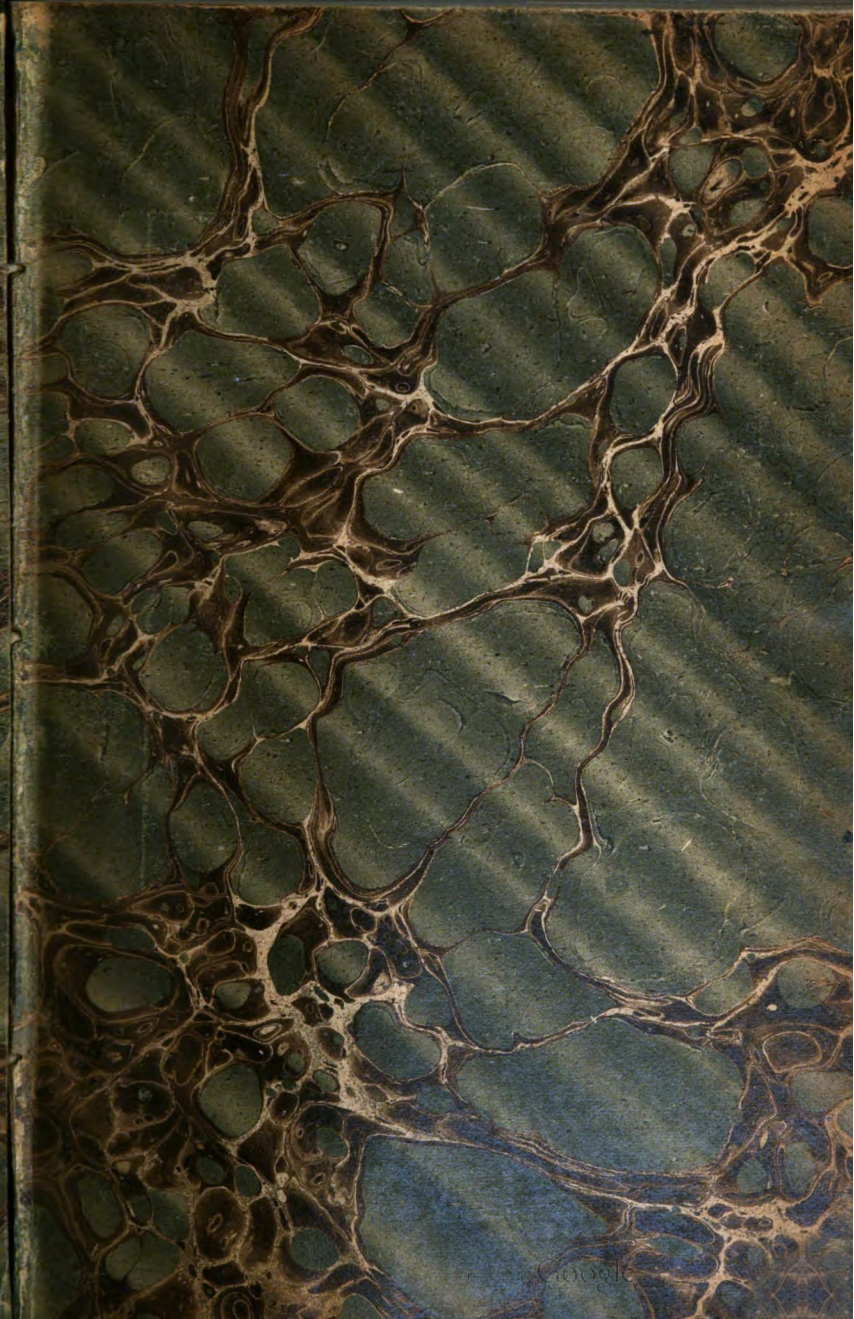
CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON,

(Class of 1830),

**"For books relating to Politics and
Fine Arts."**

30 Sept., 1887.



MADAGASCAR

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

0

RAOUL POSTEL

ANCIEN MAGISTRAT AUX COLONIES

MADAGASCAR

PRÉFACE

Par M. DE MAHY

DÉPUTÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION, ANCIEN MINISTRE

AVEC 5 CARTES

PARIS

CHALLAMEL AINÉ, ÉDITEUR

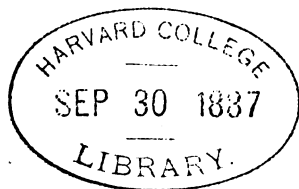
LIBRAIRIE COLONIALE

5, RUE JACOB, ET RUE FURSTENBERG, 2

1886

NH 5748.86

~~I. 1798~~



Summer Land.

PRÉFACE.

Mon cher Monsieur Challamel,

Vous me demandez une introduction au livre de M. Raoul Postel sur Madagascar, que vous avez bien voulu me communiquer en épreuves. Je viens d'en achever la lecture. J'estime que l'auteur et l'éditeur de cet ouvrage font acte de patriotisme en le publiant.

La question de Madagascar n'est pas résolue par le traité conclu le 17 décembre 1885 avec les Hovas, et dans lequel la reine de cette tribu est gratifiée du titre de Sa Majesté la Reine de Madagascar. Le débat que la demande de ratification de ce traité a provoqué dans le Parlement français et dans la presse, démontre que la solution qu'il présente n'est pas tenue pour définitive. Il a créé, en effet, un état de choses trop manifestement défavorable à la France, et il n'a

a

été accepté que sur l'assurance donnée par M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, que pour obtenir mieux il faudrait envoyer à Madagascar une armée de vingt-cinq mille hommes et inscrire à notre budget une dépense nouvelle de cent millions. Tout le monde sentait bien que les avantages du traité étaient problématiques, les inconvénients certains. Mais on n'avait pas le choix, ou, pour mieux dire, on croyait ne pas l'avoir. On était persuadé que rien autre n'était possible. Cette croyance qui s'était emparée des esprits, l'appréhension habilement semée d'un ébranlement ministériel, un vague espoir que la force des choses, quelque hasard heureux, les circonstances, se chargeraient d'améliorer le traité ou permettraient de reprendre l'affaire en des temps plus propices, et, enfin, cette considération qu'une indemnité de dix millions avait été stipulée *pour nos nationaux* (1)

(1) « A quoi avons-nous abouti ? s'écrie M. le président du conseil dans son discours à la Chambre des Députés le 27 février ; à quoi avons-nous abouti dans le traité qui vous est présenté ? Sur le premier point, l'indemnité à *nos nationaux*, nous avons commencé par réclamer un million, puis trois millions. Or, nous avons obtenu dix millions. Par conséquent, sur ce premier point la satisfaction est complète et dépasse même les espérances qu'on avait pu concevoir ».

Ce succès est l'un de ceux que les journaux officiels ont le plus vanté. On sait à quoi il se réduit !

lésés à Madagascar, expliquent l'autorisation donnée par les Chambres au gouvernement de ratifier le traité.

Hélas! presque tout y est illusoire, même ce grand avantage pécuniaire. C'est à des étrangers surtout que l'indemnité est destinée. Nos nationaux n'en auront que la plus faible part. « Le gouvernement de la Reine, — dit le traité, article 8, — s'engage à payer la somme de dix millions, applicables tant aux réclamations françaises liquidées antérieurement au conflit survenu entre les deux parties, qu'à la réparation de tous les dommages causés aux particuliers étrangers par le fait de ce conflit. L'examen et le règlement de ces indemnités est dévolu au gouvernement français ». — Parmi les étrangers auxquels le gouvernement français devra servir des indemnités se rencontrent, justement, les agents anglais qui nous ont suscité toutes nos difficultés, avant et pendant la guerre. Quelques-uns d'entre eux sont, au surplus, les inspireurs et négociateurs du traité qui règle en ce moment notre situation à Madagascar. — Quant au remboursement des frais de guerre, rien; — et, en prévision des dépenses du protectorat, rien non plus.

Mais je ne veux pas insister sur ces détails. C'est à un autre ordre d'idées que je voudrais arrêter l'attention du lecteur.

Ce qui me frappe le plus dans le dernier débat des affaires de Madagascar, c'est le rôle assigné à la France par M. le président du conseil. « Nous sommes convaincus, — dit M. de Freycinet dans son discours au Sénat, le 6 mars 1885, — nous sommes convaincus que sous l'influence morale de nos agents, sous le rayonnement de la France, le peuple hova, avec ses instincts progressifs, avec la faculté très grande, très remarquable qu'il a de s'assimiler la civilisation européenne, pourra marcher très rapidement dans la voie où nous désirons le voir entrer. Je crois qu'il y a là une *mission très honorable* pour la France, et que nous pouvons remplir sans faire d'importants sacrifices. Il suffira d'avoir une représentation bien organisée, composée d'hommes pénétrés de la mission que nous désirons leur voir remplir, et je suis sûr que, grâce à l'influence qu'ils tireront de la grande nation qu'ils représentent, grâce à leurs conseils bienveillants, ils feront entrer graduellement dans ces pays, d'ici à quelque temps, l'action de la France; de sorte que, sans dépense considérable pour le budget, sans perte d'hommes ni d'argent, sans déploiement de forces militaires, *nous arriverons peu à peu à faire grandir ce peuple, à assurer, en même temps que son progrès intérieur, sa prééminence dans l'île de Madagascar*, et à lui

« faire apprécier aussi de plus en plus les bienfaits
« de son contact avec la nation française. Ainsi, au
« bout de quelques années, nous aurons réalisé la
« conquête pacifique du pays ».

La conquête du pays ! pour les Hovas, oui, mais non pas pour nous. Pour les Hovas, nos éternels ennemis, au détriment des autres populations nos alliées, nos amies, nos sujettes ! La conquête pacifique ! pacifique, en ce sens que des troupes françaises n'y seront peut-être pas employées, et que nous assisterons les bras croisés à la destruction par les Hovas des autres peuplades de l'île. J'entends bien que celles-ci n'ont rien à craindre ; que Sa Majesté la Reine a bien voulu les amnistier ; et que le traité les place sous la sauvegarde de la bienveillance de Sa Majesté, et que Sa Majesté s'est engagée à tenir compte des indications qui lui seront fournies à cet égard par notre résident. Sans doute ! mais il va de soi que la débonnairété du souverain ne saurait s'étendre à qui ne la mériterait pas. Elle ne peut être poussée jusqu'à ne pas découvrir quelque complot contre la domination hova à châtier, des vellétés d'indépendance à réprimer, l'ordre à rétablir quelque part, légitimes motifs d'expéditions hovas, en terre sakalave ou autre, auxquelles on ne saurait raisonnablement contredire, affaires intérieures au surplus, auxquelles notre résident, simple ministre des affaires étrangères, n'a pas le droit ni le

pouvoir de s'immiscer, dont il ne sera pas même avisé, et qu'il ignorera fatalement dans sa solitude de Tananarive. Et le tour sera joué. Et c'est à l'ombre de notre drapeau que cela se passera. Oh ! le gouvernement hova n'aura pas à se gêner beaucoup, d'ailleurs. Qu'a-t-il à redouter ? N'est-il pas à l'abri du soupçon, lui le peuple vertueux, avec ses instincts progressifs et sa faculté très grande, très remarquable, de s'assimiler la civilisation européenne ? N'est-il pas aussi le peuple fort, et n'a-t-on pas proclamé, au moment où il était à *quia*, au moment où il succombait, que pour le réduire il faudrait demander à la France ce grand effort de 25,000 hommes et de 100 millions, qu'elle ne veut ou ne peut pas faire ? N'est-il pas le peuple privilégié, prédestiné, en faveur de qui nous avons inventé une façon particulière de guerroyer, consistant à le ménager, à ne pas lui faire de mal, à le caresser, et à avouer, contre toute vérité et contre toute vraisemblance, qu'il nous a battus ! Et puis, la France n'a-t-elle pas la très honorable mission d'exalter ce jeune peuple, de le faire grandir et d'assurer sa prééminence dans l'île de Madagascar ?

Quoi ! nos hommes d'État ne sont donc pas guéris de la manie de travailler à la fondation de puissances nouvelles ? Comment ! on espère que ce peuple hova, cette tribu barbare, éduquée par nos adversaires et

dont toute la politique est faite d'hypocrisie et de violence, nous saura gré de notre faiblesse ! Il a constamment foulé aux pieds tous les traités que nous avons consentis avec lui, violé tous ses engagements, molesté, dévalisé, chassé, massacré nos nationaux ; dans la récente guerre, il a torturé nos soldats qui tombaient entre ses mains et mutilé leurs cadavres (1) ; dans les négociations, il s'est joué de nous. Pour le payer de ces procédés, nous le comblons d'éloges et d'égards, et nous lui livrons l'île entière ! Les peuplades placées sous notre protection par des traités solennels et par nos droits historiques, nous les récompensons de leur fidélité en les faisant sujettes de leur ennemi et du nôtre. Et nous espérons que dans cet ennemi, enfin devenu grand par notre faute, nous aurons conquis un allié que son libéralisme, son amour de progrès, ses bons instincts, ses nobles facultés enchaîneront envers nous dans les liens de la reconnaissance. Illusions enfantines ! Quand nous aurons fait de la tribu hova un peuple, quand nous aurons établi sa domination sur Madagascar, le premier usage qu'il fera de sa puissance sera de nous jeter à la mer. Entre Madagascar anglo-hova et Maurice anglo-indien, notre colonie de l'île Bour-

(1) Au combat de Zongoa, deux de nos blessés, enlevés par eux, ont été torturés et leurs cadavres mutilés. Leurs têtes ont été portées, nous a-t-on dit, à Tananarive.

bon sera étouffée. Nos îles de Sainte-Marie, Nossi-Bé, Mayotte, les Comores seront absorbées par leur grande voisine. La France sera chassée de la mer des Indes. Les partisans de la politique du renoncement, du rapetissement, les disciples de Bias, de Diogène, de Cratès, de saint Siméon Stylite pourront se frotter les mains.

Chose inouïe ! le plan qu'un adversaire de génie avait conçu contre nous et que ses continuateurs n'ont pas pu réaliser, c'est à nous-mêmes qu'ils ont su persuader d'en assurer la réalisation. Dans les premières années de ce siècle, sir Robert Farquhar, obligé de restituer à la France Madagascar qu'il avait déclarée possession anglaise, inventa la nation hova et la suscita contre nous. Il fournit à ses chefs de l'argent, des armes, des munitions, des instructeurs, des missionnaires, et, dès ce premier jour jusqu'à l'heure actuelle, d'infatigables agents ont constamment poursuivi sa politique contre nous. Et tandis que là-bas ils travaillaient sans relâche à fortifier les Hovas, en Europe ils créaient une légende à leur profit. Je me rappelle, à ce propos, un mot de M. Thiers : « L'un des plus puissants moyens de l'art oratoire, disait-il, c'est la répétition. A force de répéter une chose, on finit par la persuader à tout le monde, et quelquefois à soi-même ». A force de répéter dans leurs livres, dans leurs revues, dans

leurs journaux, dans leurs conférences, dans leurs prédications, que les Hovas sont un peuple exceptionnel, un vase d'élection, et qu'il faut en faire une Sion nouvelle, un Paraguay protestant, nos adversaires ont fini par le persuader à bien du monde, même en France, et ils ont réussi à faire régner la légende jusque dans notre ministère des affaires étrangères et dans notre ministère de la marine et des colonies.

Et, pourtant, ce n'est qu'une chimère !

Les Hovas ne sont que des barbares ; leur immense supériorité intellectuelle et morale sur les autres tribus de l'île, une fable. Ce qui est vrai, c'est que nos adversaires les conseillent, les aident et les guident en toutes choses, tandis que les autres tribus, nos alliées, ont été laissées sans direction. Malgré tout, malgré nos fautes et notre crédulité (1),

(1) Un exemple, entre autres : — en 1825, le roi des Hovas, Radama I^{er}, avait envoyé, avec l'aide d'agents anglais, une expédition contre le sud de l'île. — Ses troupes furent coupées, « et les habitants de la province d'Anossi cernèrent les Hovas, « qui s'étaient retranchés au nombre de mille à douze cents « sur le plateau du Fort-Dauphin. Cette situation était critique et, pour en sortir, Ramananoulouna (le général hova) « ne vit d'autre moyen que de s'adresser au gouverneur de « Bourbon. Il lui écrivit pour le prier de faire parvenir à « Tamatave deux paquets, destinés l'un à Radama, l'autre « à Jean René. — Cette démarche plaça M. de Freycinet « dans une position délicate. L'occasion était favorable « pour rentrer en possession de Fort-Dauphin. Il suffisait

soixante-quinze années d'efforts surhumains de la part de leurs éducateurs anglais, soixante-quinze années d'assistance effective, morale et matérielle, n'ont pas réussi à étendre la domination des Hovas sur la majeure partie de l'île, et c'est à nous que l'on est obligé de recourir pour mener à bonne fin l'œuvre de sir Robert Farquhar. Le *Livre Jaune* contient à chaque page l'aveu qu'en dehors de leur

« d'envoyer un bâtiment de guerre sur les lieux pour ex-
« terminer les troupes qui l'occupaient : mais ce coup de
« main n'eût eu d'autre résultat que la reprise momenta-
« née de notre ancien poste, car le gouvernement de Bour-
« bon n'avait point de forces disponibles pour continuer la
« guerre. Or, un tel succès, demeurant isolé, ne pouvait
« porter atteinte à la puissance de Radama, et il fermait là
« voie à toute conciliation; tandis qu'un acte de *générosité*
« pouvait frapper l'esprit du roi malgache. M. de Freycinet
« répondit donc à la confiance de Ramananoulouna, en faisant
« parvenir les paquets de ce général à Tamatave. Il profita de
« l'occasion pour écrire à Radama. Après lui avoir brièvement
« rappelé les actes d'hostilité dont les Français avaient à se
« plaindre, il lui offrait de désigner de part et d'autre une
« personne de confiance pour arriver à la conclusion d'un
« traité d'alliance et d'amitié ». (PRÉCIS SUR LES ÉTABLISSEMENTS
FRANÇAIS A MADAGASCAR, imprimé par ordre de M. l'amiral Du-
perré, pair de France, ministre secrétaire d'État de la marine et
des colonies. Paris, imprimerie royale, MDCCCXXXVI, pages 39
et 40). — L'armée hova bloquée par les Antanososes fut sauvée
par l'acte de générosité du gouverneur de l'île Bourbon, oncle
de notre ministre actuel des affaires étrangères. Inutile d'ajou-
ter que « le roi des Hovas lui écrit en date du 23 août 1825,
« une réponse dont chaque expression trahissait l'emploi

plateau central les Hovas ne sont nulle part chez eux ; que la majeure partie des populations et des territoires sont indépendants ; qu'en beaucoup d'endroits ils n'ont jamais pu pénétrer (1), et que là où ils règnent leur suprématie n'est appuyée que sur de petits postes isolés, sans racines dans les populations. La terreur inspirée par la protection anglaise, aidée de notre indifférence, a seule fait leur force. Et, en

« d'une plume anglaise, et dans laquelle il reproduisait hautement ses prétentions à la souveraineté exclusive de Madagascar... » — *Loc. cit.*

Aujourd'hui, mars 1886, soixante et onze ans après l'acte de générosité de M. de Freycinet, les Hovas n'ont pas encore réussi à s'implanter dans le sud de Madagascar. Ils n'ont à Fort-Dauphin qu'une garnison, maintenue, avant la guerre, par le prestige des croiseurs anglais. Chassée par les habitants de la province d'Anossi avec l'aide d'un navire français, elle a été remplacée depuis, après que les Hovas eurent acquis la certitude que les Antanosses ne seraient plus soutenus par nous.

(1) « M. RAINANDRIANAMANDRY. Vous avez dit que vous étiez nos amis ; nous vous demandons de nous dire ce que vous exigez, car Madagascar entier, pour nous, est à la Reine.

« M. BAUDAIS. Madagascar entier ! Non ; une fort grande partie lui est encore insoumise. Vous n'avez personne chez les Mahafaly, chez les Antandroy, etc., etc..., et vous n'êtes allés chez aucun de ces peuples. Avez-vous un seul homme chez les Machicores ? C'est un pays encore indépendant, et il est au moins le double de celui dont nous vous demandons de retirer vos postes ».

Des constatations de même nature se trouvent à chaque instant dans la bouche de l'amiral Galiber. *Livre Jaune*, 1886.

vérité, comment pourrait-il en être autrement? La peuplade hova compte à peine pour un tiers dans la population totale de Madagascar, qui est d'environ trois millions d'habitants. Comment une peuplade de huit à neuf cent mille âmes, qui peut tout au plus mettre sur pied vingt-cinq ou trente mille hommes en appelant tous les adultes valides sous les armes (1), pourrait-elle occuper réellement un pays plus grand que la France, dont les deux tiers lui sont absolument hostiles?

Nous avons pu en juger par nous-même, *de visu*, dans le récent voyage que nous avons fait à Madagascar, en octobre et novembre dernier, mon collègue M. Dureau de Vaulcomte, notre ami M. Pierre Parent et moi. Si nous avons vu, à Tamatave, les Hovas tolérés à cinq ou six kilomètres de la ville, travaillant le plus tranquillement du monde, sous la conduite du colonel-diplomate anglais Digby-Wilougby, à la construction de redoutes et de travaux d'approche qui nous resserraient de plus en plus, et que l'artillerie de nos navires tenus dans l'inaction sur rade aurait dû foudroyer; — si nous avons pu voir les Hovas également tolérés dans les environs de Mazangaye, au point que pour leur tirer dessus on

(1) Voir Note à la fin de la préface, p. LIX.

attendait qu'ils vinssent enlever nos factionnaires ou porter des fagots au contact des palissades de la ville et du fort; en revanche, — nous avons pu admirer, sur d'autres points, les résultats obtenus lorsque, par quelque malentendu, un de nos officiers, dans un poste éloigné, dérogeait à la bénigne façon de faire la guerre que les instructions du ministre imposaient au commandant en chef. On ordonne au chef de bataillon Pennequin de former une compagnie de cent Sakalaves, dans le pays de la reine Binao, notre sujette. Les importunités des représentants de l'île de la Réunion avaient obtenu du ministère qu'on fit au moins cet essai. Naturellement, c'était une folie, et les amis des Hovas en riaient beaucoup. On faisait des gorges chaudes de l'échec piteux qui attendait le malheureux officier chargé de cette besogne ridicule, et, charitablement, on le plaignait. Lui, prend la chose au sérieux. Il lève les cent hommes, en fait une troupe excellente. Un corps de quatre ou cinq mille Hovas s'avance contre lui, après avoir brûlé des villages (1) à une quarantaine de kilomètres de son campement. La consigne générale était bien de se tenir sur la défensive, de ne se battre qu'en cas d'attaque. Mais on

(1) Les Hovas ont commis des atrocités contre les habitants de ces villages : des femmes, des enfants ont été attachés à des poteaux et brûlés vifs.

marche sur lui; il se croit attaqué, et, avec soixante-quinze Sakalaves et cinquante soldats d'infanterie de marine, il court au-devant des Hovas conduits par un officier anglais, et les met en complète déroute, à plusieurs reprises, coup sur coup.

De même, à Vohémar, le capitaine de frégate Escande. Il reçoit l'ordre de débarquer à Vohémar. Il se figure que cela veut dire non seulement de bombarder la ville, mais de s'y établir, et d'en éloigner les Hovas de façon à n'en plus entendre parler. Avec une poignée d'hommes, il les bat, les bouscule, les poursuit; aidé du capitaine d'artillerie de marine Brun, il délivre entièrement la province, et nous voilà maîtres d'un pays grand comme notre Bretagne et notre Normandie, fertile comme elles, couvert de prairies où paissent d'innombrables troupeaux. Le commandant Escande est remplacé par le commandant Poudra, celui-ci par le commandant Prouteau, trois patriotes de même trempe. Sous leur administration, à l'ombre du drapeau français, une ville française sort de terre et pousse comme les villes d'Australie, il y a quarante ou cinquante ans. Un courant d'immigration française se manifeste, de Bourbon, de Maurice, de France même. Déjà plusieurs familles sont arrivées. Nous les avons vues à l'œuvre. La construction des maisons, la préparation des bois, la briqueterie, la forge sont en pleine

activité, les magasins sont pourvus. D'emblée la civilisation s'empare du pays. Très vite les naturels comprennent que le bien-être européen, la domination française valent mieux que la misère barbare, l'insécurité et la tyrannie hova. Les cases sakalaves se transforment. Au lieu de nattes étendues sur le sol, on se donne un vrai lit ; on a une table, un peu de vaisselle, des ustensiles de ménage, des chaises, des coffres, voire des fauteuils et même du linge. Nos produits fabriqués ont fait irruption dans l'existence de cette population, et sont payés au moyen des denrées du cru : les bœufs, le cuir, les bois de construction et d'ébénisterie, notamment l'ébène, les étoffes de rabane tissées avec les fibres d'un palmier, la gomme copale, la cire, le caoutchouc. Dans le port, cinq beaux trois-mâts de commerce français, occupés à ces échanges fructueux. Dans les campagnes, les habitants adonnés à la surveillance et à l'élevage de leurs troupeaux. De tous côtés l'ordre public assuré : le tout, au moyen d'une garnison de deux cents hommes d'infanterie de marine, soixante volontaires de Bourbon, deux cents guerriers sakalaves, répartis dans la ville et dans les postes d'Ampassibasine et d'Amboanio.

Dans nos riches territoires baignés par la baie de Passandava, le beau village fondé par le commandant Pennequin, les plantations, le fort, les constructions,

le champ de manœuvre, les routes. Ce que ses officiers et lui obtenaient de leurs hommes est surprenant : deux heures de manœuvre et quatre heures de travail effectif le matin ; quatre heures de travail effectif et deux heures de manœuvre l'après-midi. Avec ce régime ils les maintenaient en santé et gaieté, et avec cette petite troupe ils assuraient la tranquillité du pays à quinze lieues à la ronde. Le commerce avait repris. Une flottille nombreuse de pirogues, montées par des matelots sakalaves, avait rendu l'animation à la merveilleuse baie de Passandava, et rétabli le trafic entre la Grande-Terre et notre colonie de Nossi-Bé, entrepôt des transactions du nord de l'île. Notre heureuse fortune a voulu que nous tombions à Amboudimadirou un matin vers cinq heures, pendant l'exercice ; jamais nous n'avons assisté à plus noble spectacle : les commandements faits en français par le lieutenant Valette, répétés en français par les sergents sakalaves, exécutés par les soldats indigènes avec la précision germanique et la prestesse française. Ah ! les braves gens ! Un d'eux, blessé au dernier combat (il avait reçu une balle dans la tête et avait perdu un œil), était exempt de la manœuvre. Nous le rencontrons, et nous lui faisons compliment de sa bravoure. « Ah ! oui, nous répond-il : si Français et Sakalaves tous pas braves, tous f..... ce « jour-là ! »

Non loin d'Amboudimadirou, à Ampassimiène, nous avons vu leur reine, notre petite sujette Binao. Elle nous dit qu'elle aurait donné à la France plus de soldats, si on l'avait voulu. Binao et les autres chefs de cette partie de l'île sont les descendants de ceux qui ont fait la cession à la France en 1841. C'est à Nossi-Bé qu'elle et les siens venaient recevoir l'investiture des mains du gouverneur français. A Nossi-Bé sont les tombeaux de leurs ancêtres, où ils allaient chaque année en pèlerinage. A quelque distance de la demeure de Binao, nous avons visité les affleurements du vaste bassin houiller dont l'exploitation, commencée par M. d'Arvoy, fut tragiquement interrompue par un guet-apens des Hovas, en 1856; exploit qui valut à Sa Majesté la reine de Madagascar les félicitations officielles du gouvernement anglais pour sa victoire sur les Français. Cela, au lendemain d'Inkerman. Les Hovas n'avaient pas réussi à prendre pied dans ce pays. C'est là qu'ils avaient essayé, sous la conduite des missionnaires anglais Parett et Pickersgill (lesquels devaient figurer quelques années plus tard parmi les négociateurs du traité franco-hova de 1885), c'est là qu'ils avaient essayé, en 1881, de planter les drapeaux hovas, dont quelques-uns furent arrachés par le commandant Le Timbre, les autres abattus par l'amiral Pierre. Leur fureur fut extrême. MM. Parett et Pic-

kersgill avaient annoncé, alors, qu'ils reviendraient replacer ces drapeaux. Leur prophétie s'est accomplie. Les drapeaux hovas, grâce au traité, vont flotter en face de Nossi-Bé. Nous avons fait de Binao et de tous les siens des sujets hovas. Nos négociateurs garantissent (ô le bon billet de La Châtre!) qu'ils seront heureux, car Sa Majesté la reine de tout Madagascar a bien voulu les couvrir d'une amnistie; et c'est ainsi que les soldats de Pennequin reçoivent le salaire de leur héroïque fidélité à la France. Les territoires de Vohémar, de Passandava, d'Ampassimienne, d'Amboudimadirou, le port superbe de Bavatoubé, le bassin houiller, plus vaste que tous ceux de France réunis, nous avons tout donné aux Hovas! Mais que sont donc ces gens-là, pour avoir exercé sur nos hommes d'État une telle fascination? Une peuplade barbare, à bout de forces, épuisée, mais soutenue, chez nous, par des sectaires influents. Nous n'avions qu'à laisser aller, la colonisation se faisait toute seule, et les ressources locales étaient plus que suffisantes pour en couvrir toutes les dépenses, dans les provinces d'où nos ennemis étaient expulsés. Ce sont nos hommes d'État qui les relèvent et les mettent au lieu et place de la France!

Du côté de Mazangaye, la rive gauche du grand fleuve formé par l'Ikoupà et la Betsibouka était ab-

solument purgée de Hovas, lors de notre voyage; mais ils'occupaient la rive droite, où ils avaient, pour de bonnes raisons, accumulé leurs plus grandes forces, car l'estuaire de Mazangaye commande la route de Tananarive. Là des batteries nombreuses, garnies d'une artillerie puissante, de canons Krupp servis par des troupes de première qualité, dirigées elles-mêmes par les plus éminents officiers étrangers à la solde de Sa Majesté, hérissent la berge de la rive droite, entre Mazangaye et Marouway. C'était tout de bon du sérieux, cette fois, et l'on nous en faisait un épouvantail, si bien que nous ne mettions pas en doute cette *formidabilité*. Lecteur français, le barbarisme n'est pas de nous. Il est de ceux qui ne respectent pas plus notre langue que nos droits.

Mes amis et moi, nous avons entendu dire qu'en suivant les passes de la rive gauche, à l'abri des îles dont le lit du fleuve est parsemé, on pouvait arriver à Marouway sans risques et sans coup férir, et ce voyage nous tentait beaucoup; mais la tentation était forte, aussi, de regarder d'un peu près la rive fortifiée. Celle-ci l'emporta, et nous pûmes y aller voir, grâce à la bienveillante courtoisie de M. le capitaine de vaisseau Wytz, commandant supérieur de Mazangaye. Nous partons sous sa conduite, en compagnie du colonel Romouil, du commandant Poudra et de son état-major du Bisson, du capitaine d'artillerie Pontet,

avec les canonnières *la Tirailleuse* et *la Redoute*, commandées par MM. Lacourné et Muller, lieutenants de vaisseau. A une vingtaine de kilomètres de Mazangaye, nous voyons se dessiner, en haut de la falaise, les embrasures des batteries d'Ambatoukely. Nous sommes par leur travers, à trois mille mètres. Le bras du fleuve est large d'une lieue à cet endroit. Elles tirent sur nous. Les obus tombent entre le rivage et nous, *telum imbellè sine ictu*. Leur trajectoire est de quinze cents mètres à peine. Un peu plus loin, une grande batterie, de seize embrasures. Elle n'a qu'un seul canon, à âme lisse, et nous salue de ses boulets ronds qui tombent à l'eau, à cinq ou six cents mètres du point de départ. Plus loin, à Mahévarane (soixante kilomètres de Mazangaye), trois batteries, dont une casematée, dominant un coude du fleuve. Ce sont les plus fortes, les mieux outillées de toutes. Elles nous accueillent de tous leurs feux, que nos canonnières éteignent en un clin d'œil. Il n'y a plus rien, jusqu'à Marouway. Nous avons grande envie de pousser jusque-là, et même plus loin. Mais le commandant Wytz ne pouvait s'absenter pour plus d'un jour de Mazangaye. Force nous était donc de rebrousser chemin, mais quel chagrin de partir ainsi ! Le paysage était splendide, la température agréable et douce, avec une pointe de fraîcheur, quoique l'on fût déjà à l'entrée

de l'été. C'était le jour de la Toussaint, un très beau dimanche, 1^{er} novembre 1885. Les équipages des canonnières étaient pleins de gaieté et d'entrain. Le commandant décide qu'on restera là quelques heures, afin que le colonel anglo-hova ne puisse prétendre qu'il nous a fait fuir. Un déjeuner exquis est servi sur le pont des canonnières, au grand air ; ce que voyant, les Hovas reviennent à leurs batteries et rouvrent leur feu. Pendant plus de deux heures, ils tirent de toutes leurs pièces sur nos deux canonnières, à l'ancre, immobiles comme deux cibles, à mille mètres.

Pendant tout ce temps, à cette courte distance, ils n'ont que quatre coups seulement qui aient été un peu passables : un obus a éclaté dans l'eau, à une quinzaine de mètres à l'arrière de *la Tirailleuse* ; un autre entre les deux canonnières mouillées à cent mètres l'une de l'autre ; un boulet rond a ricoché à une vingtaine de mètres à l'avant de *la Redoute*, un autre à cent cinquante ou deux cents mètres. Tout le reste tombait entre le rivage et nous, à des intervalles variables de quatre cents à six cents mètres. Oh ! la belle *formidabilité* ! Au dessert, nos marins ont fait jouer leurs Hotskiss et leurs pièces de 90, et criblé de projectiles les batteries et le village hova, et la maison du colonel. Quelques feux de salve de nos fusiliers ont terminé la fête, et nous sommes re-

descendus tranquillement à Mazangaye, sans avoir été autrement inquiétés par les batteries qui avaient essayé de nous barrer le passage le matin. En ville, nous avons admiré l'ordre parfait établi par le commandant supérieur, les excellents casernements pour ses troupes, les constructions nouvelles toutes prêtes à recevoir les renforts que l'on attendait de France, le beau pont débarcadère construit par des ouvriers de l'île Bourbon sous la direction du capitaine Pontet. Tous ces travaux, c'est pour les Hovas que nos soldats les ont exécutés. De même les travaux exécutés à Tamatave ; car nous rendons aussi cette ville charmante, cette belle rade, ce point commercial d'une si grande importance. La France, grâce au traité du 17 décembre, aura fait une expédition lointaine d'un nouveau genre, au profit de ses ennemis.

De tout ce que nous occupions, Diégo-Suarez seul nous reste. Il est vrai que Diégo-Suarez a une grande valeur. Je me rappelle la visite que nous y avons faite en octobre dernier. C'était un enchantement. Avec des ressources presque nulles, le commandant Caillet y avait déjà jeté les bases du futur établissement naval. Plus heureux que ses camarades de Tamatave, de Vohémar, de Passandava, de Mazangaye, il ne verra pas donner à l'ennemi le travail qu'il a fait pour la France. Quel arsenal la

France aura là, si elle rompt la lisière dans laquelle ses diplomates l'ont renfermée!

A part Diégo-Suarez et l'étroite bordure tracée par M. Patrimonio, on livre tout aux Hovas. On ne se borne pas aux territoires d'où nous les avons chassés; on ne se contente pas de remettre sous leur joug les populations que nous avons poussées à s'en délivrer. On y joint des pays entiers où jamais un Hova n'avait mis le pied. J'ai visité quelques-uns de ces pays. D'abord, Andalande, sur la côte Ouest. Là étaient venus s'établir cinq Français (quatre de Bourbon, un d'Europe), que les Hovas avaient traqués à Morondava au début des hostilités, et qui avaient passé sur le corps de leurs assaillants. Suivis d'une tribu sakalave d'une centaine de personnes, ils ont fondé un village nouveau, créé un chantier de construction à l'aide des Sakalaves, transformés par eux en charpentiers de marine, et j'ai vu des officiers admirer les belles embarcations construites par ces vaillants hommes. Quelque temps avant nous, ils avaient été visités par le Boursaint, et c'était tout, depuis le commencement de la guerre. Dans cette solitude, ni leur patriotisme, ni leur confiance n'avaient fléchi. Ce n'est pas à eux qu'il eût fallu dire que la France un jour les abandonnerait! — Plus au sud, Tolia, que l'on s'est accoutumé à appeler Tullear-Bay,

parce que les Anglais ont travesti et fait oublier l'ancienne orthographe et prononciation françaises, Tolia avec sa magnifique rade. Depuis longues années aucun de nos navires de l'État n'y avait paru. Notre joie n'en fut que plus intense d'y retrouver, comme à Andalande, le drapeau tricolore brillant au soleil sur les toits des maisons et des factoreries. Deux beaux trois-mâts de commerce français étaient en rade et faisaient leur chargement d'orseille, de bœuf salé, de cuirs, de tortues, de légumes secs, de grains, échangés contre marchandises françaises. L'un d'eux s'était viré en carène et s'était fait de grosses réparations, aidé des gens de l'endroit. Plus loin, Saint-Augustin, l'île de Noss-Vé, la côte de Caremboule, et partout le drapeau français, maintenu là par la fidélité des populations et le dévouement de nos marins du commerce. Dans bien des endroits nous avons été en contact avec les populations, et nous avons pu constater qu'elles sont intelligentes, hospitalières, sympathiques. Plusieurs fois nous avons assisté à des *Kabars* (1), et ce n'est pas sans une sorte d'envie que nous, parlementaires qui avons peut-être sur la conscience quelque interruption plus ou moins vive dans nos séances de Versailles ou du Palais-Bourbon, nous avons vu l'ordre

(1) Assemblées délibérantes.

parfait, le silence absolu, l'attention profonde et courtoise, la dignité qui régnait dans ces assemblées d'hommes armés, aucun d'eux ne se permettant jamais la moindre interruption ni la moindre marque de distraction, chaque orateur parlant à son tour, toujours avec convenance, souvent avec esprit. L'une de ces réunions a laissé dans nos âmes un souvenir impérissable. C'était à Saint-Augustin, au lever du soleil, dans un très beau site. Nous y avions abordé inopinément, de nuit. Notre embarcation ayant manqué la passe, un compatriote, M. Thibaut Després, établi dans le village, éveillé par nos cris, s'était jeté à l'eau suivi de ses camarades et de quelques Sakalaves et nous avait tirés d'embarras. Parmi eux était un ancien volontaire créole de la guerre de 1870, M. Charlot, que j'avais vu en France, à Bordeaux, du temps de l'Assemblée Nationale. Quelle joie de le retrouver là, le cœur toujours chaud de patriotisme ! Leur hospitalité fut charmante. Le lendemain, au point du jour, le vieux chef de l'endroit, presque octogénaire, Belambe, suivi d'une centaine de ses guerriers, et accompagné d'un chef plus jeune, Sitampi, très intelligent et parlant très bien français, arriva dans la cour de la factorerie pour nous souhaiter la bienvenue. Comme nous lui faisions part du bon témoignage que nos compatriotes nous avaient porté de ses procédés à l'égard des Français : « Ce n'est pas à moi

« qu'en revient le mérite, nous répondit-il. Avant
« moi, mon père était l'ami des Français, et avant
« lui, mon grand-père; et cela remonte loin, loin!
« Vous le voyez, vos compatriotes n'ont rien à
« craindre parmi nous. Leurs personnes, leurs biens
« sont respectés à l'égal des nôtres. — Quant aux
« Hovas, nous les avons toujours eus en horreur, et
« jamais nous ne leur avons permis de pénétrer parmi
« nous. Cette année, ils nous ont envoyé des émis-
« saires, pour nous offrir leur alliance et nous exci-
« ter à chasser les Français qui sont ici. Nous avons
« renvoyé ces émissaires en leur faisant défense de
« revenir. Ils sont partis en nous menaçant de la
« colère de leur reine, et en ajoutant que les Fran-
« çais leur demandaient la paix et offraient des na-
« vires pour aider les Hovas à se rendre maîtres de
« notre pays. Nous avons chassé ces imposteurs.
« Pourtant, nous nous souvenons qu'on avait parlé
« d'un projet comme cela du temps de M. Valon.
« Puisque vous pouvez voir les ministres, en France,
« dites-leur que jamais nous n'accepterons les Ho-
« vas pour maîtres. Les Hovas sont les ennemis de
« notre race. S'ils viennent, nous les recevrons avec
« le fer et avec le feu ».

Incapables de réussir par leurs seuls moyens à
faire passer toute l'île sous la domination hova, ce

fut un coup de maître de la part de nos rivaux de songer à y employer les forces de la France. Peu d'années avant la rupture des relations entre la France et les Hovas, et malgré que ces relations fussent déjà extrêmement tendues, le consul anglais M. Packenham, l'amiral anglais M. Gore-Jones, et le premier ministre hova, eurent l'art de déterminer notre consul et notre commandant de station navale à agir de concert avec les Anglais, pour ranger sous la souveraineté de Sa Majesté la reine trois cents lieues de côtes, au nord, au sud et à l'ouest de Madagascar. « C'est pitié, disaient les deux Anglais et le « Hova, de voir tant de riches provinces en proie au « paganisme et à la barbarie tandis que, possédées « par Sa Majesté, elles seraient converties à l'Évan- « gile et lancées dans le grand courant de la civilisa- « tion, pour la plus grande gloire et pour le plus « grand profit de l'humanité; profit et gloire dont la « France, elle aussi, aurait sa part ». A cet effet, l'amiral anglais se chargeait de donner aux Hovas les territoires cédés à la France par les traités de 1841, notamment la belle baie de Passandava, en face de notre colonie de Nossi-Bé, et son vaste terrain houiller. Quant au commandant français, son lot était de conquérir pour Sa Majesté Hova le pays des Sakalaves du sud-ouest, la province de Féérègne entre autres, la baie de Tolia, Saint-Augustin, où jamais, depuis

que le monde est monde jusqu'à l'heure présente, aucun Hova n'a pénétré. Telle fut la conception première de *la très honorable mission* dévolue à la France. Des démarches faites en temps utile auprès du département de la marine et des colonies, avaient fait avorter ce beau projet. C'est à lui que le vieux chef Belambe avait fait allusion dans le Kabar de Saint-Augustin.

Mais la ténacité est le trait distinctif de la politique de nos adversaires. L'idée de faire travailler la France elle-même à ériger la puissance qui doit l'expulser de Madagascar était trop ingénieuse pour être abandonnée. Un premier insuccès n'était pas fait pour décourager les continuateurs de Packenham et de Gore-Jones. On avait su faire agréer l'idée à un diplomate et à un militaire français. On pouvait se flatter que le précédent ferait école, et l'on s'ingéra de tirer parti des circonstances mêmes qui devaient être la ruine de la suprématie hova. Il s'agissait de faire tourner au profit des Hovas l'expédition commencée contre eux par la France. Cette fois, c'est un personnage revêtu de la double qualité de sujet anglais et de consul d'Italie qui se fait l'intermédiaire entre le premier ministre hova et l'amiral français, et ce dernier consent à offrir aux Hovas, parmi les conditions d'un traité à intervenir, « des officiers instructeurs » pour organiser l'armée de Sa Majesté; des trans-

« ports et navires de guerre français pour trans-
« porter ses troupes et protéger leur débarquement,
« et assurer leur retraite sur les points de la côte
« où il serait nécessaire d'envoyer des troupes pour
« réduire les peuplades insoumises à l'autorité de la
« Reine ». (Article 6 des préliminaires proposés par
M. l'amiral Miot et M. Baudais le 25 juin 1885.
Livre Jaune, pages 144-147.) — Puis M. Procter, à
Tamatave, M. Parett, l'homme des drapeaux, au
quai d'Orsay et à la rue Royale, s'abouchent avec
notre amiral commandant en chef et avec nos mi-
nistres des affaires étrangères et de la marine et des
colonies, et un plénipotentiaire français est envoyé de
France tout exprès à Madagascar, porteur d'un projet
d'arrangement où se remarque un article 15, devenu
plus tard l'article 14 du traité du 17 décembre, s'ex-
primant ainsi : « Le gouvernement de la République,
« afin de seconder la marche du gouvernement et
« du peuple Malgaches dans *la voie de la civilisation*
« *et du progrès*, s'engage à mettre à la disposition
« de Sa Majesté la reine les instructeurs militaires,
« ingénieurs, professeurs et chefs d'atelier qui lui
« seront demandés ».

La civilisation et le progrès, dans le langage de nos
adversaires à Madagascar ; la civilisation et le progrès,
pour les Robert Farquhar, pour les Ellis, les Sibree,
les Shaw, les Pickersgill, les Parett, les Procter, les

b.

Digby-Willoughby, les Saillens et autres ; la civilisation et le progrès, pour les négociateurs et inspireurs de ce traité, c'est l'asservissement *per fas et nefas* de toutes les peuplades et de toute l'île à l'hégémonie hova. Maintenant, que vont penser de nous nos amis à Madagascar ? Quel sort leur est réservé ? Et que doivent penser aussi les habiles gens qui ont su faire accepter une pareille chose à notre gouvernement !

Certes, quand M. le président du conseil vient dire, à la tribune du Sénat, que « c'est une mission « très honorable pour la France que d'assurer, en « même temps que le progrès intérieur du peuple « hova, la prééminence de ce peuple à Madagas- « car », M. le président du conseil n'entend pas, il a eu le soin de le dire, y contribuer par le déploiement d'une force militaire ; il ne songe à y consacrer que quelques centaines de mille francs chaque année, et il compte bien que cette prééminence s'exercera à notre profit. Vain espoir, que tout dément ! Le peuple hova nous a maintes fois donné des échantillons de sa reconnaissance. Elle ressemble à la reconnaissance du serpent que l'on réchauffe. Quand nous aurons fait *grandir* le peuple hova, c'est contre nous qu'il tournera la force qu'il aura reçue de nous. L'armée que nos instructeurs militaires organiseront pour lui, c'est à s'affranchir de notre tutelle qu'il

l'emploiera après l'avoir aguerrie à asservir ou à détruire les autres populations de l'île, nos anciennes alliées. Supposer que, préparé, pétri comme il l'a été par nos adversaires, les récents événements où nous nous sommes laissé jouer en définitive, lui inspirent du respect pour nous, c'est se leurrer de gaieté de cœur. Et supposer que l'assistance que nous donnons aux Hovas pour se poser partout en maîtres va ouvrir une ère de paix à Madagascar, c'est le comble de l'aveuglement.

Comment une si prodigieuse aberration a-t-elle pu pénétrer dans le cerveau d'hommes sincères, de bons Français, jaloux de la grandeur de leur pays? Par la propagande inimaginable qui s'est faite chez nous en faveur des Hovas. Mais cette propagande elle-même n'est-elle pas, elle aussi, un phénomène étrange, et comment l'expliquer? Par le fanatisme religieux, par l'alliance, la communauté d'action entre les méthodistes français et les méthodistes anglais, ennemis de la France.

Ici se place une observation que j'ai présentée dans mon discours à la Chambre des Députés, et qui me paraît jeter de singulières clartés sur les errements de la politique contemporaine. La colère qu'elle a provoquée dans certains milieux m'est une preuve de plus de sa justesse. Je crois utile d'y insister un peu.

Il faut l'avouer nettement, afin d'y porter remède avant qu'il soit trop tard : les partisans de la libre-pensée, en France, ont été induits en une grave erreur. Nés dans le catholicisme pour la plupart, mais affranchis de préjugés religieux, ils se sont figuré que tous ceux qui combattent dans leurs rangs sont également des libres-penseurs. Obligés de résister aux entreprises du clergé catholique sur le domaine civil et politique, nous avons commis, dans l'ardeur de la lutte, cette faute de conduite de ne pas nous enquérir si tous nos compagnons sont comme nous des émancipés de l'idée religieuse. Or, plusieurs d'entre eux, et des plus agissants, tout en nous laissant croire qu'ils sont de tous points nos alliés, nos pareils, dans notre œuvre d'émancipation intellectuelle, n'ont de commun avec nous que ce seul point d'être anticléricaux vis-à-vis du catholicisme, tandis qu'ils sont, en réalité, de parfaits cléricaux au service d'une secte dissidente et foncièrement ennemie de la libre-pensée. Minorité infime par le nombre, mais considérable par la situation de leurs membres au milieu de notre société libre-penseuse ou indifférente, ils se sont presque entièrement emparés, grâce à notre inadvertance, de la direction de nos forces ; ils ont eu l'art de les faire tourner à la propagande de leur foi, à l'extension de leur influence, à l'accaparement des places pour leurs adhérents. Ils mettent le grap-

pin sur nous. La foule des libres-penseurs est leur armée; eux sont les cadres et les chefs.

Un livre d'un intérêt poignant, *l'Évangéliste* de M. Alphonse Daudet, a révélé leur ingérence dans les relations de la vie privée. Transportez dans la politique ce qui existe chez eux de vertu, de courage, d'instruction, de patience, d'énergie, d'austérité réelle ou feinte, d'esprit de solidarité, d'initiative et de propagande, et aussi de ruse, d'hypocrisie et, parfois, de perversité et de violence : vous aurez un aperçu de l'action que peuvent exercer dans les affaires publiques ces modernes pharisiens, aidés, en outre, du levier d'une immense fortune. Ils ont ainsi formé parmi nous une brigade de gens dévots qui, par l'honorabilité, la dignité de leur extérieur, la haute vertu de plusieurs d'entre eux, leur richesse, leur organisation, véritable réseau aux mailles puissantes dont ils ont enserré notre société, sont devenus un pouvoir dans l'État. D'autant plus forts que, les croyant nôtres, nous sommes vis-à-vis d'eux sans organisation et sans méfiance; se soutenant exclusivement entre eux; après à la curée; aussi intolérants envers les libéraux protestants qu'envers les catholiques et les libres-penseurs, ils se sont taillé une large part dans les fonctions publiques, et ils sont en train de devenir les maîtres en France. Méthodistes avant d'être Français, appuyés sur une oligarchie financière

cosmopolite à peine française, unis à leurs congénères étrangers par le lien de la religion — *religio*, — plus fort dans le cœur de certains hommes que le lien du patriotisme, ils placent la secte avant la patrie, ils préfèrent le coreligionnaire au compatriote, et ils jouent le rôle (avec les différences que comporte la différence des temps et des mœurs), ils jouent le rôle que jouait, avec une égale bonne foi, l'ultra-catholicisme, le parti espagnol sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Celui-là servait la puissance catholique par excellence d'alors, l'Espagne; ceux-ci font le jeu des puissances protestantes rivales de la France. Pénétrés de l'axiome de M. Guizot, que « *la France au dehors c'est le catholicisme* », ils combattent l'expansion coloniale de la France avec le même zèle qu'ils mettent à combattre le catholicisme à l'intérieur. Ce sont eux qui, par les affidés qu'ils entretiennent dans toute la presse, ont gouverné, faussé l'opinion publique dans les questions coloniales; si bien que tel bon catholique, tel libre-penseur ou protestant modéré parmi nous se croit un anticolonial spontané qui n'est que l'écho, l'instrument des méthodistes antifrçais ligués contre la France libre-penseuse ou catholique. Quand la part pourra être faite du poids dont ils ont pesé sur les destinées de la France dans les événements contemporains, on en sera stupéfait. Dans l'Ouest Africain, par exemple, ils

ont été avec Stanley, contre Brazza. A Madagascar, ils sont avec les Anglais et les Hovas, contre les autres populations de l'île et contre la France. Ils ont décidé que Madagascar doit être un Paraguay protestant, et qu'il doit être arraché à la France. Ils se disculpent, d'ailleurs, et mettent leur conscience à l'abrid'une manière générale en croyant que la France n'a pas besoin de colonies, et, dans l'espèce, en croyant au désintéressement des missionnaires anglais qui ne travaillent, assurent-ils, que pour l'Évangile et pour Sa Majesté Hova, mais pas du tout pour leur pays. C'est leur influence qui a fait l'étrange manière dont l'expédition de Madagascar a été conduite, les ménagements envers les Hovas, l'inaction de nos troupes, les irrésolutions de nos ministres et de nos agents, les contradictions, les contre-ordres, et finalement la doctrine de l'hégémonie hova qui a prévalu dans le traité.

Dans le drame qui se déroule à Madagascar, ils ont gagné la première manche. Gagneront-ils définitivement la partie? J'espère que non, si l'opinion publique égarée finit par se ressaisir. Les ouvrages récents de M. Henry d'Escamps, de M. Louis le Roy, de M. Pauliat, de M. Fernand Hue, ont commencé à la mettre en garde. Quelques journaux, *le Siècle*, *le Lyon républicain*, *le Matin*, *la République française*, *le Voltaire*, *l'Univers*, *le Monde*, *le Progrès*

militaire, la Gazette de France, le Bulletin de la Réunion des officiers, le Petit Marseillais, la Gironde, ont donné quelques indications dans le même sens. Le livre de M. RAOUL POSTEL vient renforcer aujourd'hui fort opportunément cette série. Puisse-t-il achever de donner l'éveil, et être le point de départ d'une campagne de lumière ! Le lamentable recueil de documents diplomatiques publié en février 1886 par notre ministère des affaires étrangères, les publications des écrivains méthodistes français et étrangers, leurs apologies en faveur des Anglais et des Hovas, leurs diatribes contre la France, dont je n'ai pu montrer que de courts extraits dans le débat à la Chambre des Députés, la divulgation des incidents relatifs à la mission scientifique de M. l'ingénieur en chef Debette, le refus opposé par la Société des Missions évangéliques françaises à la demande faite par le gouvernement français d'envoyer des missionnaires protestants français à Madagascar, leurs préférences pour « *le christianisme anglais et la politique anglaise* », constituent une démonstration sans réplique de l'action antifranaïaise des méthodistes de toutes origines à Madagascar, en Europe, et jusqu'en France même, chez nous, dans notre intimité. C'est cela qu'il faut faire connaître au pays.

Et le commencement de la sagesse sera de ne pas perdre de vue qu'ils sont trop tenaces pour renoncer

à leur projet. Leur mine est éventée; en politiques habiles, ils feront semblant de l'abandonner. Ils en creuseront une autre, mieux couverte, ils cacheront mieux leur jeu, qu'ils regrettent d'avoir trop laissé voir, et ils n'en poursuivront que plus sourdement l'élimination de la France. Si nous n'y prenons pas garde, ils arriveront à leurs fins, et, dans quelques années, avant qu'il soit longtemps, le gouvernement sera contraint de nous dire : « Messieurs, il faut
« quitter Madagascar. Décidément, ce pays nous est
« réfractaire. Au lieu de profiter de l'épuisement des
« Hovas pour leur imposer des conditions en 1886,
« nous nous sommes contentés du traité que vous
« savez. Il fut unanimement critiqué à l'époque, et
« les orateurs qui le soutinrent, tout en avouant eux-
« mêmes qu'il n'était pas parfait, n'eurent guère,
« pour le faire accepter, d'autre argument que les
« espérances puisées dans les instincts de gratitude
« du peuple hova. Ces espérances ont été dé-
« çues. Le traité a porté ses fruits. Nos nationaux
« sont restés constamment exclus de Madagascar.
« Notre résident se ronge d'un ennui mortel à
« Tananarive. Sa fonction de ministre des relations
« extérieures de Sa très gracieuse Majesté la reine
« de Madagascar sont toutes platoniques. Quant à
« l'administration intérieure de ce grand pays, elle
« est restée, comme devant, dans la main de sujets

« d'une puissance amie, et, pas plus aujourd'hui
« qu'autrefois, ce n'est au profit des Français qu'elle
« s'exerce. Le plus clair de tout ceci, c'est le mil-
« lion ou le demi-million que nous coûte chaque
« année un protectorat chimérique. Supprimons
« cette dépense inutile, et partons. C'est bien dom-
« mage, cependant ! Nous aurions pu faire là de
« grandes choses. Mais la place est prise par nos ri-
« vaux ».

Un si désastreux, un si honteux résultat peut-il être empêché ? Oui, à la condition que les instructions données dès le début à notre résident corrigent les faiblesses du traité et préviennent le danger des déclarations faites au Sénat par M. le président du conseil. Il faut que, par leur netteté et leur fermeté, ces instructions découragent tout de suite les intrigues des adversaires de la France. Il faut, par l'occupation immédiate de Diégo-Suarez et par l'importance des forces que nous y mettrons, rassurer nos amis. Il faut concéder à des Français le territoire, si petit qu'il soit, que nous nous sommes réservé autour de la baie, et y attirer comme travailleurs, comme soldats de police, les indigènes du voisinage ; il faut y faire affluer le flot d'immigrants qui, de Bourbon, de Maurice, de France, ne demandent qu'à partir pour la terre promise. Il faut, par cet ensemble de mesures, ne laisser

subsister aucun doute dans l'esprit du gouvernement de Tananarive et assurer le prestige de notre résident. Il ne faut pas que notre résident risque d'être considéré comme un simple ministre des affaires étrangères subordonné à la politique générale du gouvernement hova, mais qu'il soit désormais, en réalité et sans conteste, l'inspirateur, le régulateur de cette politique. En d'autres termes, il faut que la politique malgache cesse d'être une politique anglaise et méthodiste pour être simplement la politique française. Il faut qu'il soit bien entendu que le gouvernement hova ne peut avoir, en aucun cas, et sous quelque prétexte que ce soit, aucune espèce de relation directe avec l'étranger, et que le rôle de la France ne se borne pas à l'unique métier de protecteur des sujets de Sa Majesté hors de Madagascar, comme on n'est déjà que trop enclin à le prétendre. Enfin, pour ne laisser aucune place à l'équivoque, aucune échappatoire à nos adversaires toujours prêts à profiter de nos moindres fautes, il est nécessaire de bien établir, pour que personne n'en ignore, que l'interprétation donnée par un sénateur à l'article 11 du traité et à laquelle M. le président du conseil semble avoir adhéré, n'a d'autre portée qu'un malentendu de tribune. On pourrait supposer, d'après cette interprétation, que ce ne serait pas notre résident, notre gouvernement, mais le premier ministre hova qui

serait juge des réclamations qu'un État étranger pourrait faire à raison de dommages causés à ses nationaux; de sorte que, s'il plaisait au ministre hova de recourir à une intervention étrangère pour nous créer des embarras, il lui suffirait de s'entendre avec l'étranger pour se faire faire une réclamation et refuser d'y donner satisfaction. Non, non, non! cette interprétation n'est pas vraie. Si elle l'était, nous ne serions pas les protecteurs, nous serions les subordonnés, et le représentant de la France descendrait au rôle de simple membre d'un cabinet hova.

Principiis obsta! Il faut couper court à l'équivoque. Si, avant même que notre résident soit parti de France, nous admettons que ses décisions, les décisions du gouvernement français, ne sont pas obligatoires pour les Hovas dans tout ce qui regarde les relations extérieures, adieu toute influence, toute dignité, toute sécurité. Nous échouons misérablement, quelque peine que puisse se donner l'homme de haute valeur que son dévouement patriotique, sa capacité reconnue, son expérience administrative ont désigné au choix de M. le président du conseil comme premier résident de France à Madagascar.

J'ignore quelles instructions il a reçues. Je sais que les dispositions visées par le décret qui organise la Résidence lui confèrent le pouvoir discrétionnaire d'expulsion contre nos nationaux, pouvoir que, d'ail-

leurs, il n'a pas contre les étrangers. Je ne sais si cela est de nature à séduire beaucoup de Français et à les attirer vers Madagascar. Je suis certain que dans les mains de M. Le Myre de Vilers il n'a rien de dangereux, et je le dis bien haut, afin que cette appréhension ne détourne aucun pionnier. Toutefois, une semblable précaution prise par notre gouvernement contre les Français, alors que les étrangers en sont exempts, pourra sembler étonnante aux Hovas.

M. Le Myre de Vilers va partir dans quelques jours. Nos vœux l'accompagnent, et notre appui ne lui fera pas défaut. Sa tâche est difficile. Il trouvera en arrivant l'administration intérieure, l'influence, dans la main des agents méthodistes qui ont préparé le traité. Puisse-t-il y substituer l'action de la France ! Puisse de nombreux Français le suivre à bref délai ! Puisse notre gouvernement lui donner sans réserve tous les moyens dont il aura besoin !

Quelle œuvre superbe il a dans sa main ! Que de bien il peut faire, quelle influence décisive il peut exercer sur les destinées de la patrie ! Quelle gloire sera la sienne !

La colonisation ! Il n'y a que cela de vrai, il n'y a que cela de bon dans l'état de notre société : elle devrait être la première et presque la seule préoccupation de nos hommes politiques. Elle seule peut

relever notre vitalité affaiblie, adoucir les souffrances de nos déshérités, faire diversion à nos dissentiments sociaux, tempérer nos agitations. Elle n'est pas une panacée, elle est le remède efficace qui convient à nos maux, à l'heure actuelle.

On cherche des remèdes dans les réformes législatives, dans les économies budgétaires. Je crois être un homme de progrès, et je ne connais pas beaucoup de républicains plus avancés que moi, et je suis prêt à voter les mesures les plus radicales; mais je n'aime pas à me payer de vaines paroles. Ne savons-nous pas combien de temps il faut pour faire la moindre loi, et ne savons-nous pas que la plupart des améliorations dans la législation aboutissent à des augmentations de dépenses pour le budget? Quant aux économies, à moins de suspendre la vie nationale et de jeter au feu le grand livre de la dette publique, on n'en fera que de médiocres. On pourra grapiller quelques millions sur les administrations centrales, reviser plus sévèrement les devis qui ont excité la verve de mes honorables collègues MM. d'Aillères et Martin Nadaud, réduire le personnel, mettre quelques fonctionnaires à la porte ou prématurément à la retraite (ce qui, par parenthèse, est un moyen tout particulier de réduire les

(1) On pourrait caractériser ce genre d'économies, en les appelant *économies productives de dépenses*.

charges de l'Etat) (1). On espère réaliser ainsi quelques millions, bien vite envolés. Quant aux vraies et grandes réformes, où prendrez-vous le temps pour les préparer, le répit pour vous mettre d'accord sur les plus essentielles? Et le flot montant de vos déclassés, la masse croissante de vos ouvriers inoccupés, que prétendez-vous en faire en attendant que ces réformes soient réalisées et produisent leurs effets? Ce temps, ce répit nécessaires, la colonisation vous le donnera. Le bien-être que les conditions actuelles refusent à tant de nos compatriotes dans notre vieille société, la colonisation le leur rendra. Mettez-vous à cette œuvre ! immédiatement la détente se produira, car vous n'avez qu'à vouloir. Les résultats seront immédiats.

Mais on me dit : Le pays a condamné la politique coloniale. Cela n'est pas vrai. Ce que le pays a blâmé, c'est une parodie de politique coloniale. Je suis, je l'es-père, un partisan de la politique coloniale. Qui, pourtant, a déploré plus que moi celle qu'on nous a faite? Qui a plus fait d'efforts pour empêcher les déviations, funestes résultats des manœuvres de nos adversaires? Semblables à Panurge, qui mit un pou sur le col d'une belle dame et lui reprocha ensuite sa malpropreté, nos adversaires ont mis toutes sortes de bâtons dans les roues de la politique coloniale, puis ils l'ont dénoncée au pays, en le trompant.

Quand le pays s'est-il prononcé contre une expé-

dition de Madagascar qui eût été bien conduite? Et qui peut oser prétendre qu'il a renoncé à la possession de cette colonie hors ligne?

Il n'y a pas renoncé. J'en atteste la déception qui a accompagné le traité quand il a été connu dans ses détails; j'en atteste l'espérance restée au cœur de l'immense majorité des membres du Parlement. J'en atteste les informations qui me viennent de tous les points de la France, les demandes de départ qui me sont adressées, et celles dont le gouvernement est assailli, auxquelles il faudrait se hâter de faire droit.

« D'ores et déjà, disais-je l'an dernier à la Chambre des Députés, un grand nombre de Français quittent chaque année la France et se dispersent dans le monde entier. La plupart périssent misérablement. Parmi les cinq à six mille qui font la déclaration officielle de leur exode, une partie s'en vont dans l'Amérique du Sud, à la Plata. Le reste se mêle à la masse énorme des populations du globe, et disparaît comme une goutte d'eau dans l'Océan, en pure perte, sans profit pour la nation. Que de forces vives ainsi gaspillées, qu'il est d'un intérêt suprême, d'un intérêt urgent pour la France de recueillir précieusement, sans tarder davantage!

« Un instinct profond les porte à se coordonner enfin : l'instinct de la conservation, qui n'apime pas

seulement les individus, mais qui pénètre aussi les sociétés et se manifeste à de certains moments décisifs par des indices que l'homme d'État doit savoir saisir et utiliser. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

« C'est vers Madagascar que toutes ces forces, jusqu'à présent perdues, tendent à converger; c'est là que se rendront cette foule de gens, nos compatriotes, que la lutte pour la vie élimine et étouffe, ou décline et pousse au crime sur le sol natal trop encombré! C'est à Madagascar qu'une partie des capitaux que les Français jettent dans des spéculations ruineuses iront fructifier, quand on saura que dans ce grand pays qui est à nous, et où tant d'espace reste à occuper par nos nationaux, nos gouvernants sont enfin résolus à ne plus se départir des faciles devoirs d'une politique ferme et nette. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.*)

« Sur toute la surface du globe, Madagascar est la seule terre disponible où la France puisse se développer et faire de la vraie colonisation. Madagascar, c'est deux fois au centuple les îles de France et de Bourbon, à l'époque de leur découverte. Et la fortune a voulu que ce domaine de si rare valeur soit notre propriété! Pour la grandeur et la beauté, elle est semblable à la France même. C'est une France nouvelle, la France Orientale, restée jus-

c.

qu'en plein dix-neuvième siècle à peu près inhabitée, à peu près inexploitée, et toute prête à recevoir le trop plein de notre vieille France, à l'étroit aujourd'hui dans ses limites continentales.

« Ce que Madagascar vous offre n'existe nulle autre part au monde. Vous le chercheriez vainement ailleurs; partout ailleurs vous vous heurtez ou vous pouvez vous heurter à des compétitions dangereuses, à des voisinages peu commodes, ou bien vous avez affaire à des populations d'une densité excessive, murées dans leur vieille civilisation, peu assimilables, presque impénétrables à notre sang, à nos mœurs, à nos idées, et entassées sur un sol étroit, dont la moindre parcelle a son occupant, son propriétaire individuel. Là, des Français peuvent prendre la direction du pays, avoir des places, devenir fonctionnaires, exploiter le commerce et l'industrie, au profit, je le reconnais, de la masse entière de la nation, et vous avez bien fait d'y mettre votre drapeau. Mais là vous ne pouvez pas essaimer, coloniser réellement.

« A Madagascar, nous sommes seuls : nous avons pour frontière l'Océan; le rivage offre à notre marine des pêcheries, des abris, des rades, des ports, les plus magnifiques du globe, et des conditions locales analogues à celles qui donnent aux arsenaux de l'Angleterre une si grande supériorité sur les

nôtres : la houille, le fer, le cuivre, le bois, l'eau profonde, les matériaux de construction, la facilité des approvisionnements de toutes sortes, tout réuni sur place, à pied d'œuvre, et disposé pour le mieux.

« Là, vous avez une position stratégique incomparable, nécessaire à la France pour la sauvegarde de ses possessions, de son commerce, de sa marine marchande et militaire, de ses intérêts, de son prestige dans l'Extrême-Orient et dans l'hémisphère austral.

« Là, vous avez la terre nourricière qui commande et alimente toutes les îles et toute la navigation de cette partie de l'Océan indien.

« Là, quoi qu'en dise mon honorable ami M. Perin, vous avez un sol plantureux, propre à toutes les cultures, rempli de troupeaux de bétail en quantités immenses, véritable Normandie tropicale, comme l'a dit un éminent officier de notre marine, M. l'amiral Fleuriot de Langle, qui a visité et exploré le pays. (*Mouvements divers.*)

« Là, vous avez, dans la plus grande partie du pays, un climat excellent, où les Européens peuvent vivre et travailler comme en Europe, et, dans certaines régions seulement, des endroits insalubres faciles à assainir, où bon nombre d'Européens sont, au surplus, déjà établis avec leurs familles et font un com-

merce fructueux. Là, nous avons l'espace, et aucun voisin pour nous inquiéter ou nous gêner. Le pays n'a que 3 millions d'habitants divisés en tribus distinctes, dispersées sur un territoire aussi beau, aussi grand que la France, et dont la majeure partie est absolument vide d'habitants.

« Une seule de ces tribus nous est hostile, ou pour mieux dire le gouvernement d'une seule tribu, gouvernement détesté dans l'île entière, même dans sa propre peuplade, qui ne demande qu'à en être délivrée. Toutes les autres tribus se réclament de notre souveraineté par des traités nombreux, formant une série non interrompue, où le droit antérieur et supérieur de la France est chaque fois reconnu, proclamé et invoqué par les naturels eux-mêmes. Là, nous pouvons nous étendre et diriger un salubre courant d'immigration française, sans risquer de léser les droits individuels ni les intérêts des indigènes, car, encore un coup, l'espace ne manque pas. Là, vous pouvez vous établir sans exciter la jalousie des hommes du pays, car, — circonstance d'un intérêt primordial quand il s'agit de colonisation, — la proportion des femmes dépasse de beaucoup celle des hommes, et l'union avec un Français est recherchée dans les familles indigènes comme un très grand honneur. (*Sourires.*)

« Là, vous êtes attendus par des populations amies,

où de nombreux Français ont déjà fait souche et ont donné naissance à des générations métisses très fécondes, très intéressantes, parlant français, et qui sont vôtres.

« Vous ne pouvez pas les abandonner, elles, et les tribus que vous avez compromises; vous ne pouvez pas livrer tout ce monde aux vengeances de l'oligarchie usurpatrice, dont les attentats n'ont été que trop favorisés par nos faiblesses passées.

« Il ne s'agit pas, au surplus, d'exterminer la peuplade hova, dont le gouvernement actuel nous est hostile; il s'agit simplement de la faire rentrer dans le rang, en la délivrant elle-même de la tyrannie qui la tient sous le joug, et qui se sert d'elle comme d'un instrument de révolte contre nous, de destruction contre les autres tribus de l'île.

« Elle et les autres bénéficieront de notre présence, de notre industrie, de nos capitaux, de nos lois, de la liberté et de la douceur qui accompagnent partout la souveraineté de la France; car, faut-il le répéter encore? il ne s'agit pas de détruire ou d'opprimer telle ou telle tribu de l'île.

« Le sympathique et généreux génie de la France ne s'accommode pas de ces proscriptions. Le Français ne fait pas périr les races à côté desquelles il s'implante : il les adopte et s'y allie, les épouse, les assimile, les élève à la civilisation par les liens du

sang, par la propagande, par la salubre contagion des idées et des mœurs, par le bienfait de nos lois tutélaires. C'est ainsi que notre troisième République réalisera la pensée traditionnelle de Richelieu et de Colbert, de la Révolution, du Premier Consul, de la Restauration, la France Orientale. Quelle grandeur elle aura dans l'avenir ! Telle qu'elle est à ses débuts, elle fait avec le monde civilisé un commerce annuel d'une quarantaine de millions, dont les trois quarts sont dans des mains françaises ; commerce rudimentaire à ce chiffre de 40 millions, mais destiné à recevoir le développement que comporte un territoire grand comme la France, plus riche, placé, — ce point de vue-ci n'est pas de moi, je l'ai trouvé dans un ouvrage fort remarquable : *Les Colonies nécessaires*, qui vient de paraître sans nom d'auteur, et que l'on attribue à un homme des plus compétents ; — Madagascar, fait-il remarquer, placé sur la route obligée du commerce qui s'ouvre entre l'Australie, l'Europe et l'Afrique orientale, deviendra l'entrepôt nécessaire de ce commerce, remplissant ainsi, en face de la vaste étendue du continent africain, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au delà de l'Équateur, le rôle de Hong-kong vis-à-vis de la côte asiatique ; avec cette différence que l'îlot anglo-chinois de Hong-kong ne produit rien par lui-même, tandis que Madagascar joindra aux trans-

actions dont il sera l'intermédiaire les ressources intrinsèques d'un grand pays.

« Là, dans cette possession que l'on vous conseille d'abandonner, et qui tombera aux mains de nos rivaux si vous l'abandonnez ; là est la compensation des sacrifices nécessités par d'autres entreprises, moins bonnes peut-être, mais qui ont été rendues inévitables par la faiblesse et l'insouciance de notre diplomatie ; insouciance que l'on s'était accoutumé à prendre pour de la sagesse, dans l'état d'esprit engendré chez nous par une longue désuétude de la vie publique, préparant les désastres où le gouvernement impérial a sombré et les discordes civiles qui ont ensanglanté l'avènement de notre troisième République. Là est la réparation de nos forces. Là est le relèvement de notre marine marchande et militaire. Là vous avez, en outre des conditions stratégiques et topographiques, l'expérience déjà faite, et qui se poursuit avec succès, d'un recrutement facile, abondant, de matelots, d'hommes de peine de toute sûreté, auxiliaires excellents des équipages de vos flottes dans les mers chaudes du globe. Là vous avez, dès maintenant, pour vos diverses industries, de sûrs débouchés et de sûrs retours de matières premières. Là vous aurez, aussitôt que vous le voudrez, ne fût-ce que dans la perception des droits de douane, des sommes plus que suffi-

santes pour couvrir tous les frais, toutes les dépenses de l'occupation et de la colonisation. Que de sources de prospérité ! que d'éléments pour la solution de la crise sociale qui sévit sur notre pays !

« Tout cela n'a tenu qu'à un fil, à un moment donné. Tout cela, passez-moi une expression un peu rude, la seule qui dépeigne bien la situation que l'on avait su nous faire à Madagascar ; tout cela a failli nous être soufflé pendant une sorte de somnolence de notre politique extérieure, d'où nous ont enfin tirés les avertissements pressants de notre consul M. Baudais, la hardiesse, l'habileté, le retentissant éclat du commandant Le Timbre, les exploits et la mort de l'amiral Pierre, héros et martyr de cette cause française. Plusieurs de nos ministres des affaires étrangères, M. de Freycinet l'un des premiers, M. Duclerc, M. Gambetta, M. Jules Ferry, ont revendiqué hautement les droits de la France.

« Vous, Messieurs, vous avez tout sauvé par votre vote du 27 mars 1884, l'un des plus beaux, l'un des plus mémorables de l'histoire parlementaire de ce pays et, j'ose le dire, de tous les pays, car les rivalités, les dissensions, les haines des partis ayant désarmé spontanément sur ce terrain, dans une véritable trêve du patriotisme, vous n'avez cédé, — en examinant à fond cette affaire tant de fois débattue ici et au dehors, — vous n'avez cédé à aucun

entraînement...; mais, dans une appréciation raisonnée, et dans la claire vision de l'honneur, de la dignité, des intérêts du pays, vous ne vous êtes inspirés que des meilleures et des plus hautes suggestions de la sagesse politique. L'âme de la patrie a plané sur vos délibérations.

« Si le Parlement, obéissant aujourd'hui à des conseils auxquels nos rivaux applaudissent, et que, donnant l'exemple d'une versatilité sur laquelle on ose compter ouvertement pour l'exploiter ensuite contre vous, vous vous laissez conduire, par les agitations et les incohérences de notre politique intestine, à abandonner Madagascar, après votre vote réfléchi du 27 mars, après la proclamation solennelle que vous avez faite de votre volonté et de vos droits, après la consécration dernière que ces droits ont reçue du succès de vos armes et des sacrifices d'hommes et d'argent que vous avez faits pour les soutenir, ce sera une de ces fautes inconcevables, éternel sujet de désespoir et de honte pour ceux qui les ont commises, d'étonnement pour ceux même qui ont osé les souhaiter! ce sera une perte sèche pour la France, un préjudice irréparable pour la République, un coup funeste à votre bon renom... Mais ce sera un bonheur inouï pour nos rivaux, qui s'empresseront de recueillir le fruit mûr, l'héritage opime ensemencé de notre or et de notre sang! » (*Applaudissements*)

prolongés. — L'orateur, en descendant de la tribune, est vivement félicité par un grand nombre de ses collègues. — Suspension de séance.)

Ce qui était vrai et ce que l'on approuvait en juillet de l'année dernière n'a pas cessé d'être vrai. Le traité du 17 décembre ne fait pas que Madagascar ne soit plus « la plus ancienne des possessions coloniales de la France dans ces parages, et la plus vaste de toutes, la plus belle, la plus féconde, la plus importante à tous égards, la plus facile à conserver, la plus nécessaire au développement de notre puissance maritime et commerciale, la seule où nous ne soyons gênés par aucun voisinage, celle en un mot où se trouvent accumulées, sur un territoire au moins égal à celui de la France européenne, toutes les conditions de prospérité qui font de cette *France Orientale* le plus précieux domaine où puisse s'exercer l'activité de notre nation ».

A l'heure actuelle, ces conditions pour la France n'ont pas encore cessé d'exister. Mais elles disparaîtront, Madagascar nous échappera, la France Orientale ne sera plus si le gouvernement persiste dans le système de faiblesse envers les Hovas et de duperie où l'ont amené nos pires ennemis. S'il montre encore de la faiblesse, si les instructions données à notre résident ne sont pas bonnes, si le ré-

sident lui-même n'use pas de la plus grande fermeté, si le traité est interprété et appliqué dans le sens hova, c'en est fait! une occasion irréparable aura été perdue par nos hommes d'État.

Il ne s'agit pas de finasser, là-bas! La seule politique habile sera de gouverner droit, et de montrer tout de suite qu'on n'entend plus se laisser jouer.

Telles sont, mon cher Monsieur Challamel, les réflexions que m'a inspirées la lecture du livre de M. Raoul Postel. Quand vous m'avez demandé une préface pour cet excellent ouvrage, vous ne vous attendiez pas à ce qu'elle dût être si longue. Ni moi non plus. J'ai été entraîné par le sujet. Je m'en excuse auprès de M. Postel et de vous, et surtout auprès du lecteur.

Avant de le quitter, je veux me disculper d'un reproche que l'on a adressé aux personnes qui ont critiqué le traité du 17 décembre. Ne valait-il pas mieux, a-t-on dit, cacher les défauts et ne laisser voir que les bons côtés? C'eût été une tromperie envers le pays et un manquement aux doctrines républicaines, qui veulent que le pays connaisse la vérité. C'eût été, en outre, jouer un rôle de dupe, de dupe volontaire, content de son sort, métier rarement avantageux et jamais honorable.

On m'a reproché aussi mon enthousiasme de créole. Je ne m'en cache pas. Quand je vois le malaise, les douleurs qui règnent autour de nous en France, quand je pense aux grèves qui désolent tant de régions de ce pays-ci, quand je rencontre dans Paris, aux abords des casernes, tant de pauvres gens que la charité seule de nos soldats sauve de la faim et du désespoir, quand j'assiste à ces spectacles navrants, quand je constate ces symptômes si inquiétants et que je me reporte à ce que je sais, à ce que j'ai vu de Madagascar; quand je songe à notre marine affaiblie, à notre industrie en péril, à nos débouchés qui se ferment, et que je me rappelle tout ce que Madagascar peut nous donner, comment me défendre de m'attacher avec passion à une si grande cause? Ceux qui n'y voient de ma part que ma qualité de député de l'île Bourbon et le petit intérêt de ma colonie ont une singulière façon de rapetisser les questions. Les Français de l'île de la Réunion profiteront de la possession de Madagascar. Où est le mal à cela? La Réunion n'est-elle pas une parcelle de la patrie? Quand elle devrait avoir la récompense de ses sacrifices, de son dévouement, où est le mal? Et cela fait-il que la France, la France européenne, ne soit pas la vraie intéressée, la grande intéressée dans cette grande affaire qui a fixé l'attention du monde civilisé, n'en déplaise à la légèreté et à l'a-

veuglement de certains politiciens? On doit tout à la patrie. Je croirai avoir payé ma dette, si j'ai le bonheur de contribuer à empêcher Madagascar de tomber aux mains de l'étranger.

Je termine en priant le lecteur de lire, sans en perdre une ligne, le livre de M. Postel. Il y trouvera plus de plaisir et plus de profit que dans cette trop longue préface de

Votre affectionné,

DE MAHY.

31 mars 1886.

NOTE.

L'armée hova, SELON M. SIBREE. — « Les troupes malgaches sont une espèce de milice plutôt qu'une armée. Elles « ne reçoivent pas de solde, car on ne peut appeler ainsi le « cadeau d'un lamba ou d'une petite provision de riz, qui « leur est accordé accidentellement dans le cours de l'année. « J'estime que plus de la moitié, pour ne pas dire les deux « tiers des hommes valides de la province du centre, sont « enrôlés comme officiers ou simples soldats. En théorie, ce « service militaire ne paraît pas aussi injuste qu'il l'est en « réalité, car il remplace l'impôt en argent qui est très faible. « Il pèse très inégalement sur la population : les exercices « n'ont pas lieu, en temps ordinaire, plus d'une fois ou deux « tous les quinze jours ; mais ceux qui demeurent loin de la « capitale sont obligés de sacrifier un temps considérable « pour aller à la manœuvre ou en revenir ; et souvent les « officiers ne leur permettent pas de retourner chez eux « sans payer quelque argent. Il en résulte que les simples « soldats, ayant à peine le temps de cultiver leurs rizières, « ont beaucoup de peine à gagner leur vie de chaque jour. « — Dans l'armée malgache, les grades se comptent par des « nombres. Le simple soldat a un *honneur*, le caporal deux, « le sergent trois, et ainsi de suite jusqu'au maréchal de « camp, qui en a seize. Depuis Radama I^{er}, on a créé de nouveaux honneurs pour reconnaître des services spéciaux,

« et le plus haut grade est maintenant le seizième, ou *enin-*
« *ambinifolo-voninahitra*. Les officiers sont appelés *manam-*
« *boninahitra*, c'est-à-dire ceux qui possèdent les *honneurs*.
« Dans les autres branches du service gouvernemental, en
« dehors de l'armée, les fonctionnaires sont classés de la
« même manière. Les officiers malgaches sont beaucoup plus
« nombreux, relativement aux simples soldats, que dans les
« armées européennes. Le tiers ou le quart des militaires sont
« des officiers; et même dans certains cas, pour des services
« spéciaux, on a employé, dit-on, plus d'officiers que de
« soldats. Le treizième grade, celui de maréchal de camp,
« comprend peut-être deux ou trois cents titulaires, et ceux
« des grades inférieurs ne comptent pas. Dans la construc-
« tion d'une maison, on voit souvent un maréchal de camp em-
« ployé comme contremaître, un colonel comme maçon ou
« charpentier, un commandant comme briquetier, et ainsi de
« suite; il en résulte que tous ces grades inspirent peu de
« respect. Au-dessus du treizième, ils deviennent moins nom-
« breux, et le plus élevé, le seizième, ne compte guère qu'une
« demi-douzaine de titulaires... — L'uniforme des soldats se
« compose d'une tunique et de pantalons blancs, d'un chapeau
« de paille à bords étroits, également blanc, avec des buffle-
« teries et une cartouchière. Dans ce simple costume, ils ne
« laissent pas d'avoir un air martial, mais ils ne le portent
« qu'à l'exercice, aux revues, et aux cérémonies officielles.
« Ils sont armés de fusils à pierre, de modèle antique. On
« voit paraître dans certaines occasions un corps d'élite vêtu
« de l'uniforme rouge des militaires anglais, avec un équipe-
« ment et une coiffure semblables à ceux de nos régiments
« de ligne. Ces soldats servent de gardes du corps à la reine.
« — Mais les officiers se permettent une variété de costumes
« des plus absurdes et qui souvent prête à rire. Ceux des
« grades inférieurs s'affublent de toutes sortes de vieux effets
« militaires et de chapeaux dont la coupe appartient à un
« autre âge. Quant aux officiers supérieurs, ils ne se mon-

« trent pas ordinairement à l'exercice en uniforme, mais
« habillés de noir et coiffés de notre chapeau de soie à
« haute forme; ils ont ainsi assez bonne tournure, mais peu
« martiale, et le sabre indigène, qu'ils portent sans fourreau,
« contraste singulièrement avec cet uniforme bourgeois. Quel-
« quefois les régiments présentent une variété d'accoutrements
« indescriptible : sur des centaines d'individus, on en voit
« à peine deux vêtus de la même manière; avec leurs tuni-
« ques, pantalons, gilets et chapeaux de toutes les couleurs,
« formes et étoffes inimaginables, ils forment au retour une
« procession qui s'étend depuis le terrain de parade jusqu'à
« la ville, et qui présente l'aspect le plus ridicule. On aurait
« épuisé, pour habiller cette troupe, le magasin d'un riche
« marchand de vieux habits qu'on n'aurait pas obtenu une
« plus réjouissante variété de costumes ». **Madagascar et
ses habitants**, *journal d'un séjour de quatre ans dans l'île*,
par JAMES SIBREE, *architecte des églises évangéliques de Ta-*
nanarive, traduit de l'anglais par H. MONOD, *pasteur, et*
HENRY MONOD, *avocat*; in-8°, 1873. Toulouse, Société des
livres religieux.)

L'armée hova D'APRÈS LE LIVRE JAUNE (1886). — « Les Hovas
« n'ont pas d'armée, car on ne peut donner ce nom à quelques
« centaines d'hommes qui n'ont ni vêtements, ni solde, ni
« armes pour la plupart. (11 avril 1884.) — Au jour de la con-
« clusion du traité, ce semblant d'armée, dans un état de dé-
« sorganisation absolue, n'existait réellement plus. » (*Minis-*
tère des affaires étrangères, documents diplomatiques, affaires
de Madagascar. 1884-1886). Voilà comment ce peuple a pro-
gressé depuis 1873 à 1886.

AVANT-PROPOS.

Quand, vers la fin de 1882, on apprit en Angleterre que la France était, enfin, décidée à revendiquer ses droits, aussi légitimes que séculaires, sur Madagascar, ce fut un véritable affolement dans toute la presse britannique. Elle s'appliqua chaque jour, et elle n'a guère cessé depuis, à consacrer à cette question, désagréable pour elle, des *leaders* dans lesquels les objurgations à la fermeté du cabinet de Londres et les appels aux sentiments de modération et de justice du gouvernement français s'unissaient, dans un pêle-mêle bizarre, à des injures à notre adresse. Les uns se distinguaient dans ce concert intéressé par la violence de leurs propos, appliquant l'épi-

thète de « cynique » à la politique française à l'égard des Malgaches, et qualifiant d'« indigne » le traitement que les ambassadeurs hovas avaient dû, d'après ce qu'ils assuraient, subir à Paris. Ils se consolaient, toutefois, un peu hâtivement en espérant que l'opinion publique en France ferait justice des « velléités intempestives » de notre cabinet, et que la Chambre des Députés retrouverait en cette circonstance les sentiments de « désintéressement » et d'« abnégation » qu'elle avait manifestés, l'été précédent, par le rejet des crédits égyptiens. Les autres se montraient pleins de compassion pour notre impuissance « reconnue » à coloniser, faculté à laquelle, suivant eux, le faible accroissement de notre population nous rendait déjà inaptes. Ils nous exhortaient généreusement à reporter notre activité vers la politique continentale, où notre abstention laissait une fâcheuse lacune; le sentiment du concours matériel et moral que nous aurions, le cas échéant, à attendre de nos voisins ne pouvait, en effet, et ne peut encore aujourd'hui que nous encoura-

ger à entrer dans la voie que nos excellents et chers alliés nous indiquaient et nous indiquent sans cesse avec tant d'obligeance ! D'autres enfin, en leur qualité d'opposants, y regardaient peu à compromettre le ministère anglais, dont ils combattaient la politique : ils estimaient que, après le langage tenu par lord Granville aux délégués du Comité de Madagascar, le cabinet de Londres avait le devoir strict de protester contre les entreprises du gouvernement français.

La sollicitude inattendue qui s'éveillait au delà du détroit pour l'indépendance d'une population sauvage d'usurpateurs fait sourire, quand on pense que l'Angleterre, dans les dernières années seulement, venait de mettre à son actif les deux expéditions d'Afghanistan, la conquête du Zoulouland, l'incorporation du Transvaal et l'annexion de l'île de Chypre, sans parler du bombardement d'Alexandrie. Mais les droits du bon peuple hova ne figuraient, somme toute, qu'au second plan dans la polémique soulevée par la presse anglaise, pour faire place au premier rang, comme on devait

d.

s'y attendre, à l'irrésistible argument qui ne manque jamais son effet sur la nation britannique, et qui tient lieu de tout de l'autre côté de la Manche : la sécurité de la route des Indes ! La « route des Indes », c'est la « tarte à la crème » de la politique anglaise ; et parce qu'une Compagnie de marchands de la Cité a conquis un jour ce joyau féerique, dont la fantaisie d'un premier ministre romanesque a fait une couronne impériale au front de sa souveraine, il sera défendu à tout jamais aux peuples maritimes de s'établir, de trafiquer, ou même de montrer leur pavillon non seulement sur la route que le génie d'un Français a ouvert vers cet empire, mais encore sur toutes les autres voies qui pourraient y mener si quelque cataclysme naturel ou une révolution politique annulaient, dans un avenir quelconque, l'œuvre internationale de M. de Lesseps !

L'Angleterre abuse, en vérité, de l'argument qu'elle tire de la protection de ses intérêts et de la sécurité de ses colonies. Il ne lui suffit pas d'avoir pris possession, trop souvent par la violence

ou par la fraude, de presque tous les points de relâche sur les mers du globe, d'avoir accaparé presque tous les parages qui, dans les deux mondes, s'offraient à l'exploitation de l'industrie des peuples policés; il lui faut encore revendiquer une sorte de droit de préemption sur tous les territoires vacants, sur tous les biens sans possesseur; et toute nation qui porte sa civilisation et son commerce dans un recoin perdu au milieu de l'étendue des mers, lui paraît usurper sur ses prérogatives.

Dans l'Indo-Chine, où elle a successivement poussé ses conquêtes du fond du golfe du Bengale jusqu'aux bouches de l'Iraouaddy et de là jusqu'à l'extrémité de la presqu'île de Malacca, où elle se prépare encore aujourd'hui à annexer, sous le plus injuste des prétextes, la Birmanie indépendante, notre intervention au Tong-Kin l'alarme, comme le relèvement de notre protectorat l'inquiète à Madagascar. Nous la retrouvons en Océanie, où elle veut nous couper la route prochaine de Panama, comme elle nous a coupé la

voie de Suez. Nous la retrouvons contestant nos droits de pêche à Terre-Neuve. Nous la retrouvons entravant nos intérêts sur la côte occidentale d'Afrique. Quant au Congo, où jamais le pavillon britannique n'a flotté, et où l'hétérodoxe Angleterre ne peut même pas invoquer le bénéfice d'une décision papale à l'exemple des puissances ibériques, nos voisins n'ont eu d'autres arguments à faire valoir contre notre installation que cette espèce de droit d'aubaine sur les biens vacants dont ils s'arrogent le monopole. Bien mieux, leurs journaux ont regretté publiquement que quelque missionnaire anglican ou quelque marchand d'arachides n'eût pas devancé M. de Brazza dans le bassin de l'Ogooué.

C'est bien, à notre rencontre, une haine poussée jusqu'à la violence; et cette haine a redoublé au sujet de Madagascar. Pourtant, les Anglais n'y ont jamais possédé un seul pouce de terrain, non pas que l'envie leur en manquât, mais parce qu'ils redoutaient un conflit ouvert où, là du moins, ils eussent payé les frais. Pourquoi donc ce nouvel

accès, plus furieux que les précédents? Uniquement parce qu'ils ne voyaient point une possibilité quelconque de concourir, si petitement que ce fût d'abord, au partage de la grande île africaine. Leurs lamentations humanitaires sur le compte des Hovas masquaient leur désillusion et l'irritation de leur appétit non assouvi.

Il ne faut point chercher à leur attitude déloyale d'autre cause que ce désenchantement. Nous allons, du reste, le démontrer nettement dans l'exposé sommaire que nous ferons des antécédents historiques de la question.

Ces antécédents constituent tous nos droits : ils prouvent que, depuis plus de deux siècles, la France n'a jamais interrompu la succession de ses établissements à Madagascar, qu'elle était la première occupante de l'île, que seule elle y a conclu des traités de protectorat, qu'enfin elle seule la détient et la peut détenir légitimement. A ce propos, nous ne pouvons que regretter l'indifférence du public français pour des questions de cette nature. Il en arrive à oublier ses droits d'abord, ses intérêts en-

suite, c'est-à-dire à compromettre inconsciemment l'avenir de son pays. Ce n'est que depuis la dernière reprise des hostilités, que nos publicistes eux-mêmes ont songé à se préoccuper des conséquences de ce grave débat ; mais un certain nombre d'entre eux, mal préparés à cette controverse par une connaissance trop superficielle des faits, ont défiguré ceux-ci, par suite égaré l'opinion. Les Anglais, eux, envisagent plus habilement et, surtout, plus pratiquement les choses. Leurs explorateurs et leurs écrivains préparent d'avance, par leurs articles ou par leurs livres, les accroissements territoriaux qu'ils jugent profitables à leur pays : le public les lit, les discute, puis les suit ; le gouvernement britannique n'a plus qu'à obéir, besogne commode, au courant général qui s'est peu à peu établi. Ainsi a agi, notamment, M. Archibald Colquhoun, pour déterminer un mouvement national en faveur de son projet d'annexion de la Birmanie indépendante. S'agit-il, non plus d'une terre absolument libre, mais d'une terre sur laquelle une puissance rivale peut avoir des droits à exercer ? C'est encore la

presse anglaise qui servira de précurseur. Ainsi, une fois de plus, en a-t-il été, de l'autre côté du détroit, à propos de la question malgache. Tour à tour les Ellis, les Sibree, les Shauw, les Pasfield Oliver l'ont agitée dans des pamphlets haineux dirigés contre la France, où la vérité se trouvait tantôt altérée, tantôt complètement méconnue, où toujours l'insulte et la calomnie étaient déversées perfidement contre nous. Et l'Angleterre semait à profusion ces livres, qu'elle faisait traduire dans les moindres idiomes indigènes, dans tout le royaume hova, chez ses alliés, devenus ses serviteurs!

Nous ne prétendons pas, assurément, que le gouvernement et le public français doivent user des mêmes armes. La vérité, par bonheur, nous suffira : mais il importe de la répandre. Nous serons heureux, pour notre part, d'avoir pu contribuer à cette patriotique tâche.



MADAGASCAR.

CHAPITRE PREMIER.

Géographie descriptive de l'île. — Météorologie et salubrité.
— Productions naturelles. — Faune et Flore.

I.

L'île de Madagascar, découverte le 10 août 1506 par le Portugais Fernan Suarez, s'étend presque parallèlement à la côte orientale d'Afrique, dont elle n'est séparée que par le canal de Mozambique. Comprise entre les $11^{\circ} 57'$ et $25^{\circ} 45'$ de latitude sud et les $40^{\circ} 50'$ et $48^{\circ} 10'$ de longitude est, elle se trouve ainsi placée, à l'entrée de l'océan Indien, comme la clef des deux routes de l'Inde. C'est, en outre, la plus importante île du monde après Bornéo et l'Angleterre, l'Australie étant

considérée géographiquement comme un continent. Du cap d'Ambre, qui la termine au nord, au cap Sainte-Marie, son point extrême au sud, elle mesure en effet une longueur de 360 lieues sur 105 lieues de largeur moyenne, et l'on évalue sa superficie totale à près de 600,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire à un chiffre supérieur à celle de la France. Ajoutons qu'elle est éloignée de notre colonie de la Réunion d'une distance de 150 lieues, de 85 lieues de la côte orientale d'Afrique, et qu'elle est à vingt jours de Paris par le canal de Suez.

On a comparé très justement sa configuration à celle d'un immense cétacé qui allongerait sur les flots, dans la direction du nord au sud et de manière à obliquer de 18 degrés environ sur la méridienne, son squelette décharné, sa tête occupant la partie septentrionale de l'île, les vertèbres et l'épine dorsale la portion du milieu, tandis que sa queue s'épanouirait dans le sud en éventail. Cette image donne assez bien une idée approximative de l'aspect général de Madagascar et du relief de ses montagnes au-dessus de la surface des eaux.

« Vu de la mer par un ciel sans nuage, le pays apparaît, dit M. de la Vaissière, comme un ma-

gnifique amphithéâtre de verdure s'élevant à l'extrémité d'une plaine d'étendue variable et assez fertile. Mais, quand on a mis pied à terre et qu'on s'avance dans l'intérieur, l'illusion s'évanouit, et l'on se trouve en réalité au milieu d'un sol étrangement tourmenté. Ce n'est pas à dire que les plaines manquent entièrement ; mais les mamelons et les coteaux, séparés entre eux par des vallées étroites et assez profondes, y sont bien plus fréquents. S'étaguant les uns au-dessus des autres, ils ont bientôt porté le voyageur qui les franchit pour arriver au centre de l'île à des hauteurs de plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer ». Les régions des plateaux supérieurs sont formées principalement de roches primaires et cristallines ; des terrains d'alluvion composent, au contraire, les portions basses du littoral, surtout du côté de l'ouest et du sud. Mais cette structure géologique n'offre point de sérieux obstacles à un établissement ; au contraire, les conditions agricoles et industrielles sont favorables de toutes parts, et si les Hovas n'en tirent point meilleur parti, c'est que leur intérêt personnel s'y oppose. M. A. Grandier a établi d'une façon très précise, et sa compétence est indiscutable, que le pays pourrait être

facilement sillonné de routes carrossables : il est montagneux, mais on monte graduellement, et nulle part l'altitude totale n'est très grande; le sol argileux est dur, et, en macadamisant avec les roches qui affleurent de tous côtés, on substituerait aisément de bonnes et belles voies de communication aux simples sentiers qui seuls existent aujourd'hui. Quant au littoral, on n'y rencontrerait aucune difficulté autre que celle du cours des rivières, dont quelques ponts viendraient à bout.

Le système orographique de l'île est, toutefois, très particulier, en ce sens que les montagnes qui la coupent en deux dans presque toute sa longueur la divisent en deux parties fort inégales. Leur chaîne, en effet, longe de préférence la côte orientale, de telle sorte que le versant occidental comprend au moins les deux tiers de Madagascar. Le régime hydrographique suit, naturellement, cette proportion : les plus considérables cours d'eau vont se jeter dans le canal de Mozambique. Quatre beaux fleuves, le Betsiboka, le Betsiriry, le Mangoka ou Saint-Vincent, l'Onilahy ou Saint-Augustin, sans compter un nombre considérable de rivières larges et profondes, arrosent le vaste bassin de l'ouest; tous ces cours d'eau sont flotta-

bles jusqu'à deux ou trois jours de marche dans l'intérieur. Quant au versant oriental, plus tourmenté et traversé dans presque toute sa longueur par une assez large vallée, il ne comprend qu'un tiers environ de la surface totale de l'île. Parmi ses cours d'eau, assez nombreux aussi, le Manangoro, le Mangoro et le Mangataka méritent seuls de porter le nom de fleuves. Somme toute, Madagascar est un des pays les mieux arrosés du monde entier.

Rarement encore, un autre pays pourra offrir aux navires avec une égale abondance des refuges assurés. Toute la côte Ouest, du nord au sud-est, est découpée par des baies spacieuses et profondes, que la nature seule a creusées : telles sont les baies de Saint-Augustin, de Tuléar (Tolia) ou Ankoutsaka, de Baly, de Cagembi, de Boina ou Bouéni, de Bombetok ou de Majunga (ville dont le véritable nom est Mazangaye), de Mouramba ou Majamba, de Narinda, de Rafala, de Passandava, d'Ambavani-Bé. Ce sont presque tous mouillages excellents, notamment Bouéni, Bombetok, Rafala et Passandava, dont les eaux magnifiques contiendraient des flottes entières. Les Anglais ont eu l'audace de donner sur leurs cartes des noms an-

glais à ces différents ports, bien que cette côte soit placée en entier sous le protectorat français, comme nous le démontrerons. C'est, du reste, un parti pris chez eux d'affecter de considérer cette île comme « une dépendance » de Maurice; ils ne manquent jamais, quand ils organisent à Londres une Exposition des produits de l'île Maurice, d'y ajouter « les produits de Madagascar ». Nous verrons en vertu de quelles prétentions. Ils ont agi de même, bien entendu, pour la côte orientale. Celle-ci est bien moins favorisée. Cependant on y remarque les baies de Diégo-Suarez, de Port Louquez, de Manghérévi, de Vohémar, d'Antongil, de Tintingue, de Fénérive, de Foulpointe, de Tamatave, de Mananjary, de Matatane, de Sainte-Luce, de Fort-Dauphin. Les seuls bons mouillages à noter sont ceux de Diégo-Suarez, d'Antongil et de Tamatave. Les autres points, surtout les plus méridionaux, n'offrent aucun abri sérieux. Il est vrai qu'on en créerait facilement en faisant de profondes entailles à la digue de coraux dont l'île est si fréquemment entourée, lesquels, arrêtant les sables en dunes, obstruent l'embouchure des rivières et rendent très difficile l'écoulement des eaux de l'intérieur à la mer. Mais il est

à considérer que cet obstacle contribue, d'autre part, à former la série des lacs, assez rapprochés entre eux, qui courent sur la côte parallèlement à l'Océan pendant plus de soixante lieues, et qu'en reliant simplement l'un à l'autre ces lacs on obtiendrait un splendide canal traversant les régions les plus susceptibles de culture et unissant Tamatave avec toutes les villes maritimes du sud. On voit que des deux côtés de l'île la situation peut être très profitablement utilisée.

Quelle cause grave, d'ailleurs, pourrait entraver à Madagascar la colonisation française? Est-ce l'hostilité des Hovas? Nous prouverons ailleurs qu'on peut la faire cesser quand on voudra, pourvu qu'on soit résolu à une action énergique. Est-ce l'opposition des puissances européennes? Les Anglais seuls soutiennent les entreprises illégitimes des Hovas, en dépit des traités successifs qui ont confirmé nos droits sur l'île, et encore n'osent-ils pas le faire trop ouvertement. Ce sera donc le climat? Cette accusation d'insalubrité, que l'on oppose souvent en France aux divers objectifs de notre politique coloniale, doit être réfutée, ici, une fois de plus. L'année se divise à Madagascar, comme dans tous les pays de la même zone, en deux

saisons principales : la saison sèche, de mars en novembre, et la saison pluvieuse ou hivernage, de novembre en mars. Cependant, les pluies sont plus fréquentes sur la côte orientale, la plage et les montagnes qui la bordent n'y ayant pas été déboisées autant qu'ailleurs. Les orages sont très répétés, mais les cyclones beaucoup plus rares qu'à Maurice et à la Réunion. Le climat est donc chaud et humide, considéré d'une manière générale; il varie pourtant beaucoup, envisagé dans ses détails, selon le degré de latitude et d'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer. Dans l'Imérina, la température oscille entre 5° et 25° centigrades; sur la côte est, elle varie de 15° à 30°; sur la côte ouest, elle ne descend pas plus bas que 19°. Il résulte de ces observations que l'insalubrité prétendue de l'île est plus apparente que réelle, comme en Guyane, comme au Sénégal, comme dans l'Indo-Chine. C'est la côte orientale, celle où nous opérons actuellement, qui a valu à l'île son mauvais renom, très exagéré : cette région doit ses fièvres aux miasmes dangereux dégagés par l'excédent des eaux qui la couvrent; mais on y remédierait efficacement par les procédés de dessèchement usités en Europe, comme on l'a fait,

par exemple, dans la Zélande et, chez nous, à Rochefort. Quant au littoral de la côte Ouest et au littoral du nord, ils sont fort sains. Nous pouvons nous en rapporter pour l'exactitude de ces détails à M. Grandidier, auquel nous les empruntons, et dont l'autorité fait foi en ce qui concerne Madagascar. M. de la Vaissière, un autre explorateur qui, lui aussi, connaît à merveille cette île, où il réside depuis vingt ans, n'est pas moins explicite. Or, voici ce qu'il écrit : « Les fièvres paludéennes règnent, il est vrai, sur les côtes de Madagascar; il semble, toutefois, qu'auprès de celles qui sévissent sur les côtes orientales et occidentales d'Afrique, nos fièvres malgaches soient moins tenaces et plus bénignes. L'emploi rationnel de la quinine et de purges prises de temps à autre, selon les besoins de chaque constitution, mais surtout la fuite des excès de boisson et des divers abus de ce genre, si funestes dans les climats chauds, permettent aux Européens de séjourner à Madagascar un temps beaucoup plus considérable que les autres colons de la terre d'Afrique, sans éprouver le besoin de revenir en Europe refaire leur santé. Nous oserions presque dire que Madagascar ne le cède guère en salubrité à Maurice et à

la Réunion, ces deux îles-sœurs autrefois si saines, mais ravagées depuis 1867 par les mêmes épidémies de fièvres paludéennes et par des épidémies analogues, et nous croyons même qu'elle l'emporte en ce point sur nos petites colonies de Mayotte, Nossi-Bé et Sainte-Marie. La grande île africaine ne mérite donc pas, selon nous, aussi exclusivement qu'on veut bien le prétendre en certains ouvrages, l'injurieuse appellation de cimetière des Européens. Madagascar subit le sort de toutes les terres d'Afrique : c'est tout ce qu'on est en droit de dire contre sa salubrité ». Voilà qui est net. Déjà les *Notices statistiques* publiées par le ministère de la marine en 1840 avaient affirmé ce fait. Les explorations récentes, et si approfondies, de M. Grandidier et de M. de la Vaissière le confirment entièrement. A ces témoignages nous ajouterons encore ceux, non moins concluants, de M. Laurent Crémazy et de M. l'ingénieur Laillet, dont les observations sont absolument identiques.

II.

Nous devons reconnaître que les opinions sont fort opposées en ce qui concerne la production de Madagascar. Les uns, comme M. Francis Riaux, vantent la fertilité inouïe de son sol; d'autres, comme M. Grandidier, n'y voient qu'un pays de rizières; d'autres enfin, comme M. de la Vaissière, constatent qu'il en est de Madagascar comme de toutes les vastes régions, c'est-à-dire que l'on y rencontre à la fois du mauvais, du bon et du très bon, selon la nature diverse des terrains. Cette opinion nous paraît la plus exacte, et elle peut se résumer dans l'affirmation suivante de M. Laillet : « Toutes les ressources indispensables à l'alimentation de l'homme se trouvent à Madagascar ».

Examinons sommairement, en effet, les trois zones, bien distinctes, de l'île : le terrain des côtes, le terrain central, et la région moyenne qui les sépare. Chacune de ces trois zones offre ses ressources propres, mais bien réelles, à la colonisation.

Prenons, d'abord, la côte Ouest. Du cap d'Ambre à la baie de Passandava, le regard est arrêté

par une succession de montagnes voisines, de hauteur irrégulière, superposées les unes aux autres, fort abruptes et très boisées. On n'a jamais tenté dans cette partie de l'île aucun établissement sérieux. En continuant vers le sud, les rochers s'éloignent de plus en plus de la mer, laissant à découvert un terrain baigné par de nombreux cours d'eau; un dépôt neptunien, sur lequel est venu se superposer un second dépôt de détritrus entraîné des hauteurs par les fortes pluies de l'hivernage, donne au sol une teinte noirâtre qui fait concevoir les plus belles espérances de fécondité. Par malheur, toute cette côte est dans un état de stérilité à peu près complète aujourd'hui. La faute en retombe uniquement, hâtons-nous de le constater, sur les Sakalaves, ses occupants actuels, lesquels, par paresse, se livrent presque exclusivement à l'élevage des bœufs, ce qui nécessite leur éloignement du rivage, pour rechercher les pâturages des montagnes et des vallées de l'intérieur; ces indigènes se contentent donc d'utiliser le sol riche qui leur est échu par de sèches rizières hâtives. Pour le surplus, ils se nourrissent de racines de manioc, des oignons du kabija et des tubercules de la cambare, végétaux poussant là à l'état sauvage. Tout au

plus les Bares du sud se donnent-ils la peine de confectionner une sorte de pain avec les farines mélangées de la cambare et du millet. On ne peut certes pas se montrer plus volontairement misérables ! A la hauteur de la baie de Saint-Augustin, les indigènes récoltent en assez grande abondance les pois du Cap et l'orseille. C'est à peu près tout ce que l'effort de ces fainéantes populations occidentales peut produire. Est-ce à ce motif qu'il faut attribuer le délaissement de cette côte, qui pourrait cependant devenir facilement productive ? Nous croyons plutôt que la proximité de Maurice et de la Réunion a fait, de préférence, choisir la côte orientale aux Européens.

La côte Est se sectionne également en trois parties principales. Du cap d'Ambre à Fénériver, les montagnes et les vallées sont garnies de forêts en pleine vigueur ; mais les montagnes s'y prolongent jusqu'à la mer, ce qui laisse peu de place pour d'importantes plantations. Seule, Vohémar fait exception, étant située à proximité de vastes plaines dont les pâturages sont excellents ; mais les arbres, par contre, y font défaut, d'où une fâcheuse absence des détritiques végétaux nécessaires à la production du café. Même aspect général de Fénériver

à Tamatave, sauf que les montagnes, s'éloignant davantage de la mer, laissent là un champ plus considérable aux entreprises agricoles. C'est donc de Tamatave au sud de l'île que se rencontreront, de ce côté, les plantations européennes, auxquelles le riche sable végétal de cette région donne une vigueur admirable. C'est là que nous rencontrerons les caféiers, dont chaque plant donne un revenu de 1,500 à 2,000 grammes de café dans les propriétés bien cultivées, et les cannes à sucre, dont l'extension a nécessité le fonctionnement très rémunérateur de nombreuses usines. La manipulation de certaines plantations de cannes a donné jusqu'à huit et dix milliers de sucre, soit 5,000 kilogr. par arpent ou surface de 60 mètres carrés : on estime, généralement, la moyenne de cinq à six milliers. Puis vient le coton, réussissant admirablement ; la vigne, à laquelle les collines locales conviennent au mieux ; le cacaoyer, le cocotier, le giroflier, et d'autres arbres semblables ne demandant pas d'entretien onéreux, mais dont le produit constitue une vraie fortune.

La région moyenne comprend les points de l'intérieur situés entre 400 mètres et 1,200 mètres d'altitude. Cette zone est fort peu exploitée ; ce-

pendant, elle constitue la partie de l'île la plus favorable à tous les genres de culture. Son terrain silico-argileux se laisse manier facilement, et, en outre, elle possède encore ses forêts, détruites si maladroitement ailleurs. Somme toute, un sol en très bon état, bien arrosé par d'abondantes eaux vives, produisant avec un égal bonheur les végétaux du tropique et ceux de l'Europe, principalement le café, la canne à sucre, le riz, le manioc, le maïs, les haricots, les pommes de terre, la vigne, le blé. Tous les essais tentés y ont parfaitement réussi. De plus, les pâturages y sont nombreux, ce qui permet l'élevage des bêtes à cornes et des bêtes à laine. Quant à la volaille et aux oiseaux de basse-cour, leur multiplication y est devenue telle qu'on les vend à des prix fabuleusement réduits. Il est utile de faire remarquer que cette région moyenne est d'un accès facile, d'une salubrité parfaite, et que les colons français devront chercher, par tous les moyens possibles, à l'utiliser.

La zone centrale, qui constitue la principale partie de l'île, contraste péniblement avec le reste du pays. C'est que l'impéritie commerciale et agricole du gouvernement hova ne s'est préoccupée, dans cette malheureuse région, que d'asseoir et

d'assurer sa domination matérielle. Toutes les forêts notamment, à part quelques débris, y ont été brûlées : d'où des landes immenses et mornes, où ne pousse que du jonc. Le laboureur hova ne s'est pourtant pas découragé, car il est intelligent et tenace. Travaillant sans se reposer jamais son sol argileux et rougeâtre, il parvient à lui faire produire encore du café, du maïs, de la canne à sucre, des pommes de terre, des haricots et du riz. Il canalise, d'ailleurs, très soigneusement là où l'eau manque, et il fume, s'il le faut, son terrain. Il y a là de sa part, assurément, un labeur digne d'éloge, et qui mériterait d'autres récompenses que celles qu'on lui réserve à Tananarive !

On voit que la culture est bien une véritable richesse pour Madagascar, toutes les fois qu'on s'y applique ; mais ce n'est pas la seule. Ses bois, ses mines, ses productions animales lui assurent d'autres ressources certaines. Tout d'abord, rappelons que, de tout temps, la grande île africaine a été renommée pour ses bois, dont la plupart sont d'essence supérieure et aptes aux usages les plus variés, soit pour l'ébénisterie, soit pour les constructions. Citons, entre autres, le grand et le petit natte, bois précieux pour les ouvrages fins et riva-

lisant avec l'acajou; le takamaka, dont la veine se rapproche de celle du chêne; l'intsy, qui passe pour incorruptible; l'ébène, le tamarin, le bois de rose, le varongy, si énorme que les indigènes peuvent en former des pirogues de 15 mètres de long sur 1^m,50 de large; le harabara, d'un grain serré qu'on emploie dans la facture des instruments de musique; le palissandre, etc. L'orseille, en les tapissant de ses feuilles blanchâtres, leur donne parfois un faux air bizarre de vétusté. A côté figurent les arbres importés, le mûrier, le pêcher, le pommier, le citronnier, l'oranger, le figuier, le bananier, le manguier, le jacquier, etc., se développant avec un égal succès. Viennent ensuite les arbustes et les plantes à feuilles textiles : le vakoa, l'aloès, le ravinala, le rofia, etc. Nous y joindrons la liane-caoutchouc, si abondante, mais si mal cultivée; le ravintsara, qui fournit une bonne épice; le chanvre, poussant à l'état sauvage; l'indigotier et la vanille. C'est un règne végétal luxueux et complet, lequel n'attend qu'une main-d'œuvre habile. Il en est de même, paraît-il, du règne minéral, qui serait tout aussi riche. Mais les trésors souterrains sont condamnés à rester improductifs tant que les Hovas, leurs usurpateurs, continue-

ront à défendre, sous peine de mort, qu'on exploite les gisements connus et qu'on en recherche d'autres.

La faune malgache fournira également un appoint très appréciable à la colonisation. Outre les bœufs à bosse ou zébus, les porcs et les moutons, il importe, en effet, de signaler les abeilles et les vers à soie. Voilà des animaux domestiques précieux, d'autant qu'ils sont en grand nombre. On y rencontre aussi des chats et des chiens, autres sortes d'auxiliaires. Quant aux animaux sauvages proprement dits, il n'y en existe point, à part des sangliers, qui constituent, au surplus, le côté cynégétique de la question. On rencontre, cependant, quelques reptiles, peu dangereux du reste, comme les boas et les couleuvres, variétés s'attaquant principalement aux poulaillers, et des caïmans dans les cours d'eau et les marécages. L'ornithologie est aussi très variée. Enfin, les rivières et les lacs sont suffisamment poissonneux.

Tel est le caractère général de l'île. La colonisation, en dépit d'affirmations intéressées contraires, n'y rencontre pas d'obstacles sérieux, ni de la part du sol lui-même, ni de la part de ses conditions climatologiques, ni de la part de ses habi-

tants. Il ne faut là que des capitaux et des bras, unis à de la bonne volonté. Certaines tribus indigènes nous faciliteront la tâche à coup sûr, comme les Betsimisarakas et les Antaimoros, deux races de bons et fidèles travailleurs. Les autres, on pourra les utiliser, elles aussi, d'une autre façon. Mais il importe de les connaître toutes à l'avance, pour pouvoir juger de leurs aptitudes. Nous allons donc les passer en revue; et cette étude, au point de vue pratique du présent et de l'avenir, nous donnera des renseignements qu'on fera bien de ne pas dédaigner.



CHAPITRE II.

Les Tribus autochtones et le Peuple envahisseur.

Les Hovas, qui se prétendent aujourd'hui les suzerains légitimes de l'île entière, bien qu'ils n'en possèdent qu'une partie assez restreinte, ne sont pas même une peuplade aborigène. D'après leurs propres traditions, ils n'auraient abordé à Madagascar que dans la première moitié du seizième siècle. Nous allons donc examiner ici leur condition ethnographique parallèlement à celle des tribus autochtones, dont un grand nombre ont conservé leur indépendance, dont quelques-unes ont accepté depuis longtemps déjà le protectorat français.

I.

« Les autochtones, dit M. Grandidier, sont facilement reconnaissables sur la côte Est, où le type s'est conservé le plus pur : leur face est ronde et aplatie, leur nez est écrasé à la racine, et leur chevelure touffue et globuleuse est *en tête de vaudrouille*. Les peuples de la région occidentale, qui, de temps immémorial, sont en contact avec des nations étrangères, n'ont pas la laide physionomie des autres Malgaches; les navires de la Judée qui venaient jadis à Sofala, les jonques chinoises qui se rendaient à la côte sud-est d'Afrique, plus tard les boutres arabes abordaient souvent sur la côte Ouest de Madagascar : aussi y trouve-t-on, parmi les hommes libres, beaucoup d'individus au type caucasique, à cheveux lisses ou ondulés, à teint assez clair; chez les esclaves, on constate les traces évidentes de croisements fréquents avec les Cafres ». D'où vinrent ces autochtones? Naturellement de l'Afrique, qui est voisine : les caractères propres aux variétés ethniques de ce continent sont encore empreints sur la face des plus anciennes tribus malgaches. L'Arabie fournit également, à

plusieurs reprises, aux émigrations qui se produisirent dans l'île. Ces deux faits rentrent, du reste, dans les phénomènes généraux sur lesquels s'appuient, en Europe aussi bien qu'en Asie, les grandes lois ethnographiques qui régissent toutes les îles considérables peu éloignées des continents. Il ne convient donc pas d'y insister.

Que reste-t-il, aujourd'hui, de ces autochtones ? Ils se sont subdivisés à l'infini. On n'en compterait peut-être pas moins d'une cinquantaine de tribus, vivant chacune de sa vie propre. On conçoit que nous ne les rechercherons pas en détail ici. Nous nous bornerons à reproduire les grandes divisions généralement adoptées. On les divise d'habitude en Betsiléos, Tanalas, Baras, Sakalaves, Antankares, Betsimisarakas, Sihanakas, Bezanozanos, Antaimoros, Antanosses, Tandroy, Machicores et Mahafaly. Un mot sur chacune de ces peuplades.

Betsiléos. — C'est la première tribu qu'on trouve au sud de l'Imérina, s'étendant dans l'intérieur depuis le 20° jusqu'au 22° de latitude. Le Betsiléos a, généralement, le visage plus brun que le Hova, les lèvres plus épaisses, le nez plus aplati,

le front plus bas; l'ensemble de ses traits accuse, en un mot, plus de grossièreté naturelle que chez son vainqueur. En revanche, il possède une stature plus haute, des membres plus forts et mieux proportionnés. Jadis, hommes et femmes portaient la chevelure artistement tressée; aujourd'hui, les femmes presque seules ont gardé cet usage, avec un anneau d'argent suspendu dans les tresses au milieu de la tête.

Les Betsiléos sont peu nerveux, souvent lymphatiques, moins énergiques au travail que les Hovas, moins capables d'efforts vigoureux, mais aussi plus doux, plus calmes, surtout moins portés aux spéculations véreuses d'un mercantilisme effréné. Ils ont un vif amour de la propriété et de la famille. Leur moralité, bien que laissant à désirer, est supérieure à celle des autres Malgaches; surtout, ils sont plus probes : aussi ne tolèrent-ils pas une injustice, ce qui les rend extrêmement processifs. Somme toute, en fait d'intelligence, ils suivent de fort près les Hovas. Ceux-ci s'en vengent par toutes sortes de roueries commerciales, dont la simplicité des Betsiléos paye les frais.

Avant d'être conquis par les Hovas, à la fin du siècle dernier, les Betsiléos habitaient exclusive-

ment dans des cités construites au sommet des montagnes et d'un très difficile accès : on n'y arrivait d'ordinaire que d'un seul côté, tous les autres étant à pic, et une triple enceinte de fossés profonds entourait encore prudemment la ville et la montagne. De nos jours, ils se contentent d'habiter dans des fermes entourées d'épais massifs de cactus épineux vraiment impénétrables. Ces habitudes de circonspection persistante, ainsi que la position géographique de la tribu, ont fait supposer à quelques ethnographes déjà anciens que les Betsiléos sont les descendants des célèbres nains Kimos, aujourd'hui disparus, mais dont le naturaliste français Commerson a affirmé l'authenticité d'après des témoignages qui nous semblent, à nous, assez probants : il est vrai que les savants modernes traitent, peut-être un peu légèrement, l'existence de ces Kimos de légende poétique, ce qui est bien vite dit. Ce qui est au moins certain, c'est que les Betsiléos reflètent une partie de leurs mœurs et qu'ils en occupent l'emplacement. Ajoutons qu'ils se battent bien à l'occasion, ainsi que les Kimos savaient, paraît-il, le faire.

Tanalas. — En quittant la région des Betsiléos

et en avançant un peu vers l'est, on atteint la ceinture de forêts épaisses qui entourent la région centrale de Madagascar. Dans leurs profondeurs vivent les Tanalas, ou « habitants des bois ». Leur caractère et leur physique tiennent beaucoup de ceux des précédents. Mais ils sont moins bien partagés sous le rapport de la nourriture, n'ayant point ces belles rizières si faciles à cultiver et si productives qui font surtout la richesse des Betsiléos et des Hovas, étant réduits de la sorte à en créer de sèches en brûlant une partie de la forêt. Ils se consolent, toutefois, de cet inconvénient en songeant que, eux du moins, ils sont libres. En effet, la partie nord de la tribu ne paye au gouvernement de Tananarive qu'une ironique redevance annuelle de quelques bouteilles de miel sauvage ! Quant à la partie sud, elle a conservé son entière indépendance, grâce à la forte position de sa capitale Ikongo, située sur la plus haute crête d'un rocher, où l'on ne parvient que par un sentier fort étroit et presque à pic ; perchés sur leur forteresse, les Tanalas d'Ikongo bravent outrageusement les sagaies et les fusils des soldats hovas.

Baras. — Restant toujours dans l'intérieur,

mais en avançant au sud et à l'ouest des Betsiléos, on rencontre la tribu guerrière des Baras. Bien que, au physique, les uns ne diffèrent guère des autres, l'extérieur du Bara est généralement plus grossier. Ce qui le distingue principalement, c'est sa chevelure, disposée sur sa tête en grosses boucles enduites de graisse, de cire ou de terre blanche, et dont un énorme chignon occupe le centre. Au milieu de son front pend un os blanc et rond, un peu convexe et de la grandeur d'une pièce de cinq francs, talisman précieux auquel il attache une grande importance. Un autre os plus grand, attaché au cou, tombe encore sur sa poitrine, qu'enjolivent de bizarres tatouages. Il ne se sépare jamais de ses armes, qu'il tient en excellent état : fusil brillant à culasse ornée de nombreux clous de cuivre, sagaie polie et étincelante, corne à poudre bien garnie, couteau, hachette ; il porte sur lui un véritable arsenal. Le Hova le redoute, et n'a jamais pu le soumettre. Les Baras sont quelque peu réfractaires à la civilisation : cependant, ils ont demandé des missionnaires français ; quant aux méthodistes anglais, ils les détestent, fort justement, à l'égal des Hovas. Les prédicants britanniques se vengent de leur hostilité en les dépeignant,

dans leurs relations intéressées, avec les plus noires couleurs.

Sakalaves. — Prenons, maintenant, la côte ouest. Depuis la baie de Saint-Augustin, au sud, jusqu'à celle de Passandava, au nord, s'étend la tribu des Sakalaves, la plus guerrière de l'île. Tout Sakalave est soldat depuis son adolescence, et il jure une haine mortelle aux Hovas : aussi dans ses imprécations les plus terribles profère-t-il, en l'accompagnant des épithètes les plus violemment imagées, le nom exécré de cet ennemi séculaire. Il ne l'attaque guère, toutefois, en bataille rangée, préférant la guerre d'embuscades, plus sûre. Quand un Hova tombe en son pouvoir, le Sakalave le torture avec un raffinement étudié; mais cet acte de barbarie constitue une exception, que sa haine traditionnelle seule excuse, car le Sakalave, quoique très susceptible, n'est point d'habitudes cruelles. En dehors aussi des Hovas, il se bat au grand jour, loyalement, sans se laisser décourager par aucun échec. Il faut que son souverain soit le premier au feu, donnant l'exemple : dans ce cas, le prince ne fait que décharger ses armes, que ses serviteurs ont chargées et rechargent pour lui

avec soin. Du reste, le Sakalave ressent pour son roi un culte qui touche à l'adoration. Ce culte même va très loin, s'il faut en croire M. de La Vaissière : « Si deux princes sakalaves se font la guerre, rapporte ce voyageur, les soldats se garderont de tirer sur le roi du camp ennemi. Quelquefois, les deux rois s'attaquent; le combat général se change alors en un combat singulier, et les soldats, n'osant intervenir, restent spectateurs haletants et respectueux ». Voilà un pays où le métier royal a du bon.

Jadis, les Sakalaves furent le peuple le plus puissant de Madagascar. Leurs querelles intestines ruinèrent leur empire; les Hovas, aidés par les Anglais, en profitèrent. Néanmoins, les guerriers de l'Imérina n'ont pu soumettre cette vaillante nation, et leur autorité ne s'exerce pas au delà d'un rayon de quelques kilomètres autour des forts construits par les vainqueurs sur le territoire de cette grande tribu.

Les Sakalaves prétendent remonter à un ancêtre blanc. La France devrait tirer parti de cette tradition, qui a fait de ces indigènes nos meilleurs alliés. Dans tous les cas, les caractères physiques de la race sakalave confirment peu cette asser-

tion. Elle est issue, très probablement, d'une variété moins foncée, ce qui a suffi pour créer la légende.

Cette race se distingue par son excessive coquetterie. Les deux sexes portent les cheveux tressés avec soin. Les hommes mettent à leurs poignets des bracelets d'argent, comme les Indiens, et les font cliqueter avec complaisance. Les femmes également, et de plus aux jambes, ce qui embarrasse parfois leur marche, tellement elles s'en surchargent. Elles s'ornent aussi le cou de grands colliers de perles brillantes ; les narines, d'un anneau d'argent au bout duquel pend une pièce de cinquante centimes ; les oreilles, d'un petit morceau de bois d'ébène rond un peu renflé à ses deux bords. Les femmes du commun se contentent de se parer d'amulettes. Rien ne leur coûte pour se procurer des bijoux : aussi les mœurs sont-elles fort relâchées, comme dans toute l'île, du reste. Ajoutons que l'ivrognerie est poussée, chez les deux sexes, jusqu'à ses dernières limites. Somme toute, la civilisation européenne n'a que peu d'action sur eux.

Antankares. — Le nord-ouest de Madagascar, à partir de la baie de Passandava, est ha-

bité par les Antankares, tribu qui n'est qu'une variété des Sakalaves, dont ils ont la bravoure et aussi les usages. De même, ils ressentent une grande sympathie pour les Français. La culture du riz, la pêche et l'élevage des bœufs constituent toute leur industrie. Ils excellent, en outre, dans l'art de construire et de diriger les pirogues, notamment le *lakafiara*, sorte d'embarcation formée de plusieurs pièces, à forme effilée, très élégante et d'une grande vitesse. Ils en possèdent de véritables flottilles, dont la barque du roi, que personne n'oserait dépasser, règle la marche.

Betsimisarakas. — Nous gagnons la côte orientale, dont la plus grande partie est occupée par les Betsimisarakas, dont le nom signifie « Confédération », parce qu'ils ont groupé en une seule tribu diverses peuplades jadis distinctes. Leur teint noir est luisant et peu foncé; leur visage, plutôt arrondi qu'oblong, se termine par un front assez saillant; leurs cheveux sont épais et peu crépus; leur taille dépasse, ordinairement, la moyenne. Ce sont gens de mœurs douces, aimant les Français, dont le caractère ouvert et jovial sympathise avec le leur, mais ayant horreur de la tra-

hison, de la brutalité et de l'injustice, ce qui explique leur haine à l'encontre des Hovas. Ils sont ivrognes, mais probes. Ils possèdent également l'amour de la famille à un degré très développé. Sans avoir les mœurs guerrières des Sakalaves, ils ont de l'aptitude pour la navigation et du goût pour les excursions lointaines : à Sainte-Marie, notamment, ils mettent le plus louable empressement à se présenter, lors d'une levée d'hommes, pour remplir les cadres soit à bord de nos navires de commerce, soit surtout à bord de nos navires de l'État. Bref, une race intéressante et digne de notre protection.

Jadis, les Betsimisarakas pratiquaient en grand l'honorable métier de pirates, doublant le cap d'Ambre et se dirigeant ensuite sur les îles Comores, qu'ils pillaient au bon moment. Cette industrieuse mise en œuvre libre-échangiste les enrichissait. Ils étaient alors gouvernés par des chefs malates (mulâtres), issus d'Européens mariés à des femmes du pays : ces chefs furent traîtreusement attirés à Tananarive par Radama I^{er}, qui les fit assassiner. La soumission des Betsimisarakas au gouvernement hova s'ensuivit ; mais ces indigènes aspirent à se libérer de ce joug et à recouvrer leur

indépendance sous notre protectorat, et ils ne cachent pas leurs sentiments. Si la France venait à les abandonner, ces excellents alliés auraient tout à redouter du gouvernement de Tananarive.

Sihanakas. — En redescendant vers le sud, presque en face l'île Sainte-Marie et en remontant le fleuve Manangory, on arrive, à travers une épaisse forêt, jusqu'au lac Alaotra, le plus grand de Madagascar. Tout autour, entre deux lignes de forêts, s'étend une région marécageuse habitée par les Sihanakas, tribu assez semblable à la précédente. Ces indigènes se livrent à la garde d'innombrables troupeaux de bœufs dans d'immenses pâturages, ainsi qu'à la culture facile des rizières ou à la pêche des anguilles et des crevettes. Leur capitale, Ambatondrazaka, est une ville très peuplée. Les Hovas, qui les ont soumis au commencement du siècle actuel, les ont établis planteurs de leurs cannes à sucre et gardiens de leurs bestiaux. Au sud du lac, on remarque un village dont les eaux, quand elles débordent, soulèvent librement les cases en jonc, à l'instar des villages malais et annamites. Les habitants de cette loca-

lité sont-ils issus d'une race spéciale? Ce que l'on sait, c'est qu'ils se refusent à frayer avec le restant de la peuplade.

Bezanozanos. — Plus au sud, occupant l'emplacement de forêts incendiées, plus noirs et plus forts que les Hovas et les Betsimisarakas, vivent les Bezanozanos ou Tankays. Leur industrie consiste dans la fabrication des nattes et des tissus végétaux. Beaucoup d'entre eux se louent, en outre, pour le transport des marchandises de la côte à l'intérieur; pour ce genre d'opérations, ils sont d'une vigueur et d'une souplesse admirables.

Antaimoros. — Nous redescendons toujours, et nous rencontrons une tribu d'origine arabe, assure-t-on, les Antaimoros ou « Maures ». Ses deux capitales sont Faraon, dans une île de la rivière du même nom, et Matatane, où les Français eurent autrefois un établissement, aujourd'hui résidence de leur chef. Ces indigènes, robustes et guerriers, sont de mœurs très régulières, qualité à noter; en outre, la polygamie n'est pas en usage chez eux. Leurs chefs sont élus par le peuple. Les Antaimoros seraient d'un concours

utile contre les Hovas, qui les ont plusieurs fois décimés cruellement.

Antanosses. — A l'angle sud-est de l'île, c'est-à-dire dans la région avoisinant Fort-Dauphin, notre premier établissement, habitent les Antanosses. Ils sont généralement plus petits et moins robustes que les autres peuplades de la côte, leurs traits sont plus réguliers et plus délicats, leur couleur est le marron clair, leurs cheveux sont fins et bouclés. Intelligents, dissimulés, inconstants, parfois féroces, ils accueillent toujours bien les Blancs, quoique ne les aimant pas. Leur industrie est assez avancée; leurs charpentiers et leurs forgerons, notamment, ne seraient pas déplacés dans nos ateliers d'Europe.

Tandroy, Machicores, Mahafaly. — Du cap Sainte-Marie, en remontant par l'ouest vers le nord jusqu'à la baie de Saint-Augustin, le regard ne rencontre plus qu'une sorte de rempart montagneux de couleur grise, complètement dénudé, s'élevant à quelques kilomètres de la côte et courant parallèlement au rivage. On croirait ce pays désert, si ce n'est que les bâtiments marchands

visitant ces parages n'ont qu'à tirer un coup de canon pour voir arriver de l'intérieur des bandes de Malgaches robustes, mais sauvages et dépeuillés, attirés par l'espoir du commerce. Ce sont les Tandroy, à la pointe sud ; les Machicores, un peu plus haut ; puis les Mahafaly, dans la région de Saint-Augustin ; trois peuplades également pauvres et fourbes, mais également indépendantes des Hovas, et dont la troisième est de mœurs guerrières, comme les Sakalaves d'à côté. Tous ces gens ne se nourrissent généralement que de fruits, quoique leur sol produise abondamment, notamment en légumes et en grains, sans compter les pâturages où les bœufs sont nombreux, comme dans le reste de l'île au surplus. Les explorateurs ont trop facilement accepté des informations contraires, et nous devons rectifier leurs assertions sur ce point.

Telles sont les principales tribus autochtones de l'île, ou soi-disant telles. Les ethnographes auront bientôt, nous l'espérons du moins, toutes les facilités pour élucider ce problème. En attendant, nous avons résumé ici ce qu'on en sait.

Passons au Peuple envahisseur, aux tyrans de Madagascar, aux Hovas.

II.

Hovas. — D'où viennent les Hovas ? Que sont-ils ? Deux questions dont la première n'est pas encore suffisamment résolue : eux-mêmes seraient, actuellement du moins, fort embarrassés pour y répondre. Quant à la seconde, leur prédominance ne date que de Radama I^{er}, qui régna de 1810 à 1828.

On désigne assez communément, aujourd'hui, sous le nom de Hova l'ensemble de cette population malgache qui, relevant politiquement du souverain de Tananarive et habitant le plateau intérieur de l'Imérina, région qu'on nomme aussi l'Ankôve, a étendu sa domination tant sur les autres Malgaches du centre que sur les Betsimisarakas et Sakalaves de la côte. Ethnographiquement parlant, le caractère particulier du Hova revêt les apparences suivantes : cheveux plats ou légèrement bouclés, barbe peu fournie, teint olivâtre, bouche grande, lèvres un peu fortes, nez droit et court, yeux bridés, pommettes saillantes, corpulence médiocre, taille assez avantageuse, formes plutôt élégantes qu'athlétiques ; un type

qui tranche, somme toute, fortement sur celui des tribus avoisinantes. La conséquence de ce qui précède est que beaucoup de Malgaches, véritablement Hovas par le pouvoir politique auquel ils appartiennent et leur habituelle résidence dans l'Imérina, ne sont pas, ethnographiquement, Hovas. D'où cette autre conséquence qui résulte de la linguistique du pays, à savoir : que les indigènes vaincus de l'Imérina ou des côtes opposées s'abstiennent généralement d'employer la dénomination de Hova à l'égard de leurs vainqueurs, mais les désignent par le nom d'*Ambaniandros*, « Qui sont sous le jour », ou par celui, plus injurieux, d'*amboas-lambos*, « Chiens de porcs ! » Dernière remarque, enfin : dans la vie civile, le mot Hova s'applique aux seuls roturiers, jamais aux nobles ou *andrians*, ni aux esclaves ou *andevos*. Ces distinctions sont utiles à connaître. Quand la reine s'adresse à tous les Malgaches sans exception, elle les nomme *ambanilanitra*, « Ceux qui sont sous les cieux », parce que, nous apprend M. Grandidier, les indigènes de Madagascar ont cru pendant longtemps qu'ils habitaient seuls la terre. Mais nous supposons que cette dernière appellation pompeuse, tout en ne signifiant rien, doit être

récente. En effet, examinons sommairement les traditions locales.

Si l'on s'en rapporte aux Sakalaves, leurs ennemis, les Amboas-lambos sont venus d'au delà des mers, à la suite d'un naufrage. D'abord jalouxés par les aborigènes, attaqués et presque exterminés par eux, ils se réfugièrent dans l'intérieur, où ils se multiplièrent peu à peu et reprirent des forces. Ces Amboas-lambos sont postérieurs dans l'île aux Silamos ou Arabes musulmans, et ils étaient les amis des Karany ou Indiens. Aidés d'hommes sages, également venus d'au delà des mers et qui les ont alors aidés, les Amboas-lambos à leur tour sont devenus vainqueurs.

Voici, d'autre part, ce qu'affirment les Hovas : leurs premiers essais de souveraineté indépendante remonteraient au chef Rafohy, qui régna à Mérimanjaka vers 1527, et leurs premiers essais de domination sur les Vazimbasy, peuplade autochtone dont il ne reste plus que deux petits groupes aujourd'hui, au chef Andrianjaka, qui s'établit à Tananàrive vers 1607.

Ces renseignements laissent fort à désirer. Ce qui est seulement certain, c'est que les Hovas ont conservé d'une manière assez frappante les traits

de la race malaise, que les deux langues malaise et malgache emploient des mots communs pour la désignation des mêmes objets; double coïncidence scientifique qui confirme une partie de la tradition, celle de leur origine étrangère.

Pendant longtemps, leur influence demeura nulle. Notre compatriote Flacourt, qui les a connus et décrits sous la désignation de *Vohitsangombas*, n'en parle pas comme d'une tribu dont les Français alors installés sur la côte orientale aient eu à se préoccuper. La tradition sakalave explique fort bien, dans une de ses parties évidemment moderne, la cause soudaine de leur essor : l'appoint d'autres étrangers venus de la mer, et qui sont les Anglais.

M. Henry d'Escamps a fort bien résumé leur histoire, et nous ne pouvons mieux faire que de le citer ici.

« Cette peuplade, écrit-il, eut une étrange destinée : considérée autrefois comme paria par les Malgaches, tout objet souillé par l'attouchement d'un de ses membres était déclaré impur. La case où le Hova avait reposé était brûlée; il était maudit par tous les habitants de l'île. Isolé dans son repaire, ce proscrit incendia les forêts qui pou-

vaient dérober un ennemi, dévasta, dit-on, le magnifique plateau d'Émyrne, fit un désert de son pays, et, pour éviter toute surprise, il planta ses villages sur les mamelons de la plaine. Plus tard, comme accord tacite d'une paix dont il avait un si grand besoin et comme tribut au Malgache qu'il reconnaissait alors pour maître, il déposait à la limite des bois du riz, du maïs et divers objets de son industrie que ce dernier venait recueillir. Cette époque de son histoire a pesé sur le caractère du Hova : il est devenu triste, défiant, souple, rampant, faux et cruel ; et lorsqu'à la fin du siècle dernier un homme supérieur, Andrianampouine, vint le relever de la servitude, il n'eut plus, pour s'emparer de l'autorité, qu'à réunir, aidé par les Anglais, des tribus éparses dont l'instinct de domination et la soif de vengeance firent des soldats.

« Ce n'est que sous le roi Radama, et surtout sous la reine Ranavalô, que ce peuple s'est relevé de sa position de paria. Mais, malheureusement, son caractère n'est pas devenu plus noble, et ses vices l'emportent de beaucoup sur ses vertus ; le Hova réunit les vices de tous les divers peuples de l'île. Le mensonge, la fourberie et la dissimulation

ne sont pas seulement chez lui des vices dominants, mais encore tellement estimés qu'il cherche à les inculquer le plus tôt possible à ses enfants. Les Hovas vivent entre eux dans une méfiance perpétuelle, et ils regardent l'amitié comme une chose impossible. Pour la finesse et la ruse, ils y excellent d'une manière incroyable, et ils pourraient en remontrer aux plus habiles diplomates de l'Europe.

« Les Hovas, le peuple qui soutient la reine, sont gouvernés néanmoins d'une main de fer, et, s'ils ne sont pas exécutés par centaines et par milliers comme les hommes des autres nations, ils sont pourtant aussi mis à mort pour les moindres délits ».

Tel est le peuple dont la France supporte depuis si longtemps la persistante mauvaise foi : tribu d'intrus universellement méprisée et haïe dans l'île, avec laquelle nous n'avons pas voulu encore nous résoudre à en finir.

Son armée, du moins, mérite-t-elle qu'on la redoute? Nullement. Sur ce point précis, tous les explorateurs sont unanimes. Citons l'opinion d'un des plus récents, de M. E. Laillet, qui l'a vue de près et fort sagacement appréciée. « L'armée malgache, dit-il en parlant des troupes hovas, se compose actuellement d'une vingtaine de mille hom-

mes, sans discipline et armés irrégulièrement. En rase campagne, elle ne peut faire la moindre résistance devant une armée européenne. Lorsque la guerre est décidée, tous les hommes valides doivent prendre les armes, se joindre à l'armée régulière, et former une agglomération sans ordre armée de fusils, haches, sagaies. Depuis quelques années, l'armée malgache possède quelques armes de précision; mais, en résumé, l'art de la guerre est chez eux dans la plus grande enfance. L'armée est, du reste, exempte d'uniformes, et, si quelques officiers en possèdent, ils ont pour origine toutes les nations. Le service des vivres est complètement oublié. Avant de commencer la campagne, le soldat prend sur lui une provision de riz aussi grande que possible, et, une fois ses provisions mangées, il vit forcément de pillage et de rapine. C'est alors une débandade complète, qui dure jusqu'à la fin de la guerre, après laquelle il revient où il habitait auparavant ». Voilà les guerriers que nous avons à vaincre, ceux-là mêmes que les Anglais font parader si pompeusement devant le palais royal de Tananarive, que leur état-major commande ouvertement, dont ils se font honneur, dont ils nous menacent dans leurs jour-

naux ! La vérité est que les Hovas, guidés par des officiers et sous-officiers britanniques, ne se maintiennent vis-à-vis de nous que grâce à l'indécision des forces que nous mettons en ligne contre eux ; qu'en se retranchant derrière les régions montueuses et boisées qui s'éloignent de la côte, où nous ne pouvons les poursuivre faute d'hommes et d'engins suffisants ; que secondés par les fièvres locales, leurs plus utiles auxiliaires ; et aussi, pourquoi ne pas l'avouer ? par le découragement de nos soldats, qui ne se sentent point soutenus. Ce n'est, en effet, un secret pour personne : les différents chefs auxquels le gouvernement français a confié le soin de l'expédition, ont reçusuccessivement l'ordre formel d'agir le moins possible ; les Hovas ne l'ignoraient point, et nos troupes ont fini par le comprendre. D'où l'audace croissante des uns, le peu d'ardeur très explicable des autres. Comment, dans de pareilles conditions, les choses ne se fussent-elles point prolongées aussi déplorablement qu'elles l'ont fait ? Nos insuccès n'ont été que la conséquence forcée d'une faiblesse voulue. Cette situation méritait depuis longtemps qu'on se décidât, en France, d'une façon prompte et nette : nous ne nous lasserons pas de le répéter.

CHAPITRE III.

Situation particulière des Hovas.

Les Hovas ne comptent pas plus de 800,000 individus : c'est peu pour le mal qu'ils font, c'est beaucoup pour le bien qu'on pourrait faire sans leur présence. Nous venons de dire qu'ils sont exécrés dans l'île : comment pourrait-il en être autrement ? Ne sont-ils pas les descendants, assurément très purs, de ces Malais, « nomades de la mer », dont l'unique profession est celle de la piraterie et qui ont écumé successivement, de la façon la plus effroyable, les plus riches régions du Pacifique et de l'océan Indien ? Depuis le douzième siècle, la surface de ces deux mers est leur domaine, qu'ils n'ont point, aujourd'hui même, abandonné. Les Hovas, bien qu'attachés dorénavant au sol malgache, ont conservé leurs habitudes d'origine, que leur mélange avec les races cafres et arabes n'ont pu adoucir. Ils sont demeurés bandits, par

le sang et par les agissements : la réprobation de tous les stigmatisé fatalement.

Ils l'ont compris, car d'eux-mêmes ils se sont isolés. Comme ils sont intelligents, cet acte de justice sommaire est leur pire condamnation : ils ont devancé, l'ayant pressenti, le verdict de leurs victimes. Parias jadis avant d'être triomphateurs, ils ont voulu rester parias après leur triomphe, mais en se réservant de tirer parti, à la façon des despostes, de cet ostracisme, qui favorisait leurs projets : ils y trouvèrent un prétexte d'étouffer tout sentiment d'humanité. La lâcheté de quelques-uns, l'insouciance de beaucoup d'autres, la faiblesse du reste, l'infériorité de tous, en un mot, assura leur succès. Il est vrai que les Anglais furent, au moment voulu, leurs très opportuns auxiliaires, en haine du nom français. Le pasteur méthodiste Sibree l'avoue nettement : « Aidé par ce puissant appui, par la force et par la ruse, Radama a réduit l'île sous son pouvoir ». Sauf l'exagération de cette conquête violente, demeurée restreinte malgré tout, l'écrivain anglais dit vrai : après les Hovas, les Anglais ont été et sont les mauvais génies de Madagascar ; aussi le nom de ces deux peuples est-il tenu en égale horreur par

toutes les tribus indigènes : ce qui explique les nombreuses alliances que nous nous y sommes assurées si facilement.

Cet isolement équivaut à une ruine plus ou moins rapprochée, suivie d'une destruction totale, que rien ne peut plus entraver. Par suite de circonstances spéciales, les Hovas ont pu échapper à une première disparition ; mais ce privilège ne se renouvelle pas deux fois dans l'histoire d'un même peuple. Ils ont, au surplus, comme une sorte de prescience instinctive de ce sort final, ce qui les assombrit davantage et déränge l'équilibre de leurs instincts traditionnels : ils en arrivent à douter de tout. Ces Malais, « véritables Arabes de l'Orient », selon l'expression si juste de M. de Quatrefages, qui ont promené avec eux l'Islamisme partout où ils ont pénétré, changent aujourd'hui de croyance avec une aisance qui dénonce une race qui va s'éteindre. Les Anglais en profitent pour le plus grand avantage de la secte méthodiste, c'est-à-dire en vue de leurs intérêts immédiats. Faut-il déduire simplement de ce fait, avec Virey, que c'est là une conséquence naturelle du climat, les tempéraments nerveux étant plus facilement agités dans les zones brûlantes par les sectaires religieux, par

suite de l'affaiblissement graduel de la raison et de l'exaspération de la sensibilité? Faut-il se borner à constater, avec le très peu suspect explorateur Livingstone, que le fanatisme, le mysticisme et la religiosité, ces prétendues caractéristiques du genre humain, qui manquent cependant en même temps aux plus humbles comme aux plus élevés de ses membres, vont en augmentant du cap de Bonne-Espérance vers l'Afrique tropicale? Nous ne le croyons pas. Le cas ethnique des Hovas ne comporte certes pas une explication autre que celle que nous exposons ici. Ils ont fait leur temps, et leurs jours sont désormais comptés.

Après leur religion, ils ont fait abandon de leurs lois : c'est ainsi que les décadences se précipitent. Une législation toute britannique les étreint, c'est-à-dire les tue. Par crainte des Français, qui les eussent relevés au besoin s'ils eussent consenti à marcher d'accord avec eux, ils ont accepté, provoqué ce suicide. Leur nouveau code, réformé par les méthodistes anglais, les étrangle lentement, mais sûrement : leurs besoins d'origine le repoussent. Le gouvernement, encore plus aveugle qu'affolé, de Tananarive s'est laissé prendre à un dehors menteur ; le peuple, vil troupeau qui ne raisonne

pas, a obéi. La décrépitude de ce bétail humain ira plus vite, voilà tout.

Leur langue enfin, dernier vestige de leur nationalité propre, ce mélange bizarre, mais originalement harmonieux du dialecte tamoul, du dialecte sanscrit et du dialecte polynésien, ils l'ont, à son tour, sacrifié ! Les prédicants anglicans ont fait ordonner dans les écoles l'usage de la langue anglaise comme langue officielle de l'État. Déjà la religion des Anglais avait reçu une pareille investiture, sans compter la législation brutale importée par eux. Que reste-t-il aux Hovas qui leur appartienne personnellement ? Rien, pas même leur dernière ressource, pas même leur armée.

Leurs meilleures troupes, en effet, sont entre les mains de leurs exploiters britanniques. Cet abaissement suprême donne la mesure de leur rapide avilissement.

Ils ont, pourtant, conservé quelque apparence.

Leur capitale, notamment, commande au premier aspect l'attention du voyageur. Mais, là encore, on s'aperçoit bientôt que c'est l'influence anglaise qui a opéré sa transformation : c'est purement une transformation politique, non une transformation humanitaire. Tout pour les grands,

qui sont à la merci des agents britanniques ; les petits, dont on ne se soucie guère, puisqu'ils obéissent aveuglément, s'accommodent de ce changement comme ils peuvent. La cité, quoi qu'on ait fait, reste toujours une cité barbare : le confort européen n'y apparaît qu'à la surface, et la civilisation ne la pénètre point.

« Tananarive couvre trois collines allongées du nord au sud, qui se suivent et s'élèvent de 190 mètres environ au-dessus de la plaine de Betsimitatra : la hauteur du point culminant au-dessus du niveau de la mer est de 1,500 mètres. Cette ville contient environ 20,000 maisons ou huttes, et plus de 100,000 habitants. Les maisons, qui, pour la plupart, sont en bois, briques cuites au soleil et roseaux, s'échelonnent les unes au-dessus des autres sur les pentes abruptes de ces collines. Le palais de la reine, qui domine l'Ampamarinana, énorme rocher à pic d'où l'on précipitait autrefois les gens accusés de sorcellerie et les chrétiens, s'élève au-dessus de tous les autres édifices et comprend dans son enceinte diverses maisons, dont une en pierre, le Manjaka-Miadana, et les autres en bois, le Trano-vola, le Besakana, le Masoandro, le Manampisoa, les tombeaux de Radama et

de Rasaohérina, le Temple. Il y a à Tananarive treize temples protestants et seulement quatre églises catholiques (A. Grandidier) ». Tel est le boulevard de la tyrannie hova. Ni le souverain ni les chefs n'en sortent guère, ayant conscience de la réprobation qui pèse sur eux, mais qu'ils entretiennent soigneusement, la crainte qu'ils inspirent maintenant seule leur usurpation. Il leur faut, pourtant, s'éloigner parfois de la capitale soit pour réprimer un soulèvement, soit pour commettre une exaction. La place a donc été fortifiée, et ses habitants assujettis à sa garde. Quand Radama I^{er} était absent et qu'il ne restait pas assez de troupes pour le service militaire, la ville était gardée par les *borizany*s, c'est-à-dire par la caste des bourgeois, qu'on avait organisés en milice régulière et assujettis à plusieurs revues annuelles. Mais le dévouement de ces hommes a fini par être suspecté, vu qu'ils subissent à l'égal des autres castes les vexations arbitraires du gouvernement hova, et on leur a substitué les soldats, dont les Anglais affectent de répondre. En outre, Tananarive est entourée de palissades et de fossés; mais ces fortifications sont si peu importantes que la moindre pièce de campagne les aurait bientôt détruites :

elles pourraient tout au plus préserver la ville d'un coup de main tenté par des hommes qui ne seraient armés que de sagaies. Le gouvernement hova s'en contente, n'ayant eu à redouter jusqu'à présent que les tribus indigènes soumises, trop faibles pour enlever la place, et n'imaginant pas, grâce aux communications qu'il a supprimées, qu'une puissance européenne quelconque ose jamais venir l'attaquer jusque-là. Il se pourrait que l'avenir lui réservât, à ce sujet, quelque gros mécompte. Les mêmes précautions ont été prises par lui sur toute l'étendue du territoire conquis : les villages hovas sont presque toujours placés au sommet des collines, ou même des montagnes, et entourés de fossés. Pour surcroît de garanties, les chemins de l'Imérina sont de simples sentiers tracés par les pieds des passants ; malgré la multiplicité des cours d'eau, on n'y a pas construit de ponts, deux ou trois poutres mobiles jetées en travers suffisant au passage. Une prévoyance aussi grande contre l'imprévu en dit plus long que tout commentaire. La dévastation raisonnée du plateau central n'est que le complément cruel, mais logique, de la situation.

Les Hovas sont intelligents et braves, mais ils

ont peur : ils se sentent haïs sur le sol même qui les supporte, menacés en même temps par la France, autrement redoutable pour eux que les Sakalaves ou les Betsimisarakas. Ils comprennent encore que les Anglais, leurs protecteurs occultes, ne sauraient intervenir ouvertement pour eux, et ils redoutent que les populations soumises s'aperçoivent que ce point d'appui leur fait défaut au point de vue le plus pratique. Comme ils sont, d'autre part, orgueilleux et fanfarons, ils s'ingénient à masquer sous un appareil de commande leurs embarras multipliés. Le régime féodal qu'ils pratiquent aide, extérieurement du moins, à cet essai de duperie; mais les observateurs perspicaces ne s'y laissent pas tromper. Les grandes solennités et les réceptions d'éclat, organisées de temps à autre à Tananarive par les méthodistes, ne sont que des jeux puérils qui font sourire les Européens admis à l'honneur de les contempler. Dans ces fêtes, la décrépitude morale des Hovas éclate à chacun de leurs gestes : c'est la mascarade finale.

M. H. Capitaine a, il y a quelques années déjà, raconté avec beaucoup d'humour l'entrevue officielle qui eut lieu, le 31 juillet 1862, entre les officiers français de l'escadre de la mer des Indes et

le roi Radama II, accompagné de la reine Rabodo et des principaux dignitaires de sa cour. Nous reproduisons son récit, qui confirmera notre propre assertion.

« En vue de ce grand événement, dit-il, nous nous étions faits le plus braves possible ; les habits brodés, froissés par quinze jours de malle forcée, les chemises blanches, repassées trois mois auparavant à la Réunion, voyaient enfin le jour. Ils s'agissait, comme on dit vulgairement, de ne pas manquer notre entrée et de comparaître devant cette cour sauvage avec tous nos avantages.

« A midi, une douzaine d'officiers malgaches, de rouge habillés, dorés sur toutes les coutures, la tête surchargée des coiffures les plus invraisemblables, entrent au consulat. Ils viennent, de la part du souverain, nous chercher. Derrière eux, une troupe nombreuse de soldats, vêtus de costumes anglais à la dernière mode... du siècle dernier, marchent à pas comptés sur deux rangs, avec la solennité ridicule de héros de théâtre. Ils sont accompagnés d'une musique assourdissante, dont je ne devais trouver l'équivalent que chez les graves Yankees, dont le sens musical est complètement satisfait quand leur bonne fortune leur

fait rencontrer ensemble un trombone, une grosse caisse et un ophicléide.

« Nous partons du pied gauche : en tête, la musique ; sur les côtés et derrière, les soldats ; et, au milieu de cette sorte de carré, les officiers du palais et nous, qui sommes obligés, sous un soleil ardent, de marcher la tête découverte (ainsi le veut l'étiquette), tenant à la main nos claques et sentant nos cervelles bouillir sous les rayons brûlants de « l'astre du jour ». Une foule nombreuse, aussi nue que sale et aussi sale que nue, nous admire et pousse, groupée sur notre passage, de nombreux hurrahs. Au bout d'un quart d'heure de cette procession dans une rue longue, tortueuse, malaisée, pavée de grosses pierres pointues, placées là sans doute pour en défendre l'accès, nous arrivons au palais. A la porte, une centaine de musiciens jouent sans aucune mesure, pour nous faire honneur, l'air : *Partant pour la Syrie*, et nous pénétrons (le moment est solennel !) dans la salle d'audience. C'est une immense pièce, plus longue que large, dont le plafond très élevé est soutenu dans sa partie centrale par une énorme poutre, à laquelle on a adossé une étagère circulaire surchargée d'une foule de bibelots disparates : boî-

tes à musique, jouets d'enfants, poupées, vases de Chine, faïences de Rouen et poteries indigènes se coudoient dans un touchant pêle-mêle. Sur les murs s'étale un papier jaune sale représentant les épisodes de la guerre de Crimée, genre gravures d'Épinal grand modèle, dont les personnages vivement coloriés tranchent par leurs tons criards sur la couleur sombre des boiseries. Au-dessus, enfin, s'étend une longue file de « tableaux de famille », œuvre de quelque Raphaël indigène : nous avons sous les yeux toute la lignée royale des Radamas, peintures sur fresques imitant à s'y méprendre ces gracieux soldats de bois très vermillonnés et encore plus raides qui font, chez nous, la joie des enfants et la tranquillité des parents. Deux rangées de chaises, en belle étoffe de damas, occupent trois des côtés de la pièce ; le quatrième côté offre à l'œil ébloui deux fauteuils dorés, surmontés d'un parasol rouge formant dais, sur lesquels siègent Leurs Majestés Radama II Mjanjaka et son épouse Rabodo.

« Les présentations officielles une fois faites avec une merveilleuse gravité, nous prenons place devant « Leurs Majestés réunies », et nous pouvons, pendant quelques instants, promener nos re-

gards sur l'entourage du couple royal. Je ne dirai que quelques mots des toilettes du roi et de la reine, qui, habillés tous deux par notre consul, étaient à peu près convenables et ne prêtaient pas trop au rire. Radama avait revêtu pour la circonstance un habit de général de division français; quant à Rabodo, beaucoup plus âgée que son mari et dont la figure avait l'air d'avoir été sculptée dans un marron d'Inde, elle portait, avec une emphase affectée, une longue robe de soie munie d'une traîne interminable; sur sa chevelure rare, mais grisonnante, s'élevait un peigne d'or gigantesque, dont le mauvais goût attestait évidemment une origine anglaise.

« Les nombreux personnages de la cour, convoqués pour produire sur les étrangers la plus grande somme d'admiration possible, avaient l'avantage d'être franchement amusants. Les officiers composant la maison du roi ressemblaient, tant les broderies qui surchargeaient leurs uniformes étaient épaisses, à des tortues revêtues de carapaces d'or, dans lesquelles ils ne parvenaient qu'avec peine à se mouvoir. On sentait que cet attirail les gênait horriblement, et qu'il fallait tout l'effort d'une volonté farouche pour ne pas les voir se dépouiller

incontinent des bottes dans lesquelles ils semblaient mal à l'aise. Chacun de leurs pas était un soupir : nous assistions au supplice de saint Crépin !

« Passons maintenant à la plus belle moitié de l'espèce humaine, qui, pour cette occasion unique, s'était revêtue de ses plus beaux atours. Derrière nous, et sur la rangée de chaises faisant face au trône, étaient assises toutes les princesses et nobles dames qui composaient le high-life du royaume. Il faudrait une plume beaucoup plus tintamaresque et plus autorisée que la mienne pour détailler l'incohérence de leurs toilettes, venues de France, il est vrai, mais offrant un assemblage de couleurs tellement discordantes, qu'à côté d'elles le plus beau cacatois eût semblé terne. L'une, dont la robe de velours noir était ornée de grandes gerbes d'or, s'était enveloppé la taille d'une large ceinture jaune, des longs plis de laquelle s'échappaient de magnifiques glands vert-pomme. Une autre, revêtue d'une robe de soie jaune avec des manches vertes, avait eu l'idée heureuse de cacher ses mains brunes dans une paire de gants bleu clair, dont la teinte tranchait de la façon la plus inattendue sur le reste de son accoutrement. Une jeune fille, fraîche de figure, gracieuse, gentille même, avait

enfoui une partie de sa mine souriante sous un bonnet tuyauté en tulle, tel qu'en mettent encore les vieilles femmes de nos campagnes. Je n'en finirais pas si je voulais détailler la forme surannée des robes, qui n'avaient rien de commun avec Worth, et des chapeaux, qui ne sortaient pas de chez la Percheron. Bref, le mauvais goût le plus complet, compliqué de la gêne et de l'embarras que leur donnaient des vêtements dont elles ne paraissaient avoir aucune idée, étant habituées jusqu'alors à vaquer à leurs petites affaires dans le costume le plus primitif. Aussi, rien de plus comique que leurs mouvements lents ; et comme on sentait bien que, sans la majesté du lieu, elles auraient eu vite fait de jeter au loin cet attirail de commande pour reprendre leurs allures libres et, alors, réellement gracieuses ! Et les chaussures ! Oh ! des chaussures invraisemblables ! Depuis la fine bottine mordorée, juchée sur un talon Louis XV, jusqu'au vulgaire Godillot, tous les modèles connus, et même inconnus, s'y trouvaient réunis. Quelle occasion unique pour un collectionneur ! Nous avons cru même constater que plus d'un pied enfoui dans une vaste botte avait pour pendant un délicieux soulier Molière. Mais ce sont

là, sans doute, billevesées et rêves fallacieux de notre imagination.

« Ces dames, parmi nombre d'excellentes et très louables habitudes, ont celle de chiquer. Hélas, oui ! elles chiquent comme le plus vulgaire de nos matelots, comme le plus fringant des dandys de New-York ou de Chicago ; mais elles le font si proprement ! Dans l'intérieur d'un petit tube en bambou est contenu le tabac, réduit en poudre ; elles en versent la valeur d'une demi-cuillerée à café dans la paume de la main, puis, par un mouvement rapide qui doit exiger pour être bien fait une pratique assidue, elles font passer le tout dans leur bouche. Le cachet suprême d'élégance et de bon ton, est de faire en sorte que ni la main ni le tabac effleurent seulement les lèvres. La conséquence de cet horrible défaut est prévue : à côté de chaque... chiqueuse est un crachoir où elle expulse, sans honte ni vergogne, des jets d'une salive noirâtre et nauséabonde.

« Pendant que nous contemplions ce coup d'œil, sinon enchanteur, du moins original, le roi avait fait venir des rafraîchissements variés, champagne, vermouth, brandy, etc. ; et bientôt tous, le verre en main, appuyés mollement sur le bras d'une

de ces beautés empanachées dont nous venons de détailler la parure, nous célébrons ce beau jour en vidant force flacons : après quoi nous nous retirons, accompagnés, comme à notre entrée, de la même infernale musique ».

Nos lecteurs connaissent suffisamment les Hovas pour se former, désormais, une opinion sur leur compte. C'est bien, comme nous le disions, un peuple en décadence, dont la force n'est que factice. Les Anglais seuls ont intérêt à défigurer la vérité ; mais ils ne sont pas les seuls qui aient visité ou qui visitent l'île.

Après avoir étudié les populations juxtaposées de Madagascar, nous allons examiner quelle est la situation actuelle au point de vue commercial, agricole et industriel, c'est-à-dire de quelle façon les Hovas ont su tirer parti de ce malheureux pays, et, par opposition, dans quelles limites probables la France pourrait l'utiliser.

CHAPITRE IV.

Le Commerce.

A peu d'exceptions près, les observations des voyageurs qui ont fait de cette île importante le sujet de leurs recherches, ne nous donnent presque pas de renseignements clairs et précis sur le rôle possible de Madagascar au point de vue commercial. La plupart des savants croyaient, autrefois, au-dessous de leur dignité de s'occuper de pareilles questions; ils manquaient, au reste, du sens pratique et des connaissances préparatoires nécessaires. Les explorateurs qui ont visité Madagascar n'ont pu étudier, dans tous les cas, qu'une portion restreinte de son étendue, et encore dans un espace de temps relativement court; aussi est-il extrêmement difficile de se procurer des documents qui nous mettent à même de nous faire un tableau des relations commerciales de ce pays. Les trafiquants qui vivent dans l'île, les seuls qui pourraient nous donner les plus utiles renseignements, ont souvent précisément

intérêt, cela est fâcheux à constater, à nous tromper sur ce point.

Le commerce de Madagascar, considéré d'après la nature et par rapport au dualisme qui règne parmi la population de l'île, se divise en deux parties : sur la côte Ouest, il n'est pas le même que sur la côte Est. Ici, nous avons surtout affaire avec les Hovas, tandis que les ports de la côte Ouest, à l'exception de quelques postes et forts hovas occupés présentement par les troupes françaises, appartiennent à des populations dites « sauvages », c'est-à-dire libres du joug des usurpateurs, aux Antakares, aux Sakalaves, aux Mahafales, aux Machikores.

Restons d'abord sur la côte Est, vu que les relations y sont plus animées et qu'il y règne une plus grande sûreté pour les vaisseaux marchands, avantages qu'on doit soit aux traités conclus avec les Hovas, soit à la présence des consuls à Tamatave, qui, à cause de cela, est fréquemment visité par des navires de guerre français et anglais. Il faut dire pourtant que les Hovas interprètent les traités d'une manière arbitraire et au mieux de leurs intérêts. Même sur la côte Ouest, le commerce d'exportation et d'importation est assez restreint

sous plusieurs rapports. Les Hovas y ont interdit, en effet, soit par des considérations politiques, soit pour d'autres motifs, l'exportation des vaches, du riz, du bois, etc.; ils ne permettent pas non plus d'y décharger des armes et des munitions. De plus, ils prélèvent un impôt de 10 % sur les marchandises, soit au départ, soit à l'arrivée; et encore le prélèvent-ils arbitrairement et en rusés matois, non selon les prescriptions et tant par pièce, *in natura* par conséquent, mais bien en le calculant, lorsque les produits sont à bas prix, d'après une taxe élevée en argent comptant. Dans le courant de 1885, les impôts prélevés à Tamatave de cette façon étaient les suivants : 15 fr. pour un bœuf, 2 fr. 50 pour un porc, 0 fr. 80 par douzaine de poulets, 1 fr. 25 par douzaine de canards, 2 fr. 50 par douzaine d'oies, 1 fr. 60 par 100 kil. de riz, 16 fr. 25 par 100 kil. de caoutchouc, 16 fr. 25 par 100 kil. de café, 5 fr. par 100 kil. de résine, 20 fr. par 100 kil. de cire, 3 fr. 30 par sac de légumes, 2 fr. 50 par cent de sacs vides, 0 fr. 20 la pièce pour les peaux de bœufs, 7 fr. 50 par 80 kil. de viande salée. Ces tarifs sont excessifs. Ajoutons, toutefois, que les employés se laissent corrompre avec la plus grande

facilité et que, malgré la défense touchant l'importation, on peut acheter des fusils et des munitions dans presque chaque magasin de Tamatave.

Une autre circonstance très importante qui gêne et paralyse le commerce est la question monétaire. Seule la pièce de cinq francs française a cours dans le pays ; toute autre pièce de monnaie y est dépréciée. Or, le seul moyen de faciliter le petit commerce consiste à prendre une de ces pièces de cinq francs et à la casser en morceaux jusqu'au nombre de 60, qu'on pèse ensuite avec des balances spéciales ; les grains de riz servent de poids pour les plus petits morceaux. Par là, cet argent ainsi manipulé devient sans valeur pour le commerce extérieur. Si nous ajoutons que la maison de commerce américaine de Tamatave ne vend qu'au comptant ses étoffes de coton, et que les pièces de cinq francs qu'elle reçoit en retour représentent une valeur annuelle de 8 à 10 millions, valeur qui est expédiée sur le golfe Persique pour prendre de là la route de Bombay et y servir à la fabrication des roupies, nous ne nous étonnerons plus d'apprendre que la pièce de cinq francs y devienne fort rare, que souvent même il y ait dans l'île une grande pénurie d'ar-

gent à la suite de laquelle l'agiotage s'élève de 22 % jusqu'à 37 1/2 %. Quelques Européens établis à Madagascar mettent très habilement à profit cette circonstance, et font un commerce à la hausse très considérable.

Par suite de ces crises d'argent si fréquentes, plusieurs maisons de commerce européennes sont forcées de vendre parfois au-dessous du prix d'achat ; elles échappent ainsi à l'agiotage et se procurent le capital nécessaire à leurs achats, car le commerce d'échange de marchandises contre d'autres marchandises, fréquent autrefois sur la côte Est, est à peu près abandonné ; les négociants d'aujourd'hui préfèrent voir des espèces bien sonnantes. Souvent, en effet, il leur était difficile de placer les marchandises reçues en échange, le transport en devenait pénible, ou bien encore ils avaient besoin d'argent pour leurs propres besoins : en tout cas, le paiement en espèces correspond infiniment mieux à leurs vœux.

Le grand commerce avec l'Europe est essentiellement différent du commerce avec la Réunion et Maurice. Ces deux dernières îles n'ont recours qu'à Madagascar pour s'approvisionner, en bœufs surtout, car, par suite de leurs plantations sucrières

et de leurs récoltes de café, elles ne possèdent point de prairies pour l'élevage des bestiaux. Les produits qu'on y expédie sont donc tout autres que ceux qui partent pour l'Europe; les entrepreneurs pour le commerce avec ces îles sont des créoles, tandis que le commerce avec l'Europe se trouve exclusivement entre les mains de six ou sept maisons anglaises, françaises et allemandes, auxquelles il faut joindre une maison de New-York pour le commerce avec l'Amérique.

Dans les grands ports de mer, les gros marchands emmagasinent leurs chargements dans de vastes entrepôts; les petits commerçants, répartis dans les petits ports échelonnés sur la côte, se servent d'embarcations de 20 à 30 tonnes pour faire parvenir leurs marchandises aux principales places. Ils ont aussi des postes à l'intérieur, éloignés parfois de deux à trois jours de marche de la côte et situés généralement près d'un cours d'eau; ils les confient à des indigènes ou à des créoles, lesquels, par les échanges, font produire à leur négoce un rendement très lucratif.

Madagascar possède en tout de 40 à 44 ports de mer, et la moitié, on peut bien l'affirmer, sont excellents. Ce sont de larges baies, créées par la

nature et ne le cédant en rien aux meilleurs ports créés par la main des hommes. Des bancs de corail les protègent suffisamment contre les vents et les flots, et ils donnent même accès aux grands navires jusqu'assez près de la côte. Parmi eux il convient de citer, en commençant au N.-E. : Diégo-Suarez, Vohémar, Sambavus, N'goutsy, Moroanzettra, Mananara, Fenévevo, Foulpointe, Tamatave, Mahanoro, Mahéla, Mananzari, Manakara, Farafangana, Fort-Dauphin. Ajoutons-y, en continuant au S.-O. : Masikora, la baie de Saint-Augustin, Tuléar (Tolia), Morondova, Baly, Majunga, Moronsonga, Bavatobé, Ambavanibé.

Voici quelles sont les marchandises d'exportation :

En Europe : peaux, suif, cire, caoutchouc, gomme-résine, café, vanille; — à la Réunion et à l'île Maurice : bœufs vivants, porcs, moutons, volaille, riz, maïs, légumes, nattes, sacs, orseille, tortues, écaille.

Les marchandises importées sont :

D'Europe et d'Amérique pour la côte Est : tissus de coton en tout genre, calicots, habits confectionnés, chemises, poteries en terre, verre, zinc, pots en fer, ballons de verre recouverts d'osier,

sel, pétrole, acide sulfurique, barres de fer, bouteilles vides; — d'Europe pour la côte Ouest : outre les marchandises énumérées ci-dessus, fusils, armes, poudre, balles, pierres à fusil, perles, miroirs, couteaux, haches, clous, aiguilles, dés et autres choses de ce genre, selon le goût et les besoins des indigènes, lesquels, avons-nous dit, appartiennent là aux tribus indépendantes; — de la Réunion et de Maurice : les mêmes objets en moindre quantité; plus, beaucoup de rhum, surtout de l'île Maurice.

Les ports occupés par les Hovas livrent principalement des peaux, du suif, du caoutchouc, de la cire, du café, des sacs, des animaux vivants, du riz. Par contre, ceux de la côte Ouest livrent des animaux vivants, des viandes salées, des peaux, des tortues, de l'orseille et des légumes.

Il est, toutefois, très difficile de se faire une idée complète du commerce de cette grande île, vu que les notices à ce sujet font presque absolument défaut. Nous réunissons ici les renseignements épars que nous avons pu nous procurer à cet égard de différents côtés.

Dans ces dernières années, Tamatave a été visitée par 206 vaisseaux en moyenne chaque année;

200 seulement en sont repartis, vu que quelques-uns y éprouvent constamment des accidents. Ces vaisseaux se répartissent à peu près comme suit :

	Bateaux à vapeur.	Bateaux à voile.	Tonnes.
France.....	31	40	20.090
Angleterre....	15	88	7.684
Allemagne....		12	3.056
Amérique.....		5	2.779
Norvège.....		1	301
Hova.....		4	3.000

Parmi ces navires, 86 sont des bâtiments de cabotage, appartenant aux Français, aux Anglais et aux créoles. Ceux que les Hovas ont affrétés appartiennent aux Anglais ou aux Américains. Comme le mouvement d'affaires de la maison de commerce américaine sur la côte Ouest, à Majunga, égale celui de cette même maison à Tamatave, il est supérieur à celui de la maison allemande, qui n'a point de poste à Tamatave.

Tananarive expédie chaque mois en moyenne 10,000 peaux de bœufs à Tamatave. Les maisons de commerce de l'Amérique importent annuellement à Tamatave 12,000 balles d'étoffes de coton blanc à 400 fr. chacune, soit 4,800,000 fr.; les Hovas prélèvent sur cette somme 480,000 fr.

comme droit de douane. L'importation à Majunga est égale à celle de Tamatave. L'exportation des Américains se compose d'argent comptant, de peaux, de cire et de caoutchouc. Nous ne croyons pas nous tromper, en avançant que le mouvement commercial dans les autres ports de Madagascar s'élève, en outre, à 200 vaisseaux de 60,000 tonnes.

Jusqu'en 1884, c'étaient principalement des navires à voile qui faisaient le trafic ; seule, la maison française Roux de Fraissinet et C^{ie} possédait depuis longtemps deux bateaux à vapeur, qui transportaient des bœufs de Madagascar à Maurice et faisaient de temps en temps un voyage en Europe. Une maison anglaise et une maison allemande envoient actuellement, paraît-il, directement leurs marchandises par des bâtiments à vapeur. De cette manière, il est plus facile d'arriver à Madagascar de Hambourg ou de Londres ; il fallait auparavant prendre la route de Marseille en touchant à Maurice, ou bien on se servait de navires à voiles partant d'Angleterre ou d'Allemagne. A Maurice, la correspondance des navires est détestable, et souvent il fallait attendre de deux à six semaines pour trouver une occasion de faire la traversée.

Madagascar n'a point de poste; toutes les lettres doivent être expédiées par des messagers particuliers, on devine avec quels risques de se perdre en route.

Il ne nous faut pas perdre de vue que l'île a une étendue de 12,000 milles carrés, et que le pays est d'une fertilité extraordinaire; rarement la nature s'est montrée plus prodigue de ses dons. La formation naturelle des ports, la grande richesse de l'île en fleuves sont inappréciables pour le commerce; car, avec des sommes peu considérables, il sera facile de construire des canaux et d'ouvrir des voies fluviales telles qu'on en voit rarement dans un autre pays. Rien de plus aisé, par exemple, que de creuser des canaux de communication le long de la côte Est tout entière, au moyen desquels s'établiraient à peu de frais les relations commerciales.

N'oublions pas, avant tout, que le commerce encore naissant de cette région a les plus grandes difficultés à vaincre; ce qui le prouve, c'est que, fait incroyable, mais malheureusement trop vrai, il n'y a pas dans tout Madagascar un seul pont, une seule route: bien plus, et c'est là le pire, le gouvernement égoïste et despotique des Hovas s'op-

pose systématiquement à l'établissement de ces moyens de communication, par crainte assurément pour sa domination chancelante. Aussi, par suite de ce manque total de facilités de transport, les villes et les villages qui veulent se livrer au commerce doivent faire transporter à dos d'homme jusqu'à la côte les produits du pays. Les prix de ce genre de transport sont bon marché relativement aux embarras qu'il donne; mais ils sont très élevés si on les compare aux tarifs européens, et ils augmentent énormément le prix de la marchandise, en sorte que l'on peut dire que beaucoup de produits de l'intérieur n'acquièrent de valeur que par le transport. Un porteur, chargé d'un poids de 100 à 106 livres, emploie douze jours de Tananarive à Tamatave, et il reçoit de 12 à 14 fr., ou bien par peau de bœuf 1 fr. 50 environ; les gages au mois sont de 10 fr. et 60 livres de riz. Le riz, sur la côte, coûte à peu peu 5 fr. par quintal, mais seulement 1 fr. 75 dans l'intérieur du pays.

Une grande partie des ports ne sont pas encore ouverts au commerce; des districts entiers sont incultes, servant tout au plus de pâturage aux troupeaux livrés à eux-mêmes et croissant presque à l'état sauvage; et il n'en est ainsi que parce

que, sur place, il n'y a point de débouché pour les produits de la région. A l'intérieur, on coupe les peaux d'animaux avec la viande, vu qu'elles n'ont pas de valeur. D'une part, les habitants sont hors de tout contact avec la civilisation, et, conséquemment, n'ont point de besoins; d'autre part, ne pouvant pas vendre leurs produits, ils ne demandent au sol que ce qui est nécessaire à leur consommation. S'ils portent cependant des marchandises à la côte, ils ne le font que pour gagner les frais de transport, et l'argent qu'ils reçoivent est employé à acheter de l'eau-de-vie ou des parures pour les femmes.

Il est donc facile de voir quelles dimensions pourrait prendre le commerce de cette île féconde, si elle était ouverte à la culture et à la civilisation. Cette œuvre doit être celle de la France.

Le pays renferme du minerai de fer, du charbon en quantité; il possède des forêts vierges incommensurables, avec les bois les plus précieux, comme l'ébène, le palissandre, le bois de rose, etc., dont on retirerait des millions. Madagascar se prêterait, en outre, à l'installation d'entreprises industrielles, comme raffineries de sucre, fabriques de conserves, tanneries, moulins à soie, etc.

Inutile d'ajouter qu'avec le développement progressif du commerce la colonisation de l'île ferait de rapides progrès, surtout par rapport à la culture et à l'élevage des bestiaux. A ce point de vue spécial, l'île produirait des merveilles : tous les voyageurs et tous les résidants sont d'accord là-dessus. Lorsque Madagascar sera, enfin, devenue une terre française, les efforts de nos émigrants devront tendre à réaliser au plus tôt ce genre particulier de profit.

Il faudra, ensuite, transformer l'agriculture locale. De quelle façon ? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

CHAPITRE V.

L'Agriculture.

Quelles productions importe-t-il de favoriser à Madagascar ?

Un premier obstacle que rencontre l'agriculture dans l'île, c'est le déboisement. On connaît le dicton populaire de nos vieux ancêtres : « Les bois gardent l'eau, l'eau fait le pré, le pré le troupeau, le troupeau l'engrais et l'engrais le blé ». Nulle part peut-être l'application de cette sage maxime pratique n'est plus opportune qu'à Madagascar. Si le déboisement y continue, si les grandes forêts y deviennent encore comme par le passé la proie des flammes, on verra disparaître les précieux et immenses réservoirs des sources qui fécondent les rizières, les pluies deviendront irrégulières, les inondations seront à craindre, et la famine se montrera avec tout son cortège de misères.

Grâce au reboisement, on y ferait reverdir

d'immenses montagnes arides, pelées, ne produisant absolument rien. Qui ne voit combien de richesses il y aurait là pour le pays ? Les sources, qui descendraient de nouveau, et l'humidité, qui des pentes irait jusqu'aux bas-fonds, permettraient et faciliteraient la culture de bien des productions, comme le blé, les céréales de plusieurs sortes, les pommes de terre, une foule de plantes potagères, de nombreux fourrages pour l'élève des bestiaux. Outre le bois de chauffage, qui devient d'un prix excessif et qui pourrait être si abondant, que de précieuses ressources pour le commerce d'exploitation et pour l'industrie locale dès que, dans tous ces terrains perdus, on pourrait récolter sur une vaste échelle café, coton, chanvre et autres productions servant à l'habillement du peuple !

L'élevage du bétail, c'est trop évident aujourd'hui, ne suffit pas à l'alimentation du pays ; mais il est aisé de comprendre dans quelle proportion il augmenterait dès que, devenu plus fertile grâce au reboisement et à l'humidité, le sol donnerait de quoi nourrir de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons.

Le plus grand avantage enfin qui résulterait des troupeaux pour la culture, c'est l'abondance de

l'engrais. Il ne faut pas l'oublier, c'est là la première et la plus sûre mine de richesses pour l'exploitation d'un pays. Et c'est le plus grand bienfait des forêts.

Une autre difficulté, aussi grave peut-être que la première, c'est l'illusion excessive qui attire presque tous les colons à Madagascar.

Lorsqu'un homme intelligent et laborieux, avec des ressources convenables, va implanter son industrie dans un pays nouveau, il est rare que ses essais ne parviennent pas à de bons résultats. Enthousiasmés par cet exemple heureux, beaucoup d'autres se persuadent qu'il n'y a qu'à venir dans ce pays fortuné pour y acquérir une fortune rapide; ce qui pourrait être vrai, s'ils s'établissaient dans les mêmes conditions de ressource et de savoir-faire.

Cette opinion si fâcheuse est trop généralement répandue parmi les créoles de la Réunion et de Maurice, et les relations des explorateurs trop propres aussi à l'accréditer. A leurs yeux, Madagascar est un pays de Cocagne, où les riches productions s'étalent avec une telle abondance que le colon n'a qu'à récolter sans avoir la peine de semer. Malgré les nombreuses déceptions de tous les jours,

on persiste à se bercer de ces douces exagérations : l'émigrant s'embarque sans marchandises, sans argent, sans industrie, et, à son arrivée, il se trouve en face de la misère, de la maladie, souvent de la mort. Combien de fois nous avons été témoin nous-même, dans nos colonies, de déceptions tardives de cette nature, auxquelles rien ne pouvait plus remédier !

Certainement le sol de Madagascar, à peu près neuf, offre à l'activité du travailleur de vastes champs à exploiter, une terre généralement fertile et susceptible de cultures très variées, d'un rendement sûr et rémunérateur. Nous ajouterons même que, grâce aux nombreux cours d'eau, aux vallées profondes, aux influences les plus graduées de la température, il se prête à toutes les productions des divers climats. Mais là, comme en tout pays, il faut un travail intelligent et persévérant. Si notre parole avait quelque autorité, par suite de notre expérience personnelle de ces sortes de régions, nous dirions aux nouveaux venus ou à ceux qui se préparent à aller coloniser là-bas : Pénétrez-vous bien de cette vérité, que, en agriculture, les résultats sont toujours en proportion des peines, des soins et des sacrifices que l'on s'impose pour

les obtenir ; n'entreprenez point au delà de vos moyens, vous avez du temps à courir avant de jouir ; si vous nous en croyez, à moins de grandes avances qui vous permettent d'attendre le résultat de la culture principale, vous ne négligerez point les plantes alimentaires, les céréales de facile venue : si vous n'en retirez pas un profit très lucratif, vous y trouverez assurément de quoi vous aider à supporter les premiers frais d'installation. Ce sont là des conseils de prudence, dont nos compatriotes feront bien de se pénétrer.

Nous appellerons l'attention des planteurs sur les assolements, très négligés dans les îles nouvellement exploitées. Une même espèce sur le même terrain se nuit à elle-même ; elle devient une cause d'épuisement tel que le sol finit par se montrer infertile pour cette même espèce. Les engrais, sans doute, peuvent retarder cet épuisement ; mais ils ne suffisent pas pour réparer à la longue toutes les pertes éprouvées par le sol. Ce manque de substance nutritive est, à n'en pas douter, la cause naturelle de ces maladies organiques qui finissent par envahir les végétaux soumis à une culture abusive. N'est-ce pas là le principe de la maladie de la canne et des caféiers, ou du moins de leur

dépérissement? Ce qui a lieu à la Réunion et à Maurice pour la canne à sucre, avertit les colons de Madagascar de ne pas donner dans les mêmes errements, de ne point se laisser abuser par l'appât de bénéfices à courte échéance qu'ils attendent des plantes coloniales sans penser aux embarras, peut-être à la ruine qu'ils se préparent pour l'avenir. Ces considérations, que nous ne faisons qu'effleurer, mériteraient de plus amples développements. On est aujourd'hui, à Madagascar, dans la période des essais; les premiers jets font apparaître l'avenir sous des couleurs riantes : mais cette fertilité des premiers temps se continuera-t-elle? Nous sommes en droit d'en douter par ce qui arrive aux caféiers, lesquels après un certain temps dépérissent. Que le succès des plantes actuelles ne fasse donc pas négliger la culture d'autres plantes ayant un avenir non moins prospère : tout en servant d'assolement, elles assureront au planteur un revenu que lui refuse l'épuisement des premières plantations. De ce nombre nous mettons en première ligne la culture du cotonnier, puis celle de la vigne. Les renseignements qui vont suivre sont puisés par nous aux sources les plus exactes.

Nous n'avons pas à démontrer la richesse qui se rattache à l'industrie cotonnière : on sait assez quel rôle joue le coton dans le commerce des nations et dans l'économie domestique. On en peut juger par la consommation qui s'en fait : la France seule emploie annuellement pour plus de cent millions de francs de cette matière première. Le vêtement de coton est celui dont on peut user le plus convenablement dans la zone torride, et les climats chauds sont les plus favorables à la culture du cotonnier; ses produits abondants sont la matière première la moins coûteuse pour la fabrication des étoffes : double raison pour que la production cotonnière soit prise en considération à Madagascar. Par l'usage qui s'y en fait déjà, on peut calculer les nombreux avantages qui en résulteront : tant de bras inoccupés y trouveront un travail lucratif, et le commerce un aliment nouveau et très important. Mais qu'il nous suffise de démontrer la possibilité d'obtenir des récoltes de coton aussi étendues qu'on le voudra dans cette île où la main-d'œuvre est si facile et le résultat assuré. Dans les considérations pratiques qui vont suivre, nous n'aurons d'autre but que d'établir cette possibilité.

Le cotonnier est originaire de toute la région

intertropicale : il est donc à Madagascar dans son centre naturel. Sans entrer dans les classifications plus ou moins justifiées, nous nous arrêtons à deux classes : le cotonnier herbacé, et le cotonnier arbuste ou en arbre ; division, du reste, fondée seulement sur le plus ou moins d'extension que ces végétaux prennent. Leur durée est subordonnée au climat sous lequel ils sont cultivés. Dans les pays chauds, ils sont persistants pendant deux ou trois ans. Mais il sera beaucoup plus sûr de les renouveler chaque année, au moins les herbacés ; car, la seconde année, il est rare qu'ils jouissent de toutes les conditions qui leur permettent de rendre leurs produits naturels : ceux-ci sont alors inférieurs à ceux provenant de la plante obtenue par le semis de l'année. Du reste, l'expérience indiquera à quoi il faut s'en tenir.

Il y a un grand nombre de variétés de coton, que l'on distingue par le nom des pays qui les produisent. Ces variétés ont des qualités particulières, qui font que la culture de l'une offre des avantages dans une condition et n'en offre plus dans d'autres ; il sera donc prudent d'essayer de diverses variétés. Cependant, on peut les réduire toutes à deux principales. La première est désignée sous le nom de

« Géorgie longue-soie », ou *Sea-Island*; la seconde, sous le nom de « Louisiane », ou « courte-soie ». Chaque plante a des sols et des expositions qu'elle affectionne, et qui sont une condition essentielle de son développement. Le cotonnier a besoin d'une terre profonde, perméable, substantielle, plutôt faible que forte. Il croît bien dans les terrains argilo-calcaires; mais il ne donne aucun bon résultat dans les terres trop fortes, glaiseuses, qui retiennent les eaux pluviales et se fendillent pendant les chaleurs. Si les racines du cotonnier demandent un sol profond et perméable où elles puissent se développer, la plante aime à voir s'accumuler autour d'elle la plus grande chaleur possible. On recherchera donc les terrains qui, par leur nature, absorbent et retiennent la plus grande somme de calorique, mais qui cependant se maintiennent suffisamment humides. Les terrains sablonneux de la côte de Madagascar paraissent éminemment propres à fournir cette double condition.

L'altitude au-dessus du niveau de la mer doit être aussi prise en considération. La température moyenne diminuant au fur et à mesure que le terrain s'élève, il y aura une ligne au delà de laquelle le cotonnier ne trouvera plus la somme de cha-

leur nécessaire à sa maturation. La limite à laquelle on peut récolter le coton ne paraît pas dépasser 600 à 700 mètres d'altitude. Pour parer à la différence de température, il faudra, en s'avancant vers les terres hautes, choisir celles qui s'échauffent plus facilement, c'est-à-dire les terres très légères, et prendre l'exposition qui abrite des vents froids et reçoit le mieux la chaleur.

On nous demandera si la culture du coton est possible sur le plateau central de Madagascar. Nous ne le pensons pas, excepté peut-être dans certaines vallées profondes, protégées contre les vents froids et recevant une grande concentration de chaleur. L'altitude de 1,200 mètres où il se trouve, l'uniformité de la température, sa variation de 5° à 24°, ne pourront pas fournir la somme moyenne de chaleur que réclame la plante depuis sa germination jusqu'à sa complète maturité. Il faut au cotonnier un minimum de chaleur constante de 15° à 16° centigrades : la somme de chaleur qu'il absorbe pour son entier développement est de 4,500 à 5,000 degrés centigrades ; il supporte facilement jusqu'à 45°, tandis qu'une température de moins de 15°, même momentanée, lui est nuisible.

Voici les conditions qui conviennent plus spé-

cialement à chaque espèce de coton. Le Géorgie longue-soie doit sa spécialité à la longueur, à la finesse, à l'élasticité de ses filaments. Cette variété a été obtenue, nous apprend M. A. Hardy, « par la culture sur le rivage de la Floride et de la Caroline du Sud, sous l'influence de terrains et d'une atmosphère naturellement saturés des émanations salines de la mer. Transportée en dehors de cette circonstance, cette variété dégénère ». La même loi existe, sans nul doute, pour Madagascar. Le sol offrant là les mêmes avantages, rien n'empêche de s'y conformer. Le Géorgie longue-soie ne conservera sa supériorité que dans la condition essentielle de proximité de la mer. « Les terrains naturellement salés, constate encore le même auteur, conviennent admirablement au développement des plus belles sortes de Géorgie long ou Sea-Island. Dans la Caroline du Sud, on regarde comme éminemment favorables aux belles qualités de longue-soie les localités voisines de l'Océan, où les eaux douces se rencontrent avec les eaux salées ». N'est-ce pas le cas des côtes malgaches? Quant aux cotons courte-soie, ils réussissent aussi très bien dans cette situation exceptionnelle; mais ils ont l'avantage de réussir encore dans l'intérieur des

terres, là où le Géorgie tend sans cesse à dégénérer. Nous connaissons des négociants, des explorateurs, des missionnaires qui, tous, nous ont affirmé avoir eux-mêmes constaté dans l'île la belle venue et le bon rendement du cotonnier en ces conditions, quoique jeté en terre comme par hasard et sans aucun soin.

Nous n'avons pas hésité à nous étendre sur cette culture, parce qu'elle aurait, croyons-nous, une grande importance à Madagascar, si elle y était entreprise d'une manière intelligente. Qu'un industriel établisse une usine de filature et de tissage, et les avantages d'un pareil établissement seront immenses, vu la facilité de se procurer alors la matière première et les bas prix survenus par suite dans la main-d'œuvre, que la continuité du travail d'abord, que plus tard la concurrence sur place détermineront à un tarif équitablement constant. L'écoulement des tissus sur les lieux mêmes défierait, en outre, toute concurrence du dehors.

Mêmes avantages, à notre avis, dans une culture viticole bien comprise. Depuis plusieurs années déjà, il est vrai, on a essayé de développer à Madagascar cette branche de l'agriculture; mais le plateau central de l'Imérina, choisi pour ces

essais, offre des conditions de terrain et de climat par trop défavorables. La plus grande partie du sol de l'Imérina consiste, en effet, en terres argileuses extrêmement compactes et presque imperméables. Pour les disposer à recevoir la vigne, il faudrait beaucoup de travail, plus une quantité considérable de chaux, dont le pays est presque dépourvu.

En outre, sur ce plateau, on passe régulièrement chaque année six ou sept mois sans pluie, sous un soleil encore ardent. Une telle sécheresse est funeste à la vigne. Les pluies des autres mois viennent à contre-temps et enlèvent au raisin ses bonnes qualités, quand elles ne le pourrissent pas. Cet obstacle serait bien plus grave que celui du sol même. On ne voit pas trop comment on pourrait l'éviter. Qu'on y ajoute une chaleur continuelle, ne permettant pas à la sève de se reposer. On y a constaté plus d'une fois, non seulement des grappes mûres et de petites grappes vertes sur le même cep, mais encore dans la même grappe des grains tout à fait mûrs et d'autres tout petits et tout verts. Cette chaleur n'est pas assez forte, cependant, pour faire produire à la vigne deux récoltes par an, comme dans les pays les plus chauds.

Mais, néanmoins, il y a si peu d'hiver dans l'Imérina que la vigne est en végétation pendant presque toute l'année. Aussi, lorsqu'arrive le printemps, non seulement elle est lente à repousser, mais ses pousses sont maigres, les fruits peu nombreux, souvent chétifs, parfois avortés. C'est alors, au printemps, que la pluie serait nécessaire; et il n'y en a point.

Quels sont les résultats obtenus jusqu'ici en dépit de ces multiples inconvénients? M. Laborde, qui a tant fait pour développer l'agriculture et l'industrie à Madagascar, a jadis cultivé des plants de vigne de diverses espèces. Il put, à cette époque, grâce à la faveur de la reine Ranavalô I^{re}, choisir un terrain et une exposition favorables : aussi fit-il bientôt goûter à ses amis des muscats d'un fort bon goût et quelques bouteilles de vin qui fut assez apprécié, même en Europe. Malheureusement, ses plants furent envahis par l'oïdium l'année même où ce fléau fit son apparition en France : dès lors, ils commencèrent à dépérir. Lorsque M. Laborde dut se retirer, des Malgaches, alléchés par le prix exorbitant qu'ils avaient parfois tiré de quelques grappes de raisin, se mirent à cultiver chez eux la vigne; mais, faute de soins

intelligents, ces essais ne donnèrent généralement que d'assez minces résultats. D'ailleurs les Malgaches, pressés de jouir de leurs produits dans la crainte d'être volés, et peu délicats en fait de fruits, cueillaient d'ordinaire et vendaient le raisin longtemps avant sa maturité.

Les missionnaires français ont aussi essayé de cultiver quelques plants de vignes importés d'Europe; mais ils ne pouvaient guère choisir le terrain ni l'exposition qu'il eût fallu. Néanmoins, plusieurs d'entre eux ont adossé une treille à leur logis, ou planté quelques cepS devant leur porte. Une petite campagne, dans un terrain extrêmement aride, leur a aussi permis de cultiver un petit carré de vigne. C'est là que, en dépit des conditions défavorables et de l'oïdium, quelques-uns d'entre eux ont pu récolter de bons raisins de table et quelques bouteilles d'un vin assez médiocre, suffisant toutefois pour leurs besoins ordinaires. Plusieurs Malgaches, qui pouvaient disposer de meilleurs terrains, et à qui ces missionnaires ont fourni les plants et enseigné la manière de les cultiver et de les tailler, ont obtenu d'assez bons résultats. Mais ces indigènes se bornent au raisin de table : encore le cueillent-ils presque vert. Les

plants qui ont le mieux réussi sont les plants américains.

Vu ces faits et les obstacles énumérés ci-dessus, il paraît difficile que le plateau de l'Imérina puisse devenir un pays vignoble. Mais il semble que l'on pourrait, sans trop de difficultés, surtout si l'on avait la faculté de choisir des terrains appropriés à cette culture, se procurer du raisin de table et fabriquer du vin d'une qualité suffisante.

Ce résultat serait peut-être encore plus facile à atteindre si, comme on l'assure, on trouve à Madagascar, surtout dans l'Ouest, une vigne qui croît spontanément dans les forêts, et qui aurait la plus grande analogie avec la vigne américaine. Ce serait un plant à essayer.

En 1882, on a obtenu à Tamatave du vin excellent avec du raisin récolté sur les lieux et provenant de plants bordelais. Ce serait une preuve de plus que d'autres points de Madagascar seraient plus favorables à cette culture que le plateau de l'Imérina. Au reste, c'est l'avis d'observateurs compétents, depuis longtemps fixés dans le pays. Il y a là, évidemment, une ressource agricole digne d'être entreprise et encouragée, dans tous les cas nullement à dédaigner.

Terminons par un mot sur la culture du blé.

On l'a essayée sur plusieurs points ; mais, si les résultats de ces plantations ont été parfois assez heureux, il faut convenir qu'elles ont, en général, bien peu réussi. A quoi cela tient-il ? La nature du terrain leur serait-elle défavorable ? Non ; mais ce terrain n'est pas travaillé, et c'est regrettable. Le Malgache, lui, se contente de son riz ; mais les Européens établis dans l'île seraient bien aises d'avoir toujours à leur disposition du blé en quantité suffisante, sans être obligés de le faire venir à grands frais de l'étranger.

On le voit par tout ce qui précède, si l'agriculture n'est pas plus prospère à Madagascar, la faute n'en est pas tant au terrain ni au climat que surtout à l'incurie des planteurs et à l'inefficacité des moyens employés jusqu'à présent. Espérons qu'une main habile, qu'une main française viendra lui imprimer une direction mieux calculée et plus soutenue ! Ce sera pour la grande île africaine l'aurore d'une prospérité qu'elle n'a pas encore connue.

CHAPITRE VI.

L'Industrie.

L'industrie, on le conçoit, n'est pas plus brillante à Madagascar que le commerce, bien que diverses de ses branches aient reçu, grâce au concours des Européens, de sérieux perfectionnements ou des modifications importantes. Le moyen de s'intéresser à quelque chose, quand on n'est pas assuré de rien en propre?

Ce sont les tissus de soie, de coton et de chanvre qui, avec les ouvrages en paille et en jonc, occupent, sans contredit, le premier rang dans l'industrie indigène. Les tissus en soie sont les plus estimés. Le métier à l'aide duquel on les fabrique est, pourtant, des plus élémentaires. « Qu'on se figure, décrit M. de La Vaissière, six petits pieux de 20 centimètres de haut plantés en terre et disposés en rectangle; ils servent à tendre les fils. Une navette passant successivement d'un côté à l'autre, ainsi qu'une règle faisant fonction de

peigne et destinée en même temps à serrer le tissu, c'est là tout l'appareil. Aussi la pièce qui sort d'un pareil métier n'a-t-elle guère plus de 50 centimètres de large et 3 mètres au plus de long ». Pour teindre ces tissus, le Malgache trouve sur son sol même à peu près toutes les couleurs, soit dans le suc des plantes, soit dans l'écorce des arbres, soit dans la terre. Les *lambas* de soie sont, du reste, un fort beau travail à tous les points de vue, très prisé des Européens, se payant jusqu'à 400 fr. quand ils ont 3 mètres de long sur 1^m,50 de large. Il s'en fait un grand commerce dans l'Imérina. Les tissus de coton ne sont pas moins habilement confectionnés, à l'aide de procédés analogues : ils sont tantôt exclusivement en coton, tantôt moitié coton et moitié soie. Quant à ceux de chanvre, plus grossiers et moins soignés, ils constituent le vêtement habituel des esclaves et des pauvres, bien que beaucoup de riches ne les dédaignent pas pour l'usage de l'ordinaire. Comme ces *lambas* sont chauds et peu coûteux, les marchés en regorgent à l'époque des premiers froids. On tisse encore des *lambas* plus vulgaires à l'aide du fil du *raofia*, sorte de palmier ou de cocotier poussant à merveille dans les régions du littoral. Ces *lambas* servent aux

plus misérables, comme aussi de toiles d'emballage, de sacs pour le riz et les autres céréales. Mêlé avec le coton ou le chanvre, le raofia donne de très jolis et solides tissus, dont on peut faire des vêtements très propres, recherchés même par les Européens : on l'embellit alors de couleurs variées, comme les tissus en soie.

Les joncs fins, souples et tenaces des marécages et des bas-fonds servent à la fabrication de chapeaux de diverses formes, dont beaucoup pourraient facilement passer pour de véritables panamas. Les Malgaches en font encore des petits ouvrages d'art très estimés, notamment des corbeilles, des boîtes et des nattes. Ces dernières servent, les unes à remplacer le plancher dans les habitations, les autres, d'un remarquable travail, surtout de la part des Betsiléos et des Betsimisarakas, de nappes et de draps de lit.

La corne, opaque ou transparente, fournit un autre mode ingénieux d'industrie : des cuillers, des fourchettes, des assiettes, des verres à boire, des tabatières, des vases à tout usage. « L'ouvrier indigène, rapporte le voyageur précité, commence par chauffer à petit feu cette matière réfractaire, et, dès qu'elle est assez ramollie par la chaleur, il

la découpe en lames plus ou moins épaisses. Ensuite, il chauffe chacune des lames séparément. Devenues assez molles pour céder à une pression ordinaire, il les place dans un moule en bois et les étend de manière à leur faire prendre parfaitement la forme du moule. La corne, refroidie, sortira de ce moule assiette, cuiller, etc. Quelques coups de polissoir achèveront l'ouvrage ». Là encore, l'artisan malgache fait preuve d'un talent gracieux.

La poterie locale est médiocre, étant mal cuite. De plus, les vases n'ont pas de vernis, sauf un certain genre d'assiettes portant sur un pied, que l'on vernit à la mine de plomb. Il en est de même pour l'orfèvrerie, non que les artistes indigènes ne sachent pas fort bien travailler les chaînes d'or et d'argent, les anneaux, les pendants d'oreilles, les bracelets, mais parce qu'ils craignent, et avec raison, que, si leur talent est connu du public et surtout des chefs, il n'en résulte pour eux moins de profit que d'ennuis. L'or, d'ailleurs, n'ayant pas cours à Madagascar avant la reprise des hostilités en 1883, les orfèvres malgaches ne pouvaient s'en procurer par l'intermédiaire des traitants qu'à grands frais; d'autre part, il leur était impossible

d'exploiter eux-mêmes ou de faire exploiter les mines d'or du pays.

Les forgerons, eux, n'éprouvent pas la même difficulté, car le minerai de fer abonde, principalement dans l'Imérina. Mais ces artisans, oublieux des leçons des Européens, sont revenus à leurs vieilles routines. On ne trouve plus, aujourd'hui, dans les marchés que des pentures de porte, quelques mauvais outils, des cadenas ne valant pas mieux, et autres produits du même genre et de pareil mérite. Par contre, les Hovas travaillent fort bien le fer-blanc : ils font des chénaux, des arrosoirs, des assiettes, des boîtes, des caisses, des malles, etc., aussi adroitement que nos ouvriers d'Europe. Au reste, les ferblantiers malgaches se recrutent dans une caste noble ; c'est dire que leur intelligence les élève beaucoup au-dessus de la masse du peuple.

L'extraction de la pierre est une autre industrie indigène qui mérite également qu'on s'y arrête. Comment extraire d'épaisses lames de basalte, mesurant souvent 9 mètres de superficie, sans poudre ni dynamite ? Le mineur malgache ne s'embarrasse pas pour si peu, ayant à son usage un procédé plus simple. « Sur une belle roche basal-

tique de son choix, à surface régulière et uniforme, il étend, raconte un explorateur, une quantité de bouse de vache en rapport avec l'épaisseur de la pierre qu'il veut extraire. Tout le temps que la bouse brûle, il est là nuit et jour, frappant souvent la pierre afin que le son lui révèle le travail opéré par le feu, excitant la flamme dans un endroit, la retirant d'un autre. L'opération finie met à sa disposition une superbe plaque de basalte avec l'épaisseur, la largeur et la longueur demandées ». Nous voudrions bien savoir à quelle antiquité remonte cet ingénieux procédé.

Madagascar possède, enfin, ses produits chimiques et organiques : la potasse, qu'on tire des cendres de certains bois et surtout de celles des joncs, qu'on vend sous la forme de petits pains, servant aussi bien pour la pharmacutique, soit seule, soit mêlée à quelque autre drogue, que pour l'industrie ; l'huile de ricin, dont on fait grand usage, mais qui est mal épurée ; l'huile de pieds de bœuf, mal purifiée la plupart du temps, souvent falsifiée avec de la graisse, ce qui ne procure qu'un éclairage douteux.

Terminons par la fabrication du tabac, qui se fume ou se chique, mais qui ne se prise pas. La

préparation de cette plante constitue une industrie privée, sans contrôle de l'État, et chacun l'exploite à sa guise. Aussi s'en débite-t-il des quantités innombrables, et à bas prix : pour quelques francs, on se procure environ un millier de cigares.

Telles sont les branches d'industrie plus spécialement propres aux indigènes. Examinons, maintenant, celles qu'ils doivent aux Européens ou que les Européens ont perfectionnées.

La plus ancienne est celle du savon. Ce fut l'Anglais Caméron, venu dans l'île en 1826, qui apprit aux Malgaches à le fabriquer; peut-être même leur enseigna-t-il encore les procédés dont ils font usage pour la fabrication de la poudre. Mais c'est surtout à un Français, M. Laborde, dont nous reparlerons ailleurs, que l'industrie locale doit ses principales applications : c'est lui qui enseigna aux ouvriers hovas la manière de préparer la poudre blanche qui entre dans les capsules. Il fut un de ces grands hommes, aujourd'hui oubliés, dont le nom appartient à l'histoire. La barbarie hova a détruit l'établissement fameux qu'il avait édifié à Mantasoua. Le voyageur qui en parcourt les ruines remarque encore, cependant, des vestiges de la fonderie de canons et de mortiers, la grande roue

hydraulique destinée au forage, les hauts fourneaux, la fabrique de verre et de porcelaine, celle qui subsiste le mieux, le four à chaux, et, dans un îlot voisin, la fabrique des bombes et des fusées à la Congrève. Les armuriers formés à Mantasoua ne font plus, actuellement, d'armes à feu; ils réparent seulement les vieux fusils. Le gouvernement de Tananarive les commande maintenant en Angleterre ou en Amérique. La tannerie établie par M. Laborde a, elle aussi, disparu. Mais, pour ce genre de travail, les Malgaches ont retenu ses leçons; leurs cuirs sont assez bien préparés : ils emploient pour tan l'écorce du pêcher et celle du gvenadier.

Ce sont également les Européens qui ont appris aux Malgaches l'art du tailleur et celui du cordonnier. Le premier n'est pas regardé comme une profession servile. Quant au second, il a besoin d'être l'objet de sérieuses leçons nouvelles : les chaussures sont mal cousues, et le cordonnier indigène se croit habile en remplaçant les coutures par des clous.

L'art de construire mérite une autre et très favorable mention. Si les cases en chaume et en roseaux s'élèvent encore d'ordinaire dans la région du litto-

ral, elles sont en voie de disparaître complètement dans l'intérieur de l'Imérina. La boue durcie au soleil, la brique cuite au four ou séchée à l'air, le pisé, très rarement le bois seul, presque jamais la pierre, sauf dans les monuments publics, comme le palais de la reine, celui du premier ministre et la cathédrale catholique, tels sont maintenant les éléments fondamentaux des nouvelles constructions du pays des Hovas. Évidemment, l'influence européenne a encore produit ce changement; mais les indigènes s'y sont habitués. Aujourd'hui Tamatave, Ivondro, Andevoranto, Mahanoro, Mahéla, Mananjary, Foulpointe, sur la côte Est, Majunga, sur la côte Nord-ouest, surtout Tanaharive et Fianarantsoa, dans l'intérieur, voient disparaître chaque jour leurs paillottes pour faire place à de vraies maisons bien bâties, capables de satisfaire l'œil du touriste le plus exigeant.

On voit que l'industrie européenne et, surtout, l'industrie française ont leur place marquée dans ce riche pays. Que sera-ce quand il sera permis d'exploiter sur une vaste échelle le fer, le minerai de plomb, le cuivre, le lignite, la houille et l'or que la terre y recèle dans ses flancs? Jusqu'à présent, les indigènes cachent soigneusement leurs

gisements, pour obéir aux ordres du gouvernement hova. Il faut espérer que ces agissements stupidement égoïstes auront bientôt un terme. Dans tous les cas, il paraît que les méthodistes anglais ont réussi dernièrement à se rendre adjudicataires pour quatre-vingt-dix-neuf ans d'un grand nombre de mines. « Que les Français s'emparent du pays, disent-ils ; ils n'auront pas, du moins, les mines que nous nous sommes déjà fait concéder par le gouvernement hova ! » Reste à savoir ce que vaudraient également ces concessions, accordées dans les circonstances que nous allons analyser plus loin. Dans tous les cas, on en trouvera là-bas beaucoup d'autres, et il importe que les industriels français se mettent, dès maintenant, en mesure de les utiliser pour le plus grand profit commercial de notre pays.

Il existe, notamment, de vastes bassins houillers dans les parages des baies de Passandava et de Bavatoubé, qui ont été tout spécialement visités par l'ingénieur Guillemin en 1863. D'après lui, la position de la partie du bassin matériellement constatée est comprise entre le cap Saint-Sébastien, par 12° 26', et le cap Bernahomai, par 13° 37' de latitude. La projection rectiligne des côtes est de 180

kilomètres entre ces deux points; leur développement est beaucoup plus considérable en suivant toutes les sinuosités des baies. Dans l'intérieur des terres, le terrain houiller paraît occuper, à peu de chose près, toute la profondeur de la Grande Terre jusqu'à la chaîne granitique ancienne qui forme l'axe de Madagascar. En réalité, une évaluation d'au moins 3,000 kilomètres carrés, surface supérieure à celle de tous les bassins houillers de la France, qui n'est que de 2,800 kilomètres carrés. La qualité de ces houilles offre à peu près toutes les variétés : houille riche, houille grasse, houille à gaz. Analysés à l'École des Mines de Paris, les échantillons ont donné des résultats satisfaisants.

A l'heure présente, une pareille ressource prime toutes les autres. Nous n'avons pas besoin d'en développer ici les motifs, que chacun comprendra. Qu'il nous suffise de conclure ceci : c'est que l'occupation définitive des baies de Passandava et de Bavatoubé s'impose dorénavant à la France.

CHAPITRE VII.

Situation stratégique. — Diégo-Suarez. — Communications maritimes.

Madagascar ne doit pas seulement être considérée par nous comme une station commerciale, agricole et industrielle importante; elle doit être, avant tout, envisagée comme une grande position stratégique.

Le très remarquable auteur anonyme des *Colonies nécessaires*, un marin que son expérience pratique et sa science théorique placent au premier rang en matière de stratégie navale, a présenté et développé admirablement ce point de vue, qui prime ici tous les autres.

L'idée qu'il a développée dans sa brochure est que certaines colonies sont aussi indispensables à nos flottes de combat, pour assurer leur mobilité et leur disponibilité offensive, que les camps retranchés et les forteresses sur les positions dominantes d'un pays pour une armée de terre en campagne manœuvrant autour d'elles. Depuis que les

navires de guerre ne peuvent plus se mouvoir sans charbon et que les lois des neutres sont rigoureusement observées, il faut que nos bâtiments trouvent sans cesse à leur portée, dans les régions des mers où ils doivent opérer, des stations navales leur offrant un abri sûr, le renouvellement de leur combustible, de leurs munitions, les réparations nécessaires, et une solide base d'opération servant de pivot à leur rayonnement offensif vers l'ennemi.

En plaçant le lecteur, la carte à la main, en face de cette nécessité impérieuse de la guerre navale moderne, dont nos écrivains maritimes s'obstinent aveuglément à ne pas se préoccuper, l'auteur de cette brochure l'amène, par une série de déductions logiques s'imposant au plus simple bon sens, à constater de ses propres yeux que nos flottes seraient rivées, impuissantes, à nos côtes de France et réduites à une guerre défensive, sans portée, sans profit et sans honneur, en laissant l'ennemi maître absolu des mers autour d'elles, si nous ne possédions à l'avance les ports, les ressources et les positions stratégiques exceptionnelles de la Tunisie dans la Méditerranée, de Madagascar dans l'océan Indien, de l'Indo-Chine dans l'Extrême-Orient.

Cette thèse, en liant aussi étroitement la puissance navale de la France à sa politique coloniale, explique le caractère traditionnel de cette politique par la préoccupation dominante de tous les régimes qui se sont succédé depuis deux siècles dans notre pays, d'assurer à notre marine ses grandes assises sur le globe, d'après les conditions spéciales de la guerre navale à chaque époque distincte de notre histoire. On comprend alors pourquoi le cardinal de Richelieu rêvait la conquête de Madagascar, lorsqu'on constate plus tard que notre grand Suffren n'aurait pu combattre les forces anglaises dans les Indes, s'il n'avait pu prendre alors pour point d'appui nos établissements dans les eaux de cette île. Croit-on que, le cas échéant, les nécessités de la situation se trouvassent aujourd'hui modifiées? Non. La lutte reste la même pour la France dans les mêmes régions; seulement, les exigences de la stratégie navale moderne sont devenues plus pressantes.

Il ne faut pas se le dissimuler : l'ennemie irrécconciliable de la France, c'est l'Angleterre, plus hypocrite que d'autres tout au plus. Depuis vingt ans, ne la rencontrons-nous pas partout, ouvertement quand elle se croit la plus forte, sournoisc-

ment quand elle a des intérêts à ménager, des conflits nuisibles à éviter? Nous le savons, et nous retombons sans cesse à son égard dans les mêmes pièges, oublieux par générosité, insoucians par inopportune chevalerie; mais les sentiments généreux et les actes chevaleresques se payent cher en politique, en hommes et en argent d'abord, en perte d'influence ensuite. Qu'on observe ce qui s'est passé en Égypte depuis notre installation définitive dans l'Indo-Chine Orientale. Les Anglais ont réussi à nous barrer la route par Suez, comme ils nous la barreront bientôt par Panama si nous n'y prenons garde. Nous conservons l'estime des humanitaires, mais les gens pratiques se rient de nous. Somme toute, nous voilà réduits à chercher une autre route, la plus longue, pour conserver, en cas de guerre, une voie maritime libre et sûre entre la France et ses colonies de l'Extrême-Orient et du Pacifique. Or, quelle position sauvegardera cette voie nouvelle? Madagascar, et cette position seulement.

Laissons la parole à l'auteur des *Colonies nécessaires*, plus apte que nous à faire ressortir ce côté technique de la question.

« Madagascar, expose-t-il, est une île très éten-

due, dont la pointe sud pénètre comme un coin dans l'angle de bifurcation des deux branches de la route des Indes doublant le cap de Bonne-Espérance.

« Au point de vue stratégique, elle commande les routes par les îles de Mayotte, dans l'ouest, et de la Réunion, dans l'est, détachées de ses flancs comme des postes avancés.

« Elle possède de belles rades, où l'on pourrait faire choix d'un excellent port de concentration, de ravitaillement et de réparation pour une nombreuse escadre, en y creusant des bassins, et en y disposant l'outillage et les approvisionnements nécessaires sous la protection d'une solide défense locale et d'une flottille de torpilleurs.

« Dans ces conditions, une fois placée sous notre protectorat effectif, elle nous donnerait les ressources militaires et autres de son sol et de sa nombreuse population que nécessiterait, en temps de guerre avec l'Angleterre, l'entretien d'une forte escadre ayant pour mission de surveiller le Cap, de capturer ou de bloquer Maurice et les Seychelles, et de couper aux navires anglais les routes méridionales de l'Inde.

« Ajoutons à ces avantages, exclusivement mi-

litaires, celui de devenir l'entrepôt naturel de l'actif mouvement d'échanges qui s'établira bientôt, sur une grande échelle, entre le commerce européen et tous les comptoirs et les colonies de la côte orientale d'Afrique, du Cap à Zanzibar.

« Les navires à voiles parcourant les voies de l'Europe, des Indes ou de l'Australie relâcheront, en effet, directement dans les rades facilement accessibles de Madagascar, pour y déposer leurs cargaisons ou pour charger en vue de leur retour, plutôt que de se risquer dans le canal de Mozambique ou d'atterrir directement sur la côte d'Afrique, où ils seraient généralement contrariés par le régime des vents, des courants, des atterrissages et par l'incommodité des rades. Quant au transport des marchandises à leurs destinations définitives entre Madagascar et les comptoirs du continent africain, il s'effectuera ensuite au moyen de petits vapeurs côtiers faisant la navette à travers le canal de Mozambique. Nul doute que le commerce français, à Madagascar, ne tire ses meilleurs profits de cette situation privilégiée d'entrepôt, qui a fait en si peu de temps la fortune de Hong-Kong, dans les mers de Chine. En ne tenant même aucun compte du produit direct

des ressources propres del'île, on ne saurait donc nier que la politique bien entendue de la France soit de tirer parti, aujourd'hui, des complications que les intrigues des missionnaires anglais nous ont suscitées à Madagascar avec le gouvernement central des Hovas, pour y revendiquer nos droits historiques et y établir effectivement notre protectorat. Dans ce cas, le fanatisme aveugle de ces trop zélés apôtres du piétisme et de la suprématie universelle de l'Angleterre aurait servi notre cause nationale et nos intérêts commerciaux.

« En définitive, c'était à Madagascar seulement que nous pouvions trouver pour notre marine militaire une assiette suffisante, la mettant à même de tenir en échec les forces du Cap, d'annihiler entièrement l'action militaire des Seychelles et de Maurice, et d'intercepter, par conséquent, les voies de communication de l'archipel britannique avec son empire des Indes par le sud de l'Afrique. Remarquons, enfin, qu'en laissant à la suprématie anglaise la place libre dans cette île nous sacrifierions, du même coup, l'avenir commercial de nos petites colonies environnantes de la Réunion, de Sainte-Marie, de Mayotte et de Nossi-Bé, qui, de plus, tomberaient inévitablement, en cas de

guerre, entre les mains de l'Angleterre, si cette puissance occupait militairement la position stratégique centrale et dominante de cet archipel. Il s'agit donc pour nous, aujourd'hui, dans la question de Madagascar, non pas seulement d'ajouter une nouvelle et importante possession à nos colonies actuelles de la côte orientale d'Afrique, mais bien d'abandonner, ou non, à l'Angleterre ces dernières épaves de notre fortune coloniale des siècles passés et les clefs de la mer des Indes par les routes du Cap ».

Le choix de la rade est fait aujourd'hui, heureusement pour nous, et définitivement, dans laquelle nous pourrions concentrer dorénavant, ravitailler et réparer nos escadres en temps opportun. Cette rade, c'est la baie Diégo-Suarez, occupée par notre flotte depuis la dernière reprise des hostilités; nous y avons déjà accompli des travaux préparatoires, qui ne réclament plus qu'un dernier effort complémentaire, mais nécessairement important, pour transformer ce port merveilleux en un véritable boulevard de la puissance française dans ces parages. La nature, du reste, l'a créé, pour ainsi dire, tout exprès pour nous. Voisin du cap d'Ambre, il protège par sa seule si-

tuation géographique tout l'ensemble du groupe occupé et à occuper.

Tous les voyageurs vantent cette baie, qui n'a pas sa pareille dans l'île ni pour l'étendue ni pour l'ancrage. Au dire de M. Leguevel de Lacombe, qui publia sa relation de 1823 à 1830, c'est le port le plus sain et le mieux situé de Madagascar, abondamment pourvu d'eau douce par plusieurs rivières que l'on peut remonter en pirogue jusqu'à une certaine distance ; en outre, les plus belles forêts du pays, celles dont les bois offrent le plus de ressources pour les constructions navales, viennent mourir sur les rivages de Diégo-Suarez.

Voici, entre autres témoignages certains, celui de M. Barbié du Bocage, qui écrivait en 1859 un remarquable livre sur Madagascar :

« L'entrée de la baie Diégo-Suarez, dit-il, a environ 2,400 mètres de longueur sur 2,000 mètres de largeur ; mais cette dernière dimension est diminuée en un point de près de 1,000 mètres par un banc de sable tenant au côté nord. Sur le point le plus resserré du chenal d'entrée, presque en son milieu, à l'extrémité du banc de sable, se trouve une île nommée île de la Lune ou Nossi-Volane, qui a 600 mètres de longueur dans une

direction à peu près parallèle au rivage. Elle semble admirablement placée pour défendre l'entrée de la baie : les batteries qu'on ne manquerait pas d'y établir, croisant leurs feux avec celles des deux rives, rendraient la passe presque impossible à traverser. En outre, les feux d'une autre petite île, dite Nossi-Langour ou de l'Aigrette, située à l'intérieur, à 4,000 mètres de l'entrée, prendraient en tête les vaisseaux qui, par hasard, ayant franchi le goulet, voudraient pénétrer dans la grande baie. La profondeur du chenal varie entre 20 et 30 brasses, ou 32 et 48 mètres, c'est-à-dire plus qu'il n'est nécessaire aux plus grands vaisseaux de ligne.

« La grande baie de Diégo-Suarez, dont le centre forme un magnifique bassin de 10 kilomètres de long sur 7 de large, avec des profondeurs de 15 à 30 brasses, 24 à 48 mètres, jouit de deux avantages inappréciables pour les navigateurs : le fond sur lequel reposent ses eaux est, presque partout, de sable ou de vase, et, sur un grand nombre de points, excepté à l'orient de la baie des Français, on trouve tout près de terre 8, 9, 10 et 15 brasses, ou 13, 14, 16 et 24 mètres d'eau, ce qui permettrait d'établir de magnifiques

A hand-drawn map of the Looe Islands in the Channel Islands. The map shows several islands and their names in French. Key labels include:

- L. Suarez** (top left)
- I. Diego** (top center)
- C. William Henry** (top right)
- Douvouch-Vasat** (middle left)
- C. Yaton Xinky** (middle left)
- Nossi-Langour** (middle left)
- DIEGO SUAREZ** (center)
- p'te Hope** (center right)
- Douvouch-Vasa** (middle right)
- Baie des Français** (middle right)
- C. Diego** (bottom left)
- Tenpe-Hanega** (bottom left)
- Baie de la Nivree** (bottom left)
- Nossi-Louacha-Fassau** (bottom center)
- Baie de la Scindere** (bottom left)
- Cul de Sac** (bottom right)
- Gallons** (bottom right)
- WELSH FOOL** (bottom right)
- WELSH FOOL** (bottom right)

A scale bar at the bottom right indicates "Echelle de 5000 Metres".

Échelle de 6000 Mètres

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

Imp. E. Lutyens

quais de carénage qu'accosteraient les plus forts navires. Enfin, on ne peut donner une idée plus juste de la baie de Diégo-Suarez qu'en disant qu'elle est, sous tous les rapports, la copie exacte de la baie de Sébastopol, les avantages dont jouit cette dernière étant centuplés.

« Une fois les Français établis à Diégo-Suarez, cette baie deviendrait le centre d'une navigation commerciale dont on ne peut se faire une idée aujourd'hui. On y verrait sans cesse affluer des navires de toutes grandeurs, partis de la côte d'Afrique, des Comores, des Amirantes, des Séchelles, de la Réunion et de Maurice; navires qui, faisant le cabotage entre tous ces points, viendraient dans cette baie, attache nécessaire de la grande navigation, confier leurs cargaisons à des vaisseaux chargés de les porter en Europe.

« Ne serait-ce pas le cas de parler ici d'un projet, pour nous éminemment national et dont à diverses époques se sont occupés plusieurs esprits d'élite, celui qui consiste à créer dans la mer des Indes, le long de la côte orientale de l'Afrique, une ligne de bateaux à vapeur pouvant représenter dignement le commerce français? Quoique pas un effort tenté par la métropole ne puisse être plus

favorable au développement de la colonisation à Madagascar qu'une communication régulière avec elle, l'île dont nous nous occupons n'y gagnerait pas seule, et le commerce général de la France dans ces régions s'en augmenterait dans d'incommensurables proportions. Quels avantages les Anglais n'ont-ils pas retirés et ne retirent-ils pas chaque jour de l'établissement de leurs lignes de steamers soit pour les Indes, soit pour l'Australie, que nous ne puissions obtenir aussi en suivant leur exemple? Diégo-Suarez serait naturellement la tête de ligne de la Compagnie française dont les navires, en partant de ce point, longeraient la côte africaine jusqu'au fond du golfe d'Aden, puis pénétreraient dans la mer Rouge et viendraient atterrir à Marseille après un trajet de moins d'un mois ».

Le vœu patriotique de M. Barbié du Bocage a été réalisé depuis, en partie du moins, c'est-à-dire non sans complications fâcheuses. Ceci mérite une explication, que voici. Je ne la crois pas à notre honneur ni à notre profit.

La Compagnie des Messageries françaises desservait la Réunion, sans aller plus loin. Depuis 1874, nous avons enfin trouvé utile de communi-

quer régulièrement avec Madagascar, et ce fut tout d'abord une Compagnie anglaise, — choix heureux entre tous ! — la *British India*, qui reçut pour cela du gouvernement français une subvention. Elle a fait pendant cinq ans, jusqu'en 1879, le service maritime postal de Zanzibar à Mayotte, à Nossi-Bé et à la côte nord-ouest de la grande île. Hâtons-nous d'ajouter que c'est par cette voie que les prédicants méthodistes débarquèrent à Madagascar, en face de nos possessions de Nossi-Bé et de Nossi-Mitsiou, pour soulever les chefs sakalaves, nos protégés, ainsi que nous le raconterons plus loin. Assurément, c'était un bon emploi de notre argent !

En 1880, un nouveau service maritime postal dans ces parages fut organisé par le moyen de la Compagnie Valery ; mais la subvention de 65,000 fr. qu'on lui donnait (la Compagnie anglaise ne recevant que 62,500 fr.) fut jugée par elle insuffisante. Elle ne devait pas, du reste, tarder à déposer son bilan pour tous ses autres services d'Europe, et ce fut alors un autre concessionnaire qui fut choisi, en 1881, par le département de la marine.

Le nouveau concessionnaire reçut une subven-

tion de 100,000 fr., et il fut convenu que l'administration, comme l'entrepreneur, auraient chacun le droit de résilier le contrat en se prévenant douze mois à l'avance. Le contrat devait prendre fin au 1^{er} juillet 1888.

En vertu de ce nouveau contrat, toutes les quatre semaines un bateau à vapeur français de 800 tonneaux, *l'Argo*, fit le service des correspondances entre la Réunion, Sainte-Marie, Mayotte et Nossi-Bé, sur un parcours annuel de 8,970 lieues marines, ce qui correspondait à une subvention de 11 fr. 14 par lieue.

Par une lettre du 14 mars 1882, le ministre de la marine accepta le principe d'une augmentation de subvention de 50,000 fr., pour adjoindre à *l'Argo* un second navire à vapeur, avec l'obligation d'ajouter aux précédentes escales celles de Tamatave, de l'île d'Anjouan et de Majunga.

Le 30 janvier 1883, le ministre manifestait encore le désir de voir le service étendu jusqu'à la côte orientale d'Afrique, à Mozambique, Ibo et Zanzibar, pour faciliter le recrutement des travailleurs africains à destination de Mayotte et de Nossi-Bé, et ouvrir, en même temps, à ces colonies de précieux débouchés.

Sur la foi des promesses et des justes observations du ministre, une Compagnie se forma alors, la *Compagnie maritime de Madagascar*, laquelle proposa de faire le service toutes les quatre semaines par deux bateaux à vapeur français entre Maurice, la Réunion, Tamatave, Sainte-Marie, Mayotte, Nossi-Bé, Anjouan, Majunga, Mozambique, Ibo, Zanzibar, et *vice-versa*, et ce moyennant une subvention annuelle de 250,000 fr. pour le contrat devant prendre fin au 1^{er} janvier 1894. En même temps, la Compagnie demandait la suppression de la clause résolutoire précitée, par laquelle le traité pourrait être réciproquement dénoncé un an à l'avance. Le parcours annuel projeté devait être, par le nouveau contrat, de 21,060 lieues marines au lieu de 8,970, et le parcours par chaque voyage de 840 lieues au lieu de 405, longueur du parcours précédent. Le nombre des escales était de onze au lieu de quatre, et l'on avait, enfin, deux navires au lieu d'un. La redevance par lieue marine revenait à 11 fr. 85.

Avec le contrat précédent, la redevance était de 11 fr. 14; mais si l'on réduisait à 200,000 fr. la subvention demandée, elle n'était plus que de 9 fr. 50. Qu'est-ce que ce chiffre à côté des sub-

ventions de 30 fr. à 32 fr. par lieue accordées à nos grandes Compagnies maritimes? Cependant, le ministre de la marine refusa toute subvention supplémentaire, même celle qu'il annonçait par sa lettre du 14 mars 1882, objectant que le gouvernement avait trop de crédits à demander aux Chambres.

Ce refus ne se justifiait pas. En effet, au moment où le Parlement répartissait 26 millions de francs de subventions annuelles aux grandes Compagnies maritimes postales et 10 millions de primes également annuelles à la marine marchande libre, il n'était pas admissible que le gouvernement refusât une faible somme de 100,000 fr. à une Compagnie se proposant d'ouvrir si avantageusement au commerce de la France de nouveaux débouchés tels que Zanzibar, Ibo, Mozambique et Majunga, stations commerciales de grand avenir, alors surtout que les Portugais songeaient sérieusement à développer leur magnifique colonie de l'Afrique orientale, alors que nous venions d'occuper Majunga et Tamatave. Une autre considération, non moins pressante, contribuait à donner au service projeté une importance capitale. Grâce à une convention récemment passée entre le gouvernement français

et le gouvernement portugais, les travailleurs libres d'Ibo et de Mozambique étaient désormais autorisés à immigrer à Mayotte et Nossi-Bé, et à y contracter des engagements. Si l'on voulait que cette immigration fût faite régulièrement et ne donnât lieu à aucune réclamation de la part de l'Angleterre, notre aimable et fidèle alliée, qui désire réserver à son unique profit l'importation des noirs pour sa colonie de Natal, il fallait que les immigrants fussent transportés par la malle postale. Il n'y a que quinze heures de traversée entre Ibo et Mayotte. D'autre part la Réunion, privée de toute main-d'œuvre exotique depuis que les Anglais, au mépris de leurs engagements antérieurs, refusaient de nous permettre l'immigration des coolies de l'Inde, était menacée d'une crise momentanée faute de bras, à moins que, par les moyens du service projeté, elle n'établît entre elle et la côte orientale d'Afrique un courant régulier d'immigration de travailleurs libres. Au double point de vue des intérêts de notre commerce et de nos colonies dans la mer des Indes, il n'y avait donc pas de service qu'il fût plus urgent de constituer que celui dont nous venons de faire mention, et rien n'expliquait ni n'excusait le refus du mi-

nistère de la marine. La Compagnie, n'ayant pu accepter les conditions qui lui étaient imposées, ne donna pas suite à son projet. Le gouvernement dut chercher ailleurs.

Aujourd'hui, c'est la Compagnie des Messageries maritimes qui dessert nos établissements de Madagascar; mais son appoint coûte plus cher que celui de la précédente Compagnie projetée, et son parcours n'embrasse pas les onze escales sus-mentionnées, dont plusieurs ont été, par suite, abandonnées à la visite de petites Compagnies libres. Ce résultat ne vaut pas celui qu'on eût pu obtenir autrement.

Ajoutons, toutefois, que notre établissement de Diégo-Suarez est également compris dans le nombre des stations à desservir régulièrement dans cette région. Son importance exceptionnelle nécessitait cette décision.



CHAPITRE VIII.

Les anciens Établissements français de la Côte. — L'île Sainte-Marie; l'île Mayotte et dépendances; l'île Nossi-Bé et dépendances.

Avant les événements de 1883, la France n'avait conservé, de ses nombreux établissements à Madagascar, qu'une seule station sur la côte Orientale, l'île Sainte-Marie, et deux stations sur la côte Ouest, les îles Mayotte et Nossi-Bé, avec leurs dépendances. Elle avait jugé que ces trois points stratégiques, commandant les deux faces de la partie septentrionale de l'île, suffisaient au maintien de ses droits. Nous ne voulons point juger ici si cette occupation restreinte fut, ou non, d'une intelligente politique; nous constatons seulement. Avant d'entamer l'historique de la question, nous croyons devoir décrire brièvement la physionomie générale et les ressources particulières de ces trois modestes positions.

I.

L'île Sainte-Marie, sise par $16^{\circ} 40'$ et $17^{\circ} 8'$ de latitude sud et par $47^{\circ} 55'$ et $47^{\circ} 32'$ de longitude est, est appelée par les indigènes Nossi-Ibrahim ou « île d'Abraham ». Cette désignation n'a rien d'étrange si, comme l'affirment quelques voyageurs, les habitants sont issus des Juifs; mais, ce qui est certain, c'est qu'ils n'ont conservé aucune des traditions pratiques, sauf la circoncision, de cette prétendue origine : peut-être sont-ils, eux aussi, de provenance arabe. Un canal d'environ 6 à 8 milles la sépare de la Grande-Terre. Sa longueur est à peine de 50 kilomètres, sa largeur tout au plus de 5, sa superficie de 15,500 hectares, et non de 90,975 hectares, comme l'a affirmé trop légèrement M. Gaffarel. Un autre canal la sépare, au sud, d'une autre petite portion de terre, appelée l'île aux Nattes, laquelle mesure 8 kilomètres de tour. La population totale s'élevait, en 1880, à 7,177 individus, et elle ne s'est guère modifiée depuis. Son climat oscille entre 20° et $37^{\circ} 1/2$ cen-

tigrades ; c'est dire qu'il est, à peu de chose près, le même que celui de la côte orientale de Madagascar, sa voisine.

M. le docteur Vinson décrit cette île de la façon suivante : « La France a dans la possession de Sainte-Marie le plus joli petit établissement que l'on puisse voir, et la position militaire la plus heureuse à l'égard de la côte Orientale de Madagascar. C'est la forteresse naturelle qui commande toute cette plage. Un port se creuse au centre même de cette petite île dans sa partie occidentale. L'intérieur du bassin présente un riant paysage : des plans inclinés, chargés d'une végétation tropicale, descendent dans une mer bleue et calme, emprisonnée par des collines ; deux petites îles, jetées çà et là sur ses bords, ressemblent à des pyramides de verdure. L'eau dort dans cette enceinte tranquille en réfléchissant les bois et les rochers d'alentour : on dirait un décor d'opéra. Ici, une jetée en corail blanc s'avance vers l'îlot Madame et permettrait, à l'aide d'un pont-levis ou tournant, de fermer totalement l'entrée du port. Sur le rivage de la baie qui précède le port se déploie le village allongé d'Amboudéfout, avec ses haies de natchoulis et une longue avenue de manguiers. Une aiguade,

alimentée par un ruisseau, y verse sans cesse une eau limpide et pure ».

Sous le rapport hygiénique, ce n'est pas un séjour malsain, comme on l'a parfois prétendu. « Un fait, constate M. le docteur Borins, prouve que l'insalubrité n'est pas telle qu'on se l'imagine; c'est l'acclimatement presque complet d'Européens qui y vivent depuis un quart de siècle. Sans doute, ils sont sujets à des accès de fièvre intermittente; mais ils les supportent parfaitement ».

Malheureusement, ce port, qui par sa position particulière peut rendre les plus grands services, est trop peu connu, par suite trop peu fréquenté. D'autre part, la zone étroite qui se trouve au milieu de l'île, c'est-à-dire le cinquième environ de sa superficie totale, est seule cultivable; fait d'autant plus regrettable que la végétation y est très vigoureuse et que le climat y paraît très propice à toutes les cultures coloniales, excepté peut-être à celle du cotonnier. Le riz, le manioc, les ambrevades, diverses faséoles, les patates, les ignames y viennent naturellement et en abondance; on y a introduit la canne à sucre, le cocotier, le giroflier, le caféier et toutes les espèces de légumes, qui s'y sont acclimatés aussitôt; le badamier, l'aréquier,

le tamarinier, le bois de fer, l'hibiscus, le manguier, l'aloès, le piment, les ravenales, l'ananas y prospèrent; enfin, les diverses essences d'arbres propres aux constructions navales et aux constructions civiles croissent à souhait dans ses bois. Ajoutons que le sol renferme beaucoup de fer, et qu'on y trouve encore en quantité suffisante les matériaux propres à bâtir, tels que pierres, chaux, terre à briques, etc. Le bétail y vient bien également, en rapport, bien entendu, avec le peu d'étendue des pâturages de la région. La situation, au point de vue commercial et industriel, offre donc présentement autant de mauvais que de bons côtés : mais on pourra et on devra faire mieux.

Le commerce de Sainte-Marie se faisant presque entièrement par échange, les importations et les exportations s'y balancent à peu près ordinairement. Les importations consistent en toileries françaises de toute espèce, rhums, sel, marmites de fonte, faïence, verroterie, mercerie, objets de consommation et d'habillement : en 1882, leur chiffre s'élevait à 181,602 fr. Les exportations comportent le sucre, le riz, les bœufs, l'écaille de tortue, les pagnes, les rabanes, les nattes, les bois divers, l'huile de baleine, la girofle, divers objets d'histoire

naturelle, les ustensiles indigènes, les armes : pour la même date, leur chiffre s'élevait à 110,000 fr. Le chiffre des entrées était de 326 navires français ; jaugeant 9,300 tonneaux, et de 117 navires étrangers, jaugeant 737 tonneaux ; celui des sorties de 308 navires français, pour 9,400 tonneaux, et de 160 navires étrangers, pour 654 tonneaux.

L'ordonnance royale du 21 août 1825 et le décret du 27 octobre 1876 ont placé Sainte-Marie sous la dépendance administrative du gouverneur de la Réunion. Le commandant de l'île, assisté en conseil de ses trois fonctionnaires subordonnés, un commis de marine, le médecin et le maître de port, réunit entre ses mains, sous la garantie de cette tutelle, les pouvoirs militaires, administratifs, judiciaires et commerciaux de la possession. Sainte-Marie reçoit, pour pourvoir à ses dépenses, une subvention annuelle de la métropole s'élevant à 62,050 fr., et l'on y a établi, en plus, quelques impôts figurant pour un total de 16,057 fr. Le gouvernement français a cru devoir, pour le budget de 1886, abaisser la subvention à 35,000 fr., à tort selon nous : ce n'est pas le moyen de relever cette petite, mais importante station.

II.

L'île Mayotte, dépendante de l'archipel des Comores, est située, à l'entrée nord du canal de Mozambique, par $12^{\circ} 34'$ et $12^{\circ} 2'$ de latitude sud et par $42^{\circ} 43'$ et $43^{\circ} 3'$ de longitude est. Une distance de 54 lieues marines la sépare de Nossi-Bé, laquelle est elle-même juxtaposée à la côte occidentale de Madagascar. D'origine volcanique, d'une grande irrégularité de formes, coupée de ravins profonds et n'offrant point de plateaux, ses vallons et ses pentes douces présentent pourtant une terre végétale assez épaisse et paraissant d'une grande fertilité. Elle compte 21 milles marins de long sur 8 milles maximum de large. Sa superficie propre dépasse 30,000 hectares, et non 3,000, ainsi que l'affirme M. Gaffarel, décidément malheureux dans ses statistiques de nos Établissements malgaches. Les aiguades y sont abondantes et commodés. L'île est également boisée, et ses essences s'approprient à toute sorte de construction. Les villages indigènes sont nombreux, généralement retranchés et ceints de murailles en plus ou moins bon état; les habitants sont musulmans pour la plupart, et, bien que

vivant en très bons termes avec les Français, assez défiants, comme tous les Arabes d'origine.

Une ceinture de récifs l'entoure, percée çà et là d'ouvertures suffisantes pour le passage des plus grands bâtiments. Entre ces récifs et l'île s'allonge un vaste chenal qui, sur une largeur variant de 2 à 6 milles, offre partout un abri contre la tempête et l'ennemi, et dans lequel le cabotage s'effectue sans péril. Cet espace libre renferme plusieurs petites îles, notamment Pamanzi, Dzaoudzy, Bouzi, Zambourou, etc., toutes fort utiles à la défense de l'établissement principal. C'est Dzaoudzy qui est le chef-lieu de notre possession ; en cette qualité, elle a reçu la plus grande partie de la population européenne de Mayotte, sa garnison, un hôpital et tous les bâtiments de l'administration française. On estime que ces constructions ont coûté 6 millions. La rade est d'une bonne tenue, avec quatre-vingts brasses de fond, susceptible par conséquent de recevoir une escadre, le meilleur mouillage de la station. Du reste, tous les ports de la possession ne laissent rien à désirer, ni comme tenue, ni comme profondeur : l'ensemble constitue un choix exceptionnel, qu'il nous importe d'utiliser et, surtout, de fortifier. Même en gros temps et dans l'hivernage, les plus

petits navires n'y bougent pas plus que sur un lac. La baie la plus vaste n'est, cependant, pas celle de Dzaoudzy, mais bien celle de Boéni, dans l'île principale, entourée de hautes montagnes qui la dérobent à tous les vents, à laquelle on ne reproche que son excès de profondeur, qui permet difficilement l'accès des brises de la journée. Somme toute, un ensemble de points de relâche des plus justement estimés, auquel sa situation privilégiée doit assurer un fructueux avenir. Constatons, en outre, que Mayotte est la plus saine des Comores : son hôpital est presque toujours vide de malades. La température moyenne n'y est du reste, grâce aux brises, que de 27° centigrades.

Les principales productions de Mayotte sont le sucre, le rhum, le café, le riz, l'huile de cocotier, le tabac, le maïs, le manioc, les légumes secs, la vanille. Il n'y a pas de droits de douane, excellente mesure. En 1880, il y est entré 73 bâtiments français, jaugeant 10,000 tonneaux, et 90 bâtiments étrangers, jaugeant 8,000 tonneaux ; il en est sorti 71 navires français, pour 9,800 tonnes, et 89 navires étrangers, pour 8,000 tonneaux. C'est la Compagnie des Messageries qui dessert l'île une fois par mois, *via* Marseille, la Réunion et Nou-

méa. Un service mensuel anglais fait aussi son escale, rarement employé toutefois, en allant à Zanzibar.

La population a été évaluée, par le recensement de 1880, à 10,158 habitants; mais c'est là une statistique d'Européens, les indigènes n'ayant point d'état civil permettant de les dénombrer. L'île s'administre elle-même, par suite du décret du 14 juillet 1877 prononçant sa séparation administrative. Le personnel administratif se compose d'un commandant, aux appointements de 20,000 fr., assisté d'un secrétaire-archiviste, payé 4,547 fr. A ses côtés fonctionnent : un trésorier-payeur (5,000 fr. d'appointements, plus 8,851 fr. de remise coloniale pour ses opérations du budget local), un lieutenant de port (4,600 fr. d'appointements), un juge-président (8,000 fr., plus 500 fr. pour frais de service) et son greffier (2,000 fr., plus 500 fr. de frais de service). Le personnel des hôpitaux comprend : un médecin (6,442 fr.), un pharmacien (5,039 fr.), quatre religieuses (de 800 fr. à 1,000 fr.), six infirmiers et agents divers (de 300 fr. à 1,200 fr.) : ce personnel est entretenu par le budget local. La police est confiée à trois gendarmes coloniaux, qui suffisent, paraît-il.

On a supprimé, pour le budget de 1886, l'aide-commissaire de la marine.

Le budget de la marine alloue une somme de 228,742 fr. pour Mayotte; de plus, la métropole lui donne la subvention annuelle de 50,000 fr., sur lesquels, toutefois, l'État prélève un contingent de 3,300 fr., dont il pourrait facilement se passer et qu'il serait préférable d'appliquer aux besoins de la petite colonie. Mais le budget de 1886 porte un supplément de crédit de 31,320 fr., plus deux autres crédits accessoires : l'un, trop insignifiant, de 100 fr. pour les travaux de fortifications; l'autre de 2,325 fr. pour le matériel des services militaires. En même temps, la commission du budget opérait deux suppressions regrettables : celle des 1,000 fr. alloués pour les frais du service judiciaire, et celle du crédit de 1,500 fr. précédemment accordé pour la reconstruction des escaliers latéraux des jetées de Dzaoudzy et de Mamoutzou; nous aimons à supposer que le Parlement français, mieux informé, reviendra sur ces deux mesures. Notre station de Mayotte n'est pas, dans les circonstances actuelles, de celles envers qui on agit avec une parcimonie non justifiée.

III.

L'île de Nossi-Bé, que les Sakalaves nomment habituellement Variou-Bé ou « l'île grande », est située sur la côte nord-ouest de Madagascar entre les $13^{\circ} 10' 44''$ et $13^{\circ} 24' 47''$ de latitude sud et les $46^{\circ} 4' 32''$ et $45^{\circ} 53' 47''$ de longitude ouest. Elle mesure 22 kilomètres sur 15 de large ; sa superficie totale est de 29,300 hectares, et non 19,500 comme l'affirme encore M. Gaffarel. Sa population s'élevait, d'après le dernier recensement, au chiffre de 8,155 habitants ; mais cette statistique, comme pour Mayotte et pour les mêmes motifs, ne comprend pas la population indigène, ce qui permet d'attribuer à l'île un chiffre total de 15 à 16,000 habitants. La température, identique à celle de la côte nord de Madagascar, varie de 17° à 29° .

L'île, également d'origine volcanique, est naturellement boisée ; cependant, les indigènes ayant pris la mauvaise habitude d'incendier les forêts pour créer des rizières sèches et des pâturages, l'administration française a dû prendre les mesures



les plus sévères pour garantir contre ces dangereuses dévastations ce qui en reste, notamment la grande forêt du mont Loucoubé, le point culminant de Nossi-Bé (600 mètres). Divers ruisseaux et trois grands cours d'eau l'arrosent, dont le plus considérable est le Djabola, peu distant d'Hellville, capitale de la station, à laquelle on a donné ce nom en mémoire de l'amiral de Hell. Sa rade est un mouillage sûr, abrité des vents du large, où la mer est constamment belle. Le site est charmant, et M. Désiré Charnay en a tracé le gracieux tableau que voici : « Avant de quitter Nossi-Bé, nous pûmes jouir, du haut des premières collines qui bordent le rivage, d'un délicieux panorama. Comme premier plan, des cases malgaches entourées de manguiers, de palmiers et de bananiers, la petite baie d'Hellville, puis la ville elle-même et la maison du gouvernement au milieu de ses jardins ; à gauche, la sombre masse de Loucoubé, la montagne verdoyante ; devant nous, une mer d'un éclat sans pareil, semée d'îles aux teintes rosées, sillonnée de pirogues aux voiles blanches, et, vingt-cinq milles plus loin, la silhouette bleuâtre de Madagascar et les pointes en aiguilles des sommets des Deux-Sœurs ». La rade est, du reste, non seule-

ment protégée par l'île même, mais encore par ses voisines, Nossi-Fali et Nossi-Cumba.

M. l'amiral Page écrivait, dès 1849 : « Nossi-Bé a une rade excellente; on ne saurait choisir un lieu de rendez-vous plus commode : c'est un camp retranché naturel ». Voilà pour le point de vue stratégique, le plus important, celui qui a décidé l'occupation. Ajoutons que l'espace compris entre la partie méridionale de l'île, la côte nord-ouest de Nossi-Cumba et l'îlot de Tani-Keli est considéré comme une rade capable de contenir tous les bâtiments que peut armer la France. Presque partout les profondeurs y sont de 12 à 25 brasses, et l'abri y est également sûr. Les petits caboteurs préfèrent la baie du village des Antalostes, plus au nord, qui ne mesure guère que 5 ou 6 brasses, mais un peu exposée aux vents d'ouest. Les autres mouillages sont ceux de la pointe Ambournerou, de l'île Sakatia, de Bé-Foutaka, de Vatou-Zavavi, de la baie Fassine ou Linta, de l'île Tandranka. Les bois de l'établissement suffisent aux réparations nécessaires des navires : c'est pourquoi les boutres arabes faisant le cabotage entre Mozambique, Zanzibar, les Comores et Madagascar, viennent s'y réparer de préférence.

L'île produit surtout du riz, du maïs, des patates, des bananes, du manioc, de la vanille, du café, de la canne à sucre : mais 8,000 hectares seulement sont cultivés. La terre, pourtant fertile, pourrait rendre le triple de ce qu'on lui demande actuellement. L'industrie y est représentée par des sucreries et des guildiveries, ou fabriques de rhum. Il n'y a pas de droits de douane. En 1880, le chiffre des importations s'élevait à 2,300,000 fr., celui des exportations à 2,500,000 fr. Ce mouvement commercial provient principalement des relations avec Madagascar. A la même date, l'entrée des bâtiments du port d'Hellville était, en jauge, de 16,414 tonneaux, représentant 2,300,000 fr. de chargements importés; la sortie de 16,610 tonneaux, représentant 6,400,000 fr. en chargements tant de marchandises d'importation que du cru de la colonie. Le service postal est concédé à une Compagnie française, qui relie la colonie à la Réunion, d'où les correspondances sont expédiées en France.

L'île s'administre elle-même, aux termes du décret du 14 juillet 1877, qui a prononcé sa séparation administrative. Le commandant, assisté d'un conseil composé des deux chefs de service et

de deux notables, réunit donc, comme à Mayotte, tous les pouvoirs : ses appointements sont de 20,000 fr., ceux de son secrétaire-archiviste de 4,547 fr. Sous ses ordres fonctionnent : un trésorier-payeur (5,000 fr. d'appointements, plus 7,094 fr. de remise coloniale pour les opérations du budget local); un maître de port indigène (2,200 fr. d'appointements), un juge-président (8,000 fr. d'appointements, plus 500 fr. pour frais de service), et son greffier (2,000 fr. d'appointements, plus 500 fr. pour frais de service). Le personnel des hôpitaux est le même qu'à Mayotte, avec les mêmes appointements; le même aussi est le personnel de la police locale. Dans le budget de 1886, on y a supprimé l'emploi du sous-commissaire de la marine.

Le budget de la marine alloue une somme de 241,361 fr. pour les dépenses de Nossi-Bé; la solde et les frais de passage de la garnison sont, en plus, à la charge de la métropole. Le budget local s'élève, en recettes et en dépenses, à 240,000 fr. Enfin, la métropole faisait à Nossi-Bé une subvention annuelle de 70,682 fr., qu'on a réduite pour le budget de 1886 à 50,000 fr., sur laquelle l'État prélève encore un contingent de 3,020 fr., ce qui

l'abaisse en réalité à 46,980 fr. : nous avons déjà formulé notre opinion au sujet de ces réductions de crédit, qui nous semblent inopportunes ici. Nous faisons une observation semblable relativement à la suppression demandée des frais du service judiciaire. Pourquoi, d'autre part, n'avoir point accordé la demande de passage réclamée par un travailleur pour aller s'établir à Nossi-Bé ? L'administration n'aime guère les colons français dans les colonies françaises ; encore une remarque fâcheuse que nous avons eu nous-même l'occasion de faire plus d'une fois pendant que nous y séjournions : toutes les faveurs officieuses y sont pour les colons étrangers. Ces mesquineries fiscales s'expliquent d'autant moins que le budget de 1886 accorde à Nossi-Bé un supplément de crédit montant à 31,320 fr., plus 1,000 fr. pour les travaux des fortifications et 3,760 fr. pour le matériel des services militaires : pourquoi, alors, ces insignifiantes suppressions de détail, plus irritantes qu'approuvées, quand, en réalité, on grossit l'ensemble ? Le budget de 1886 a de plus ordonné, et avec raison, l'inventaire des immeubles appartenant à l'État ; cet inventaire donne pour Nossi-Bé une valeur se chiffrant par une somme totale de 144,600 fr.

Passons, maintenant, aux dépendances de l'île. Les plus importantes sont Nossi-Cumba, Nossi-Mitsiou, Nossi-Fali et Sakatia.

Nossi-Cumba est un p^âté montagneux, presque rond à sa base et qui a deux sommets, l'un au sud-est, l'autre au centre. La végétation est magnifique dans les vallons qui bordent la côte. Les plus grands villages se trouvent dans la partie centrale. Les mouillages au sud-est, à l'est et au nord sont bons, ainsi que le canal, d'une demi-lieue de large, qui sépare Nossi-Cumba de Nossi-Bé.

Nossi-Mitsiou, ou « île du milieu », offre la forme exacte d'un V, dont le côté droit ou oriental serait, cependant, plus long que le côté gauche ou occidental. L'ouverture faisant face au nord est remplie par un énorme îlot, appelé Ancaréa. La rade se trouve ainsi divisée en trois passes, dont la plus large, la plus profonde et la plus sûre est celle qui sépare Ancaréa de la côte Ouest. Les habitants sont des Sakalaves-Antankares.

Nossi-Fali, à 8 milles dans l'E. de Nossi-Bé et séparée par un petit canal de la Grande-Terre, est relativement peu élevée. Sa partie nord est fertile et couverte d'arbres de toute espèce. Elle produit du riz en assez grande quantité; mais

elle pourrait être plus avantageusement exploitée.

Sakatia, îlot distant d'un mille à peine dans la direction de l'ouest, est peu habité; il sert principalement de jardin potager aux Sakalaves, qui y ont établi des plantations de manioc, de patates et de riz. Son terrain est assez plat; mais les ruisseaux qui l'arrosent sont bordés de marécages dont il serait utile d'opérer le dessèchement.

Les autres îlots environnants ne méritent pas une mention spéciale.



Tels sont les trois points stratégiques conservés par la France sur les deux côtes malgaches avant la reprise des hostilités avec les Hovas en 1883. Nous pensions qu'ils suffisaient au maintien de nos anciens droits : les événements ont démontré le contraire. Le gouvernement français a donc été contraint, pour sauvegarder son influence et ses intérêts, d'exiger davantage. Depuis longtemps, du reste, notre situation légitime était menacée. C'est ce que nous allons établir.



CHAPITRE IX.

Les Droits de la France. Première période (1642-1841)

Au point de vue du droit international, il est incontestable que pendant plus de deux cents ans, de 1642 à 1862, Madagascar a été considérée comme une possession française au même titre que la Réunion ou la Martinique. C'est là un titre historique des plus respectables, mais dont cependant la France n'a point à tirer vanité : rien de moins flatteur, au contraire, pour notre amour-propre national que ce déroulement successif d'avortements, d'indécisions et, finalement, d'inerties qui ont marqué les diverses périodes de nos relations avec ce pays, un instant baptisé du nom d'*Ile Dauphine*, puis du nom de *France Orientale*.

En 1642, alors que le génie perspicace du cardinal de Richelieu dirigeait les intérêts de la France, un établissement français fut fondé au sud-est de Madagascar, à Fort-Dauphin. En 1664, Colbert instituait la « Compagnie Orientale », sur le mo-

dèle des récentes Compagnies anglaises, au capital de 15 millions de livres, somme considérable pour l'époque; le roi Louis XIV, qui s'était intéressé lui-même pécuniairement à cette entreprise, lui concédait des privilèges souverains. Nous ne raconterons point ici par quel enchaînement de maladresses ou d'inconséquences folles un pareil établissement, constitué sur des bases aussi exceptionnellement favorables, arriva promptement à une réelle décadence. Vers 1670, toute trace en avait disparu, sauf peut-être à l'île Sainte-Marie, acquise dès 1750, et qui nous est restée depuis. Il est vrai que, en 1774, le comte Maurice Benyowski construisit une série de forts à Angontsy, Tintingue, Fénériffé, Foulepointe, Tamatave, Mahanoro et Antsirak : ces prises de possession servirent à constater, une fois de plus, devant l'Europe notre droit de premier occupant ; mais, en réalité, aucune mesure de fondation sérieuse ne fut prise, si ce n'est à Fort-Dauphin. Quelques vaines tentatives eurent lieu, pour la forme, vers la fin du dix-huitième siècle : somme toute, la France se contentait d'avoir des droits, sans se soucier de les exercer. Cette erreur politique, qui, comme on le voit, ne date pas d'hier, s'est perpétuée jus-

qu'à l'heure présente; de telle sorte que l'on peut affirmer que, dans cette longue et épineuse question de Madagascar, elle forme notre unique et déplorable tradition. Les actes de la récente Conférence de Berlin, et les incidents plus rapprochés encore qui ont été la conséquence du nouveau droit international promulgué en matière de colonisation, auraient dû au moins nous ouvrir les yeux sur les dangers possibles, et peut-être plus rapprochés qu'on ne pensait, d'une situation aussi douteuse au point de vue effectif, le seul admis aujourd'hui.

Les petites rades de la côte Est servaient d'entrepôts pour le commerce des esclaves, pour celui des bœufs et du riz, recevant en échange quelques produits de notre manufacture européenne; mais le pays, privé de toute impulsion directe de la civilisation d'Europe, n'ayant avec elle qu'un rapport funeste et destructeur, celui de la traite des esclaves, ne prenait aucun développement et restait plongé dans la barbarie.

L'Angleterre, toujours en éveil sur ce qui peut, à bon droit ou non, lui profiter, comprit qu'il y avait là une grande œuvre à tenter, non pas seulement de civilisation pour les Malgaches, dont le sort propre lui était indifférent, mais surtout d'en-

richissement pour elle-même, ce qui lui importait davantage. La France insouciante s'était laissé enlever l'île Maurice, un de ses plus glorieux fleurons. Mais la conquête de ce poste stratégique ne suffisait pas aux Anglais. L'île Maurice n'était qu'une citadelle ravie à un peuple rival, qu'une petite, quoique féconde colonie : il fallait, dans ces régions, à l'appétit britannique un empire. L'Angleterre considéra donc que de Maurice elle pouvait étendre la main sur Madagascar et, de là, sur le continent africain. Cette perspective lucrative la décida à entrer en lutte.

Elle profita des guerres du premier Empire pour occuper, en 1811, Tamatave, Foulepointe et Port-Louquez ; il est vrai que les troupes anglaises évacuèrent presque immédiatement ces positions après en avoir détruit les forts. Ce n'était, somme toute, qu'un coup de main tenté sur le territoire d'une puissance belligérante, et personne en Europe ne s'y trompa, pas même le cabinet de Londres. En effet, le traité de Paris du 30 mai 1814 rendit à la France ses anciens droits sur l'île. Le gouverneur anglais de Maurice, sir Robert Farquhar, refusa, à cette occasion, de livrer à l'administrateur de la Réunion les établissements de

la « Grande-Terre », prétendant que, l'île Maurice ayant été cédée « avec ses dépendances », le vaste pays voisin de Madagascar devait être tenu pour une dépendance naturelle de la petite île et suivre son sort. Le gouvernement de la Restauration réclama avec énergie, et l'Angleterre dut reconnaître alors que la prétention élevée par M. Farquhar n'était « nullement fondée », et ordonner, en même temps, à cet agent d'avoir à remettre immédiatement à l'administration de la Réunion les anciens établissements français de Madagascar. Cette renonciation officielle du gouvernement anglais porte la date du 17 octobre 1816. C'est bien là, de la part de nos insatiables rivaux, une consécration absolue de nos droits. Il est bon d'y insister et de s'y arrêter : leurs agissements postérieurs en seront la violation flagrante.

Dès lors, le gouvernement britannique ne chercha plus qu'à atteindre son but par des voies détournées. Sa politique fut habilement servie par sir Robert Farquhar, sorte de Bismark avant la lettre. Ce fonctionnaire chercha immédiatement à Madagascar un chef qu'il pût rendre puissant et nous opposer avec succès. Il hésita pendant quelque temps entre la reine des Sakalaves, le mulâ-

tre Jean-René, chef de Tamatave, et le roi des Hovas Radama. Ce dernier annonçait des facultés puissantes; la position centrale de ses États était favorable à la création d'un empire unitaire; son peuple montrait plus d'activité industrielle que les autres Malgaches. Donc Radama fut choisi. Ce chef ambitieux avait continué l'œuvre de son père Dianampouine, et réunissait sous son autorité les diverses tribus du pays d'Ancôve, plus une grande partie de l'Antscianac, de l'Ancaye et de la province des Betsiléos. Des agents anglais exaltèrent les convoitises peu dissimulées de ce prince, lui faisant entrevoir la conquête de l'île entière; des sous-officiers de l'armée britannique instruisirent ses soldats et les plièrent à la discipline européenne; des missionnaires anglais fixèrent par l'écriture la langue du pays et, s'emparant de l'éducation des enfants, préparèrent à la fois des fidèles pour l'Église protestante et des sujets pour l'Angleterre. Conseillé par M. Hastie, l'agent anglais, Radama soumit partout les populations par la guerre ou par la ruse, dirigeant particulièrement ses efforts vers l'est et le nord, où il devait rencontrer les établissements français et contrarier l'exercice de nos droits. En récompense de son attitude et de son

zèle, sir Robert Farquhar reconnut à son féal Radama la qualification de « roi de Madagascar et de ses dépendances », qualification contre laquelle protesta officiellement l'agent français comme « illégalement prise » et attentatoire aux « droits anciens et imprescriptibles de la France ». Cette protestation, également à noter, porte la date du 15 août 1823. Quand on la lui signifia, le roi Radama se contenta de répondre qu'il « prenait » ce titre « parce qu'il était le seul dans l'île qui fût capable de le soutenir ». Évidemment, le monarque hova était ou étrangement naïf ou extraordinairement soutenu ! Cette seconde appréciation de sa conduite est la vraie. Dans tous les cas, le gouverneur de Maurice apporta un nouvel appoint dans son jeu, en déclarant qu'il ne considérait plus désormais notre ancienne colonie Malgache que comme un pays indépendant. Une pareille mauvaise foi tournait à l'odieux ; mais le cabinet de Londres n'en eut aucun souci, et il se garda bien de désavouer son agent.

Pendant ce temps, au mois d'octobre 1821, la France rachetait l'île Sainte-Marie à ses chefs indigènes, puis, au mois de mars 1822, recevait la déclaration d'obédience et de vassalité de douze

princes et chefs de la contrée de Tanibey, importante région faisant face à cette petite île et s'étendant de Fénériffe à la baie d'Antongil ; elle est habitée par les Betsimisarakas. Poussé par Hastie et accompagné d'officiers anglais, Radama répliqua à cette nouvelle prise de possession en s'emparant de Foulepointe, en incendiant Fondaraze et Tintingue, et en pillant la Pointe-à-Larrée, localités situées en plein territoire français : peu après, à la tête de quatre mille Hovas, il enlevait violemment Fort-Dauphin, gardé seulement par six hommes. Ce glorieux exploit combla la mesure. La France se préparait à lui déclarer la guerre quand, le 27 juillet 1828, Radama mourut des suites de ses excès, quelque peu comme François I^{er}, assure-t-on.

On ne saurait méconnaître que Radama fut un homme d'une nature supérieure, passionné pour la gloire, enthousiaste, comprenant les bienfaits de la civilisation et voulant les étendre sur tout son pays, dont il adoucit les institutions barbares. C'était un adroit politique, plein de finesse et de ruse, qui pénétrait parfaitement le secret de la bienveillance des Anglais à son égard, se tenant en garde contre leur ambition, et bien résolu à en utiliser les menées au profit de sa propre grandeur.

Radama n'aimait pas ses protecteurs; toutes les sympathies de son esprit gai, vif et prompt à s'enflammer le portaient, on peut l'affirmer, vers le caractère français. Si ceux qui dirigeaient alors la France eussent possédé quelque intelligence et quelque activité, s'ils eussent eu le sentiment des intérêts coloniaux qui s'imposaient à eux, ils eussent prévenu l'intervention anglaise, et, guidant le génie de Radama aux conquêtes civilisatrices qu'il rêvait, se fussent établis en suzerains à Madagascar, laissant se développer sous leur utile protectorat un empire vraiment glorieux. Si la France entrevit cette grandiose possibilité, elle l'entrevit trop tard. Désormais, l'intervention à main armée restait sa seule ressource pour le maintien de ses droits séculaires.

Le roi mort, une révolution de palais appela au trône Ranavaloa, une de ses onze femmes, au détriment de son neveu, héritier légitime. Quelques chefs militaires de la classe du peuple, gouvernant sous son nom, enlevèrent toute influence au parti de la noblesse, lequel comprenait les hommes éclairés et favorables à l'esprit du progrès. Le gouvernement prit en méfiance tous les Européens, sans en excepter les Anglais : il n'eut plus recours,

pour maintenir la puissance des Hovas, qu'à la violence et à la terreur. Les chefs de l'Imérina monopolisèrent à leur profit toutes les richesses du sol. Les populations malgaches furent cruellement exploitées, on leur imposa de dures corvées au service de la reine. On étouffa tous les germes de civilisation semées par Radama. On remit en faveur toutes les superstitions odieuses de l'ancienne barbarie. L'emploi infâme du *tanghem*, ce poison violent dont l'absorption légale était jadis tenue pour « jugement de Dieu », fut remise en vigueur, à ce point que, dans un espace de douze ans, 150,000 individus périrent victimes de cette pratique dans les régions de l'est et du sud seulement. L'honneur de l'humanité, à défaut de tous autres droits, exigeait une salubre et prompte répression.

En 1829, on put croire que la France allait tenter le châtimeut mérité de ce « Caligula femelle ». Pressé par l'administration de la Réunion, où les intérêts de la question malgache ont toujours été patriotiquement défendus, le cabinet des Tuileries se décida à agir. Une flottille, sous le commandement de M. le capitaine de vaisseau Gourbeyre, parut sur les côtes orientales de Madagas-

car. Après avoir repris Tintingue et l'avoir fortifié, les troupes françaises poursuivirent l'ennemi affolé jusque dans l'intérieur des terres, à Ambatoumanoui, où elles infligèrent aux Hovas une nouvelle défaite; puis, on enleva Tamatave et la Pointe-à-Larrée. Par malheur, les Français subirent un sérieux échec à Foulepointe; les généraux de la reine profitèrent de ce fâcheux arrêt pour entamer des négociations, dans le seul but de gagner du temps. L'hivernage arrivait et, avec lui, la saison des fièvres. Le corps expéditionnaire français, décimé par le mal, se prit de découragement. La réponse de la reine n'arrivait pas, ne devait jamais arriver. Nos officiers étaient joués; mais le temps ne leur permettait plus de reprendre l'offensive. La défaite de Foulepointe resta sans réparation. A la date du 27 octobre 1830, M. Sébastiani, ministre de la marine, eut le triste courage de signer de son nom l'ordre de retirer nos troupes et de cesser toute opération sur Madagascar : l'île Sainte-Marie fut seule conservée.

Le gouvernement de Louis-Philippe n'osait déplaire aux Anglais, qu'il redoutait; là est le secret de l'inaction de la France pendant dix ans. Les menaces de guerre qui, en 1840, retentirent dans

toute l'Europe, décidèrent cependant M. Thiers à reprendre position sur la route des Indes. Le ministre français eut la bonne fortune de se trouver admirablement secondé par le gouverneur de la Réunion, M. l'amiral de Hell, qui mena rapidement les choses. Le 14 juillet 1840, les chefs sakalaves et la reine Bouéni nous cédaient les îles de Nossi-Bé et de Nossi-Cumba ; de plus, ils abandonnaient tous leurs droits de souveraineté sur la côte occidentale de Madagascar, depuis la baie de Passandava jusqu'au cap Saint-Vincent. Au commencement du mois de février 1841, le roi d'Ankara nous cédait encore l'île de Nossi-Mitsiou, les autres îles entourant son royaume d'Ankara, ainsi que ses droits de souveraineté sur cette partie de Madagascar ; en même temps, le chef de Nossi-Fali nous transmettait également la propriété de cette dernière île. Enfin, le 25 avril suivant, le sultan sakalave de l'île Mayotte faisait don de ce nouveau territoire à la France. Ainsi, cent quatre-vingt-dix-neuf ans, après la première apparition des Français à Madagascar, la grande île africaine se voyait, et cette fois sérieusement, enveloppée d'un réseau de stations françaises bien propres à faire réfléchir le gouvernement hova.

Le roi Louis-Philippe se contenta de déclarer « terres françaises » les îles susdites, mais il n'osa point prendre possession de la côte nord-ouest. De même, il refusa l'offre d'Anjouan, la principale des îles Comores, malgré les instances de M. le maréchal Soult et de M. l'amiral Duperré. Pourtant, l'Angleterre consultée ne faisait alors aucune objection à cette autre annexion, si avantageuse pour nos intérêts ! Mais, sur cette question, nos gouvernements successifs n'ont su ou voulu prendre que des demi-mesures, les pires de toutes.

CHAPITRE X.

Les Droits de la France. Seconde période (1841-1881).

Le 13 mai 1845, à deux heures de l'après-midi, sans préliminaires, sans causes connues, les sujets français et anglais, les habitants de Tamatave et de ses environs, tous les hommes de la région, en un mot, étaient convoqués chez le grand juge Philibert, où se trouvaient déjà réunis les officiers hovas et quelques troupes. On donna alors lecture aux assistants d'un décret dont voici la teneur :

« *Ordre de la reine.* — A partir de ce jour, tous les habitants et commerçants seront tenus de prendre la loi malgache faite en ce jour concernant les étrangers, c'est-à-dire de faire toutes les corvées de la reine, d'être assujettis à tous les travaux publics, même ceux que font les esclaves ; — de prendre le tanghem, lorsque la loi les y oblige ; — d'être vendus et faits esclaves, s'ils ont des dettes ; — d'obéir à tous les officiers et même au dernier des Hovas, ne leur accordant

aucune des prérogatives que la loi malgache accorde à ses sujets; — de ne sortir de Tamatave sous aucun prétexte, et de ne faire aucun commerce avec l'intérieur de l'île. — Quinze jours de réflexion sont accordés aux traitants et commerçants. Si, à ce terme, ils n'ont pas accédé, leurs clôtures seront brisées, leurs marchandises livrées au vol et au pillage, et eux-mêmes seront embarqués sur le premier navire qui se trouvera en rade ».

Aux protestations indignées des résidants européens la reine répliqua insolemment, « que les Hovas étaient les maîtres chez eux de changer du jour au lendemain ». Les menaces furent mises sur-le-champ à exécution avec une barbarie incroyable.

Le décret royal signifié à Tamatave frappait surtout les Anglais; mais il n'était que la conclusion logique des dispositions hostiles de Ranavaloa à leur égard. Ces souteneurs éhontés de l'intrigue contre la France se trouvaient alors pris dans leurs propres pièges, juste retour de leur cupide déloyauté. En effet, quinze jours à peine s'écoulèrent entre l'avènement de la reine et son opposition flagrante à entraver les missionnaires pro-

testants. Elle avait raffiné sa duplicité naturelle à leur école, et ce furent eux qui payèrent les frais principaux de son éducation. Que ne les payaient-ils seuls ! Comme on le sait, les protestants communient sous les deux espèces du pain et du vin. Excellente occasion de les vexer ! Aussitôt après la première célébration de la première communion des convertis, la loi défendant l'usage des boissons enivrantes fut mise en vigueur, et on enjoignit aux adeptes des méthodistes de remplacer le vin par l'eau. Le gouvernement hova ne s'en tint pas là : il interdit le baptême à ses sujets, et défendit la communion à tous ceux qui étaient déjà baptisés. En 1832, il fut interdit aux esclaves d'apprendre à lire et à écrire ; puis, en décembre 1834, l'enseignement de la lecture et de l'écriture fut limité, par un édit royal, aux seules écoles du gouvernement. Où donc étaient ces fameux traités de 1817 et de 1820, grâce auxquels les révérends Jones et Griffiths avaient pu, en dix ans, enseigner et instruire quinze mille indigènes pour le plus grand profit des intérêts britanniques ? D'un trait de plume, la soupçonneuse Ranavalo les avait mis à néant. Le 26 février 1835, elle communiquait aux missionnaires protestants

sa volonté souveraine : qu'ils eussent, désormais, à s'abstenir de tout enseignement religieux. En conséquence, elle lança, le 1^{er} mars suivant, le fameux édit qui supprimait la religion chrétienne, c'est-à-dire le culte anglican, dans toute l'étendue de ses possessions. Peu après, les ministres méthodistes durent abandonner l'île. C'était là un échec notable pour la politique anglaise, qui perdait ainsi, à l'improviste, le fruit de ses efforts prolongés et des sommes considérables que ses agents avaient jetées en pure perte dans le gouffre, toujours ouvert et inassouvi, de l'avidité hova. La publication et la mise en œuvre du décret de 1845 acheva d'exaspérer l'Angleterre.

Elle se décida donc, en cette circonstance, à s'allier à la France, dont les intérêts propres se trouvaient également méconnus. Le cabinet des Tuileries eut le tort grave d'admettre les Anglais à la répression d'actes concernant la violation de son territoire; son action devait s'opérer isolément, la France seule, à la faveur de ses droits sur l'île, droits reconnus formellement par les puissances européennes en 1814, devant prendre l'obligation de châtier l'insolente cruauté de Ranavaloa tant à l'encontre des résidants français qu'à l'encontre

de tous les résidants européens, quels qu'ils fussent. Quoi qu'il en soit, deux flottilles française et anglaise se présentèrent, simultanément, dans les eaux de Tamatave et, le 15 juin, bombardèrent la place. Mais, faute de troupes suffisantes, les alliés durent abandonner leur prise, ce qui permit à Ranavalo et à ses soldats de se vanter fièrement d'avoir « vaincu ensemble les Français et les Anglais coalisés ». A peine remontés à leurs bords respectifs, les marins anglais et français purent voir les têtes de leurs infortunés camarades morts sur le rivage hova fixées, sanglantes, au bout des sagaies indigènes et plantées en vue le long des côtes : ces abominables trophées devaient y rester pendant dix ans.

A l'annonce de ces événements, une légitime exaspération éclata sur tous les points de la France. Le gouvernement prépara immédiatement une expédition nouvelle, dont la direction devait être confiée au général Duvivier. Malheureusement, ainsi que cela devait encore se répéter plus tard, la politique étouffa la voix du patriotisme. La Chambre des députés, effrayée par les membres de l'opposition, dont la susceptibilité s'éveillait à juste titre par la crainte que le gouvernement

n'associât une fois de plus l'Angleterre au redressement de nos griefs à Madagascar, adopta, dans sa séance du 5 février 1846, la résolution suivante : « La France n'abandonne aucun de ses droits, mais elle ne s'engage pas sans nécessité dans de lointaines et onéreuses expéditions ». Tous les hommes de bon sens et d'honneur s'attristèrent de voir ainsi le drapeau national abaissé volontairement par le Parlement français devant la sauvagerie vaniteuse des Hovas.

Plus habiles que nous, les Anglais envoyèrent une nouvelle flotte devant Tamatave. Mais, en gens pratiques sachant laisser de côté une fierté inopportune, ils firent offrir à la reine 15,000 dollars d'indemnité pour la part qu'ils avaient prise au précédent bombardement. Il était bien question, maintenant, des sujets anglais incendiés et pillés dans l'île ! Ces malheureux ne comptaient plus. Ce qu'il fallait avant tout, c'était reprendre l'influence perdue. Ranavalo les rebuta longuement. Enfin, en 1856, ils obtinrent qu'un résident britannique serait reçu à Tananarive. A cette occasion, le gouverneur de Maurice publia une proclamation dans laquelle il déclarait qu'il punirait rigoureusement toute occupation par des sujets

anglais d'une partie quelconque des possessions de la reine, et cela d'autant plus que de semblables tentatives « pourraient donner de l'ombrage au gouvernement d'une puissance amie ». La France se trouvait, en ce moment-là, l'alliée de l'Angleterre pour la guerre de Crimée, ce qui explique la modération du document susdit. Néanmoins, nous constaterons que les Anglais s'inclinaient alors pour la seconde fois devant la légitimité et l'ancienneté de nos droits sur la grande île. La date de 1856 doit donc figurer, dans la question, à côté de celle de 1814, plus importante peut-être, puisqu'elle consacre une reconnaissance de la part des Anglais, nos seuls adversaires.

Mais ces concessions n'étaient qu'apparentes, cette bonne foi n'était qu'un jeu odieux. Le 19 octobre 1856, un mois après la proclamation du gouverneur de Maurice, deux mille Hovas envahissaient le territoire français de la baie de Bavatoubé, près de la grande baie de Passandava, vis-à-vis Nossi-Bé; ils y assaillaient de nuit l'exploitation houillère de M. d'Arvoy, un de nos nationaux, et le massacraient, ainsi que sept de ses serviteurs. A la nouvelle de cet incident, Ranavaloa, après avoir convoqué solennellement les popula-

tions de l'Imérina, fit lire la dépêche du chef de l'expédition, exhiba un canon pris à Bavatoubé, puis fit tirer sept salves d'artillerie en réjouissance « de la victoire remportée par ses troupes sur les Français ». La reine s'empressa d'informer le gouverneur de Maurice de sa « victoire ». Ce haut fonctionnaire anglais, le croira-t-on ? répondit par toutes sortes de félicitations et par l'envoi d'une frégate chargée officiellement de saluer le pavillon « victorieux ». Et la France venait de combattre en Crimée pour les intérêts de l'Angleterre ! Après une telle infamie, comment qualifier la politique anglaise ?

L'Angleterre ne recueillit pas le prix de son attitude odieuse. En 1857, Ranavalo publia un nouvel ukase, interdisant « à tous les Européens » le séjour sur les côtes et dans les ports de l'île ; enjoignant de plus aux indigènes, sous les peines les plus sévères, de cesser tout commerce avec eux. On le voit, les Anglais ne récoltaient qu'une juste honte.

Il fallait réagir promptement, et à tout prix. A cette époque vivait à Madagascar un de nos compatriotes, M. Laborde. Il s'y était installé quelque temps après 1830 et avait réussi à créer

à Mantasoua, près Tananarive, d'immenses ateliers, de vastes établissements agricoles, de florissantes distilleries. En 1855, il s'était associé un autre Français, M. Lambert. Ces deux hommes, grâce à leurs belles qualités, s'étaient fait tolérer par la capricieuse et féroce Ranavalô ; elle les excepta de sa haine contre les Européens. Leur influence dans le pays était donc considérable. Ils avaient su inspirer surtout au jeune héritier présomptif, le prince Rakout, un amour profond pour la France. Parvenu à l'âge d'homme, Rakout résolut de réformer les institutions malgaches et de libérer ses futurs sujets du régime inhumain qui les opprimait. C'était bien une œuvre de régénération morale et d'émancipation matérielle qu'il rêvait. Mais toute réforme était impossible tant que Ranavalô garderait le pouvoir ; il fallait donc la déposer. Le jeune prince s'ouvrit de ce projet à ses deux amis, qui l'approuvèrent. La France ne devait-elle pas bénéficier de ce changement ? L'un et l'autre étaient patriotes : M. Lambert se chargea d'aller porter lui-même à Napoléon III une lettre du prince hova, par laquelle Rakout réclamait l'appui du gouvernement français, s'engageant en échange à accepter son protecto-

rat. Les principaux chefs malgaches appuyaient également par écrit cette ouverture. Le gouvernement impérial se montra très favorable au projet. Par malheur, M. Lambert, afin de ménager « l'entente cordiale » si pompeusement célébrée alors sur les deux rives de la Manche, eut la déplorable inspiration de vouloir sonder le cabinet de Londres. Aux premiers mots, lord Clarendon pressentit toutes les conséquences d'une révolution malgache, dont la première serait le relèvement de la France dans la mer des Indes. Sans répondre directement à la démarche de M. Lambert, il se hâta d'expédier à Tananarive un agent secret, le révérend Ellis. Mais l'espion méthodiste rencontra sur sa route, une fois débarqué et rendu à son poste, M. Laborde, toujours puissant à la cour. Malgré ses cadeaux, malgré ses révélations, malgré ses calomnies, Ranavalo l'éconduisit sans vouloir lui accorder le moindre crédit. Après un mois de séjour, M. Ellis dut repartir piteusement pour l'Angleterre, sans avoir fait accepter le traité d'alliance qu'il apportait dans ses bagages. En guise de compensation, il put voir de ses propres yeux les missionnaires français exercer ouvertement dans la capitale, grâce à la protection du prince héri-

tier, toujours conseillé par M. Laborde. Ce dernier coup était, assurément, aussi cruel pour lui qu'imprévu.

La mission de M. Ellis allait avoir, pourtant, de fatales conséquences. Ranavalo revint à son système de soupçons, et la terreur régna de nouveau dans l'île. Quand M. Lambert revint à Tamatave le 30 mai 1857, après une absence de près de deux ans, malgré la réception brillante qu'on lui fit à la cour il ne put garder la moindre illusion sur l'orage prochain qui menaçait. Dès le mois de septembre suivant, en effet, à l'occasion d'un complot dirigé contre le ministre favori Rainizouare, complot vendu au gouvernement hova par des méthodistes indigènes qui avaient réussi à s'y faire affilier, on fit croire habilement à Ranavalo que les conjurés en voulaient à ses jours. La reine décréta immédiatement l'exil de tous les Blancs, sans en excepter M. Laborde, dont elle confisqua les biens. Les projets français échouaient une fois de plus. M. Laborde obtint peu après, il est vrai, l'autorisation de revenir à Tamatave, mais son influence n'existait plus.

A cette même époque, M. le capitaine de vaisseau Fleuriot de Langle compensa heureusement cet

échec par de profitables acquisitions. En 1859 et en 1860, il réussit à passer avec tous les chefs de la côte occidentale de Madagascar des conventions en bonne forme, par lesquelles ces chefs cédaient à la France tous les territoires situés sur cette côte et commandant le canal de Mozambique, notamment la baie de Baly et, plus au sud, la vaste province du Féérègue, comprise entre la rivière Mangoka ou Saint-Vincent et la rivière Onilahy ou de Saint-Augustin.

Ranavalô mourut, sur ces entrefaites, le 18 août 1861, et Rakout lui succéda sous le nom de Radama II. Aux cérémonies du couronnement, la France et l'Angleterre se firent représenter; mais toutes les prévenances du nouveau souverain furent pour les Français : il ne témoigna aux Anglais qu'une politesse froide. Son premier soin avait été d'appeler auprès de lui son vieil ami M. Laborde, chargé à cette occasion des fonctions de consul de France, et M. Lambert, auquel il conféra le titre de duc d'Imerne. Le gouvernement de Napoléon III le reconnut en qualité de roi de Madagascar, mais « sous la réserve des droits de la France ». La reconnaissance de la liberté des cultes, l'ouverture des ports et l'accès de l'île à tous les étrangers,

l'abolition provisoire des douanes témoignèrent du libéralisme de ses convictions. Grâce à ces facilités, le révérend Ellis opéra sa rentrée, on devine dans quelles intentions. Plus d'une fois le consul anglais lui-même, M. Packenham, homme probe et conciliant, eut à réprimer les agissements par trop fougueux de ce sectaire fanatique, dont Radama se plaignit ouvertement. Malgré les intrigues des méthodistes, alliés au vieux parti hova, le roi signa, le 12 septembre 1862, un traité de commerce et d'amitié avec la France, dont l'article 4, plus particulièrement, souleva les fureurs à peine dissimulées de nos ennemis. Cet article concédait aux Français la faculté d'acheter, de vendre, de prendre à bail, d'exploiter des terres, maisons et magasins dans toute l'étendue du territoire hova. De plus, le 3 octobre suivant, il ratifiait l'acte de concession à la *Compagnie de Madagascar*, à la tête de laquelle figuraient MM. Lambert et de Richemont, du privilège de choisir sur les côtes et dans l'intérieur du pays toutes les terres inoccupées qui lui conviendraient et d'en devenir immédiatement propriétaire. Ainsi, le gouvernement impérial reprenait, et avec raison, la grande combinaison commerciale et financière de Louis XIV. C'en était

trop pour les méthodistes anglais. Avec le concours des anciens conseillers de Ranavalo, ils suscitèrent une émeute. Le roi, surpris par une bande d'assassins, fut étranglé dans son palais. Cet abominable attentat eut lieu le 12 mai 1863. Les pasteurs protestants y applaudirent ouvertement, et l'opinion publique accusa hautement M. Ellis d'avoir été l'un des promoteurs du crime : il est certain que ce prédicant distribua aux révoltés, quelques heures auparavant, 150,000 fr. en pièces de cinq francs, monnaie courante chez les Hovas. Bien plus, M. Ellis osa écrire, après ce trépas tragique, que « Radama avait avili la royauté ! » La presse de Londres constata, plus cyniquement encore, que cet événement était « profitable » à l'Angleterre, et elle l'approuva.

Sa veuve Raboude lui succéda, sous le nom de Rasoahérina. Le vieux parti hova revenait au pouvoir, c'est-à-dire M. Ellis. A leur instigation, la reine s'empressa de déclarer nul le traité de 1862. La France, au lieu de commencer immédiatement une action militaire, perdit son temps à négocier : toujours porté à suivre les errements désastreux d'une politique de dupe, Napoléon III sacrifia à la chimérique et onéreuse alliance anglaise la plus

magnifique occasion qui se soit jamais offerte à notre pays de reprendre sa prépondérance dans la mer des Indes. Il laissa sombrer la Compagnie de Madagascar, se contentant d'exiger en sa faveur le paiement d'une indemnité de 906,184 fr. 21 c. par le gouvernement hova. Ce paiement ne s'effectua, non sans peine, qu'à la date du 2 janvier 1866. Pendant ce temps, l'Angleterre et les États-Unis obtenaient des traités favorables. Les ministres protestants ne dissimulaient plus leur joie : à la fin de 1867, ils comptaient 12 congrégations à Tananarive, 86 en province et 20,000 adhérents indigènes, sans compter une imprimerie, un dispensaire et un hôpital dans la capitale. Même le bruit courut alors, d'après certains propos échappés à M. Packenham, qu'un article secret du traité anglais contenait cette clause, que le protestantisme devait être bientôt déclaré la religion de l'État. Les événements postérieurs allaient confirmer cette rumeur. Mais Rasoahérina n'eut pas le temps d'accorder cette dernière faveur aux appétits anglais : elle mourut le 1^{er} avril 1868, après s'être convertie au catholicisme dans ses derniers moments, circonstance qui permet de supposer qu'elle était lasse de ses alliés et prête à se retourner du côté de

la France. Elle n'avait, du reste, jamais consenti à inquiéter les missionnaires français. Les Anglais, n'en ayant plus besoin, ne se donnèrent pas même l'apparence de la regretter. L'ingratitude est une vertu britannique ; elle constitue une de ses forces vives, une force que nous ne lui envions pas.

Sa cousine, la princesse Ramoma, lui succéda sous le nom de Ranavalo II, à la grande satisfaction des pasteurs méthodistes, qui réussirent à la convertir et à lui faire proclamer, cette fois, le protestantisme « religion d'État ». Le 4 août suivant, le plénipotentiaire français, M. Garnier, parvint à lui faire signer un traité. On lui reconnut dans cet acte diplomatique le titre de « Reine de Madagascar », comme précédemment pour Radama II. Mais la situation n'était plus la même. Évidemment, ce titre était aussi peu conclusif en lui-même que celui, en Europe, du roi des Pays-Bas par rapport à la Belgique : pour en déduire, comme l'ont fait les Hovas, la renonciation absolue de la France à ses droits précédents, il eût fallu de la part de celle-ci une renonciation expresse, suivie d'une prise de possession effective de la part de la puissance qui en bénéficiait ; or, rien de pareil n'eut lieu. Il n'en est pas moins vrai que cette pré-

tendue renonciation passa aussitôt, à Madagascar, pour un fait accompli.

Ce n'est pas tout. Les articles 3 et 4 du traité du 4 août 1868 renouvelaient, au profit des résidants français, les prescriptions principales du traité du 12 septembre 1862, notamment en ce qui concernait pour eux la faculté d'acheter, de vendre, de louer ou d'exploiter « partout où ils le jugeraient convenable ». Le traité signé, on opposa sur-le-champ aux Français qui voulaient s'en prévaloir la loi malgache n° 85, laquelle portait : « La terre, à Madagascar, ne peut être vendue ou donnée en garantie qu'entre les sujets du gouvernement de Madagascar. Si quelqu'un vend ou donne en garantie à d'autres personnes, il sera mis aux fers à perpétuité. L'argent de l'acheteur ou du prêteur sur cette garantie ne pourra être réclamé; il fera retour au gouvernement ». C'est de cette loi et de l'application illégale qu'on en a faite à nos nationaux qu'est sorti le conflit actuel. C'est à l'occasion de la succession de M. Laborde, décédé en 1878, que cette loi n° 85 fut invoquée par le premier ministre hova à l'encontre de ses héritiers. L'application officielle de cette loi équivalait à la dénonciation du traité de 1868 : elle eut lieu le 29 mars

1881. La guerre franco-allemande avait été habilement exploitée dans l'île à notre détriment : le gouvernement hova, supposant la France incapable de réparer ses pertes, se croyait invincible et jetait son masque. Les Anglais le poussaient de plus en plus dans cette voie, ne risquant rien pour leur propre compte, pouvant gagner tout.



CHAPITRE XI.

Les Droits de la France. Troisième période (1881-1885).

Ce qui fait la force des Anglais à Madagascar, ce sont, indépendamment de leurs agents diplomatiques avoués, toujours choisis parmi les hommes les plus compétents, leurs agents secrets, non moins zélés, c'est-à-dire les missionnaires méthodistes. Le cabinet français aurait dû user là-bas de moyens analogues ; il le pouvait, mais il ne l'a pas voulu. La politique anglaise a donc gardé l'avantage jusqu'à présent, avec d'autant plus de facilité qu'on a repris chez nous l'inutile et coûteux système des demi-mesures. Voyons, du reste, les agissements multipliés auxquels nos adversaires se sont livrés : ces agissements constituent les prolégomènes de la troisième phase du conflit, celle qui vient de se terminer.

En 1877, l'évêque anglais Kestell Kornisch, accompagné du révérend Bachelor, visitait succes-

sivement, pour le compte de la *London Missionary society*, la baie Passandava, les îles Nossi-Bé, Nossi-Faly, Nossi-Mitsiou, poussant jusqu'au cap d'Ambre et, de là, redescendant jusqu'à la baie d'Antongil. En 1878, le révérend Pickgerschil, qui habitait depuis longtemps Majunga, explorait également la côte ouest, notamment la magnifique baie de Bavatoubé. Ces deux voyages avaient pour but d'examiner le pays, de sonder les populations, de constater le degré d'influence que la France exerçait sur elles. Mais ce n'étaient là que des excursions préparatoires, destinées à instruire nos rivaux sur les chances de succès que pouvaient avoir auprès des chefs indigènes protégés français des propositions sérieuses faites au nom de l'Angleterre. De pareilles démarches sont flétries par le droit des gens, mais les méthodistes ne se préoccupaient que du résultat.

Plus tard, au mois de juin 1881, M. Pickgerschil, accompagné à son tour d'un de ses confrères, M. Parrett, reprenait le cours de ses visites sur la côte Ouest. Cette fois, il s'abouchait avec nos protégés : en premier lieu avec la princesse Binao, reine de Bavatoubé et petite-fille d'Adrian-Souli, qui nous avait cédé Mayotte ainsi que ses droits

sur les pays de Marambitsy, de Baly et de Souhalala; en second lieu avec Mounza, roi d'Ankify, dont le territoire forme avec celui de Bavatoubé les deux presque îles de la baie de Passandava; en troisième lieu avec Tsimiaro, ancien roi des Antankares, résidant à Nossi-Mitsiou; en quatrième lieu avec Agnonou, chef sakalave demeurant à Nossi-Lava, en face de la grande baie de Nareenda, et petit-fils de la reine Tsiomékou, qui nous avait cédé Nossi-Bé et ses droits sur la côte opposée.

Il faut bien reconnaître que les deux méthodistes savaient à qui s'adresser, et que ces agents ne perdaient point leur temps. Mais dans quel but faisaient-ils toutes ces visites? Le voici. Ils invitèrent adroitement ces divers chefs à envoyer à Tananarive des messagers uniquement, disaient-ils, dans l'intention d'accomplir un acte de courtoisie vis-à-vis de la reine Ranavalô et de faire acte de bon voisinage : ils ajoutèrent que ces messagers seraient admirablement reçus, puis, argument décisif, ils insinuèrent qu'on les défrayerait de toutes dépenses de voyage. Les chefs, sans se demander la raison d'une pareille démarche, envoyèrent tout ingénument chacun un émissaire dans la capitale

hova. M. Parrett les transporta au plus vite dans une embarcation à ses gages à Majunga, d'où il les accompagna lui-même à Tananarive.

Ceci, rappelons-le encore, se passait en juin 1881. Mais le voyage est long de la côte à Tananarive. Les envoyés sakalaves et antankares ne revinrent de leur curieuse promenade qu'en janvier 1882. Ils avaient été fort bien traités; toutefois, ils se trouvaient maintenant accompagnés par des officiers hovas porteurs du pavillon de la reine, laquelle leur avait conseillé de l'accepter à titre purement gracieux, tout en donnant en sous-main l'ordre à ses officiers de le faire arborer quand même sur les territoires des chefs dont elle venait de recevoir la visite.

Il importe de savoir que Ranavalô, qui venait de publier à ce moment même les premières lois écrites qui eussent paru à Madagascar, avait déclaré dans sa proclamation préliminaire que « la mer devait être la limite de son royaume ». Il résulte clairement de cette orgueilleuse devise qu'elle voulait s'emparer, par la ruse ou par la force, de toute la côte nord-ouest de l'île, et que les voyages des Kestell Kornisch, Bachelor, Pickgerschil et Parrett étaient des missions politiques déguisées,

mais réelles. Or, ces territoires de la côte Ouest appartenaient depuis longtemps à la France, comme nous l'avons vu. La reine hova violait donc les principes les plus élémentaires du droit international. Les agents du gouvernement français à Tananarive et à Nossi-Bé pouvaient-ils, de gaieté de cœur, laisser consommer la ruine de notre influence? Évidemment, non. Aussi de pareils faits ne s'accomplirent-ils pas sans provoquer de leur part les plus légitimes protestations.

Ajoutons que, pendant ce même mois de juin 1881 où les chefs de la côte Ouest étaient ainsi visités et dupés, l'amiral anglais sir Gore Jones, accompagné du consul britannique Packenham, se rendait, de son côté, à Tananarive. Quel était encore le but de cette autre démarche? Nous savons bien que, dans la séance de la Chambre des Communes du 9 mars 1882, sir Charles Dilke déclara que le voyage de l'amiral n'avait d'autre motif qu'une simple visite courtoise à la reine : mais une visite faite dans de pareilles conditions et à une telle époque, en concordance avec les menées anglaises sur la côte Ouest, prouve surabondamment une autre portée. Aussi bien, les dénégations officielles de l'Angleterre signifient

peu de choses, et chacun, en France notamment, sait à quoi s'en tenir sur leur valeur.

Au mois de septembre 1881, le commandant de Nossi-Bé, M. Seignac-Lesseps, rentra de congé. Mis aussitôt au courant des événements, il réussit à s'entendre avec M. Baudais, notre consul à Tananarive, et, en attendant l'arrivée du chef de la station navale française dans la mer des Indes, il s'adressa aux populations, les visita à son tour, bref, fit tout son possible, n'ayant à sa disposition aucune force effective, pour enrayer l'influence anglo-hova depuis la baie de Baly jusqu'au cap d'Ambre. Grâce à sa fermeté, le commandant de Nossi-Bé réussit à faire refuser par les chefs sakalaves les pavillons que les Hovas voulaient arborer à Nossi-Faly et à Nossi-Mitsiou. Malheureusement, il ne put empêcher que le drapeau ennemi fût planté à Bavatoubé et à Ankify. Binao et Mounza, il est vrai, s'opposèrent de toutes leurs forces à cet acte de piraterie, mais ce fut en vain, la première étant trop jeune et servie par de détestables ministres, le second étant gravement malade. Ni M. Seignac-Lesseps ni M. Baudais ne voulurent employer la force ; espérant que des représentations officielles pourraient être encore de

quelque effet, ils s'adressèrent à la reine par voie diplomatique. Ranavalo ne voulut rien entendre. En présence de ce refus catégorique, le consul de France amena son pavillon, quitta la capitale et se rendit à Tamatave. Là, il conféra avec le chef de la station, M. le capitaine de vaisseau Le Timbre, et, après de sérieuses conférences, ces deux fonctionnaires décidèrent qu'il était indispensable au moins de faire disparaître les deux drapeaux hovas plantés sur les territoires de Bavatoubé et d'Ankify. M. Le Timbre se rendit sur-le-champ à Nossi-Bé, et, le 16 juin, procéda à l'enlèvement des pavillons ennemis et à l'abattage des mâts. Puis il retourna à Tamatave, pour y surveiller, d'un côté, le navire hova l'*Antananarivo*, prêt à transporter des troupes sur la côte Ouest, et, d'un autre côté, les faits et gestes des autorités hovas de cet endroit et les empêcher de causer le moindre préjudice à nos nationaux. Pendant ce temps, des menaces de mort contre les Français étaient placardées à la porte du consulat de France, à Tananarive, et l'agent de la plantation de café de la maison Roux de Fraissinet était assassiné.

Les Hovas, inquiets et comprenant que la France allait perdre patience, essayèrent de traîner les

choses en longueur. C'est alors que le premier ministre expédia à Paris cette fameuse ambassade qui, pendant quelques semaines, fit tant parler d'elle en Europe, mais non de la bonne façon. Que pouvait-elle arrêter, liée d'avance par les ordres formels de la cour ? Les plénipotentiaires malgaches se bornèrent à répondre à M. Duclerc, notre ministre des affaires étrangères : « La force seule ferait capituler les Hovas ». Grande vérité, dont on eut le tort de ne pas faire immédiatement l'application. Les ambassadeurs hovas se rendirent ensuite à Londres, puis à Berlin, enfin aux États-Unis, mais sans plus de succès. Il fallut en venir aux mesures violentes.

Le 16 mai 1883, M. l'amiral Pierre s'emparait de Majunga, sur la côte Ouest, et, le 11 juin suivant, après un vigoureux bombardement il enlevait Tamatave, sur la côte Est. Ces deux brillantes opérations militaires avaient pour but de dégager tout le nord de l'île, depuis la baie de Bombetok jusqu'à la baie d'Antongil, conformément, du reste, aux instructions reçues. La prise de Tamatave donna lieu à deux graves incidents. Pendant le bombardement, le navire anglais *Dryad*, capitaine Johnstone, s'étant avancé dans les lignes d'attaque de la

flotte française, l'amiral Pierre dut, pour le faire retirer, lui adresser une sommation formelle. Trois jours après la prise de la place, M. Shaw, méthodiste anglais, habitant une maison en dehors de la ville, demandait que sa demeure fût occupée par un détachement français; quand, se rendant à son désir, l'officier arriva avec ses hommes, il trouva, disposées dans le jardin, plusieurs bouteilles contenant du vin empoisonné! On connaît les suites de cette affaire, dans laquelle le gouvernement français, étrangement défaillant, fit montre de la même faiblesse que, jadis, le roi Louis-Philippe à l'égard du missionnaire anglais Pritchard. Ces indulgences extrêmes en faveur de nos plus implacables ennemis étaient, la dernière aussi bien que la première, absolument inexplicables, pour tout pas dire plus : avec de pareilles concessions, on perd les meilleures causes.

Le premier ministre hova, plus que jamais alors dominé par l'influence des méthodistes, répondit à ces mesures de vigueur par l'expulsion de tous les Français de Madagascar. C'était un coup hardi, rendant désormais fort difficile, sinon même impossible, toute transaction honorable entre la France et le gouvernement de Tananarive. Notre

commerce, notre industrie, notre influence politique disparaissaient, en ce moment, par ce seul acte. Peu après, on apprit dans la capitale que l'amiral Pierre avait été désavoué par son gouvernement au sujet de l'incident Johnstone, et que la France avait reconnu, en plus, une indemnité de 25,000 fr. à l'empoisonneur Shaw, qu'il avait fait enlever et détenir à son bord : ces nouvelles, on le conçoit, accrurent l'audace des Hovas.

Sur ces entrefaites, Ranavaloa II mourut le 14 juillet. Elle fut remplacée par la veuve du prince Ratrimo, Razafindrahety, qui prit le nom de Ranavaloa III. Le premier ministre l'épousa aussitôt. La lutte armée allait continuer.

M. l'amiral Galiber venait de prendre la direction de M^{rs} forces navales. Le 15 octobre, le gouvernement hova essaya d'entamer avec lui de nouveaux pourparlers : c'était la répétition des attermoissements diplomatiques de l'année précédente, aboutissant aux mêmes résultats négatifs. Il fallut provoquer, toutefois, un vote du Parlement pour pouvoir continuer constitutionnellement la lutte; autre lenteur fâcheuse dans la circonstance. Enfin, dans sa séance du 27 mars 1884, la Chambre des députés adopta l'ordre du jour suivant : « La Cham-

bre, résolue à maintenir tous les droits de la France sur Madagascar, renvoie à une commission spéciale, qui sera nommée dans ses bureaux, l'examen des crédits demandés, et passe à l'ordre du jour ».

M. l'amiral Miot, qui avait succédé à l'amiral Galiber, s'empessa, dès le 13 mai suivant, de porter ce vote à la connaissance de la nouvelle reine, lui proposant, pour la dernière fois, un accord. Le gouvernement hova, qui venait de placer à la tête de ses troupes le colonel anglais Willoughby, renforcé d'un nombreux état-major britannique, ne répondit même pas. Il fallut enlever tour à tour, pour assurer notre situation, Vohémar, Diégo-Suarez et Passandava. Tout cela nous rendait maîtres de la partie septentrionale de l'île; mais tout cela suffisait-il?

Non, certes; et la Chambre des députés le comprit encore. Dans la séance du 27 juillet 1885, M. Brisson, président du conseil, faisait la déclaration grave qui suit : « Le cabinet est résolu à n'abandonner rien ni des droits, ni de l'honneur, ni des intérêts de la France. Il peut sur la question d'exécution, et à raison de la saison où nous sommes, réserver sa liberté d'action; mais, je le

répète, il n'abandonne rien ni des intérêts, ni des droits, ni de l'honneur de ce grand pays ! » Et la Chambre adoptait le crédit de douze millions demandés par le ministre de la marine pour continuer les opérations.

La question en était là, momentanément. Il était évident qu'il fallait en finir promptement avec les Hovas, qui n'étaient redoutables que par suite des demi-mesures successives qu'on leur opposait depuis plus de vingt ans, principalement depuis les événements de 1881. Mais, d'autre part, en admettant, ce que nous voulons patriotiquement supposer, qu'on avisât dorénavant à une action énergiquement décisive, la France devait-elle se borner, comme elle l'avait fait jusqu'alors, à une intervention militaire sur les côtes de l'île ? Nous ne le pensons pas.

La source persistante des conflits est Tananarive ; c'est donc sur Tananarive qu'il importe de marcher. Autrement, aucun de nos succès ne sera sérieux, et nos moindres revers nous feront perdre tous les avantages précédemment conquis.

Voici ce que M. E. Laillet, un ingénieur qui connaît à fond la région, écrit sur ce sujet :

« Le seul moyen de se rendre une bonne fois

maître de ce pays est d'aller directement à Tananarive.

« Pour aller à Tananarive, il faut procéder méthodiquement, en construisant une route dans de bonnes conditions et en établissant successivement au fur et à mesure de l'avancement des troupes dans l'intérieur, et cela sur tout le parcours, des ouvrages fortifiés, afin de nous réserver un libre passage en cas de retraite de nos troupes et un chemin praticable pour leur ravitaillement.

« Que cette route parte de la côte Est ou de la côte Ouest, peu importe; l'essentiel est de marcher de l'avant, et, dans ce cas, il serait facile de trouver dans les indigènes du littoral le concours nécessaire pour les travaux de terrassements.

« Cela est de la dernière évidence, il est complètement impossible à un chef d'expédition de conduire son armée à Tananarive par les sentiers actuels, qui ne peuvent que guider les ingénieurs pour le tracé à parcourir. Les moyens de transports jusqu'ici employés de la côte à Tananarive sont complètement insuffisants pour ravitailler une armée; il est donc de toute nécessité, si on tient à réussir, de créer une voie de communication sérieuse.

« Ce manque de chemins entre la côte et Tananarive est, avec les fièvres, les seules forces des Hovas : ces derniers le savent parfaitement, et ils se sont toujours bien gardés d'établir des voies de communication dans leur pays.

« Tananarive est défendu par une artillerie ridicule, qui ne permettrait aucune résistance aux assiégés; et, si nous marchions énergiquement, les tribus des côtes s'empresseraient de se joindre à nous pour renverser les Hovas, qui les ont toujours opprimées avec despotisme et violence.

« Aussi, afin de pouvoir armer les indigènes qui viendront s'offrir à nous aux premiers succès de notre drapeau dans l'intérieur, il faut que l'expédition soit bien approvisionnée d'armes et de munitions.

« Il est donc nécessaire, si l'on veut que notre nouvelle expédition pour faire respecter nos droits ne soit pas sans effet, d'aller à Tananarive chasser de son repaire cette tribu, qui n'est pas autant maîtresse de l'île qu'elle le prétend; la preuve, c'est que certaines peuplades de Madagascar n'ont jamais vu les Hovas et ignorent complètement leur existence ».

Là est bien, nous le répétons, l'unique solution

de la question. Il nous en coûtera encore, sans doute, de l'argent et des hommes ; mais le moyen de reculer aujourd'hui ? Il ne faut pas qu'on puisse accuser le gouvernement de la République de n'avoir repris cette grave question que pour en consommer définitivement la ruine. Un dernier effort est nécessaire ; que la France le fasse complet, pour qu'il soit définitif !



CHAPITRE XII.

Des Missions et de l'Influence anglaises à Madagascar.

Les Anglais, pour s'y prendre par des moyens détournés, ne manquent pas une seule occasion d'asseoir de plus en plus leur influence dans l'île. Ils agissent sur l'esprit de la population hova, se font ses guides intellectuels, font miroiter sans cesse à ses yeux l'appui prochain et désintéressé de l'Angleterre, calomnient en toute occasion leurs rivaux français, exagèrent les indécisions de ceux-ci, les accusent d'impuissance, en un mot ne perdent pas un instant et n'épargnent aucune dépense pour se poser en uniques arbitres possibles des destinées de leurs clients. Les Hovas, par crainte de la France, se sont entièrement livrés à eux. Au reste, les intrigues anglaises ont été si bien préparées, ourdies et appuyées à temps, que la reine et le gouvernement hova ne pouvaient guère éviter le piège. Nous croyons nécessaire d'en résumer ici tout le détail. Si les agents britanniques ne s'en

cachent guère, puisque les données que nous avons recueillies sont imprimées tout au long dans les ouvrages publiés à Tananarive par la Société des Missions de Londres, en revanche le public français l'ignore; nous estimons donc faire œuvre essentiellement patriotique en les lui révélant. Il est bon de faire connaître toutes les ressources de l'ennemi. Ces documents datent de 1881; depuis lors, évidemment, la situation n'a fait que se développer à notre désavantage.

Les Anglais ont employé contre nous leurs pasteurs méthodistes. Sous prétexte de christianiser un pays idolâtre, ils ne se sont préoccupés que d'une œuvre exclusivement politique, c'est-à-dire exclusivement à leur profit. A une certaine époque, nous aurions pu lutter contre eux à armes égales; nous ne l'avons pas fait, leur permettant ainsi d'abuser du champ libre que nous leur laissions et qu'ils ont constitué bientôt en un formidable privilège. Cette fatale indifférence aura coûté à la France l'argent de ses contribuables et le sang de ses fils.

Il existe à Madagascar quatre Sociétés protestantes : 1° la *London missionary Society*; 2° la *Friend's foreign mission Association*; 3° la *Nor-*

vegian missionary Society; 4° la *Society propagation Gospel*. Les trois premières travaillent de concert : ce sont celles-là qui obtiennent de si réels succès à notre détriment. La dernière ne réussit guère, étant en lutte avec ses voisines; aussi elle se retire peu à peu de Madagascar.

Voici la liste des différents points où se sont établis les missionnaires des deux premières Sociétés anglaises ci-dessus désignées, avec la date de la création de chaque station :

1° MISSION D'IMÉRINE :

Palace church	1868	Ambahitantely.	1864
Ambatonakanga	1831	Amparimanana.	1864
Amparibé et Ambohidra-		Ambohibelona	1863
tino.	1861	Andohalo.	1864
Analakely.	1861	Isoavina.	1868
Ambohipotsy.	1863	Faravohitra.	1868
Tsiafahy	1869	Ambohimanga.	1862
Ankadibevava	1863	Fihaonana	1838
Ambatomanga.	1867	Fiarenana.	1838

2° MISSION DE BETSILÉO :

Halangina	1863	N.-O. Isandra et Avara-	
S.-E. Isandra.	1863	drano.	1869
Iarindrano	1863	Ambositra.	1868

3° MISSIONS NOUVELLES ET ÉLOIGNÉES :

Sihanaka	1866	Province du Sud-Est. . . .	1877
Iboina.	1869	Province du Nord-Est. . .	1877
Tamatave.	1861		

Une statistique établie pour l'année 1878-1879 détermine comme il suit les résultats des deux Sociétés :

	Congrégations	1,142
	Native pastors	519
	Evangelists	153
	Native preachers.	3,907
	Church members.	70,125
	Native adherents.	253,182
	Adults able to read	25,535
	Bibles and Testaments	36,245
Schools...	{ Schools	882
	{ Scholars (boys and girls).	48,364
	{ Children able to read	25,364
	{ Contributions for school purposes.	543 l. 17 s.
	Contributions for general purposes	2,726 l. 4 s. 1 d.

Ces tableaux démontrent combien ces Sociétés anglaises sont composées d'hommes ardents et intrépides, poursuivant sans relâche leur mission, quelle qu'elle soit, et gagnant ensuite du terrain.

Suivons-les dans leurs travaux et dans leurs œuvres de propagande.

Depuis 1868, une grande assemblée d'un caractère soi-disant religieux, se tient tous les six mois sous le nom général de *Meeting of the congregational Union*. Ces assemblées, qui portent

aussi la dénomination particulière de *Six-months meeting* et en langue malgache celle de *Isan-emimbolana*, ont lieu dans les églises des diverses stations. Elles sont solennelles, et attirent un grand nombre d'indigènes. D'autres, moins importantes, ont lieu à des intervalles plus rapprochés, tous les mois ou toutes les semaines, ou à des époques indéterminées. En dehors de ces solennités, il existe dans la province d'Imérina, où se trouve la capitale Tananarive, et dans les provinces qui la touchent immédiatement, des cures permanentes occupées par des pasteurs qui y remplissent cumulativement les fonctions d'instituteurs. Enfin, des missionnaires spéciaux parcourent les provinces éloignées pour y porter uniquement, assurent-ils, la parole de l'Évangile; en réalité, pour étudier le pays à tous les points de vue et développer, surtout, parmi les populations l'influence des idées politiques anglaises.

La tête de ces Sociétés est à Tananarive. La Société des Missions de Londres, qui est la plus importante, y a fondé son principal établissement. Ses chefs, intelligents et hardis, ont su amener la reine Ranavalô II à embrasser la religion protestante; le premier ministre Rainilaiarivony a suivi

l'exemple de sa souveraine, ainsi que les principaux officiers du palais. Aussi l'influence méthodiste, — nous voulons dire l'influence anglaise, — est-elle prédominante à Madagascar. Il en est de même de la reine actuelle Ranavalô III, qui a été élevée d'abord à l'école des Quakers, puis à celle de la *London missionary Society*.

Chaque missionnaire doit tous les ans produire un mémoire sur la situation religieuse, politique et intellectuelle de la cure dont il est chargé; les missionnaires voyageurs relatent les incidents de leurs tournées; tous, enfin, travaillent les uns à la confection d'un dictionnaire ou d'une grammaire anglo-malgache, à la traduction de la Bible en langue vulgaire, les autres à la description du pays, de ses ressources, de ses habitants, comme aussi à la confection de cartes ou de plans.

Tous les ans, le champ dans lequel se meuvent ces Sociétés s'élargit : les écoles, les églises, les hôpitaux s'élèvent; les adeptes augmentent, les Bibles se répandent, les idées anglaises en un mot s'introduisent insensiblement dans le pays, sans bruit, mais avec une persistance remarquable. Le 24 juin 1875, c'était à Tananarive l'inauguration d'une église nouvelle, grand et spacieux monu-

ment dû à l'initiative des Norvégiens. En août de la même année, on posait dans la même ville les fondations d'un hôpital pour les femmes et les enfants. Le 7 septembre 1878, la Mission de Londres ouvrait une école à Faravohitra. Le 1^{er} octobre suivant, c'était une autre école pour les jeunes filles à Andohalo. Ces Sociétés travaillent donc sans relâche à l'œuvre qu'elles ont entreprise. Elles ont la pleine confiance du gouvernement hova, la protection efficace du gouvernement anglais, et reçoivent en outre de la métropole des subsides pour leurs besoins toujours croissants. Tout leur promet donc le succès, car elles n'ont pas de concurrents.

Nous nous trompons : près d'elles sont les jésuites français. Mais ceux-ci sont livrés à eux-mêmes. La France ne semble pas disposée à venir à leur aide, pour des raisons politiques qu'il est inutile de développer ici. D'ailleurs, il faut malheureusement le constater au détriment de notre influence dans l'île, des jésuites justifient peut-être moins que les missionnaires anglais la protection de leur gouvernement ; car, à la différence des pasteurs méthodistes, ils oublient quelquefois trop leur nationalité pour ne songer qu'à la prédomi-

nance des dogmes religieux. On peut attribuer à cette sorte d'exclusivisme l'infériorité et la faiblesse actuelle des jésuites vis-à-vis des Sociétés protestantes. Cependant, en 1879, ils ont causé à ces dernières une véritable inquiétude. Installés dans la province de Betsiléo, ils y font des progrès réels, et, comme cette province est voisine de l'I-mérina, leur présence gêne leurs rivaux, qui prennent ombrage de leurs avantages et tournent de ce côté tous leurs efforts, et principalement l'influence du gouvernement hova. Il nous semble que, dans l'état de choses présent, le gouvernement français, laissant de côté la face purement religieuse de la question, pourrait ne considérer l'installation des missionnaires français à Madagascar que comme un moyen d'action sur place, destiné à lui venir puissamment en aide par la diffusion que cette installation comporte des idées françaises sur la terre malgache. A ce point de vue, et à ce point de vue seul, il y aurait lieu d'agir à leur égard comme le gouvernement anglais agit à l'égard des siens, c'est-à-dire de les aider par une subvention, — puisque nous n'avons pas et que, sans doute, nous ne pourrions pas avoir d'ici à longtemps d'autres auxiliaires dans l'intérieur du pays. Il faut savoir

tirer profit de tous les alliés qu'on possède, si momentanés qu'ils puissent être, quand on n'en a pas le choix.

Pour en revenir aux missionnaires protestants anglais, ajoutons qu'ils ont poursuivi depuis plusieurs années la réalisation de trois ou quatre projets d'une importance capitale au point de vue des intérêts britanniques. Car, tout ce qui se fait aujourd'hui à Madagascar est leur œuvre : les proclamations de la reine émanent de leur rédaction ; les réorganisations introduites dans la législation civile ou militaire sont leurs conceptions. Placés dans la coulisse, derrière la reine et ses ministres, ce sont eux qui font jouer ces acteurs inconscients et qui leur soufflent ce qu'ils ont à dire.

Ces divers projets sont :

- 1° L'émancipation des esclaves mozambiques ;
- 2° L'organisation des « Amis des Villages » ;
- 3° La conscription et la réorganisation de l'armée ;
- 4° La publication de journaux et d'ouvrages de propagande politique et religieuse.

Examinons sommairement chacun de ces projets.

I. — *Émancipation des Esclaves mozambiques.*

Par une proclamation en date du 2 octobre 1874, la reine de Madagascar, — à l'instigation des agents britanniques qui lui exposaient la voie humanitaire dans laquelle l'Angleterre, « la nation la plus dévouée à ces idées » (comme le démontrent suffisamment ses actes d'odieuse politique esclavagiste au Soudan), désirait la voir entrer, — prononça l'émancipation des esclaves mozambiques introduits dans l'île depuis la signature du traité anglo-malgache du 7 juin 1865. Cette mesure n'avait, on le devine, d'humanitaire que l'apparence. En effet, des noirs africains ont continué d'être *importés* annuellement, de 8,000 à 10,000 environ par an, au témoignage de sir Bartle Frère : c'étaient autant d'esclaves nouveaux. D'un autre côté, la proclamation ne visait que ceux qui avaient été introduits dans le pays, non ceux qui y étaient nés ; ces derniers restaient donc soumis aux lois de l'esclavage. Enfin, et c'est là le côté par lequel la mesure se dévoile sous son réel caractère anti-français, il fallait empêcher que ces esclaves rendus à la liberté pussent aller chercher

du travail et des moyens d'existence en dehors de Madagascar, c'est-à-dire empêcher les colonies françaises voisines de recruter des travailleurs parmi les esclaves mozambiques émancipés.

Rien ne fut épargné pour obtenir ces résultats. En 1875, on émettait le vœu de l'institution d'un consul anglais sur la côte N.-O. de Madagascar, lieux de débarquement des Mozambiques importés. De ce côté, cependant, vivaient des populations amies de la France, qui possède dans le voisinage un établissement colonial ; mais il était urgent que l'influence anglaise vînt contrecarrer là l'influence de la France, — cette chère alliée à laquelle il faut faire le plus de mal possible.

En 1876, les populations, surexcitées depuis longtemps déjà par ces mesures sur l'esclavage, s'effrayent subitement. On annonce que l'Angleterre expédie des troupes à Madagascar pour obliger le gouvernement de la reine à exécuter à la lettre le traité de 1865. Ce bruit est dû, évidemment, à une manœuvre anglaise habilement dissimulée. Mais devant l'effervescence qu'il cause dans les provinces, les journaux protestants s'empressent de le traiter de « raconter mal fondé et ridicule ».

Enfin, cédant à ses conseillers, la reine Ranavalô se décide à proclamer, le 20 juin 1877, l'émancipation des esclaves mozambiques importés à Madagascar ou nés dans le pays. Le gouvernement français pensa, dès lors, qu'il pourrait trouver parmi ces noirs des travailleurs pour les habitations sucrières de nos colonies voisines. Le cas était prévu d'avance : déclarés sujets de la reine, les affranchis ne peuvent quitter Madagascar sans l'autorisation des gouverneurs de la reine !

C'est à ce même ordre d'idées haineuses contre la France, qu'il faut encore attribuer l'interdiction formulée en 1883 et 1884 par le gouvernement de l'Inde anglaise de tout louage de coolies hindous à destination de la Réunion.

Il est évident que l'égoïsme brutal des Anglais veut la ruine absolue de l'influence française dans ces parages, — comme dans tous les autres du reste, — et que rien ne lui coûtera pour essayer d'atteindre son but.

II. — *Organisation des Amis des Villages.*

En 1876, la reine Ranavalô avait commencé l'œuvre de la réorganisation de l'armée. Un grand

nombre de vieux soldats ayant été renvoyés dans leurs foyers, pour les remplacer de jeunes conscrits furent levés et placés sous la direction d'officiers instructeurs européens, — Anglais nécessairement.

En 1878, on voulut faire une position aux vieux soldats, ou plutôt les missionnaires protestants voulurent les utiliser au profit de leur influence. Ils conseillèrent donc à la reine de donner à ces vétérans une situation militaire d'un genre tout particulier. C'était de les constituer en un corps spécial, auquel on donnerait le nom de « Amis des Villages », et d'en placer un ou plusieurs dans chacun des villages du territoire d'Imérina, en les déclarant gardiens officiels des droits du peuple, représentants de l'autorité royale et les seuls agents de communication entre la reine et ses sujets. Ce plan fut complètement adopté, de la façon suivante :

Ces vieux soldats, au nombre de 6,500 environ, reçurent l'ordre de se rendre à leurs nouvelles destinations, et le 4 juillet 1878 on leur communiqua un règlement qui fixait leur organisation et indiquait leurs droits et obligations. En voici le résumé :

Ils ne peuvent résoudre par eux-mêmes aucune

question importante, mais ils doivent en référer au premier ministre, qui statue. Leurs attributions sont relatives au divorce, à la polygamie, à l'enregistrement des naissances, décès et mariages, aux ventes et louages de terrains ou de maisons, à l'enregistrement des mutations de propriété, aux délits tels que vols, usage de faux poids et de fausses mesures, à l'entretien des routes et voies publiques, et aussi (on retrouve ici l'influence qui a dicté toutes ces mesures) à l'observation des dimanches et fêtes, à l'envoi des enfants aux écoles, à la fréquentation des églises, etc., etc.

Ces nouveaux agents reçoivent, pourtant, de faibles honoraires : 0 fr. 20 pour l'enregistrement des naissances, 0 fr. 60 pour celui des mariages, et pour le reste une rémunération qui varie de 0 fr. 60 à 2 fr. 50. Mais la conséquence de cette organisation présente une autre portée. Ces vieux militaires étant illettrés, les missionnaires anglais ont conseillé au gouvernement de choisir de jeunes indigènes sortis de leurs écoles, pour les leur adjoindre et leur servir de scribes et d'aides dans leurs travaux. Il s'ensuit que par leurs anciens élèves lesdits missionnaires protestants, déjà tout-puissants à la cour, savent avant la reine et ses ministres

tout ce qui se passe dans la province, et sont ainsi maîtres de la situation et de l'opinion. C'est toujours l'Angleterre qui en bénéficie.

III. — *Réorganisation de l'Armée et Conscription*

Cette réorganisation a été, comme nous l'avons dit, commencée en 1876, date à laquelle 6,500 vieux soldats et officiers ont été licenciés et remplacés par de jeunes Malgaches. Des officiers instructeurs anglais ont été chargés d'initier les nouvelles troupes aux exercices militaires européens et à la manœuvre de la carabine Snider. Après deux années d'études préparatoires de toutes sortes, des revues ont eu lieu en 1878 dans la belle plaine située à l'ouest de Tananarive. Ces revues ont mis en relief la bonne tenue relative des nouveaux soldats, tandis que l'ancienne armée, placée en regard de la nouvelle, a perdu beaucoup de son prestige. Les agents anglais et leurs missionnaires n'ont eu garde de laisser passer cette occasion de démontrer à la reine et à son premier ministre, qui est aussi commandant en chef des troupes hovas, l'infériorité de l'ancienne armée et la supériorité de la nouvelle, et de l'engager, pour mettre tous ses soldats au

même niveau de tenue et d'instruction militaire, à établir la conscription, système qui, d'ailleurs, avait déjà existé à Madagascar sous le règne de Rana-
valo I^{re}.

Dès l'année suivante, en 1879, le gouvernement malgache adopta cette mesure. Aujourd'hui, c'est un fait accompli. Les conditions du nouveau régime sont les suivantes :

1° Tous les Malgaches valides doivent payer la dette du sang ;

2° Le service militaire a une durée de cinq années ;

3° Sont exemptés du service militaire les hommes malades, trop âgés ou infirmes, et les incapables ;

4° En sont également exemptés « les missionnaires indigènes et les jeunes gens qui suivent les cours aux écoles protestantes » ;

5° Aucun soldat ne peut être envoyé en garnison dans une ville éloignée pour une période de plus d'une année ; etc., etc.

On le voit, cette réorganisation est bien, elle aussi, l'œuvre des agents de l'Angleterre.

IV. — *Publication de journaux et d'ouvrages de propagande politique et religieuse.*

Reste un autre mode d'action sur l'esprit des indigènes, et qui n'est pas le moins efficace.

Les missionnaires protestants anglais impriment huit publications périodiques à Madagascar. Ce sont :

1° *Nj-Gazety-Malagasy*, le premier journal qui ait été fondé dans l'île. Il a paru le 1^{er} janvier 1875, et il tire à 4,000 exemplaires.

2° *Tem-Soa*, « Les bonnes paroles », publication mensuelle tirée à 3,500 exemplaires.

3° *Varytou-drahan-Tantely*, « Riz mêlé de miel », se vendant tous les deux mois à 3,000 exemplaires. Il donne comme illustrations des gravures du journal anglais *le British-Museum*.

4° *Mpanolo-Tsaina*, « le Conseiller », paraissant tous les trimestres, tiré à 700 exemplaires, format in-8° de 396 pages, publié par les presses de la « London Missionary Society ».

5° *Sakaizany-Ankizymadineka*, « l'Ami des Enfants », revue annuelle de la « Friend's fo-

reign mission Association » ; 2,500 exemplaires.

6° *Isan-Kérintaona*, « Revue annuelle Malgache », publiée également par la Société précédente en format in-12, illustrée de dessins et de lithographies, dont les indigènes sont très partisans.

7° *Antananarivo annual and Madagascar Magazine*, « a record of informations on the topography and natural productions of Madagascar and the customs, traditions, language and religions beliefs of its people ». Paraît chaque année le 25 décembre, jour de la « Christmas ». Fondé le 25 décembre 1875, publié par les presses de la « London Missionary Society », tiré à 700 exemplaires.

8° *Proceedings*, « Mémoires », de la Société savante Malgache, n'ayant de publicité que parmi ses membres.

Pour donner une idée de ces publications, voici la liste sommaire des sujets traités dans l'une d'elles, un numéro du *Mpanolo-Tsaina* de 1878 : Notices biographiques de Napoléon III, du pape Pie IX, du prince de Bismark, de M. Gladstone, de John Bright, de sir Titus Salt ; notions sur l'hygiène, études sur la fructification des plantes, articles bibliques et théologiques, etc.

Autre modèle. Le numéro de l'*Isan-Kérintaona* de 1878 renferme une histoire résumée de la guerre franco-allemande de 1870-1871, des notices sur l'origine de l'imprimerie, sur le café, le caoutchouc, les chemins de fer, les chevaux, les ponts, etc. Inutile de remarquer que la France n'y est pas montrée sous son plus bel aspect : le choix du récit de nos malheurs pendant la guerre franco-allemande indique suffisamment que nos irréconciliables adversaires nous représentent aux yeux des populations malgaches sous le jour le plus défavorable.

*
* *

De ce qui précède on peut, on doit conclure que les intérêts français à Madagascar sont depuis longtemps gravement compromis, et qu'il eût été de l'intérêt national d'informer promptement notre pays d'un état de choses aussi fâcheux. Nos consuls connaissaient la situation, ils ont dû en instruire le gouvernement français. Pourquoi, chez nous, n'en a-t-on pas tenu compte? Nous n'avons pas à examiner les causes de cette indifférence, que nous voulons croire n'avoir été qu'apparente; mais nous devons, en même temps, constater, non sans amertume, que la France en a payé bien durement les conséquences aujourd'hui.



CHAPITRE XIII.

Lutte d'influence des Missionnaires français contre
les Missionnaires anglais.

Que les missionnaires catholiques français aient pu contempler un seul instant d'un œil calme l'accroissement subit d'influence de leurs rivaux, les méthodistes anglais, c'est ce que personne ne croirait, et c'est d'ailleurs ce qui n'est pas. Les rivalités de culte, surtout quand elles se compliquent d'une rivalité de race, sont implacables. L'histoire en fait foi à toutes ses pages. Dans les circonstances spéciales qui nous occupent, nous n'hésitons pas affirmer une fois encore qu'il eût été de l'intérêt bien entendu de la France de favoriser à Madagascar le développement de ses missions nationales, qui seules pouvaient lutter efficacement contre la prédominance britannique : l'éducation des indigènes était entre leurs mains, et cette raison seule eût dû suffire à notre gouvernement pour appuyer leur entreprise. Plus tard, la

conquête de l'île effectuée, on eût avisé autrement si cela eût été nécessaire; dans l'état de crise où nous nous trouvons, l'alliance des prêtres français s'imposait. Ils implantaient dans l'île notre langue, c'est-à-dire notre civilisation, nos idées et nos mœurs, non par des modes violents, que le patriotisme local, même vaincu, ne pardonne jamais, mais par des modes insinuants, pacifiques, absolument propres à eux, par cela même persuasifs, c'est-à-dire durables. Il y avait là un effort, voulu ou non, en notre faveur, des plus appréciables parce qu'il était des plus imprévus, qu'une bonne politique ne devait pas négliger. Qu'on voie impartialement ce qui se passe en Cochinchine et en Tunisie, pour ne citer que ces deux points extrêmes de notre colonisation; qu'on juge les faits sans préjugés ni parti pris, au seul point de vue très exclusif du patriotisme; ensuite qu'on tire une conclusion. La question se posait et se pose encore de la même façon à Madagascar. Notre génération actuelle n'y est pour rien : elle en doit subir, elle en subit les conséquences.

Quoi qu'il en soit, quelle est la situation de nos missionnaires français en présence des missionnaires anglais, c'est-à-dire de ce qui nous reste dans

l'île d'influence française par la propagande de la langue et des idées françaises en présence des envahissements de la propagande britannique ?

Nos missionnaires n'ont véritablement pu pénétrer à Madagascar qu'en 1861, à l'avènement de Radama II. D'abord accueillis avec faveur à Tananarive, ils ne tardèrent pas à se voir simplement tolérés par le nouveau gouvernement, qui subissait alors malgré lui les influences perfides du protestantisme anglais. Dès la chute de Radama II, et surtout après la mort de Rasohérina, à l'avènement de Ranavaloa II, on les tint comme en suspicion ; et bien peu de jours se passèrent dès lors jusqu'à leur proscription en 1883 où ils ne se trouvèrent pas en butte à des intrigues de toute sorte ayant pour fin avouée de les ruiner ou, du moins, d'arrêter définitivement leurs progrès sur le sol malgache.

On peut affirmer que la clause du traité, conclu en 1868, entre la France et la reine, relativement à la liberté religieuse, fut toujours considérée là-bas, en pratique, comme non existante. La moindre démarche de nos compatriotes pour la propagation de ce qu'on appelait « la religion des Français » soulevait, on devine à quelles instigations, des dif-

ficultés et des procès interminables de la part des principaux personnages du gouvernement hova, presque tous acquis à la secte anglaise.

Néanmoins les missionnaires français, bien que destitués de tout appui officiel, poursuivirent sans découragement l'œuvre qu'ils s'étaient imposée. Deux grands centres de mission, celui de Tananarive, dans la capitale même, et celui de Fianarantsoa, chez les Betsiléos, furent établis, sans compter la mission d'Ambositra, au nord de la précédente station, et celle de Tamatave, sur la côte orientale. Ils créèrent aussi une importante imprimerie, d'où sortirent des livres de doctrine, à l'usage des indigènes convertis, et des livres classiques, à l'usage des écoles. On y imprimait également une Revue mensuelle, ayant surtout pour but soit de répandre parmi le peuple les connaissances utiles à sa civilisation, soit de réfuter les attaques des feuilles méthodistes et de démasquer leurs grossières calomnies. Une cathédrale de style gothique, tout en pierres de taille, surmontée de deux hautes tours, embellie par de fraîches peintures, s'éleva en même temps à Tananarive, dont elle fut, au grand dépit non déguisé des Anglais, le plus bel édifice religieux. Ce spectacle

donnait, du moins, aux indigènes une idée matérielle satisfaisante du savoir-faire de la France, par cela même de sa puissance et de son initiative possible : autant de gagné pour nous ! Enfin, nos compatriotes possédaient encore à Tananarive et à Fianarantsoa deux collèges d'études supérieures, donnant les meilleurs résultats.

L'œuvre des écoles dans l'intérieur du pays n'était pas moins florissante, relativement du moins aux difficultés multiples de la situation. Les missionnaires français avaient installé, en effet, une école dans chacun des villages où ils avaient pu pénétrer. Outre ces écoles rurales, la mission avait fondé également à Tananarive deux écoles normales, l'une pour les jeunes filles, l'autre pour les jeunes garçons. Des soins particuliers donnés à ces élèves, leur permettaient d'arriver au degré d'instruction nécessaire pour être convenablement employés en qualité d'instituteurs et d'institutrices dans les écoles des campagnes. On leur confiait alors une classe, sous la direction générale du missionnaire chargé de cette paroisse. Instituteurs et institutrices étaient ordinairement mariés, et il n'était pas rare que l'institutrice fût la femme de l'instituteur. Un inspecteur, choisi parmi les plus

capables, venait de temps en temps, et sans se faire annoncer, s'assurer que les préposés aux écoles accomplissaient fidèlement leur devoir. Enfin, le missionnaire à son tour, contrôlait dans chacune des paroisses dont il avait la charge l'enseignement donné et les méthodes suivies.

D'après une statistique du vicaire apostolique français de Madagascar, M. Cazet, constatant les résultats de la mission du 1^{er} juillet 1881 au 1^{er} juillet 1882, le nombre des indigènes groupés autour des missionnaires français s'élevait à 85,398; chiffre considérable après vingt ans seulement d'installation, et eu égard aux obstacles de tout genre que nous avons signalés. Dans leur langue naïve, ces pauvres Malgâches, ramenés par nos compatriotes à des idées plus humaines, déclarent « faire profession de prier avec les Français ». Ces gens-là, à coup sûr, méritent notre intérêt, car ils pensent ainsi faire ce qui nous est le plus agréable. La même statistique relève, à la même époque : 52 églises et 118 chapelles consacrées au culte, 11 églises et 43 chapelles en construction, 346 établissements de diverse nature pour les hommes et 184 pour les femmes, 1 hôpital de lépreux contenant 100 malades, 1 pharmacie et

1 dispensaire. Au point de vue de l'éducation, 9,134 garçons et 9,964 filles, soit plus de 19,000 enfants, fréquentaient les écoles françaises. Enfin, la mission administrée par 48 prêtres, 21 frères coadjuteurs, 8 frères des Écoles chrétiennes, 20 sœurs de Saint-Joseph de Cluny. En outre, on comptait 6 novices, dont 3 indigènes. C'est une Revue « anglaise », le *Month* du mois de janvier 1883, qui enregistre ces détails par la plume de lady Herbert of Lea; cet aveu véridique coûte à l'orgueil britannique : il faut donc que les Anglais tournent encore la chose à leur profit. Or, sait-on de quelle façon le bas bleu d'outre-Manche tranche la difficulté? Elle déclare gravement que nos compatriotes n'ont pu obtenir à Madagascar de pareils succès que « par l'admiration que professe pour eux le premier ministre », et « par la protection non déguisée que les jésuites ont trouvée dans le consul anglais, M. Pakenham » ! Pour employer l'argot du jour, n'est-ce pas là un formidable « comble » ?

La statistique donnée en 1885 par un autre missionnaire français, M. de la Vaissière, auteur de deux instructifs ouvrages sur la grande île africaine, confirme les renseignements ci-dessus

relatés. Cet écrivain, qui est en même temps un judicieux observateur très dévoué à notre cause nationale dans cette région, compte 80,000 adhérents français au minimum, avec 530 instituteurs ou institutrices et 20,000 élèves à peu près, à la date du 24 mai 1883, qui est celle de l'expulsion. On voit que, des deux côtés, les chiffres concordent. Tel était donc le bilan de notre influence à Madagascar, et ce bilan constituait un noyau d'alliés sur lesquels, le cas échéant, la France eût pu sérieusement compter. Il ne faut pas juger ces milieux lointains et particuliers par nos milieux ordinaires de la métropole : à Madagascar, qui dit « chrétien catholique, » dit forcément un « ami des Français », comme ailleurs, en Indochine par exemple, parce que ces prosélytes sont élevés et instruits dans la haine des Anglais, pires oppresseurs pour eux que les Hovas. C'est ce qui explique ce mot de l'amiral anglais sir Gore Jones, lequel, dans son rapport au Parlement britannique, déclarait que les missionnaires « travaillent silencieusement à établir une plante supérieure à toute autre ». Image singulièrement significative sous la plume de celui qui l'écrivait ! Il faut espérer, pour le plus grand profit de la

France, que cette « plante supérieure » vit toujours par ses racines, et qu'elle repoussera bientôt avec une nouvelle vigueur.

Ce qui constitue la force réelle des pasteurs méthodistes anglais, les plus puissants des quatre sectes protestantes établies dans l'île et qui y datent de 1820, ce sont les ressources considérables dont ils disposent et qui leur permettent d'acheter le concours des hauts fonctionnaires locaux. Sans cet argent, ils n'eussent rien fait. Le Révérend Sibree, un de leurs agents les plus actifs, l'avoue lui-même. Il écrivait, en 1871 : « Les résultats immédiats du patronage de l'État furent un énorme accroissement numérique dans l'assistance du culte chrétien. Mais il est évident que ces nouveaux convertis étaient chrétiens uniquement parce que le gouvernement favorisait le protestantisme, et qu'ils fussent devenus probablement catholiques romains, ou même mahométans, avec une égale promptitude, si leurs chefs avaient favorisé ces sortes de religions ». Au surplus, les prédicants anglais ne brillent pas par le dévouement et l'abnégation. Tous commerçants et chargés de famille, ils ne rêvent que le confort et le lucre avant tout. L'indigène, si primitif qu'il soit, ne s'y trompe

pas. Ils résident presque tous à Tananarive, où le souci de leurs affaires particulières les attire de préférence. Les Anglais les plus clairvoyants, quoique n'y pouvant rien, s'en plaignent avec amertume. « Le grand tort des missionnaires protestants en général, écrivait encore l'amiral sir Gore Jones dans son rapport précité, c'est d'être surchargés de sollicitudes domestiques, de femmes et d'enfants. En conséquence, ils se rassemblent là où ils trouvent le plus de confortable, et, tandis que le reste de l'île est négligé, la capitale en fourmille. Le missionnaire catholique, en règle générale, ne revient plus dans sa patrie. Les missionnaires protestants semblent ne songer à autre chose qu'à rentrer chez eux, surtout les femmes, qui ne font pas un secret de leur incapacité pour l'œuvre de la mission ». Qu'on juge de l'effet produit par les agissements peu évangéliques de ces étranges missionnaires, quand on se représente en quel nombre ils sont là-bas. Nous avons donné plus haut le chiffre que les deux premières Sociétés protestantes réunies formaient en 1879 : il faut croire que l'ingérance activement intéressée de l'État hova avait porté d'abondants fruits, puisque la Société méthodiste, la première, comptait en 1880

à elle seule 604 pasteurs, 184 évangélistes et 4,134 prêcheurs. Si le rapport de l'amiral Gore Jones est exact, et il l'est assurément, la capitale, c'est-à-dire le royaume entier, doit être singulièrement pressurée par leurs convoitises insatiables. Par malheur, leurs élèves et leurs dévots, formés à leur image et d'après leurs préceptes, ne valent pas mieux : la suffisance des uns et la démoralisation très apparente des autres se donnent toute licence. Les méthodistes ne s'inquiètent que de la prédominance du pavillon anglais; le reste, au fond, leur est indifférent.

Tel est le tableau parallèle, — et très impartial, quoi que l'on puisse opposer, — des rivalités d'influence politique à Madagascar. Ce n'est point l'histoire des querelles religieuses dans l'île que nous avons voulu retracer ici : notre but est plus haut, absolument patriotique. Il nous fallait bien entrer dans ces détails pour expliquer le jeu profondément calculé de nos ennemis, pour établir également les moyens que la France peut utiliser pour en neutraliser la portée. A un certain moment, l'argent peut-être eût suffi pour faire triompher nos alliés, par suite notre cause. Actuellement, un autre mode d'action, plus énergique, est néces-

saire. Soit ! il faut savoir se plier aux circonstances, surtout à celles qu'on a fait naître soi-même, si cruelles qu'elles apparaissent. Il n'est pas moins vrai qu'il était nécessaire de faire connaître les moindres rouages de la question, même ceux qui semblent les plus éloignés. A Madagascar, la lutte religieuse n'a été et n'est encore qu'un expédient habile destiné à voiler, s'il est possible, une question d'annexion, c'est-à-dire une question d'ordre strictement politique. Les missionnaires anglais sont des agents britanniques, accrédités par leur gouvernement, soutenus par lui ; les missionnaires français, non accrédités et non soutenus, pourraient devenir, eux aussi, dès qu'on le voudra, des instruments utiles pour nos intérêts nationaux. Nous n'avons pas essayé de démontrer autre chose. Ce récit était une des faces importantes du sujet traité : voilà pourquoi nous lui avons donné quel que développement.

CONCLUSION.

Le Traité du 17 décembre 1885.

I.

M. Pasfield Oliver a intitulé cyniquement, avec cette inconscience morale qui est une des forces de l'égoïsme britannique, le livre qu'il a publié en 1885 contre les revendications, aussi légitimes que patientes, de la France : *l'Histoire véritable de la Querelle française à Madagascar*. En renversant les termes, on aura la physionomie précise du débat : l'histoire véritable de la « Querelle Anglaise » à Madagascar. Les Anglais ont été nos seuls adversaires dans la grande île africaine, les Hovas n'étant que leurs dupes intimidées : nous croyons l'avoir démontré, et nous ne reviendrons pas davantage sur ce point.

Les faits étant exposés et, croyons-nous, suffi-

samment appréciés, que conclure en principe ? Quelle conduite s'imposait ?

Trois solutions se présentaient : l'abandon total de Madagascar ; la conquête totale ; son occupation partielle dans la région qui paraissait la plus favorable à nos intérêts.

La France pouvait-elle se déterminer à évacuer définitivement l'île et, par suite, à renoncer au soutien de ses droits historiques ? Évidemment, non. Bien que deux publicistes français se soient trouvés, chez lesquels l'esprit sectaire étouffait l'esprit patriotique, pour oser imprimer ceci : « Nous sommes obligés de reconnaître qu'il est heureux, pour le vrai bien de Madagascar, que l'influence anglaise ait prévalu dans cette île sur celle de la France » ! — bien que encore, tout récemment, un autre publiciste français, auquel un membre de notre Parlement n'a pas craint d'accorder l'appoint de sa signature, ait écrit, s'inspirant des méthodistes anglais, qu'un « chauvinisme insensé » nous poussait seul à poursuivre la résolution de ce protectorat, qu'il déclarait ne pouvoir comprendre ; — la France a trop le sentiment de sa propre dignité et des traditions qui font son honneur, pour abandonner une conquête

qui, depuis bientôt deux siècles et demi, lui coûte tant de sang, tant d'argent et tant de pourparlers diplomatiques.

Devait-elle occuper intégralement? C'eût été notre plus cher désir, nous ne le dissimulons pas. Elle a successivement mis la main, sans interruptions préjudiciables, sur tous les postes importants de la côte Est; d'autre part, elle a conclu des traités, qu'on ne pouvait nier ou contester, avec les tribus de la côte Ouest et de la côte Nord; c'est-à-dire qu'elle était véritablement suzeraine, à tous les titres possibles, de l'île, dont il lui suffisait de bloquer les moindres débouchés si elle le voulait et quand elle le voudrait, laissant ainsi les usurpateurs hovas s'affamer à la longue, c'est-à-dire contraints de se rendre à discrétion dans un délai plus ou moins long sans que les puissances européennes, pas même l'Angleterre, eussent quelque objection à opposer à cette mesure. Chacun est maître chez soi! Mais l'adoption d'un projet de ce genre fût revenu à trop cher, en or et en hommes, sans compter l'immobilisation de nos flottes dont, à un moment donné, la présence peut se trouver indispensable ailleurs, du moins en partie. Dans ce cas, il eût fallu brusquer la question et marcher

résolument sur Tananarive ; solution la meilleure, à notre sens, parce qu'elle eût terminé tout, et plus facile qu'on ne pense, quoiqu'on affirme le contraire chez nous, sur la foi des voyageurs méthodistes, intéressés à nous en détourner. Mais on se fatigue vite, en France, des expéditions tout à la fois de longue durée et coûteuses ; d'un autre côté, le système de l'expansion coloniale y a perdu des partisans : autant de motifs qui ne nous permettent point, — actuellement du moins, — d'adopter cette solution, bien à tort pourtant, car nous nous arrêtons ainsi de nouveau à la politique des demi-mesures, politique qui ne vaut rien, parce qu'elle contraint les gouvernements qui en usent à abandonner tout ou à recommencer tout.

Restait donc le système de l'occupation restreinte. Dans cette hypothèse encore, le choix ne pouvait être douteux. Il semblait que le gouvernement français devait ordonner la prise de possession définitive du nord de l'île entre Tamatave, d'une part, et Majunga, d'autre part, occupant ainsi à l'Est Foulepointe, Fénérive, Tintingue, la baie d'Antongil, Vohémar, Port-Louquez, la baie Diégo-Suarez, et à l'Ouest les baies d'Ambre, Passandava, Rafala, Narinda, Majamba et Bom-

betok, c'est-à-dire, en résumant impartialement les choses, toute la partie la plus productive et, stratégiquement parlant, la plus importante pour nous de la grande île.

On eût accepté cette solution à titre provisoire, comme un point de repère plus étendu dans l'acte de revendication qui nous incombait. Le reste fût venu à nous forcément plus tard. Cette détermination paraissait logique. N'avions-nous donc pas assez hésité depuis 1830? Qui pouvait nous arrêter? La crainte de compromettre nos relations diplomatiques avec l'Angleterre? Mais l'Angleterre est notre plus irréconciliable ennemie! Nous pouvions bien du moins nous l'avouer tout bas, si nous ne voulions pas le reconnaître tout haut. Qu'on pèse ses agissements depuis 1814, et qu'on les juge. La France est suffisamment majeure, croyons-nous, pour administrer son bien à sa guise.

Nos souvenirs dans ces mers exigeaient une attitude irréprochable. Les grands noms des Flacourt, des Pronis, des La Bourdonnais, des Sufren, celui même du savant Commerson, qui célébra Madagascar et sa flore si originale en des termes enthousiastes qui demeureront, nous interdisaient toute défaillance à l'égard de cette île

qui fut d'abord l'*Ile Dauphine*, et que Colbert dénomma si justement la *France Orientale*. Si nous ne voulions pas occuper toute l'île en allant à Tananarive, il fallait y planter définitivement notre drapeau au Nord, il fallait coloniser au moins la région la plus avantageuse, en attendant que nous nous emparions, pour les coloniser également, du Centre et du Sud, sur lesquels nulle puissance n'avait le droit d'intervenir, au sujet desquels aucune, qu'on en soit bien convaincu, ne fût sérieusement intervenue.

II.

Mais la France, il faut bien le reconnaître, était lasse de cette lutte qui durait depuis plus de soixante-dix ans. Dans la vie des nations, comme dans la vie des hommes, il y a des périodes d'affaissement, dont les intéressés eux-mêmes ne se rendent pas compte : l'activité s'émousse par excès de tension. A la fin de 1885, nous en étions à cette période d'inquiétude et de fatigue qui exige, pour disparaître, une solution prompte à tout prix.

Le 17 décembre, un traité était signé simultanément par le gouvernement de la République française et par le gouvernement de Tananarive. Par une dernière et cruelle ironie du sort, qui nous fait rencontrer toujours les agents britanniques sur notre route, principalement aux heures décisives, il avait été précédé de pourparlers conduits par le colonel Willoughby, continués à Paris par le Révérend Parrett et suivis de Londres par M. James Procter.

Comment ce trio d'Anglais s'était-il trouvé, cette fois encore, mêlé à nos négociations?

Il y a deux ans environ, le gouvernement de la colonie britannique du Cap, intéressé à l'insuccès de nos armes à Madagascar, envoya, sur la demande des pasteurs méthodistes, le colonel Digby Willoughby, qui venait de quitter les corps francs de la guerre du Transwaal. Chargé d'instruire les troupes malgaches, cet officier se mit bientôt à leur tête et devint notre pire ennemi : même, le 10 septembre 1885, il infligeait à l'amiral Miot un cruel échec. Mais, en sa qualité d'Anglais, il se rendit parfaitement compte qu'il ne lui servirait à rien d'avoir formé, instruit, armé les soldats hovas, vu que la France se verrait

forcée, tôt ou tard, de pousser jusqu'à Tananarive pour venger ses armes. Un nouveau succès des Hovas pouvait rapprocher ce moment redouté. D'autre part, il comprenait que ses efforts à Londres n'amèneraient pas l'intervention anglaise promise aux Malgaches depuis la reprise des hostilités. Il conseilla donc aux ministres hovas d'envoyer à Paris le Révérend Parrett, dans lequel ils pouvaient avoir la plus entière confiance, ce sectaire ayant été de tout temps l'inspirateur de toutes les mesures vexatoires prises contre nous et, récemment encore, l'instigateur de la lutte à outrance. M. Parrett se rendit tout d'abord à Londres. Après s'être parfaitement rendu compte que les Hovas n'avaient point à compter sur l'appui qui leur avait été, à maintes reprises, assuré, il vint à Paris, assisté du conseil officiel du gouvernement malgache, M. James Procter. Le choix de ce dernier était significatif, étant le frère d'un autre Procter, négociant et consul anglais établi à Tamatave, dans la maison duquel une tentative d'empoisonnement avait été commise contre nos soldats, d'où il résulta que le domestique indigène de cet excellent « allié » fut passé par les armes ! M. Procter renouvelait les exploits de M. Shauw. Le gou-

vernement français n'opposa aucune objection à cet étrange choix. M. Parrett entra immédiatement en pourparlers avec un agent du ministère des affaires étrangères et posa, au nom du colonel Willoughby, naturalisé Hova pour la circonstance et devenu général hova, les préliminaires de la paix. Ces ouvertures furent accueillies. Il en résulta bientôt que M. Baudais, notre consul à Tamatave, qui tenait les Hovas en médiocre estime, fut rappelé, et que M. Patrimonio, consul général et ministre plénipotentiaire à Beyrouth, fut envoyé en mission spéciale aussitôt que M. de Freycinet, président du Conseil, sut, par l'amiral Miot, que le colonel Willoughby avait tous pouvoirs pour traiter et que M. Parret était son représentant légal.

Changeons les noms : mettons Tien-tsin au lieu de Tamatave, sir Robert Hart en remplacement du colonel Willoughby, M. Campbell substitué à M. Parrett, et nous aurons dans le Traité Malgache du 17 décembre 1885 l'équivalent de la Convention Chinoise du 4 avril précédent ! Il est vrai que l'Orient ne change pas et que ses coutumes sont immuables. Mais n'est-il pas véritablement douloureux de se trouver sans cesse devant

des Anglais disposant de la guerre ou de la paix à leur gré?

Le rappel de ces faits était nécessaire pour la compréhension nette du traité; ils expliquent certaines obscurités et certaines réticences dans l'acte diplomatique intervenu. Bref, le traité n'est pas l'œuvre seule des deux puissances belligérantes, c'est-à-dire de la France et du gouvernement hova; un troisième acteur s'est interposé, qui a tenté d'utiliser à son profit les circonstances particulières du moment. Ceci dit, voici le texte qui, désormais, doit nous préoccuper :

TRAITÉ

Conclu le 17 décembre 1885 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté la Reine de Madagascar.

Le gouvernement de la République française et celui de S. M. la Reine de Madagascar, voulant empêcher à jamais le renouvellement des difficultés qui se sont produites récemment, et désireux de resserrer leurs anciennes relations d'amitié, ont résolu de conclure une Convention à cet effet, et ont nommé pour plénipotentiaires, savoir :

M. Paul-Émile Miot, contre-amiral commandant en chef la division navale de la mer des Indes,

Et M. Salvator Patrimonio, ministre plénipotentiaire,
pour la République française;

Et

M. le général Digby Willoughby, officier général commandant les troupes malgaches, et ministre plénipotentiaire,

Pour le gouvernement de S. M. la Reine de Madagascar;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles qui suivent, sous réserve de ratification :

Art. 1^{er}. — Le gouvernement de la République représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures. Les Malgaches à l'étranger seront placés sous la protection de la France.

Art. 2. — Un résident représentant le gouvernement de la République présidera aux relations extérieures de Madagascar, sans s'immiscer dans l'administration intérieure des États de Sa Majesté la Reine.

Art. 3. — Il résidera à Tananarive avec une escorte militaire. Le résident aura droit d'audience privée et personnelle auprès de Sa Majesté la Reine.

Art. 4. — Les autorités dépendant de la Reine n'interviendront pas dans les contestations entre Français ou entre Français et étrangers. Les litiges entre Français et Malgaches seront jugés par le résident assisté d'un juge malgache.

Art. 5. — Les Français seront régis par la loi française pour la répression de tous les crimes et délits commis par eux à Madagascar.

Art. 6. — Les citoyens français pourront résider, circuler et faire le commerce librement dans toute l'étendue des États de la Reine.

Ils auront la faculté de louer pour une durée indéterminée, par bail emphytéotique renouvelable au seul gré des parties, les terres, maisons, magasins et toute propriété immobilière. Ils pourront choisir librement et prendre à leur service, à quelque titre que ce soit, tout Malgache libre de tout engagement antérieur. Les baux et contrats d'engagement de travailleurs seront passés par acte authentique devant le résident français et les magistrats du pays, et leur stricte exécution garantie par le gouvernement.

Dans le cas où un Français devenu locataire d'une propriété immobilière viendrait à mourir, ses héritiers entreraient en jouissance du bail conclu par lui pour le temps qui resterait à courir, avec faculté de renouvellement. Les Français ne seront soumis qu'aux taxes foncières acquittées par les Malgaches.

Nul ne pourra pénétrer dans les propriétés, établissements et maisons occupés par les Français ou par les personnes au service des Français que sur leur consentement et avec l'agrément du résident.

Art. 7. — S. M. la Reine de Madagascar confirme expressément les garanties stipulées par le traité du 8 août 1868, en faveur de la liberté de conscience et de la tolérance religieuse.

Art. 8. — Le gouvernement de la Reine s'engage à payer la somme de dix millions de francs, applicable tant au règlement des réclamations françaises liquidées antérieurement au conflit survenu entre les deux parties, qu'à la réparation de tous les dommages causés aux particuliers étrangers par le fait de ce conflit. L'examen et le règlement de ces indemnités sont dévolus au gouvernement français.

Art. 9. — Jusqu'à parfait payement de ladite somme

de dix millions de francs, Tamatave sera occupé par les troupes françaises.

Art. 10. — Aucune réclamation ne sera admise au sujet des mesures qui ont dû être prises jusqu'à ce jour par les autorités françaises.

Art. 11. — Le gouvernement de la République s'engage à prêter assistance à la Reine de Madagascar pour la défense de ses États.

Art. 12. — Sa Majesté la Reine de Madagascar continuera, comme par le passé, de présider à l'administration intérieure de toute l'île.

Art. 13. — En considération des engagements pris par Sa Majesté la Reine, le gouvernement de la République consent à se désister de toute répétition à titre d'indemnité de guerre.

Art. 14. — Le gouvernement de la République, afin de seconder la marche du gouvernement et du peuple malgache dans la voie de la civilisation et du progrès, s'engage à mettre à la disposition de la Reine les instructeurs militaires, ingénieurs, professeurs et chefs d'ateliers qui lui seront demandés.

Art. 15. — Le gouvernement de la Reine s'engage expressément à traiter avec bienveillance les Sakalaves et les Antankares, et à tenir compte des indications qui lui seront fournies à cet égard par le gouvernement de la République.

Toutefois, le gouvernement de la République se réserve le droit d'occuper la baie de Diégo-Suarez et d'y faire des installations à sa convenance.

Art. 16. — Le président de la République et S. M. la Reine de Madagascar accordent une amnistie générale, pleine et entière, avec levée de tous les séquestres mis sur leurs biens, à ceux de leurs sujets respectifs qui, jusqu'à la

conclusion du traité et auparavant, se sont compromis pour le service de l'autre partie contractante.

Art. 17. — Les traités et conventions existant actuellement entre le gouvernement de la République et celui de Sa Majesté la Reine de Madagascar, sont expressément confirmés dans celles de leurs dispositions qui ne sont point contraires aux présentes stipulations.

Art. 18. — Le présent traité ayant été rédigé en français et en malgache et les deux versions ayant exactement le même sens, le texte français sera officiel et fera foi sous tous les rapports, aussi bien que le texte malgache.

Art. 19. — Le présent traité sera ratifié dans le délai de trois mois, au plus tôt, si faire se pourra.

Fait en double expédition, à bord de la *Naiade*, en rade de Tamatave, le dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Le contre-amiral commandant en chef la
division de la mer des Indes,

Signé : E. MIOT.

Le ministre plénipotentiaire de la République française,

Signé : S. PATRIMONIO.

Le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté
la Reine de Madagascar, officier général
commandant les troupes malgaches,

Signé : DIGBY WILLOUGHBY.

Quelles réflexions suggère, au premier abord, la lecture de ce texte? Quelle est la limite précise des droits qu'il nous reconnaît, des attributions

qu'il nous confère? Est-ce, en un mot, un véritable traité de protectorat, tel que ceux précédemment conclus par nous avec la Tunisie, avec le Cambodge et avec l'Annam? Nous ne nous dissimulons pas que cet acte soulève plus d'une objection.

III.

Il est évident que le mot de « protectorat » a été soigneusement évité dans la rédaction de la Convention du 17 décembre 1885; les plénipotentiaires hovas avaient ordre, d'ailleurs, de ne point en accepter l'insertion, et les plénipotentiaires français, pressés de conclure, n'ont pas maintenu leurs exigences primitives sur ce point. Ce traité constitue ce qu'on appelle vulgairement une « cote mal taillée ». Nous obtenons satisfaction pour une partie de nos griefs, nous abandonnons une partie de nos prétentions. Après deux années d'hostilités peu sérieuses, nous ne pouvions nous flatter de tenir les Hovas à notre entière merci; nous ne devons donc pas, somme toute, nous montrer trop mécontents, n'ayant plus

le droit d'être difficiles. Au reste, nos relations avec Madagascar seront, aujourd'hui plus que jamais, ce que nous les ferons. Bien que nous ayons la vexation, qui a persisté jusqu'à la fin, de signer la paix avec un plénipotentiaire dont les compatriotes seront toujours sur la Grande-Terre nos ennemis acharnés, nous tenons désormais entre nos mains ce qu'il faut, strictement il est vrai, pour y assurer notre influence, si nous sommes représentés par un résident habile, pourvu de sages instructions. Mais aussi il n'est pas impossible que nous ne tirions qu'un médiocre parti des avantages épars qui nous sont accordés.

La besogne future de notre représentant sera, en effet, délicate. Le traité n'est pas franc, c'est là son pire défaut; ses clauses se contredisent ou se heurtent : on y sent un conflit de restrictions secrètes des deux parts, un accord malaisé, qui peut n'être encore que provisoire, quelque chose, en un mot, de mal équilibré, qui ouvre une porte large ouverte à des discussions de mauvaise foi. Le traité est tout en nuances; c'est pourquoi il nous paraît difficile qu'il puisse subsister longtemps. Nous ne pouvons donc le considérer que comme une simple étape de plus, et nous estimons qu'il

devra plus tard, d'autres circonstances aidant, nous mener plus loin.

En premier lieu, constatons qu'il donne formellement à la reine des Hovas le titre de « Reine de Madagascar ». La France reconnaît, par conséquent, la légitimité des prétentions de la cour d'Emyrne, qui a toujours revendiqué la suzeraineté de l'île entière. Elle admet que la mer est la limite des États de Ranavalô. Elle renonce, par suite, au bénéfice des conventions passées, il y a plus de quarante ans, avec les chefs Sakalaves de la côte Ouest. C'est là, de la part de la France, une concession grave, et sur laquelle elle ne pourra plus désormais revenir.

On répondra que l'article 15 dispose que « le gouvernement de la Reine s'engage *expressément* à traiter *avec bienveillance* les Sakalaves et les Antankares, et à tenir compte des *indications* qui lui seront fournies à cet égard par le gouvernement de la République ». En apparence, la France n'abandonne pas complètement à leur sort les nombreuses populations malgaches qui ont compté sur notre appui, et qui vont retomber sous le joug détesté des Hovas ; mais il faut voir quelle sera leur situation réelle. Or, en réalité, nous craignons

que la garantie donnée aux Antankares et aux Sakalaves soit illusoire. Jusqu'où devra aller la « bienveillance » de la Reine ? Dans quelle mesure devra-t-elle tenir compte des « indications » du gouvernement de la République ? Tout cela est terriblement vague, et nous ne voyons pas trop comment le gouvernement français pourra s'y prendre pour intervenir dans les démêlés qui surgiront entre le gouvernement hova et les populations malgaches insoumises. Après tout, la Reine reste libre de fixer les bornes de sa « bienveillance » et d'apprécier dans quelles limites elle est obligée de tenir compte de nos « indications ». Il sera d'autant plus difficile au gouvernement français d'user des droits, très mal déterminés, que lui confère l'article 15, que le texte, très précis, de l'article 12 interdit à notre résident de s'immiscer dans l'administration intérieure des États de la Reine. Le résident français, les articles 1 et 2 le déclarent formellement, ne sera que le ministre des affaires étrangères de « Sa Majesté la Reine de Madagascar ».

En second lieu, ce résident aura, naturellement, pour lieu de résidence la capitale, c'est-à-dire Tananarive, et il a droit, d'après l'article 3, à une

« escorte militaire ». Voilà encore deux mots singulièrement élastiques ! Ou l'escorte donnée au résident français sera assez nombreuse pour constituer une force militaire imposante et capable de le protéger contre les Hovas dans le cas où une révolte éclaterait, et alors c'est un corps d'occupation que la France aura à entretenir à Tananarive ; — ce qui nous semblerait, à nous, désirable quant à présent ; — ou elle ne sera qu'une garde d'honneur, — ce à quoi on paraît se résigner, — et alors ce sont des otages que nous mettons à la disposition des Hovas. Le jour où se produirait que contestation, — et ce jour arrivera, grâce aux méthodistes anglais, que nous n'aurons garde d'expulser, — entre la France et le gouvernement de Madagascar, les cent cinquante ou deux cents hommes qui entoureraient notre résident seront à la discrétion de l'ennemi ; on pourra se saisir d'eux, les garder prisonniers ou les égorger. Il ne faut pas oublier que Tananarive est dans les montagnes de l'intérieur de l'île, à une très grande distance de la mer, sans voie de communication qui la relie à la côte : il n'y aurait pas de salut possible pour une poignée de soldats qui y seraient assiégés par la population hova. Et il importe de ne

pas oublier qu'avec le peuple auquel nous avons affaire là-bas il faut toujours s'attendre aux trahisons, la loyauté n'étant pas la vertu pratique des Hovas.

En troisième lieu, le droit de devenir propriétaire en terre malgache n'est point accordé aux Français; l'emphytéose remplace l'achat. Ici, nous éprouvons des craintes plus vives, le passé ne nous répondant nullement de l'avenir. La fameuse loi n° 85 n'est nullement abrogée, quoique l'on ait déjà affirmé le contraire, et rien ne nous assure que les sujets indigènes de la Reine, sous l'influence d'une pression tierce bien connue, osent nous consentir les baux autorisés. Le second paragraphe de l'article 6 nous paraît donc le plus illusoire de tous; nous espérons que notre résident saura promptement le rendre efficace, en obtenant la promulgation d'une loi spéciale abrogeant les précédentes dispositions légales contraires. Sinon, il n'y a pas pour nous, à Madagascar, de colonisation possible. Ce que nous disons ici au sujet de l'acquisition des propriétés immobilières devra être appliqué également au louage de services, tout aussi arbitraire.

En quatrième lieu, nous signalerons l'article 11,

en vertu duquel « le gouvernement de la République s'engage à prêter assistance à la Reine de Madagascar pour la défense de ses États ». Il est évident qu'une pareille clause fait peser sur la France une très grosse responsabilité, car nous répondons ainsi de la sécurité et de l'intégrité des « frontières » reconnues, c'est-à-dire de toute l'île, même contre la rébellion de nos anciens alliés, ce qu'on a voulu prévoir, et ce qui pourra nous placer plus d'une fois dans une désagréable situation.

Tels sont les mauvais côtés de la question.

Restent certains avantages, qu'on ne saurait méconnaître.

Nous appelons, tout d'abord, l'attention sur le texte de l'article 12 : « Sa Majesté la Reine de Madagascar continuera, comme par le passé, de *présider* à l'administration intérieure de toute l'île ». Comme l'article 18 déclare que « le texte français sera officiel et fera foi sous tous les rapports », il n'y a pas de discussion possible sur la portée très sérieuse et très précise du terme employé : cet article devient le plus important du traité, en ce sens qu'il ne reconnaît pas formellement, malgré le titre officiel concédé ailleurs à diverses reprises, la « souveraineté » si controver-

sée de la Reine, mais seulement sa qualité d'« administrateur » : et, véritablement, ce point nous semble bien acquis. Si l'on joint, en effet, au texte de l'article 12 celui des articles 1 et 2, par lequel le gouvernement hova nous abandonne la direction de sa politique extérieure et nous confie la protection de ses sujets à l'étranger, celui de l'article 14, par lequel nous nous engageons à lui fournir des instructeurs militaires, des ingénieurs, des professeurs et des chefs d'ateliers, celui même de l'article 11, par lequel nous nous engageons également à défendre ses États, — il est impossible de ne pas voir dans l'ensemble de ces documents diplomatiques notre suprématie bien et dûment reconnue, notre influence définitivement subie.

Là encore, pourtant, nous constaterons que les précautions prises ne l'ont pas été complètement. On a fait remarquer que, si les Français et leurs biens sont soustraits dorénavant à toute juridiction indigène, par contre la France n'a aucun droit de juridiction sur les étrangers établis dans la grande île africaine. Certes, s'il en était ainsi, la jalousie anglaise nous susciterait encore dans l'avenir d'étranges embarras ! Mais nous estimons que l'article 4 nous fournit des moyens suffisants

pour aviser à cet oubli apparent. « Les autorités dépendant de la Reine, y est-il dit, n'interviendront pas dans les contestations entre Français ou *entre Français et étrangers* ». Qui donc, alors, aura qualité pour intervenir dans ce dernier cas, sinon notre résident, chargé des « relations extérieures » ? Il était difficile que le gouvernement de Tananarive, dont le plénipotentiaire était Anglais, consentit une rédaction plus nette : mais celle-là, au besoin, nous suffit. Néanmoins, il faudra une main énergique pour maintenir sur ce point encore nos attributions, plus sous-entendues que formulées. De même pour ce qui concerne les instructeurs militaires et l'enseignement industriel ou professionnel. Nous aurons à lutter sur cet autre terrain contre les agents britanniques, arrivés avant nous et ayant pris leurs précautions. On pourra nous répondre que la place n'est pas libre et nous prier d'attendre, ce qui serait long. Nouvelle source de difficultés, auxquelles il importera de parer dès les premiers jours, si nous ne voulons pas perdre le bénéfice des dispositions conciliantes qu'on nous témoigne. Il est vrai que les Hovas doivent être guéris de leurs illusions, ayant appris à leurs dépens ce que valent certaines promesses :

cependant, il est prudent de ne point se fier trop magnanimement à la droiture de leurs instincts, compliquée de la droiture séculaire des Anglais. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous avons pris des garanties matérielles pour le cas où une intervention nécessaire serait réclamée, une fois de plus, au nom de nos intérêts. A nos anciennes possessions insulaires des côtes nous avons ajouté, sur la Grande-Terre, l'occupation provisoire de Tamatave jusqu'à l'entier paiement de l'indemnité que les Hovas se sont engagés à nous verser, et l'occupation définitive, avec une bande de territoire suffisante, de l'importante baie de Diégo-Suarez. En cette circonstance, nous avons fait preuve à Madagascar d'une prévoyance plus grande que dans les mers de la Chine, et il convient d'en féliciter le gouvernement français et ses conseils. Toutefois, cette mesure de prudence exige qu'on la complète au plus tôt : il faut que notre résident, pour assurer les « relations extérieures » auxquelles il « présidera », exige la confection immédiate de deux routes stratégiques reliant Tananarive à Tamatave, d'une part, et à la baie de Diégo-Suarez, d'autre part, tant au nom du commerce à faciliter et à développer qu'au nom de

notre sécurité menacée et de nos intérêts reconnus. Ce sera la première application pratique à faire des dispositions de l'article 14 du traité.

La France, généreuse et confiante, s'en est tenue là : nous le regrettons, car on s'aperçoit bientôt, en étudiant l'acte diplomatique du 17 décembre 1885, que l'adoption d'autres mesures préservatrices était nécessaire, notamment sa mainmise sur l'administration des finances malgaches. C'est ainsi qu'on a agi précédemment en Tunisie, au Cambodge, dans l'Annam; c'est ainsi qu'il faudra terminer tôt ou tard les préliminaires de notre intervention à Madagascar. La question financière est, en effet, la clef de voûte de notre établissement; tant que sa direction nous échappera, nous n'aurons rien fait de stable, n'ayant point l'ennemi à notre entière disposition. C'est pourquoi la seconde partie de l'article 2 devra être révisée en ce sens, sans que pour cela il soit aucunement porté atteinte aux restrictions que stipule l'article 12. A un autre point de vue, pour réagir contre l'influence anglaise si solidement implantée aujourd'hui dans le centre de l'île, il sera encore utile d'aviser à la prompt diffusion de la langue française parmi les Hovas. Aux écoles

méthodistes nous opposerons donc les nôtres, sans hésitation, sans faiblesse, sans coupable insouciance : les agents britanniques ne nous ont-ils pas donné l'exemple à ce sujet, en faisant décréter officiellement l'obligation pour les jeunes Hovas de s'instruire dans la langue anglaise, et d'avoir à la considérer comme le plus important idiome local ? Or, il s'agit dorénavant de leur enlever ces avantages, plus prédominants qu'on ne le croit chez nous, en substituant à l'intrusion des idées anglaises, qui nous seront toujours contraires, le développement privilégié des idées et des mœurs de notre pays. Les Anglais ne pourront pas se plaindre d'une telle concurrence, ils ne seront pas davantage en droit de l'entraver, puisque la direction reconnue du pays leur échappe, en vertu d'un instrument diplomatique spécial au bas duquel un des leurs, et non des moindres, a apposé sa signature. Il s'agit, cette fois, de revenir sur un de nos errements traditionnels, qui a toujours consisté à abandonner imprudemment aux peuples conquis par nous le libre usage de leur langue propre, le complet exercice de leurs coutumes, sans tenter d'y juxtaposer d'abord, d'y faire prédominer ensuite les nôtres. Si nous eussions agi

autrement jadis, qui sait si l'Alsace serait redevenue allemande ? A coup sûr, les troubles de l'Algérie n'auraient point persisté depuis cinquante ans, ni ceux de la Cochinchine depuis vingt-cinq ans, avec l'intensité qu'il faut bien leur reconnaître aujourd'hui. Raison de plus pour inaugurer un nouveau mode de colonisation sur la terre malgache, du moment où nous sommes forcés de reconnaître que notre ancien système n'a produit ailleurs que de médiocres résultats.

IV.

Si l'Angleterre eût eu la bonne fortune de pouvoir mettre la main sur Madagascar, il est incontestable que l'île entière serait promptement britannisée. Ses agents ne pèchent point par excès de scrupules, et peut-être ont-ils raison. La colonisation d'un pays neuf n'est pas, croyons-nous, une œuvre absolument philanthropique, bien qu'on écrive tous les jours le contraire, pas plus qu'elle n'est une besogne de rigoureuse humanité : la Ci-

vilisation, — ce grand mot dont on abuse, — n'y est pour rien, il faut bien le reconnaître. La colonisation n'est trop souvent que la prise de possession, pour un motif quelconque, commercial ou stratégique, par un pays plus fort d'un pays plus faible, par un pays besoigneux d'un pays riche et de profit : tout est là et n'est que là. Dans de pareilles conditions, faut-il s'étonner que l'égoïsme britannique soit sans rival dans le monde entier, pour s'annexer à peu près tout ce qui lui convient, et pour ne reculer devant aucune méthode de prévention ou de répression quand il s'agit pour lui de conserver ce que ses fondés de pouvoirs ont pris ? Et faut-il, d'autre part, se montrer surpris outre mesure de ce que l'insouciance si regrettablement caractéristique des Français leur ait fait perdre jadis le plus bel empire colonial du globe, quand, en dépit de la triste leçon des siècles, on les voit se désintéresser encore actuellement de leurs droits les mieux établis ? C'est que l'Anglais ne se laisse jamais guider aveuglément par le cœur ou par l'imagination, c'est qu'il n'estime que « ce qui est », et non ce qui « devrait être », c'est qu'il ne saurait se consoler de « ce qui n'est plus ». En cela, il est et il restera

notre maître. Si donc un hasard, heureux pour elle, néfaste pour nous, eût permis à l'Angleterre de « protéger » Madagascar à l'aide d'un traité semblable à celui que nous venons de signer, assurément ses résidents et ses généraux eussent bientôt tourné les difficultés avec une habileté merveilleuse. Même l'article 2, que nous considérons comme un obstacle à nos légitimes convoitises, eût constitué pour ses diplomates une force de plus. Heureux de trouver un prétexte de n'avoir pas, en cas gênant pour eux, à « s'immiscer dans l'administration intérieure des États de Sa Majesté la Reine », ils eussent laissé tranquillement les Sakalaves et les Antankares non seulement secouer le joug hova, mais encore essayer de pourchasser et d'anéantir leurs ennemis séculaires; secrètement ils les y eussent encouragés; puis, au moment opportun, ils se fussent prononcés en leur faveur. La méthode, tout en manquant de correction, eût entraîné un résultat pratique, sans dépense inutile de soldats, sans manquement apparent aux engagements signés. Nous ne la recommandons certes pas aux résidents français, car nous savons en France tenir nos promesses, si inconsidérées ou si désavantageuses qu'elles

soient; mais c'est, précisément, cette bonne foi chevaleresque qui nous laisse faibles, et nous tenons à constater que les Anglais n'ont jamais eu et n'auront jamais d'aussi périlleuses grandeurs d'âme.

Quoi qu'il en soit, si Madagascar ne devient pas, à proprement parler, une colonie française, comme on était en droit de l'exiger, du moins elle ne deviendra pas une colonie anglaise, ce qui constitue déjà un notable bénéfice pour nous. Il appartiendra à nos nationaux de profiter des rares avantages que leur confère le traité pour prendre définitivement pied sur la terre malgache.

Est-ce possible? Assurément, bien que l'acte diplomatique du 17 décembre 1885 nous ait apporté plus de désillusions que d'encouragements. Mais la France est une terre généreuse et patriote; elle se dira, après une prompte réflexion, que l'activité désintéressée du présent doit être le gage fructueux de l'avenir, qu'il importe avant tout de tirer parti dorénavant du débouché nouveau qui nous est offert, quelles que soient ses imperfections et les réticences momentanées qui le garantissent.

Une décision rapide est d'absolue nécessité, qu'on le sache. Les récriminations ne sont plus de mise, puisqu'elles seraient inutiles : il faut prendre

ce qu'on a, et gagner le reste. Veut-on, oui ou non, utiliser Madagascar au profit de notre influence et de nos intérêts? Qu'on s'empresse, dans ce cas, d'y faire refluer le surcroît de nos capitaux inutilisés, d'y créer des plantations, d'y installer des industries, d'y implanter des stations agronomiques, d'y faire surgir surtout une production minière incomparable dont l'utilisation immédiate n'attend que l'essor de notre bonne volonté. Veut-on, au contraire, laisser passer aux mains de nos rivaux acharnés, que rien n'assouvira, le bénéfice des richesses de toute sorte que recèle, sur tous ses points, la grande île africaine? Nous n'avons qu'à rester immobiles, qu'à conserver notre insouciance ou notre méfiance maladroite, et la question sera vite résolue — contre nous. Et alors, il adviendra ceci : dans quelques années, — oh ! bien peu d'années, qu'on en soit convaincu, — le problème malgache sera repris et débattu ; on démontrera, les arguments pratiques ne faisant plus défaut, qu'un tel protectorat nous est inutile, ne nous rapportant rien, qu'il nous est préjudiciable, nous coûtant gros, qu'il y a là, en un mot, une charge lourde dont nous aurons profit à nous débarrasser au détriment de quiconque voudra la

prendre. Et ainsi disparaîtra cette fois, sans retour possible, une occasion féconde, exceptionnelle, enviée de tous, que nous n'aurons su ni comprendre ni garder, d'accroître, en l'enrichissant, notre domaine national; nous aurons perdu, faute de courage et d'initiative, faute de l'élan d'un moment, une station commerciale et stratégique que rien ne pourra remplacer! Est-ce là ce que nous voulons? Qu'on y réfléchisse. Non, mille fois non!

Nous n'ignorons pas que les préjugés et les sensations jouent, en France, un rôle prépondérant sur l'opinion. Mais, après les dures leçons que nous avons reçues, n'est-il pas temps de réfléchir un peu plus et de modifier notre caractère? Jetons les yeux autour de nous, et regardons. Nous verrons, depuis quatre ou cinq ans, la carte du monde remaniée, les puissances européennes se jetant à l'envi sur tout ce qui reste encore de territoires « libres » dans toutes les parties du globe connu: l'Afrique, notamment, est le théâtre des compétitions les plus acharnées. Pourquoi? Parce que l'Afrique seule est désormais le germe d'une fortune nouvelle longuement assurée, — assurée pour qui saura s'y implanter.

Or, Madagascar figure au premier rang, dans

cette région, des convoitises internationales. Qu'on lise, en France, les ouvrages anglais, principalement ceux destinés à ne point dépasser les limites du territoire britannique ! Quelles révélations et quelles splendeurs ! Allons-y donc au plus vite, et sachons y asseoir notre fortune, sans hésitations malavisées, sans défaillances imprudentes. N'avons-nous pas assez reculé et concédé partout depuis neuf ans ? Cette « Terre Promise » des Anglais, cette « Nouvelle Sion » des pratiques méthodistes, gens d'argent encore plus que de religion, ne vaudrait-elle donc pas pour nous ce qu'elle vaut pour d'autres, ce qu'elle vaut pour nos infatigables compétiteurs ?

Que les compromissions accidentelles d'une heure embarrassée, — nous allions dire embarrassante, — ne nous arrêtent pas. Nous travaillerons pour nos fils, et cette pensée nous donnera du cœur. Somme toute, le bail légal des terres malgaches est d'un terme illimité : après un certain temps écoulé, possession vaudra titre ; au besoin, nos flottes seront là pour l'affirmer.

Concluons froidement, sans exagérer ni dans un sens ni dans l'autre. Quelle est la véritable situation ?

A notre sens, le traité du 17 décembre 1885 constitue, quels que soient les défauts que nous y avons signalés, un réel « protectorat », mais un protectorat qui ne sera profitable à nos intérêts, pendant assez longtemps encore du moins, que par le choix du diplomate chargé de nous représenter. Sa mission, répétons-le, ne sera point aisée ; il aura, dans l'exercice de ses délicates fonctions, à déployer de véritables qualités d'homme d'État, car à une excessive prudence il devra allier une grande fermeté et beaucoup d'esprit de conciliation. D'autre part, les instructions qu'on lui fera parvenir devront être parfaitement nettes, avec un esprit de suite absolu, également éloignées de toute provocation inutile et de toute faiblesse fâcheuse. Il s'agira, à chaque jour et à chaque heure, quel que soit l'inspirateur et quel que soit son fondé de pouvoirs, de gagner du terrain, non d'en céder. Expérience intéressante à suivre, puisqu'elle sera toute nouvelle. Puisse-t-elle contribuer à rétablir chez nous un système suivi de tradition, dont l'absence préjudicie si gravement aux intérêts de notre expansion ! Ce sera une preuve de plus que le système des protectorats prête à de nombreuses et intelligentes combinaisons. Nous ne demandons pas mieux,

personnellement, que d'en être convaincu. Toutefois, nous eussions préféré une combinaison plus claire.

V.

Les diverses objections que nous venons de soulever ont été vigoureusement exposées et développées devant la Chambre des députés, notamment par les représentants de la Réunion, plus directement intéressés dans le débat. La discussion a nécessité deux séances. Enfin la Chambre, à la date du 27 février 1886, a cru devoir ratifier le traité tel quel, par 436 voix contre 28, s'en rapportant à la prudence du gouvernement et à la sagacité de nos futurs agents pour sa mise en pratique. Le Sénat a suivi cet exemple dans sa séance du 6 mars suivant. Le lendemain 7 mars, le traité était promulgué au *Journal Officiel*.

La France va donc inaugurer une phase nouvelle dans ses rapports avec la grande île africaine ! Mais nous avons le pressentiment que, cette fois encore, rien n'est définitif.

FIN.

APPENDICES.

APPENDICE N° 1.

Rapport sur le traité du 17 décembre 1885, présenté à la Chambre des députés dans sa séance du 22 février 1886, par M. de Lanessan (1).

A l'appui de nos appréciations personnelles sur le traité intervenu entre la France et le gouvernement hova, nous croyons devoir donner ici le texte du très remarquable Rapport présenté par M. de Lanessan à la Chambre des députés, dans sa séance du 22 février dernier. Nous n'y ajouterons aucun commentaire, ce document soulignant à merveille l'état de l'opinion.

RAPPORT.

M. de Lanessan. — Messieurs, pour juger convenablement le traité dont le gouvernement nous demande la ratification, il faut examiner, d'une part, la situation

(1) La commission était composée de : MM. DE MAHY, *président*; DUREAU DE VAULCOMTE, *secrétaire*; DE LANESSAN, *rapporteur*; BLATIN; LE COUR; RIVET; HUBBARD (GUSTAVE-ADOLPHE); JAMAIS (ÉMILE); DE LA BATUT; TREILLE; FREPPEL.

qu'il crée à la France dans l'île de Madagascar par rapport aux puissances étrangères et, d'autre part, les relations qu'il établit entre le gouvernement français et le gouvernement de la Reine de Madagascar.

D'après l'article premier du traité, « le gouvernement de la République représentera Madagascar dans toutes les relations extérieures ». L'article 2, précisant davantage, « établit qu'un résident représentant le gouvernement de la République présidera aux relations extérieures de Madagascar ». En vertu de l'article 3, le représentant de la France « résidera à Tananarive avec une escorte militaire et il aura droit d'audience privée et personnelle auprès de S. M. la Reine ».

Le gouvernement semble être convaincu que cette partie du traité donne une importante satisfaction au vote du 27 mars 1884, par lequel la Chambre s'était déclarée « résolue à maintenir tous les droits de la France sur Madagascar ».

Nous lisons, en effet, dans l'exposé des motifs dont M. le président du conseil a fait précéder le projet de loi soumis à votre ratification, le commentaire suivant des trois premiers articles du traité :

« En se prolongeant, écrit M. de Freycinet, le conflit avait ouvert devant nous des perspectives nouvelles, et le vote mémorable du 27 mars 1884, par lequel la Chambre des députés s'était déclarée « résolue à maintenir tous les droits de la France sur Madagascar », est venu imposer au gouvernement des devoirs sur l'étendue desquels il ne pouvait se méprendre. Les trois premiers articles du traité attestent dans quelle large mesure il nous a été donné de répondre au vœu presque unanime des représentants du pays. Par ces clauses, le gouvernement hova, comprenant

les avantages qu'il est appelé à retirer d'une plus étroite union entre ses intérêts et les nôtres, n'a pas hésité à resserrer les liens existant depuis plusieurs siècles entre la France et Madagascar. Il a remis expressément entre nos mains la direction exclusive de ses relations extérieures, c'est-à-dire l'exercice le plus manifeste de la souveraineté. »

Dans votre commission, M. le président du conseil s'est montré plus explicite encore. Il résulte de ses déclarations que le gouvernement considère les trois premiers articles du traité du 17 décembre 1885 comme instituant, en faveur de la France, un protectorat politique effectif sur toute l'île de Madagascar.

Votre commission a pris acte de cette importante déclaration, sur laquelle le résident français à Tananarive devra régler sa conduite. C'est par l'intermédiaire obligé de notre gouvernement qu'auront lieu toutes les relations diplomatiques du gouvernement de Madagascar avec les autres puissances. Notre gouvernement seul aura pouvoir de traiter avec ces dernières au nom de la Reine.

Par l'article 11, « le gouvernement de la République s'engage à prêter assistance à la Reine de Madagascar pour la défense de ses États ».

Interrogé par votre commission sur la signification de cet article, M. le président du conseil a déclaré qu'il s'appliquait non à la défense du gouvernement de la Reine contre les soulèvements qui pourraient se produire parmi les populations sakalaves, antankares, etc., qui, jusqu'à ce jour, ont échappé à la domination des Hovas, mais seulement à la défense des États de la Reine contre les agressions du dehors.

L'article 11, ainsi interprété, donne, sans contredit, au

protectorat politique de la France sur Madagascar une grande importance; mais ce n'est pas sans lui créer de graves devoirs.

C'est, d'ailleurs, à l'exercice de ces devoirs et à la fonction de « ministre des affaires étrangères de la Reine », selon l'expression employée par M. le président du conseil, que se bornerait le rôle de la France si notre résident ne savait acquérir, auprès du gouvernement de Madagascar, une autorité morale de nature à relever la situation qui nous est faite dans le domaine de l'administration intérieure du pays par le traité du 17 décembre 1885.

L'article 2 interdit, en effet, au résident français de « s'immiscer dans l'administration intérieure des États de Sa Majesté la Reine ».

M. le président du conseil trouve un avantage considérable à ce que la France ne prenne aucune part à l'administration intérieure de notre protectorat politique; il voit dans le respect de l'autonomie intérieure de Madagascar un moyen d'éviter les conflits.

Par contre, divers membres de la commission ont fait remarquer que l'article 2 du traité aurait pour effet de nous rendre impuissants à défendre nos nationaux et, surtout, les étrangers dont nous assumons la protection. Ils ont ajouté que l'article 2 mettait notre pays dans l'impossibilité de tirer de notre protectorat aucun avantage commercial ou industriel, le gouvernement hova restant le maître absolu des tarifs douaniers et devenant, dans l'île entière, le dispensateur souverain des concessions de mines, des entreprises de travaux publics, etc., pour lesquelles aucun avantage n'est stipulé en faveur des citoyens français. D'autres membres de votre commission ont fait remarquer qu'il serait même impossible à la France de songer à se créer des avantages à

l'aide de conventions commerciales ultérieures : car l'acte du 17 décembre 1885 consacre l'existence de tous les traités déjà conclus par le gouvernement de Madagascar avec les nations européennes, traités qui, tous, contiennent une clause assurant à leurs signataires le traitement de la nation la plus favorisée.

A ces observations, M. le président du conseil répond qu'il compte sur l'influence morale que ne manquera pas d'exercer le résident français sur le gouvernement de Madagascar pour assurer à notre industrie et à notre commerce les avantages qu'ils sont en droit d'attendre de notre protectorat.

M. le comte Lanjuinais. — Vous ne pouvez pas lire cela sans rire.

M. le rapporteur. — Je vous demande bien pardon, mon cher collègue ; c'est un acte trop sérieux.

M. le président. — Veuillez ne pas interrompre, Messieurs ; on ne peut pas prendre la parole pendant la lecture d'un rapport.

M. le rapporteur. — Dans le but de faire pénétrer l'influence française dans toutes les parties de l'administration intérieure de Madagascar, le gouvernement de la République s'engage, par l'article 14, à « mettre à la disposition de la Reine les instructeurs militaires, ingénieurs, professeurs et chefs d'atelier qui lui seront demandés ».

Il est vrai que la Reine peut s'adresser à toute autre nation que la France pour avoir ces instructeurs militaires, ces ingénieurs, ces professeurs et ces chefs d'atelier ; mais, sur ce point encore, M. le président du conseil ne doute pas que l'action morale de notre résident ne suffise pour assurer la préférence à nos nationaux. (Rires ironiques à droite.)

Parmi les clauses du traité qui ont attiré plus particulièrement l'attention de vos commissaires figurent celle qui règle le sort des Sakalaves, des Antankares et autres peuplades, celle qui détermine le régime auquel sera soumis l'usage du sol, et celle qui a trait aux indemnités dues à nos nationaux.

On n'a pas oublié que ces questions ont provoqué le conflit survenu entre la France et le gouvernement des Hovas.

On peut lire dans les *Livres Jaunes* sur les affaires de Madagascar la dépêche du 25 avril 1882, adressée par M. de Freycinet à notre consul, M. Baudais : « Vous n'hésitez pas, écrivait M. de Freycinet, à déclarer que notre intention bien arrêtée est de ne point souffrir qu'aucune atteinte soit portée aux droits que le traité de 1841, portant cession de Nossi-Bé, nous assure également sur la côte elle-même, ou à l'autorité que les chefs de l'Ankara et notamment les souverains de Nossi-Mitsiou et de Nossi-Faly exercent à l'abri de conventions qui les lient à nous, et que nous userons, à cet effet, de tous les moyens dont nous pourrons disposer ».

Dans l'ultimatum que reproduit l'exposé des motifs du projet de loi actuel, le gouvernement français exigeait « la reconnaissance des droits que les traités conclus en 1840 et 1841 avec les chefs sakalaves nous confèrent sur la côte ouest ».

Or, dans le traité qui est soumis à votre ratification cette question est résolue par l'article 15, ainsi conçu : « Le gouvernement de la reine s'engage expressément à traiter avec bienveillance les Sakalaves et les Antankares, et à tenir compte des indications qui lui seront fournies à cet égard par le gouvernement de la République. Toute-

fois, le gouvernement de la République se réserve le droit d'occuper la baie de Diego-Suarez et d'y faire des installations à sa convenance ».

Dans son exposé des motifs, M. le président du conseil fait valoir de la façon suivante l'importance de l'article 15 : « L'occupation de la baie de Diego-Suarez et l'engagement pris par la cour de Tananarive de se conformer aux indications qui lui seront fournies par le gouvernement de la République, en vue d'assurer un traitement favorable aux populations sakalaves et antankares, peuvent être envisagés comme la consécration de la situation particulière acquise à la France sur certaines parties de l'île ».

La satisfaction exprimée par M. le président du conseil dans les lignes qui précèdent n'a pas été partagée par tous les membres de votre commission. On a dit que l'article 15 paraissait consacrer l'abandon des droits formels de souveraineté que nous tenons des traités faits en 1840 et 1841 avec les populations du nord et des traités ultérieurs passés avec les populations du sud ; on a particulièrement formulé le regret de voir figurer dans le traité l'article d'après lequel « Sa Majesté la Reine de Madagascar continuera, comme par le passé, de présider à l'administration intérieure de toute l'île ».

On a exprimé la crainte que nos alliés d'hier ne fussent soumis demain à des vexations et à des cruautés qui sont dans les habitudes des Hovas, que notre résident, isolé à Tananarive, ignorerait ou qu'il serait impuissant à empêcher, n'ayant aucune action sur l'administration intérieure de l'île et dont la France, cependant, serait moralement responsable. Enfin, tout en reconnaissant l'importance de la magnifique baie de Diego-Suarez, on a fait remarquer qu'elle ne nous serait d'aucune utilité si nous ne possé-

dions pas les points qui la dominent, notamment la montagne d'Ambre et une zone de territoire suffisamment étendue pour que nous y puissions trouver les ressources alimentaires et les conditions d'installation sanitaire qui manquent dans les environs immédiats de la baie.

M. le président du conseil s'est efforcé de dissiper les craintes manifestées au sujet du sort des Sakalaves et des Antankares; il a dit que des sous-résidents pourraient être placés dans les points où il serait nécessaire de sauvegarder les intérêts de nos anciens protégés ou ceux des Européens, et que les indications du résident général à cet égard auraient un caractère impératif.

Quant aux terrains à occuper autour de la baie de Diego-Suarez, M. le président du conseil a déclaré que rien n'était encore décidé, qu'il trouvait trop étroite la zone indiquée par l'amiral Miot et par M. Patrimonio, qu'il serait aisé d'étendre notre domaine sur ce point de l'île et qu'une entente à cet égard pourrait facilement être conclue avec le gouvernement de Madagascar. D'ailleurs, même en s'en tenant à la lettre du traité, « le gouvernement de la République s'est réservé le droit de faire dans la baie de Diego-Suarez des installations à sa convenance ».

Après la question des traités de 1841, c'est celle de la propriété qui a joué le rôle le plus important dans notre conflit avec les Hovas.

Le traité du 8 août 1868 accordait aux Français le droit, « en se conformant aux règlements du pays, de s'établir partout où ils le jugeront convenable, prendre à bail, acquérir toute espèce de biens meubles et immeubles ».

Par une loi dite loi n° 85, promulguée en 1881 seulement, le gouvernement hova rendait illusoire cette clause du traité de 1868, en interdisant aux Malgaches de vendre

leurs terres à des étrangers, ou même de les leur donner en garantie.

L'ultimatum rappelé dans l'exposé des motifs du projet loi actuel exigeait des « garanties formelles assurant, en ce qui concerne le droit pour nos nationaux de posséder des immeubles, l'exécution du traité de 1868, soit que nous exigions le retrait de la loi interdisant la vente des terres aux étrangers, soit que nous nous contentions de clauses additionnelles reconnaissant à nos nationaux le droit de contracter des baux à longue échéance, renouvelables par voie de simple accord entre les intéressés ».

Par l'article 6 du traité du 17 décembre 1885, la France cesse de revendiquer le droit de propriété au sujet duquel M. de Freycinet envoyait, le 2 mars 1882, à notre consul de Madagascar la dépêche suivante :

« Le mauvais vouloir des autorités hovas a, dans cette affaire, d'autant plus de portée que, indépendamment d'intérêts particuliers qui s'y trouvent engagés, elle met implicitement en cause le principe même du droit de propriété consacré à notre profit par le traité de 1868, c'est-à-dire l'une des clauses de cet arrangement qui ont le plus de valeur à nos yeux.

« Non content d'ailleurs de l'atteinte ainsi portée indirectement à ses engagements envers nous, le gouvernement hova n'a pas hésité à y faire brèche ouvertement par la promulgation, dans les conditions que vous signalez, d'une loi qui en est, dans la pratique, la négation même.

« Nous ne saurions évidemment ratifier par notre silence une méconnaissance aussi grave de nos droits conventionnels. Vous devez, votre langage n'eût-il d'autre effet, vous attacher, par la persévérante affirmation de nos droits, à prévenir chez le gouvernement hova et autour de lui toute

interprétation qui tendrait à jeter des doutes sur notre intention de maintenir intacte notre situation. »

L'article 6, que le gouvernement présidé par l'honorable M. de Freycinet vous demande aujourd'hui de ratifier, stipule que les citoyens français « auront la faculté de louer pour une durée indéterminée, par bail emphytéotique renouvelable au seul gré des parties, les terres, maisons, et toute propriété immobilière ».

Dans la pensée du gouvernement français, les termes « renouvelable au seul gré des parties » signifient qu'aucune ratification des baux par le gouvernement de Madagascar ne sera nécessaire. Mais quelques membres de votre commission, rappelant les mille difficultés indirectes apportées autrefois par le gouvernement de Tananarive à la conclusion des baux, même de courte durée, entre Français et Malgaches, ont exprimé la crainte que ces difficultés ne se renouvelassent dans l'avenir; ils ont constaté avec regret qu'aucune garantie contre cette éventualité n'était formulée dans le traité, et ils se sont montrés très préoccupés des conflits qui pourraient naître de l'application de l'article 6. Ils redoutent l'empêchement que cet article pourra mettre aux entreprises industrielles et agricoles de quelque importance, par suite de l'insécurité qui résulte d'un simple bail, surtout dans un pays encore imparfaitement civilisé. Ils font remarquer que ces difficultés seront d'autant plus redoutables que notre résident n'aura pas d'autre moyen d'action que son influence morale.

Votre commission ne saurait dissimuler à la Chambre que de toutes les concessions faites au gouvernement de Madagascar celle qui est contenue dans l'article 6 est l'une des plus graves. Elle exprime l'espoir que, grâce à l'influence française, la législation intérieure de Madagascar pourra

être modifiée et le droit de propriété acquis à nos nationaux.

M. de Freycinet, *président du conseil, ministre des affaires étrangères*. — Vous savez bien que toutes les nations y ont renoncé!

M. le rapporteur. — Vous savez bien, monsieur le président du conseil, que je n'ai pas le droit de vous répondre. (Très bien!)

La troisième réclamation que la France appuyait de ses armes porte sur les indemnités légitimement dues par le gouvernement hova à un certain nombre de nos nationaux.

L'exposé des motifs du projet de loi contient à ce propos un passage qui met bien en relief, à la fois, la nature de nos réclamations et la satisfaction que nous avons obtenue.

Nous nous bornons à le reproduire :

« L'ultimatum, dont le rejet a entraîné l'ouverture des hostilités, fixait à la somme d'un million la valeur des dommages causés à nos nationaux du fait des autorités hovas. L'article 8 du traité du 17 décembre nous accorde dix millions, applicables tant au règlement des réclamations françaises liquidées antérieurement au conflit qu'aux préjudices subis par les particuliers étrangers à l'occasion de ce conflit; il nous laisse exclusivement maîtres, en outre, de procéder à la répartition de cette somme considérable, sur laquelle il sera facile de désintéresser nos nationaux. Par contre, une clause spéciale nous met à l'abri de toute répétition de la part des Hovas à raison des mesures prises par nos autorités militaires. Enfin, l'article 9, qui nous autorise à occuper le principal port de Madagascar jusqu'à parfait acquittement de la dette souscrite par le gouvernement de Tananarive, nous assure le prompt recouvrement de la somme stipulée ».

La commission s'étant préoccupée du terme « particuliers étrangers » employé dans l'article 8, M. le président du conseil lui a fait observer que le sens de ce terme était fixé par le passage suivant d'une dépêche de M. Patrimonio :

« Il va de soi que cette expression de « particuliers étrangers » comprendra les nationaux, que nous pourrions d'ailleurs indemniser avant les autres ».

Nous ne parlons ni de la juridiction à laquelle seront soumis les Français, ni de celle qui règlera les litiges entre Français et Malgaches, parce que ces articles n'apportent aucune modification avantageuse au traité de 1868.

Ajoutons que le traité du 17 décembre 1885 confirme, dans son article 7, « les garanties stipulées par le traité du 7 août 1868 en faveur de la liberté de conscience et de la tolérance religieuse », et nous avons exposé tous les avantages qui sont assurés à la France par le document diplomatique soumis à votre ratification.

D'ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler qu'aux termes de l'article 17 « les traités et conventions existant actuellement entre le gouvernement de la République et S. M. la Reine de Madagascar sont expressément confirmés dans celles de leurs dispositions qui ne sont point contraires aux présentes stipulations ».

Pour achever l'exposé des observations présentées par vos commissaires, nous devons noter que le traité du 17 décembre 1885 n'assure à notre protectorat politique sur Madagascar aucune ressource financière. Cela donne à notre nouveau protectorat un caractère qu'on ne pourrait trouver dans aucun autre acte de cet ordre. Il est vrai que M. le président du conseil évalue les dépenses de ce protectorat à 2 ou 300,000 francs seulement. Mais il ne fait, sans doute,

rentrer dans cette somme que les dépenses occasionnées par le résident et par son personnel. Il faudra y ajouter les frais de vivres, d'hospitalisation, de transport des hommes et des chevaux qui composeront l'escorte militaire du résident ; or, cette escorte devra avoir une certaine importance, si l'on veut que notre résident jouisse à Tananarive d'une situation digne de la France. Nous devons aussi entretenir sur les côtes de Madagascar quelques navires afin d'éviter un isolement qui enlèverait à notre représentant toute autorité. Le gouvernement propose de créer à Diego-Suarez un grand port. Ce n'est pas sans des dépenses considérables que cette entreprise utile pourra être menée à bonne fin. Pour tout cela, des millions seront nécessaires. Or, le traité du 17 décembre 1885 ne contient aucune source de recettes ni pour le présent ni pour l'avenir.

Plusieurs membres de votre commission ont exprimé l'avis qu'il eût été facile d'obtenir un traité plus avantageux à la France que celui dont le gouvernement vous demande la ratification.

On pourrait invoquer à l'appui de cette opinion l'épuisement des Hovas signalé à votre commission par M. le président du conseil lui-même et le besoin qu'avait le gouvernement de Tananarive de voir finir un conflit que ni ses ressources financières ni son armement ne lui permettaient de prolonger. Mais la majorité de votre commission a pensé qu'il n'y avait pas lieu d'entrer dans cet ordre de considérations, le Parlement ne pouvant qu'approuver ou rejeter en bloc le traité qui lui est soumis.

En présence d'un fait accompli auquel vous ne pouvez apporter aucune modification, et dans la pensée que les droits de la France, solennellement affirmés par la Chambre dans la séance du 27 mars 1884, restent entiers, votre

commission vous propose de voter le projet de loi suivant :

PROJET DE LOI.

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter le traité conclu le 17 décembre 1885 entre le gouvernement de la République et le gouvernement de S. M. la Reine de Madagascar. (Mouvements divers.)



APPENDICE N° 2.

Discours prononcé à la séance de la Chambre des députés du samedi 27 février 1886, par M. de Mahy, député de l'île de la Réunion, président de la commission chargée d'examiner le traité passé entre la France et les Hovas.

M. de Mahy, président de la commission. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. de Mahy.

(**M. de Mahy** monte à la tribune en y apportant un assez grand nombre de papiers et de livres. (Exclamations sur divers bancs.)

M. de Mahy, président de la commission. — Messieurs, je comprends le mouvement d'inquiétude qui s'empare de la Chambre en voyant ce volumineux dossier. Je n'ai pas l'habitude, vous me rendrez cette justice, de monter à la tribune avec beaucoup de papiers; mais l'un de nos honorables collègues, des plus sympathiques, un de ceux que nous aimons le plus à entendre, notre honorable ami, M. de Douville-Maillefeu, m'a donné hier un exemple trop bon pour que je ne m'empresse pas de le suivre.

Je vous apporte, moi aussi, Messieurs, en deux ou trois langues, les mêmes pièces qu'il vous a apportées hier.

Il ne vous en a pas donné lecture complète; soyez tran-

quilles, je ne me propose pas non plus de vous les lire d'un bout à l'autre... (Sourires et exclamations. — Parlez! parlez!)

Messieurs, après le beau discours que l'honorable comte de Mun a prononcé au début de cette séance, et après le discours, dans la séance d'avant-hier, de mon ami M. Dureau de Vaulcomte, discours que vous pardonnerez à mon impartiale amitié de qualifier d'admirable, discours qui n'a pas été réfuté et que vous avez couronné de vos justes applaudissements, après ces deux discours je n'essayerai pas de reprendre le sujet qui a été si parfaitement développé devant vous. Non, mais il me semble que, pour vous mettre en mesure de vous prononcer en toute connaissance de cause dans ce débat, il est nécessaire qu'aucun des éléments de la question ne vous manque; c'est pourquoi je veux essayer de vous apporter aujourd'hui quelques éléments nouveaux, qui n'ont pas été produits à cette tribune, et que je crois absolument nécessaire de placer sous vos yeux et de vous faire toucher du doigt. Je sollicite donc votre plus indulgente attention. (Parlez! parlez!)

Mais, avant d'entrer dans le cœur du sujet, je veux protester d'un mot contre une imputation jetée depuis quelques jours à la face de ceux qui ont cru devoir faire connaître au pays la vérité vraie sur la question de Madagascar.

On prétend que nous nous sommes associés à je ne sais quels complots contre l'existence du ministère! Je proteste contre cette allégation; je n'ai mission de parler au nom de personne, je ne parle qu'en mon nom, mais je pense que personne ne me contredira lorsque je dirai qu'il ne peut y avoir en France, ni dans cette Assem-

blée ni ailleurs, un seul républicain qui songe au renversement du ministère. Je suis convaincu que personne ici ne convoite la lourde succession qui serait ouverte par le départ de l'honorable M. de Freycinet. Cette accusation, Messieurs, je la repousse, je la rejette, et je suis persuadé que tous ceux dont j'ai l'honneur d'être connu n'ont pas pensé un seul instant qu'il pût y avoir dans mon intervention à la tribune un acte d'hostilité contre le ministère. (Très bien très bien!)

Laissez-moi protester aussi contre le discrédit qu'on a essayé depuis plusieurs jours de jeter sur mes honorables collègues, MM. Milhet-Fontarabie, Dureau de Vaulcomte, et sur moi, parce que nous sommes représentants de l'île de la Réunion. Oui, certes, nous ne renions pas cette origine; je considère que c'est un grand honneur pour nous, le suprême honneur de notre vie, d'avoir été jugés dignes d'être les représentants de ce petit pays, français jusque dans les moelles. (Très bien! très bien!)

On dit : « L'île de la Réunion est intéressée ! » Sans doute, elle est intéressée à la question de Madagascar, mais elle l'est dans la mesure où nos départements méditerranéens le sont à la conservation de l'Algérie; elle l'est dans cette proportion, tout autant, mais pas davantage. Et de même que vous verriez les députés de Marseille ou de Port-Vendres s'inquiéter si l'Algérie était menacée, de même nous sommes inquiets lorsque cette grande possession risque d'être enlevée subrepticement à la France. La plus intéressée, la véritable intéressée, c'est la France même.

M. de Dureau de Vaulcomte. — Très bien !

M. de Mahy. — Messieurs, j'entreprends une tâche ardue, pénible, et que j'aurais voulu éviter; mais quoi! elle s'im-

pose à nous. L'heure est décisive ! Vous avez à prendre parti dans une des plus importantes questions qui puissent être jamais soumises aux délibérations d'une Assemblée politique.

Il s'agit de savoir si, dans la situation de notre pays, si, dans l'état actuel de notre société, que l'étroitesse de nos limites européennes menace d'étouffer, et au milieu de ce mouvement universel qui entraîne les nations à la recherche de débouchés assurés, la France, déjà distancée, le sera encore plus et si elle sera déclarée par vous affaiblie, fatiguée, démoralisée au point d'être devenue incapable, non pas seulement de garder son rang dans le progrès, non pas même de rester stationnaire quand les autres continuent d'avancer, mais au point d'être obligée de rétrograder, elle, puissance essentiellement maritime et coloniale par l'étendue de sa frontière océanique, et que, semblable à un vaisseau désarmé, elle en soit réduite à jeter du lest et à se mutiler de la plus noble part de son patrimoine d'outre-mer.

Oui, c'est de cela qu'il s'agit ! Il s'agit de savoir si Madagascar, que nous tenons, qui nous appartient, nous restera ou passera à l'étranger par une sorte de subterfuge, redoutable problème dont aucun élément, je le répète, ne doit vous être soustrait. Or, il est un point qui n'a pas encore été examiné, assez délicat, assez nouveau et qu'il me paraît nécessaire de mettre sous vos yeux et de vous faire toucher du doigt.

Messieurs, le traité qui vous a été soumis, — que je ne me propose pas d'examiner dans ses détails ; rassurez-vous, Messieurs, j'irai aussi vite que possible et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour ménager vos instants, — le traité qui vous est soumis a certains défauts que j'appellerai

extrinsèques, par opposition aux qualités et défauts intrinsèques, lesquels ont été éloquemment appréciés en sens divers, dans l'excellent rapport de mon honorable ami M. de Lanessan et dans les discours prononcés par les divers orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Les qualités, au nombre de deux, consistent dans la clause qui fait du gouvernement français le ministre des relations étrangères de Madagascar, et dans la clause qui nous permet de nous établir à Diégo-Suarez. Voilà les avantages.

Je ne les méconnaiss point ! Je n'en conteste pas l'importance relative. Quant à un avantage pécuniaire, — cette fameuse somme de 10 millions si vaillamment obtenue pour nos nationaux, — permettez-moi de vous le dire, Messieurs, j'ai été étonné des paroles que le *Compte rendu sténographique* et le *Compte rendu analytique* ont mises dans la bouche de M. le président du conseil à ce propos. J'en ai été étonné, et je ne puis les attribuer qu'à une erreur de MM. les sténographes et de MM. les secrétaires-rédacteurs, dont l'exactitude, ordinairement, touche à la perfection.

Voici ce que je lis dans les *Comptes rendus sténographique et analytique* :

Compte rendu analytique :

« Les négociations portaient sur trois points : nous demandions une indemnité pour nos nationaux lésés, la reconnaissance des droits que nous conféraient les traités de 1841 et de 1842, enfin l'application du traité de 1868 en ce qui concerne le droit de propriété. Voilà les trois points sur lesquels se sont poursuivies les négociations durant les trois années qui se sont écoulées depuis l'ouverture du conflit. A quoi ont-elles abouti ? Sur le premier point, l'indemnité à nos nationaux, nous avons commencé par récla-

mer un million, puis trois; eh bien, nous en obtenons dix. Par conséquent, nous avons obtenu de ce chef satisfaction complète; nos espérances ont même été dépassées ». (Très bien! très bien!)

M. Roque (de Fillol). — C'est très exact!

M. de Mahy. — Voici maintenant le compte rendu sténographique *in extenso* :

« A quoi avons-nous abouti dans le traité qui vous est présenté? Sur le premier point, l'indemnité à nos nationaux, nous avons commencé par réclamer un million, puis trois millions; or, nous avons obtenu dix millions. Par conséquent, sur ce premier point, la satisfaction est complète et dépasse même l'espérance qu'on avait pu concevoir. » (Très bien! très bien!)

Vous le voyez, Messieurs, le compte rendu analytique et compte rendu sténographique *in extenso* sont identiques.

M. Roque (de Fillol). — Ils sont exacts!

M. de Mahy. — Je pense qu'ils sont erronés!

M. Roque (de Fillol). — Il faut le dire, à l'éloge des sténographes, ils sont d'une exactitude rigoureuse. (Très bien!)

M. de Mahy. — Eh bien, lisons maintenant le traité. Il s'agit de l'article 8; le voici :

« Le gouvernement de la Reine s'engage à payer la somme de 10 millions de francs, applicable tant au règlement des réclamations françaises liquidées antérieurement au conflit survenu entre les deux parties qu'à la réparation de tous les dommages causés aux particuliers étrangers par le fait de ce conflit. »

« L'examen et le règlement des indemnités est dévolu au Gouvernement français. »

M. Eugène Farcy. — Et il faudra 8 millions pour indemniser les étrangers!

M. de Mahy. — Vous voyez que ce n'est pas tout à fait la même chose. (Mouvements divers.)

Non, ce n'est pas la même chose, malgré vos dénégations. Les comptes rendus de la séance disent que nous avons obtenu 10 millions d'indemnité pour nos nationaux, quand les précédents gouvernements n'en demandaient que 2 ou 3; or il est constaté dans le traité que ces 10 millions seront attribués en majeure partie à des étrangers, et qu'étant chargés d'en faire la répartition nous verrons peut-être les réclamations ardentes des étrangers, appuyées par leurs gouvernements, nous obliger à rapporter quelque chose si cette somme de 10 millions devenait insuffisante.

Voilà la vérité.

Je n'insiste pas plus qu'il ne faut sur ce point; je me borne à affirmer qu'il y a dans le reste du compte rendu du discours de M. le président du conseil plusieurs autres inexactitudes du même genre, lesquelles, répercutées par tous les échos de la presse, répandent partout l'erreur en France; et c'est ainsi, Messieurs, que la vérité n'arrive pas au public.

Revenons au traité.

Les défauts de ce traité sont nombreux; je ne veux pas les énumérer, ils l'ont déjà été; je me borne à dire qu'ils annihilent presque les avantages obtenus. Ils se résument d'un mot :

La France, de propriétaire qu'elle était, devient simple gardienne, non pas gardienne payée, mais payante, gardienne, à titre onéreux, d'un bien superbe dont elle n'est plus maîtresse, qu'aucune nation, à la vérité, n'a le droit de prendre en bloc, mais que des individus étrangers,

des Compagnies, des associations, des corporations étrangères peuvent envahir pièce à pièce, en entier, et accaparer à notre barbe, de préférence à nos nationaux et à l'exclusion de nos nationaux.

En outre de ces défauts intrinsèques, qui tiennent à la lettre même du traité, il y en a d'autres que j'appellerai extrinsèques, parce qu'ils ne ressortent pas des clauses mêmes du traité; ils résultent de certaines circonstances extérieures dans lesquelles le traité est né, et sur lesquelles je vous demande la permission de m'expliquer. C'est là la nœud du débat.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont parcouru le volumineux recueil de documents diplomatiques qui nous a été distribué par le Gouvernement ont certainement remarqué que les opérations militaires, de même que les négociations à Madagascar, ont été, — sauf au début, sous l'amiral Pierre, et sauf, à de certains moments, avec ses successeurs, — ont été conduites d'une façon qui n'est pas la manière habituelle de faire la guerre et de négocier. L'impression qui reste de la lecture du *Livre Jaune*, c'est que d'un bout à l'autre de cette affaire nous n'avons eu qu'une peur, la peur du succès, la crainte de réussir.

Nous avons fait là une guerre *sui generis*, anodine pour l'ennemi, pénible pour nous.

M. Dureau de Vaulcomte. — Très bien ! très bien !

M. de Mahy. — Il semblerait que nous n'ayons eu qu'un sentiment dans toute cette affaire : ménager l'ennemi, ne pas lui faire de mal, tandis que lui ne négligeait rien pour arriver à nous jeter à la mer, et que nos soldats tombaient malades d'ennui et de chagrin bien plus que de la fièvre.

Pourquoi la France a-t-elle fait la guerre de cette façon nouvelle ? Pourquoi ces errements inusités dans les annales

diplomatiques et militaires? C'est le *Livre Jaune* qui va nous donner la réponse. Je vous demande la permission, Messieurs, d'en faire passer quelques extraits sous vos yeux, et je vous avertis d'avance que cette lecture vous affligera. Elle blessera votre sentiment patriotique, votre fierté de Français, et je m'attends bien à ce qu'on me dise : Mais pourquoi porter ces choses à la tribune? pourquoi faire connaître cela à l'étranger?

Messieurs, ce qui s'imprime dans le *Livre Jaune* est commenté chaque jour avec le plus grand soin dans toutes les chancelleries; ce qui est écrit dans le *Livre Jaune* est connu du monde entier, excepté de la France. Eh bien, il est bon que la France connaisse ce que, plus que personne, elle a intérêt à ne pas ignorer.

Je cite :

Page 13, c'est le plénipotentiaire hova qui parle :

« Nous sommes porté à croire que le motif pour lequel la France ne poursuit pas la guerre comme elle doit la faire en rapport avec sa force, c'est afin d'exciter le gouvernement de Madagascar à arriver à lui donner satisfaction... »

— cela semble tout juste; mais quelle satisfaction? — ...

« c'est-à-dire pousser la nation malgache à maintenir son indépendance et faire tout pour le développement de la civilisation dans son pays, pour le bonheur du peuple sur lequel elle commande. »

Est-ce assez ironique?

Un peu plus loin, — c'est encore M. Ramandrianamanpandry, l'ambassadeur hova, qui parle :

« Mais à qui alors seront ces territoires? » — les territoires que la France réclamait.

« M. Baudais. — Aux Sakalaves.

« L'ambassadeur hova. — Quel résultat en espérez-vous?

« *M. Baudais.* — Là n'est pas la question. Nous avons des traités, nous les ferons observer. La civilisation hova pénétrera toujours assez chez eux.

« *L'ambassadeur hova.* — Vous ne voulez pas parler du traité Tsimiharo, et c'est là pourtant l'origine de tout.

« *M. Baudais.* — Le gouvernement hova n'a pas à discuter ce traité.

« *L'ambassadeur hova.* — Si vous nous l'imposez par la force, il faudra bien cesser de le discuter.

« *M. Baudais.* — Il me semble que nous ne songeons guère à employer la force. »

Second aveu !

Page 29 :

« *Le plénipotentiaire hova.* — Nous consentons à ce que Nossi-Mitsiou et Nossi-Faly soient au Gouvernement de la République Française. Vu la condescendance envers la France, qui consent à traiter avec nous en ce moment au lieu d'employer la force, etc. »

Notez, Messieurs, que Nossi-Mitsiou et Nossi-Faly sont les banlieues maritimes de Nossi-Bé !

M. Eugène Farcy. — Ces territoires nous appartenaient ; j'y ai campé !

M. de Mahy. — Un peu plus loin, c'est l'amiral Galiber qui parle :

« Monsieur Rainandrianamanpandry connaît trop bien son histoire pour ne pas savoir que peu de nations se sont montrées aussi bienveillantes que la nôtre dans le cours d'une guerre. Quand un ultimatum est rejeté au début d'une guerre, et que la nation qui l'a lancé est favorisée par les armes, jamais il ne reçoit d'adoucissement ; les conditions s'en aggravent plutôt.

« Nous faisons, aujourd'hui, le contraire. Aujourd'hui

que nous sommes maîtres de Tamatave et de Majunga, nous vous demandons moins qu'au début. »

Un peu plus loin encore, l'amiral Galiber dit « qu'il ne veut pas faire la guerre au profit de la France ».

J'en passe, Messieurs, je ne veux pas tout citer. Il y a, surtout, une injure sanglante pour la France, que je ne me résigne pas à vous lire.

Voici une dépêche adressée au Gouvernement par ses agents à Tamatave.

Écoutez, Messieurs, la chose en vaut la peine...

M. de Freycinet, *président du conseil, ministre des affaires étrangères*. — A quelle date?

M. de Mahy. — Le 8 avril 1884.

« L'inaction où nous sommes restés depuis le mois de juin, c'est-à-dire depuis dix-sept mois, donne l'espoir au gouvernement hova que nous en resterons là et que nous deviendrons d'autant moins exigeants que la situation actuelle se prolongera... Le jour où nos troupes feraient un pas en avant sur la route de Tananarive, les illusions du gouvernement malgache s'évanouiraient et un traité serait facilement obtenu ».

Plus loin, le négociateur français, M. Baudais, dit :

« Nous ne comptons pas assister à une conférence comme celle-ci. M. le gouverneur ne nous fait même pas une proposition nouvelle, et depuis le mois de novembre, c'est-à-dire depuis cinq mois, nous sommes toujours à en attendre. »

Puis, c'est l'amiral Galiber qui parle :

« Nous vous demandons peu, et peut-être que ce que nous consentirions à accepter aujourd'hui ne l'accepterions-nous pas demain. C'est à nos prières que nos ministres, celui des affaires étrangères et celui de la marine, marchant

d'accord dans la question de Madagascar, ont consenti à diminuer les exigences des conditions de l'ultimatum ; mais nous ne répondons pas que dans deux mois, en face de la résistance opiniâtre que vous apportez dans ces conférences, ils consentent encore.

« Quand je suis parti de France, on m'a proposé des troupes et des bâtiments de guerre ; j'ai refusé, car je venais à Tamatave pour faire un traité, à cause des dispositions dans lesquelles se trouvaient alors les Hovas. Mais aujourd'hui, ce n'est pas la même chose, et la situation a changé par rapport aux nouvelles dispositions dans lesquelles vous semblez vous affermir chaque jour.

« *Le Malgache.* — Nous avons entendu vos paroles, et nous vous en remercions beaucoup.

« *L'amiral Galiber.* — Vous me remerciez souvent, mais j'aimerais mieux, au lieu de ces remerciements, quelque chose de plus défini. »

A la page 76 se trouve reproduite une déclaration importante :

« Le 25 avril 1882, j'allai vers le premier ministre exprès pour lui donner lecture d'une dépêche que j'avais reçue la veille du ministre des affaires étrangères à propos des affaires de Madagascar, et de laquelle il résultait que la situation faite à nos nationaux commençait à lasser le Gouvernement. Nous demandions à ce moment le retrait des pavillons que vous aviez indûment placés dans un pays qui était sous notre protectorat, et une indemnité pour nos nationaux lésés dans leurs biens et leurs personnes, et qui attendaient cette satisfaction depuis longtemps. Je mis partie de cette dépêche sous les yeux du premier ministre ; elle était conçue dans des termes qui ne devaient lui laisser aucun doute sur les intentions de la France à cet égard, et le premier ministre, pour

lequel je professais une sincère amitié, fut sur le point de céder devant la justesse de mes réclamations. Il remit sa réponse au lendemain. Le lendemain tout était changé, et le motif de ce revirement d'idées était dû à la visite qu'il avait reçue de son conseiller ordinaire, dont je n'ai pas besoin de vous citer le nom, parce que vous le connaissez aussi bien que moi, qui osa lui déclarer que cette dépêche était fausse et qu'elle avait été fabriquée pour les besoins de la cause ». Textuel ! (Rumeurs sur quelques bancs à gauche.)

Il ne me semble pas, Messieurs, que j'aie abusé souvent de la tribune, ni dans cette Assemblée ni dans aucune autre. (Non ! non ! — Parlez !)

Je sollicite l'indulgence de tous mes collègues...

M. le président. — Vous n'avez pas besoin d'indulgence, Monsieur de Mahy ; vous n'avez besoin que de l'attention de la Chambre, et vous y avez droit. (Très bien ! très bien !)

M. de Mahy. — Je répète, Messieurs, que j'ai besoin de votre bienveillante attention et de toute votre indulgence, parce que j'accomplis une tâche très difficile, qui m'est très pénible, mais que je crois nécessaire. J'espère qu'il en sortira du bien pour le pays et pour la Chambre. Au surplus, je ne réclame pas mon droit, j'attends seulement un peu d'attention, de la courtoisie et de la bienveillance de mes collègues. (Très bien ! très bien ! — Parlez !)

Eh bien, oui, je conçois que cette lecture vous fatigue. (Mais non !) Il y en a encore comme cela à toutes les pages. Oui, à toutes les pages on voit que nous n'avons pas fait à Madagascar la guerre comme on doit la faire, que nous n'avons pas voulu faire de mal aux Hovas, que nous sommes restés dans une inaction voulue. Pourquoi avons-nous agi ainsi ? Pourquoi ? Est-ce parce que nous nous trou-

vions en présence d'une puissance formidable dont le prestige nous paralysait?

Messieurs, la réponse se trouverait encore dans le *Livre Jaune*. Je ne veux pas recommencer l'épreuve que je vous ai fait subir tout à l'heure, j'en ai souffert, j'en souffre plus que vous. Mais, enfin, si quelqu'un doutait de ma parole (Non ! non !), je pourrais reprendre cette lecture du *Livre Jaune*.

M. Freppel. — Nous l'avons lu !

M. de Mahy. — Sans doute ; mais le pays ne l'a pas lu.

A chaque page du *Livre Jaune*, nos agents à Madagascar, les agents officiels, les hommes compétents, le commissaire de la République, l'amiral commandant en chef, constatent que l'armée des Hovas n'est rien, que leurs forces sont dérisoires, que les Hovas occupent à peine le quart du pays, que l'île presque tout entière échappe à leur domination, que partout les peuplades se soulèvent ; que, dans le sud, on ne demande qu'un navire pour les mettre à la porte ; que, dans le nord et dans l'ouest, nous sommes aidés par les Sakalaves ; dans l'est, par les Antankares ; dans le sud et le sud-ouest, par les Sakalaves du sud et par les Antanosses. Tout cela se rencontre dans le *Livre Jaune*, à chaque ligne !

Ce n'est donc pas parce que les Hovas sont une puissance que nous avons été intimidés devant eux. Pourquoi, alors, l'avons-nous été ? Ce sera encore le *Livre Jaune*, — en attendant les livres de M. de Douville-Maillefeu, — qui nous dira pourquoi nous sommes restés inactifs et pourquoi les Hovas ont tant résisté. C'est parce qu'ils recevaient de mauvais conseils.

On leur écrivait, — hélas ! de France même, — qu'ils n'avaient qu'à tenir bon, que nous nous lasserions, qu'il

suffisait de laisser nos soldats mourir de la fièvre, que la France se fatiguerait à ce jeu dispendieux, et qu'à un moment donné, lorsque l'on se retrouverait devant le Parlement sans avoir obtenu de résultat, il serait facile aux adversaires de la colonisation française de venir dire : Vous avez dépensé à Madagascar beaucoup de millions et beaucoup d'hommes ; quels résultats avez-vous obtenus ? Rien. La tâche que vous avez assumée est donc impossible. Il n'y a pas d'autre parti à prendre que d'abandonner Madagascar.

On donnait ces conseils aux Hovas, ils y obéissaient fidèlement, et on les voit dans les négociations se jouer de nos négociateurs et de nos amiraux avec une désinvolture imperturbable, comme des joueurs bien renseignés et qui jouent à coup sûr.

Le *Livre Jaune* ne prononce pas le nom de ces donneurs de mauvais conseils, mais il les indique très clairement. J'estime qu'il est temps de le dire ici, à cette tribune, afin que le pays tout entier le sache : ceux qui donnent de mauvais conseils contre la France, ce sont les méthodistes protestants. Mais entendons-nous bien ; je ne dis pas le protestantisme français qui, lui, est profondément patriote ; je dis les méthodistes, c'est-à-dire ce haut protestantisme orthodoxe et intolérant connu à Genève sous le nom de « Mômiers », en Allemagne sous le nom de « Piétistes », à Paris et à Londres sous le nom de « Méthodistes ».

Je vais vous faire connaître quels sont leurs sentiments vis-à-vis de la France. Les citations que je vais vous faire sont très édifiantes.

Messieurs, ici encore votre sentiment patriotique sera blessé, je vous en avertis d'avance. Écoutez !

Voici un extrait que je trouve dans un journal, qui nous

apprend « que le dimanche 2 octobre 1870... » — pendant l'invasion allemande — « ... le docteur Macleod, un des prédicateurs les plus en renom de l'Angleterre, a fait, devant un auditoire considérable, un splendide sermon sur la guerre, dans lequel, sans nommer la France, il en a dit assez pour faire comprendre à tout le monde sa pensée quand il a montré comment Dieu punirait le péché, la vanité et la sensualité. — Les chapitres qu'il a lus, tirés d'Isaïe, xxviii, d'Ézéchiel, d'Amos, et l'un des psaumes, semblent merveilleusement décrire la France. Tout était admirable et émouvant ».

Voix à l'extrême gauche. — Qu'est-ce que cela prouve?

M. de Mahy. — Cela prouve que ces messieurs n'aiment pas la France, et que leur propagande contre nous ne date pas d'hier!

M. le comte de Douville-Maillefeu. — C'est leur droit.

M. de Mahy. — Dans tous les cas, si vous voulez bien me permettre de continuer le développement de ma pensée, vous verrez tout à l'heure ce que cela prouve.

Voici maintenant les volumes qui ont été apportés à la tribune par l'honorable M. de Douville-Maillefeu, livres écrits en plusieurs langues, comme il vous l'a dit. L'un d'eux, traduit de l'anglais en français, est un livre considérable, dont l'auteur est un missionnaire anglais, M. James Sibree. Ce n'est pas le premier venu que M. Sibree : il a habité quatre ans Madagascar; il est ingénieur, architecte; il connaît parfaitement le pays. Son livre est un beau livre, — pour les Anglais, bien entendu; — il a été traduit en français par deux Français, dont le nom est sur la couverture. Voici ce qu'ils disent dans leur préface française; vous verrez si cela vaut la peine d'être entendu et retenu.

« ... Quelques passages de ce livre, en petit nombre, du

reste, pourront affecter désagréablement la fibre patriotique des lecteurs français. Nous voulons parler de ceux qui touchent aux relations politiques de Madagascar avec l'Angleterre et avec la France. Nous pourrions citer maint endroit où l'auteur rend hommage, avec une impartialité qui l'honore, à tel ou tel de nos compatriotes; mais, en général, les rapprochements amenés dans cet ordre d'idées ne sont pas à l'avantage de notre pays. Le jugement de l'auteur en pareille matière est-il toujours juste? Ou bien a-t-il été influencé par une partialité bien naturelle en faveur de ses compatriotes? » — Voilà un défaut qu'on ne reprochera jamais au traducteur français du livre de M. Sibree. Ce traducteur français est absolument affranchi de tout sentiment de partialité naturelle envers les Français.

On verra tout à l'heure d'autres auteurs français qui ne croient pas devoir professer la même partialité naturelle envers leurs compatriotes à eux, Français.

Je reprends la citation :

« Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour décider cette question au point de vue politique. Mais si, laissant de côté la question politique, nous nous plaçons au point de vue religieux, qui est celui de l'auteur et du livre, nous sommes obligés de reconnaître qu'il est heureux, pour le vrai bien de Madagascar, que l'influence anglaise ait prévalu dans cette île sur celle de la France... » C'est un Français qui écrit cela! — « ... il est heureux pour le vrai bien de Madagascar que l'influence anglaise ait prévalu dans cette île sur celle de la France et le christianisme évangélique sur celui de Rome.

« H. Moxon, pasteur ».

Il y a dans cet ouvrage d'autres choses que je pourrais vous lire; je m'en abstiens.

Je laisse James Sibree, et je prends un autre méthodiste :
« Est-il d'une bonne politique de laisser les Français posséder Madagascar, l'une des plus grandes îles du monde, qui a plus de neuf cents milles de long et qui produit tout ce qui est nécessaire à l'existence de l'homme; du bois propre à la construction des vaisseaux et à toute espèce de services; des minéraux en grande abondance et, plus spécialement, le cuivre; d'immenses richesses agricoles, telles que de grandes quantités de bestiaux qui la recommandent suffisamment à l'île Maurice; possédant, en un mot, tout ce qu'il faut pour former un grand pays? Madagascar a aussi de nombreux ports, qui pourraient offrir un abri sûr à toutes les flottes de l'Europe. Est-il d'une sage politique que nous permettions aux Français d'avoir une colonie comme Madagascar, à deux jours de traversée de l'île Maurice? »

Vous voyez, Messieurs, que les méthodistes anglais, associés des méthodistes français, font les affaires de leur patrie, tandis que nos méthodistes français ne font pas les affaires de la France.

Voici, je crois, un autre des volumes qui ont été apportés à la tribune, avant-hier, par M. de Douville-Maillefeu; c'est le livre de M. Shaw.

M. le comte de Douville-Maillefeu. — C'est une erreur, je l'ai consulté, mais je ne l'ai pas apporté à la tribune; je n'avais que quatre livres... (On rit) et je n'ai pas lu un seul document, suivant mon habitude.

M. de Mahy. — Je ne vous accuse pas de nous avoir lu ces livres. Je dis que vous m'avez donné le bon exemple de les apporter à la tribune, et de faire savoir à la Chambre ce qu'ils contiennent.

Voici ce qu'écrivait M. Shaw; c'est encore un autre mis-

sionnaire méthodiste anglais qui connaît bien Madagascar...

M. Shaw se demande « quel intérêt l'Angleterre peut avoir à Madagascar en dehors de la sympathique attention qu'elle porte au développement et aux progrès d'une race d'indigènes à peau noire, allant de la barbarie à la civilisation et du paganisme au christianisme? ... Certes, c'est là un intérêt toujours vivace, au cœur de tout Anglais éclairé, ami du progrès et généralement favorable à tout effort tendant vers le progrès »...

« Mais il y a d'autres mobiles que des raisons de sentiment, ajoute M. Shaw, pour expliquer l'anxiété avec laquelle les Anglais voient l'échec infligé par les Français aux Malgaches dans la formation de leur nationalité. Nous nous souvenons, en effet, que l'argent anglais, les armes, les munitions anglaises ont été abondamment fournis à Radama I^{er}, afin qu'il pût faire triompher sa politique, — « que l'on peut bien appeler aussi la politique anglaise », le mot est de M. Shaw, — « consistant à réunir les diverses tribus de l'île sous la domination d'un gouvernement central. Non seulement nous l'avons aidé avec efficacité à établir sa domination, mais nous l'avons reconnu et qualifié Roi de Madagascar, titre que la France a aussi reconnu. A diverses reprises, l'Angleterre a prêté aide et assistance dans ce but au souverain hova. Nous avons envoyé des missions coûteuses dans la capitale malgache pour cimenter ostensiblement les relations amicales entre le gouvernement anglais et le gouvernement hova, et pour encourager, fortifier la Reine; et, bien que ceci n'ait peut-être pas été explicitement énoncé dans ces missions, l'impression qu'elles ont laissée dans l'esprit des ministres malgaches est que les Anglais sont restés constamment disposés à assister la Reine des Hovas pour consolider sa domination sur l'île entière... »

« Commercialement, Madagascar est de grande importance pour les Anglais. Non seulement la demande des fers anglais et de nos verreries, de nos faïences, devient chaque année plus considérable et plus rémunératrice, mais il est bien connu que la terre malgache est féconde en une quantité de produits grandement et constamment recherchés par l'Angleterre. Il y a à Madagascar une abondance, une richesse inouïe de minéraux. Les exploitations minières que l'on pourrait y entreprendre donneront aux capitaux et aux capitalistes anglais une large rémunération.

« De plus, une de nos plus florissantes colonies, Maurice, dépend dans une large mesure de Madagascar pour son approvisionnement alimentaire, spécialement en bœufs, moutons, volailles et porcs. Cet approvisionnement se fait d'une manière facile et régulière par l'intermédiaire des traitants malgaches de la côte. Mais si l'île passe sous le protectorat de la France, ou que les Français s'établissent en maîtres dans les ports, des complications et des difficultés nombreuses naîtront sûrement, tôt ou tard, entre les commerçants anglais et l'autorité française. »

Il est curieux de comparer ce passage de M. Shaw avec certains passages d'une brochure de M. Saillens. Ce que M. Saillens, un Français méthodiste, appelle la politique malgache, M. Shaw l'appelle politique anglaise.

M. Shaw avoue que Madagascar est une possession d'une richesse extrême. Messieurs, vous connaissez M. Shaw...

M. Georges Périn. — Oui, et j'en ai même parlé, et sans succès !

M. de Mahy. — Je rentre maintenant en France.

Ceci est un livre écrit sur Madagascar, par un Français ; il est intitulé : « Nos droits sur Madagascar et nos griefs

contre les Hovas, examinés impartialement », par M. Saillens, avec une préface de M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, président de la Société des Amis de la paix. Cet écrit est l'un de ceux qui ont le plus contribué à nos insuccès à Madagascar.

Une correspondance de Tamatave... (Bruit.)

Messieurs, si vous pensez que je ne doive pas continuer, dites-le, j'obéirai...

M. Clémenceau. — Non ! Seulement, parlez plus haut !

M. le président. — Tout le monde est d'avis que vous devez continuer.

M. de Mahy. — Oui, monsieur le président, mais ma voix est couverte par le bruit des conversations de ce côté de la Chambre. (L'orateur indique plusieurs bancs à gauche.)

M. le président. — Veuillez parler plus haut.

M. de Mahy. — Je fais tout mon possible pour parler haut.

Une correspondance de Tamatave s'exprime ainsi sur le livre de M. Saillens :

« Vous ne sauriez supposer de quoi les méthodistes anglais se servent en ce moment dans leurs conférences, comme dans leurs journaux de Madagascar, pour raviver la résistance des Hovas. Ils se servent d'une brochure écrite en français et publiée cette année à Paris sous la signature de M. Saillens. Ce monsieur est-il Français ? Je l'ignore. Ce qui est sûr, toutefois, c'est qu'il doit être affilié à quelque secte anglicane. Il suffit de lire sa brochure, dont il nous a été envoyé gratuitement tout un ballot, pour s'en convaincre. Mais M. Saillens et ses patrons ont eu l'habileté d'obtenir une préface de M. Frédéric Passy, après le nom duquel ils ont ajouté au timbre sec son titre de *député de Paris*.

« Aussi faut-il voir le vacarme qu'ils font. Le *Madagas-*

car Times, journal officiel du gouvernement hova et rédigé par les méthodistes, est plein d'extraits de cette brochure. « Les Français vont capituler, disent-ils; voyez comme ils reconnaissent nos droits. Leurs députés sont avec nous ! »

« Toutes les opinions sont respectables lorsqu'elles sont sincères; mais il est bien fâcheux pour un homme que ses opinions s'accordent justement avec celles des ennemis de son pays ».

L'effet que produisaient à Madagascar de pareils écrits, nous en pouvons témoigner, M. Dureau de Vaulcomte et moi. Nous l'avons constaté nous-mêmes! Ils décourageaient nos soldats et leurs chefs, et encourageaient les Hovas dans leur résistance. Si je n'avais pas jusqu'à présent tant fatigué la Chambre, je lirais des extraits de la brochure de M. Saillens.

A droite. — Lisez !

M. de Mahy. — Non, je ne le ferai pas, j'ai occupé trop longtemps la tribune, je le sens bien, et j'en suis fatigué. Mais je ne me plaindrai pas de ma fatigue, c'est la vôtre que je regrette.

Il y a d'autres ouvrages, dont je ne veux pas citer d'extraits, puisque la Chambre me paraît ne pas désirer les écouter. Nous avons Sibree, avec sa préface française, Shaw, Saillens, Oliver, Norman, et, en dernier, le livre horrible, publié à Genève, du docteur Rommel. Qu'est-ce que tout cela ?

Tout cela, avec les feuilles périodiques qui mènent la même campagne, forme une littérature antifrançaise, patronnée, soudoyée par le méthodisme international.

Ah! Messieurs, permettez-moi de vous le dire à vous, majorité républicaine, moi, libre penseur et anticlérical comme vous : nous avons commis une erreur. Obligés de

lutter contre les fautes du clergé catholique, nous nous sommes figuré que tous ceux qui participent avec nous à cette lutte sont, comme nous, affranchis des préjugés religieux. Nous nous trompons; tous ceux qui combattent avec nous l'ultramontanisme en France ne sont pas tous des libres penseurs; tous ne sont pas émancipés; il y en a parmi eux, au contraire, qui sont les sectateurs d'une foi profonde. Minorité infime par le nombre dans notre pays, ils ont réussi, grâce à notre inadvertance, grâce à nos dissensions, grâce à nos agitations politiques, ils ont réussi, eux, minorité dans le pays, à faire tourner à leur avantage toutes nos forces, à étendre leur influence, à établir leur puissance en France. Il s'est ainsi formé parmi nous une brigade de dévots personnages, d'autant plus dangereux qu'à tout le crédit que peut donner une grande fortune ils joignent toute la force, toute l'influence qui peut être due à une grande honorabilité personnelle, à une grande situation, à une grande dignité dans l'existence.

Oui, cela est, et vous l'avez vu par les citations que j'ai été obligé de tronquer; je regrette que l'aridité de cette discussion ne vous ait pas permis de tout entendre; je regrette que le pays ne puisse pas lire au *Journal officiel* tout ce qui est écrit contre la France dans ces papiers, rédigés par des Français, comme par des Anglais, comme par des Allemands. Je le regrette, car il eût été nécessaire que la France en eût pleine connaissance.

M. le comte Albert de Mun. — Lisez!

M. Germain Casse. — Lisez! lisez! Vous êtes maître de votre discussion.

M. de Mahy. — Non, je ne lirai pas. Au surplus, la démonstration me semble faite. Il est avéré, il est certain qu'une puissance occulte s'est constituée chez nous, une brigade de

riches et dévots personnages devenue un véritable pouvoir dans l'État; elle existe, et aujourd'hui elle joue dans notre société, dans nos relations extérieures, le rôle que jouaient, sous Henri IV, sous Louis XIII et au commencement du règne de Louis XIV, nos ultra-catholiques ultramontains. De même qu'à cette époque les ultra-catholiques trouvaient que Richelieu n'était pas assez catholique, de même aujourd'hui nos alliés, dans la lutte contre l'ultramontanisme, profitent de toutes nos fautes et trouvent que nous sommes trop libres penseurs, car il y a quelque chose qu'ils détestent au moins autant que le catholicisme : c'est la libre pensée. (Mouvements divers.)

M. le marquis de Roys. — Et ils s'en servent! Et ils l'exploitent!

M. de Mahy. — Ils sont unis à leurs coreligionnaires étrangers par un lien plus fort dans le cœur de certains hommes que l'amour de la patrie...

M. Eugène Delattre. — Malgré la loi sur l'Internationale!

M. de Mahy. — ... et ils sont avec les puissances protestantes comme autrefois l'ultramontanisme était avec la puissance catholique par excellence, avec l'Espagne.

Telle est la situation. Il était nécessaire de la révéler à la Chambre et au pays. Je ne pense pas qu'on puisse opposer une dénégation aux révélations que j'apporte à cette tribune.

M. Siegfried. — C'est faux! (Mouvement divers.)

M. le Président. — Vous aurez la parole, Monsieur, mais vous auriez pu protester dans des termes parlementaires.

M. Siegfried. — Ce n'est pas exact! Je proteste contre cette façon de suspecter les protestants. Ils sont plus patriotes que les autres. (Exclamations à droite.)

M. le président. — Vous pourriez vous contenter de dire qu'ils sont aussi patriotes.

M. le rapporteur, à l'orateur. — Maintenant, lisez !

Voix à gauche. — Lisez ! lisez !

M. de Mahy. — Messieurs, l'un de nos honorables collègues, dont je n'ai pas l'honneur de connaître le nom, me dit : C'est faux !

Plusieurs voix. — C'est M. Siegfried.

M. de Mahy. — Vous pensez bien, Messieurs, que j'ai trop le respect de la Chambre, trop le respect de la tribune pour faire ici la réponse qui conviendrait à cette interruption, qui n'est point parlementaire. (Très bien ! très bien !)

M. le président. — J'ai fait observer que l'interruption n'était pas parlementaire. Mais il est certain qu'elle ne s'adressait pas à votre personne. C'est contre une doctrine que M. Siegfried protestait. Notre collègue ne se serait certainement pas laissé entraîner, et je ne l'aurais pas toléré, à vous adresser un démenti personnel.

M. Siegfried. — Certainement, monsieur le président. C'est bien ainsi que je l'ai entendu.

M. de Mahy. — J'aime à l'espérer. Mais je ne regrette pas outre mesure l'interruption de notre honorable collègue, parce qu'elle me permet de vous rappeler que j'ai eu soin, tout d'abord, au début de cette discussion, de bien établir que je n'attaquais pas le protestantisme français.

Je ne suis pas l'ennemi du protestantisme français ; il y a ici des protestants...

Plusieurs voix à gauche. — Parlez-nous de Madagascar.

M. de Mahy. — J'ai eu soin de dire que mes observations se rapportaient uniquement à ceux que j'ai qualifiés tout à l'heure les auteurs cosmopolites, internationaux, de cette littérature dont je viens de vous donner des échantillons.

Et si M. Siegfried y tenait, et si la Chambre n'y voyait point

d'inconvénient, je vous en donnerais d'autres. (Non ! non ! — Lisez ! lisez !)

M. le président. — Voilà l'inconvénient des interruptions. (Sourires.)

M. de Mahy. — Il est certain, Messieurs, que les interruptions ont un grand inconvénient, surtout pour celui qui est à la tribune et qui n'a pas de plus grand désir au cœur que d'en descendre. Je n'aborde la tribune que lorsque j'y suis poussé par ce que je crois être une nécessité impérieuse ; et certainement, s'il dépendait de moi d'en descendre maintenant, je donnerais satisfaction bien vite à ceux que ma présence ici impatiente. Mais j'y suis retenu par ce que je crois être mon devoir.

Eh bien, Messieurs, je disais : C'est l'influence de ce pouvoir occulte, de cette brigue, qui a entravé nos opérations à Madagascar. Je l'ai dit, et j'en donne la preuve.

M. Freppel. — Vous êtes dans le vrai.

M. de Mahy. — A un certain moment, le département de la marine et des colonies, inquiet de la situation qui allait être faite à notre marine par suite de la menace qui avait été faite par l'Angleterre de nous fermer ses dépôts de charbon, le département de la marine décida qu'une mission scientifique serait organisée pour aller étudier dans le voisinage de la baie de Diego-Suarez des gisements carbonifères, dont l'existence avait été révélée depuis un certain nombre d'années.

Des instructions furent adressées en conséquence au gouverneur de l'île de la Réunion.

Le gouverneur de l'île de la Réunion s'entendit avec l'honorable amiral Galiber, alors commandant en chef des forces militaires de la France à Madagascar, et de concert avec lui donna à un ingénieur en chef des mines, que la France avait

envoyé à l'île de la Réunion pour contrôler les travaux, l'ordre d'aller explorer la baie de Bavatoubé, avec une escorte de 50 soldats d'infanterie de marine commandés par un lieutenant.

La mission est organisée; elle va partir. Au moment du départ, le gouverneur de l'île de la Réunion reçoit une lettre de M. l'amiral Galiber lui annonçant qu'il était tombé de la pluie dans le pays, que la santé de l'ingénieur allait être compromise, que la saison était mauvaise, qu'en un mot on ferait bien d'ajourner cette mission qui, pourtant, avait été ordonnée par le gouvernement central. Le gouverneur était d'ailleurs autorisé à consulter à cet égard l'ingénieur, à qui on laissait carte blanche pour éluder les ordres reçus de France. Celui-ci répondit que, fonctionnaire obéissant, il allait partir et qu'il accomplirait sa mission.

Il arrive à Tamatave avec son escorte et divers agents des ponts et chaussées; l'amiral Galiber témoigne un grand étonnement de le voir, lui déclare qu'il est véritablement inquiet pour sa santé et l'engage à retourner à la Réunion. L'ingénieur fait remarquer à l'amiral que lui aussi s'exposait bien à la fièvre, de même que tous ses soldats et tous ceux qui étaient avec lui à Tamatave, et que pareille raison ne pouvait pas infirmer les ordres reçus de la métropole; qu'il fallait donc que la mission s'accomplît, etc... Tout ceci est tellement extraordinaire que, si je ne pouvais l'appuyer d'une preuve écrite, je n'oserais pas le dire; mais voici le rapport qui a été communiqué l'année dernière à la commission de Madagascar. Écoutez, cela en vaut la peine.

M. Eugène Delattre. — Je crois bien !

M. de Mahy. — « Rapport de l'ingénieur en chef des mines, directeur du service des travaux publics.

« Mission géologique à Madagascar. — Étude des gisements houillers de Bavatoubé.

« Par dépêche du 18 décembre 1883, M. le sous-secrétaire d'État de la marine et des colonies a invité M. le gouverneur de la Réunion à nous envoyer sur la côte nord-ouest de Madagascar, à l'effet d'y étudier la nature géologique des terrains qui bordent les baies de Bavatoubé, de Passandava et d'Ankara, de nous rendre compte de l'importance et de la richesse du combustible minéral que ces terrains peuvent recéler, et enfin de rédiger sur le tout un rapport qui serait adressé au département, par son intermédiaire, le plus tôt possible.

« En conséquence et après avoir pris l'avis de l'amiral Galiber sur la force de l'escorte qu'il était indispensable de nous donner, pour assurer la sécurité de nos explorations dans une localité qui reconnaît, il est vrai, notre protectorat, mais que les Hovas prétendent leur appartenir et sur laquelle ils avaient même établi plusieurs postes fortifiés qu'ils n'ont évacués qu'après bombardement par nos croiseurs il y a quelques mois, M. le gouverneur nous a donné l'ordre de partir pour cette mission, par arrêté du 21 janvier.

« Quelques jours après, M. le gouverneur nous faisait connaître qu'il venait de recevoir une lettre de l'amiral Galiber portant qu'il venait d'être informé que des pluies torrentielles avaient inondé le terrain de Bavatoubé et que, par suite, il pensait qu'il y avait lieu d'ajourner notre mission, laquelle, dans ces circonstances et à cette époque de l'année, ne pouvait donner de résultats utiles. Mais, en présence des termes si précis de la dépêche ministérielle du 18 décembre, et considérant que les renseignements venus de Nossi-Bé remontaient à la première quinzaine de janvier et que nous n'arriverions sur les lieux que près

d'un mois plus tard, M. le gouverneur crut devoir nous laisser partir par le transport l'*Allier* avec M. le conducteur principal Naturel, dont nous avons demandé l'adjonction à notre personne, deux chefs mineurs, l'outillage nécessaire pour l'exploration des terrains miniers et une escorte de cinquante hommes d'infanterie de marine sous les ordres de M. le lieutenant Mougin... » (Bruit.)

Je comprends que cela puisse gêner quelques personnes.

Voix nombreuses. — Mais non ! mais non ! Parlez !

M. Eugène Delattre. — C'est du plus haut intérêt.

M. de Mahy. — Messieurs, on a dit avant-hier que nous avons été battus à Madagascar. On a dit que, puisqu'on n'avait pas pu obtenir d'autres résultats, il fallait se contenter du traité qu'on nous offrait. Il faut que la France sache pourquoi nous n'avons obtenu aucun résultat. Nous n'avons pas été battus. J'ai déclaré tout à l'heure à M. de Mun qu'il se trompait.

Je tiens à ce qu'on sache bien, en France, que ni nos soldats, ni nos marins, ni M. l'amiral Miot n'ont été battus, mais que nous n'avons pas obtenu de résultats parce qu'il y a eu ici une puissance qui a empêché la réussite de l'expédition.

M. le vicomte de Saisy. — Il faudrait préciser !

M. de Mahy. — Vous voyez bien que ce n'est pas une attaque contre le ministère ni contre aucun ministère. Vous voyez bien que c'est une situation que je dévoile, situation dangereuse pour le pays, et, si vous ne le comprenez pas, en vérité cette tribune est devenue inutile.

M. le vicomte de Saisy. — Elle est dangereuse parce qu'elle n'est pas claire ! (Rires approbatifs à droite.)

M. le Président. — M. de Mahy emploie des précautions oratoires qui sont légitimes. (Sourires d'assentiment.)

A gauche. — Lisez ! lisez !

M. de Mahy. — « Arrivés à Tamatave le 8 février, nous y fûmes reçus avec la plus grande courtoisie par M. l'amiral, qui toutefois nous témoigna son étonnement de notre arrivée en ce moment et, sans insister sur l'inondation des localités à explorer, nous fit observer que la seule canonnière qu'il pût mettre pendant quelques jours à notre disposition n'était pas susceptible de recevoir chaque nuit notre escorte à son bord.

« Il est vrai de dire que le départ du *Vaudreuil* pour la France, qui a eu lieu le 3 février et qui n'est pas encore remplacé, privait l'amiral d'un des bâtiments de son escadre et ne lui permettait guère d'en mettre un à notre disposition pendant la durée de notre mission.

« L'amiral nous fit en outre observer que, par cette saison de fièvre, il croyait nécessaire que nous fissions une visite préalable des lieux pour déterminer les endroits où les fouilles devaient être exécutées et examiner, de concert avec M. le lieutenant Mougin, l'emplacement où il conviendrait d'établir les baraquements pour le campement de notre escorte, tant au point de vue de la salubrité de la troupe que de la protection de nos travaux, baraquement qu'il ferait établir après examen de nos propositions.

« Nous ne pûmes le convaincre que notre escorte trouverait provisoirement un abri dans l'un ou l'autre des villages malgaches qui se trouvent à l'entrée de la baie, et que la construction des cases nécessaires pour le campement sur les lieux à déterminer avec le commandant du détachement ne demandait que quelques jours.

« Après notre visite à Nossi-Bé, nous pensions d'ailleurs que, même en l'absence d'un bâtiment de l'État, notre ravitaillement eût été possible par le moyen des boutres qui

circulent journellement entre la côte et Nossi-Bé, surtout pour le transport des bœufs.

« Nous devons ajouter que l'amiral nous fit enfin comprendre, ce qui nous fut d'ailleurs confirmé par M. le gouverneur de Nossi-Bé, que des instructions ministérielles récentes lui avaient prescrit d'éviter toute opération pouvant faire croire à une occupation ou à une prise de possession d'une partie du pays dont nous réclamions la propriété ou le droit de protectorat, comme étant de nature à entraver les négociations ouvertes avec les Hovas. »

M. le président du conseil. — A quelle date est-ce?

M. de Mahy. Ce n'est pas sous votre ministère, monsieur le président du conseil; j'ai dit bien souvent qu'il ne s'agit pas de faire échec à votre ministère.

M. le président du conseil. — C'était uniquement pour savoir la date que je me suis permis de vous interrompre.

M. de Mahy. — C'est une série de manœuvres qui embrasse une durée beaucoup plus longue que celle de votre ministère et des ministères précédents; c'est une situation qui n'est pas née d'hier, elle date d'avant 1870; elle est plus vieille que nous; il y a longtemps que l'influence à laquelle je fais allusion essaye de chasser la France de Madagascar.

Comme je l'ai dit au début de ma discussion, je répète qu'il n'est pas dans mes intentions de faire échec à votre ministère.

M. Raoul Duval. — Quelle est cette influence dont vous parlez? Si elle a commencé à se produire avant 1870, toute cette affaire devient incompréhensible. Sur qui voulez-vous faire peser les responsabilités?

M. de Mahy. — Je n'ai pas entendu l'interruption.

M. Freppel. — Mettez les points sur les *i*.

M. de Mahy. — Je les ai mis, je n'ai fait que cela.

Je continue :

« En effet, sur l'ordre de l'amiral, notre escorte fut débarquée à Nossi-Bé, où elle fut appelée à rester en garnison jusqu'à nouvel ordre.

« L'*Allier*, après avoir en outre débarqué à Nossi-Bé le chargement qu'il avait apporté pour cette île, pour Majunga et pour Mayotte, s'occupa de l'embarquement de bœufs réclamés pour l'alimentation du corps expéditionnaire de Tamatave.

« Le départ pour Majunga de la canonnière *le Capricorne* fut retardé de quelques jours, et ce bâtiment fut mis à notre disposition pendant ce temps pour visite sommaire des baies de Passandava et de Bavatoubé.

« Pour nous prouver que nous pouvions descendre à terre sans escorte, à portée des canons du bâtiment, M. Le Maître, commandant de Nossi-Bé, que nous nous plaisions à remercier ici de la gracieuse hospitalité qu'il nous a offerte, nous accompagna dans cette visite.

« Dans celle que nous dûmes faire préalablement à la reine Binao qui, de peur de tomber par surprise entre les mains des Hovas, a quitté successivement avec sa cour d'abord sa résidence de Moucounemy, dans l'intérieur, puis celle d'Ampassimiène, sur la baie de Passandava, pour se réfugier sur Bararakas, îlot de cette même baie, M. le commandant de Nossi-Bé, par les motifs énumérés plus haut, se borna à demander à la reine l'autorisation de visiter les lieux où M. d'Arvoy avait ouvert autrefois une exploitation et avait été assassiné. Ce qui nous fut immédiatement accordé, avec cette réponse que les Sakalaves n'avaient rien à nous refuser.

« Interrogé ensuite sur la présence des Hovas dans le voisinage, le premier ministre Bibaka, qui parle français,

nous répondit que le bruit courait qu'un détachement de Hovas devait descendre du pays d'Ankova pour se rendre à Moncounemy en faisant un détour pour brûler Ampassimiène, et qu'il venait d'envoyer des éclaireurs pour les surveiller.

« En fin de compte, nous sommes convaincu que les Hovas sont assez peu nombreux dans la région que nous avons à étudier pour qu'il nous eût été possible d'explorer la Grande-Terre jusqu'à une distance très notable des côtes, et que, bien que la saison ne fût évidemment pas la plus favorable pour cette exploration, l'hivernage était assez avancé pour la permettre avec les moyens mis à notre disposition par le gouverneur de la Réunion, si nous avions pu en disposer librement, en laissant de côté la considération politique que nous n'avions pas à apprécier. »

C'est ainsi que la mission confiée à M. Debette ne put s'accomplir.

M. Eugène Delattre. — C'est une indignité!

M. de Mahy. — Tout ce qu'il put faire, ce fut de passer une journée ou deux avec un conducteur des ponts et chaussées et avec son domestique à Bavatoubé, où il constata les affleurements houillers que M. Dureau de Vaulcomte et moi nous avons été à même de constater, à notre tour, dans la visite que nous avons faite depuis dans cette localité.

Mais ce qui devient très grave, c'est qu'à peine la mission française était-elle éliminée qu'une mission anglaise y venait; — elle... (Protestations et rumeurs à gauche.)

M. Eugène Delattre. — C'est trop fort!

M. de Mahy. — ...elle explorait le terrain, se déclarait satisfaite; et les ingénieurs anglais étaient conduits par l'un des négociateurs envoyés depuis en France par le gouver-

nement hova, M. Parret, celui-là même qui a eu l'art de faire renoncer notre ministère actuel à la possession de Bavatoubé.

Je pense que ceci méritait d'être connu.

A cette époque, le Gouvernement, entravé constamment par l'ingérence des méthodistes, demanda à la Société des Missions évangéliques des missionnaires protestants. Il essuya un refus. (Bruit.)

Je comprends bien tout ce qu'il y a de pénible dans ce débat, mais je le crois nécessaire.

En retournant au sous-secrétaire d'État le rapport de M. Debette, qui avait été communiqué à la commission de Madagascar, je lui ai écrit une lettre dans laquelle je lui disais :

« Comme nous, vous regretterez le contre-ordre qui a empêché M. Debette de mener à bonne fin le travail qui lui avait été d'abord prescrit. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le répéter dans un entretien récent », — car on en a parlé au Gouvernement, — « on ne saurait se faire une idée, ici, de l'effet que produisent au loin ces contradictions et ces indécisions du pouvoir central qui occasionnent, finalement, bien des pertes d'hommes, d'argent et de temps, compromettent le succès de nos entreprises, et provoquent chez nos agents, chez nos nationaux, un découragement funeste aux intérêts du pays. Les personnes qui ont obtenu du département de la marine que l'importante mission confiée à M. Debette fût décommandée ne se rendent pas un compte exact de la situation en contrecarrant, comme ils le font, l'action de la France à Madagascar. Même à l'unique et absolu point de vue de la propagande de leur foi religieuse, je crois qu'ils se trompent. Sans qu'ils le veuillent, la pression qu'ils exercent, et qui suscite à la France toutes sortes

de difficultés, ne sert... que l'intérêt de l'Angleterre ».

A la suite de cette communication, le Gouvernement demanda à la Société des Missions évangéliques de Paris d'envoyer des missionnaires protestants français à Madagascar aux frais du Gouvernement, avec son appui.

A droite, ironiquement. — C'est cela !

M. de Mahy. — Cette Société refusa, avec des protestations, que je considère comme absolument sincères, de son dévouement à la patrie. La lettre de refus se terminait ainsi :

« En ce qui touche Madagascar, le comité, en vertu des principes qui régissent nos Églises, ne se sentirait libre d'envoyer des agents parmi les populations protestantes de cette île que s'il était invité par ces populations, qui ont leur organisation ecclésiastique régulière... », — c'est-à-dire l'organisation ecclésiastique anglaise, ce que M. Saillens appelle, dans sa brochure, le *christianisme anglais* : ...
« Qu'ils fassent (les jésuites) pour leur cause les mêmes sacrifices d'argent et d'hommes. que le *christianisme anglais*, nous ne disons pas le gouvernement anglais, sait accomplir chaque année ». (SAILLENS.)

J'en ai terminé, Messieurs, avec les citations. (Ah ! ah ! sur quelques bancs à gauche.)

Vous poussez un soupir de soulagement ; je vous assure, Messieurs, que le soulagement est plus grand pour moi que pour vous.

En présence de cette situation, je me demande s'il est possible que le traité obtenu par la puissance même qui a empêché l'action militaire et diplomatique de la France de réussir à Madagascar soit accepté par nous ; je me demande si le Gouvernement peut s'opposer au renvoi que nous sollicitons.

Pourquoi s'y opposerait-il ? Est-ce parce que les Hovas

sont très forts et qu'il faudrait exercer sur eux une pression militaire très grande? Mais vous voyez bien que nous n'avons rien fait pour les battre, et le *Livre Jaune* tout entier témoigne de la faiblesse des Hovas.

On a dit que nous avons été battus ! Non, nous n'avons pas été battus ; mais l'ordre, dès le début, et maintenu jusqu'à la fin, a été de nous tenir dans une situation défensive, de ne pas attaquer. De là, l'explication de la prétendue défaite de l'amiral Miot, dont on a parlé l'autre jour à cette tribune. (Bruit.)

Quelques-uns de mes collègues paraissent trouver étrange que j'en parle : il aurait fallu commencer par ne pas en parler soi-même ; il aurait fallu ne pas commencer par proclamer *urbi et orbi*, contre toute vérité, que nous avons été battus, et qu'à la suite de notre défaite nous étions obligés d'accepter un traité tel quel.

Quant à l'action de M. l'amiral Miot sur Farafatte, voici ce qui s'est passé.

L'amiral, tout en se tenant dans une situation constamment défensive, voyait les Hovas se fortifier autour de lui, le resserrer chaque jour, construire des redoutes, recevoir des canons et des armes perfectionnées. Dans ces conditions, il a voulu du moins savoir exactement quelle était la force de l'ennemi qu'il avait en face de lui ; il a tenté une reconnaissance sur le point qui lui était désigné comme le plus fort, le plus important et le plus dangereux pour sa situation à Tamatave.

Il est parti avec 1,200 hommes environ, il s'est approché jusqu'à 300 mètres des ouvrages hovas, derrière un gué. La tête de sa colonne était à 300 mètres des travaux, et le reste à 5 ou 600. Les Hovas ont ouvert sur lui un feu nourri, de toutes leurs pièces, de toute leur artillerie et de toute

leur mousqueterie. L'action a duré toute une demi-journée.

D'après les rapports officiels, il paraîtrait que nous avons eu affaire là à plus de 10,000 Hovas, qui, abrités derrière leurs retranchements, tiraient à coup sûr. Eh bien, quel mal nous ont-ils fait pendant cette demi-journée? Sur 1,200 hommes, placés à 300 mètres, en face de 10,000 ennemis tirant à coup sûr, abrités par leurs retranchements, il n'aurait pas dû en rester un seul!

Or, qu'est-il arrivé? Nous avons eu 30 hommes blessés, dont un seul mortellement.

Et c'est cette troupe hova qu'on nous présente comme formidable, contre laquelle on est venu dire que, si le traité n'était pas voté, il faudrait une armée de 25,000 hommes et 100 millions!

Les déclarations officielles des agents du gouvernement affirment que l'armée hova est sans valeur. L'action militaire exécutée par l'amiral Miot le démontre.

Ce n'est pas tout : il y a eu quelques autres faits d'armes, peu nombreux, il est vrai. A un certain moment, ordre a été donné à un capitaine de frégate, M. le commandant Escande, de chasser les Hovas de Vohémar.

Avec 300 Français et 900 naturels du pays, il a purgé de Hovas la province de Vohémar, qui est grande comme notre Normandie. Avec 300 Français et 900 Antankares, la province de Vohémar a été conquise.

Elle a été gardée depuis, dans une sécurité absolue, complète, par 100 soldats français, 60 volontaires de la Réunion et 200 soldats sakalaves.

Nous avons vu cela de nos yeux, M. Dureau de Vaulcomte et moi ; nous n'avons pas visité toute la province de Vohémar, il est vrai, mais nous en avons parcouru une soixantaine de kilomètres sans armes, sans escorte armée ;

APPENDICE N° 3.

Extrait du discours prononcé par M. George Périn à la Chambre des députés, dans la séance du samedi 27 février 1886.

... Enfin, il y a un dernier danger auquel notre résident aura à faire face ; une source, pour lui, de difficultés inévitables, à moins qu'il ne prenne le parti d'être sourd et aveugle : je veux parler des méthodistes anglais. C'est par là que, probablement, les hostilités recommenceront.

Mon collègue et ami, M. de Mahy, a été dur pour les méthodistes anglais ; il sait que je ne les aime pas plus que lui ; il sait que j'ai parlé d'eux, il y a longtemps déjà, à cette tribune, lorsque j'y ai porté l'affaire du méthodiste Shaw, qui nous a permis de juger de quels sentiments de haine pour la France ces hommes sont animés.

Il y a en effet, à Madagascar, une secte protestante, — que ses adeptes ne prennent pas le mot « secte » en mauvaise part ; je respecte indifféremment toutes les religions ; — il y a, dis-je, dans la grande île africaine, une secte protestante, puissante par les fonds considérables dont elle dispose, par l'esprit de prosélytisme ardent de ses membres, par les ramifications qu'elle a en Europe, — l'honorable M. de Mahy l'a dit avec raison, — et qui prétend établir son pouvoir absolu sur Madagascar.

Elle croit que la maison est à elle, et dit aux autres d'en sortir.

M. de Mahy. — La maison est à nous !

M. George Périn. — Les méthodistes entendent faire de Madagascar une sorte de Paraguay protestant. Ils tiennent pour ennemis non pas tant tout ce qui n'est pas Anglais que tout ce qui n'est pas méthodiste.

Un membre. — Pourquoi les déranger ?

M. George Périn. — Je ne veux nullement les déranger, quant à moi, mon cher collègue, puisque je demande qu'un représentant de la France n'ait pas à s'occuper de leurs affaires. Mais quand le traité de protectorat aura été voté et que le résident français sera installé à Tananarive, il aura à s'occuper d'eux, dès le lendemain, bon gré mal gré. Les méthodistes ont une influence très grande sur tout ce qui joue un rôle dans le gouvernement hova, et c'est à eux qu'en réalité notre résident aura affaire.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
PRÉFACE DE M. DE MAHY.....	I
AVANT-PROPOS.....	XIII
CHAPITRE I ^{er} . — Géographie descriptive de l'île. — Météorologie et salubrité. — Productions naturelles. — Faune et flore.....	I
CHAPITRE II. — Les Tribus autochtones et le Peuple envahisseur.....	21
CHAPITRE III. — Situation particulière des Hovas....	45
CHAPITRE IV. — Le Commerce.....	63
CHAPITRE V. — L'Agriculture.....	77
CHAPITRE VI. — L'Industrie.....	95
CHAPITRE VII. — Situation stratégique. — Diégo-Suarez. — Les communications maritimes.....	107
CHAPITRE VIII. — Les anciens Établissements français de la Côte. — L'île Sainte-Marie; l'île Mayotte et dé- pendances; l'île Nossi-Bé et dépendances.....	125
CHAPITRE IX. — Les Droits de la France. Première période (1642-1841).....	145
CHAPITRE X. — Les Droits de la France. Seconde pé- riode (1841-1881).....	159
CHAPITRE XI. — Les Droits de la France. Troisième période (1881-1885).....	177

	Pages.
CHAPITRE XII. — Des Missions et de l'Influence anglaises à Madagascar.....	193
CHAPITRE XIII. — Lutte d'influence des Missionnaires français contre les Missionnaires anglais.....	213
CONCLUSION. — Le Traité du 17 décembre 1885.....	225
APPENDICES.....	261
I. — Rapport sur le traité du 17 décembre 1885, présenté à la Chambre des députés, dans sa séance du 22 février 1886, par M. de Lanessan.....	263
II. — Discours prononcé à la séance de la Chambre des députés du samedi 27 février 1886, par M. de Mahy, député de l'île de la Réunion, président de la commission chargée d'examiner le traité passé entre la France et les Hovas.....	277
III. — Extrait du discours prononcé par M. George Périn à la Chambre des députés, dans la séance du samedi 27 février 1886.....	317

FIN DE LA TABLE.



~~APR 20 1911~~

~~MAR 17 1964 H~~

~~180-616~~

~~DUE DEC 11 '46~~

~~MAR 22 '63 H~~

~~MAR 22 '63 H~~

~~MAR 23 '63 H~~

Afr 5748.86
Madagascar /
Widener Library

006349659



3 2044 088 673 249